TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 575

40 PAGES

— MARDI 30 JANVIER 1979

LES CADRES MANIFESTENT CONTRE LE RELÈVEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

L'autoroute du Nord bloquée lundi matin

LIRE PAGE 40



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 400 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 18 din.

Tarif des abonnements page 13

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C. C. P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Le message de Jean Paul II

Le message de Jean Paul II lancé à Puebla le 28 janvier à l'ouverture de la conférence des épiscopats latino-américains ne manque ni d'allure ni d'habileté. Robuste dans ses convictions, savamment structuré, son verbe est haut et ferme. Son lyrisme ne vient pas d'une effusion de sentiment, mais d'une hauteur de vue qui ne veut procéder que d'une seule source : l'Evangile.

Partant de la fraternité entre tous les évêques, dont il est le premier, le pape évite soigneusement d'avoir l'air de donner des directives aux successeurs des Apôtres (« Voici, dit-il, l'écho de mes principales préoccupations. »), puis il adopte le ton d'un père dans la foi pour s'élever graduellement à celui d'un chef profondément conscient de « son devoir d'évangélisateur de l'humanité entière ». Comment définir avec plus de force et d'ampleur la fonction papale, telle du moins que l'Eglise l'entend depuis des siècles et qui se trouve aujourd'hui contestée ?

On retrouve dans ce texte, ne serait-ce que par son vocabulaire, les sources philosophiques et théologiques auxquelles il a recours, par exemple un saint Thomas d'Aquin, un Jacques Maritain ou un Henri de Lubac. Jean Paul II est un humaniste qui croit à une vérité objective et universelle, puisant son fondement et sa raison d'être dans l'Eglise.

L'harmonie de sa pensée tient à une cohérence rigoureuse, encore qu'elle risque de négliger le côté irrationnel des choses. On ne peut évangéliser correctement, affirme le pape, que si l'on a une vision correcte de l'Evangile, c'est-à-dire, en définitive, si on croit à la primauté de Pierre, si on obéit aux successeurs des Apôtres et si on reconnaît le caractère sacral du sacerdoce.

Même anachronisme à propos de la doctrine sociale de l'Eglise, dont il réaffirme le caractère indispensable alors qu'elle est pratiquement tombée en désuétude. Ce pape ne déteste pas ramer à contre-courant.

Renvoyant *dos à dos* capitalisme et communisme comme deux systèmes matérialistes, il cherche les linéaments d'une *troisième voie, dont il faut bien* dire qu'elle reste en pointillé. Est-ce d'ailleurs le rôle de l'Eglise que d'élaborer un tel système *politico-social* ? En a-t-elle les moyens ? Si l'Eglise « possède la vérité sur l'homme », comme le dit textuellement le pape, elle n'en est pas moins démunie quand il s'agit d'entrer dans le domaine des applications concrètes. L'élaboration d'une nouvelle chrétienté n'est ni probable ni désirable.

En revanche, l'Eglise peut porter un jugement sur l'intégrité de la personne humaine. Jean Paul II ne s'en prive pas, qui dénonce après tant d'autres les atteintes aux droits fondamentaux de l'homme — notamment les tortures physiques ou psychiques — dans un continent où ils sont si gravement bafoués. Quand il affirme, dans une formule originale, que « toute propriété privée est grevée d'une hypothèque sociale » et qu'il proclame la nécessité de l'éthique chrétienne pour promouvoir le règne et la justice, il rencontre un maximum d'assentiment.

Une des idées-forces de Jean Paul II est que l'Evangile ne saurait être confondu avec la politique. A ses yeux, il ne saurait y avoir de véritable théologie de la libération que si celle-ci non seulement part de l'enseignement de Jésus-Christ, mais n'utilise, par la suite, que des méthodes en conformité avec le Nouveau Testament.

Peut-être aurait-il été plus convaincant, plus efficace, s'il n'avait pas passé sous silence les déficiences chroniques de l'Eglise, les tentations d'autoritarisme, les manquements à l'égard des libertés essentielles des individus et des sociétés.

L'Eglise n'est pas innocente. Elle se grandirait en le reconnaissant, car elle est jugée sur ses actes plutôt que sur ses paroles.

(Lire nos informations pages 4 et 5.)

● IRAN

L'ampleur de la répression à Téhéran et l'annulation du voyage à Paris de M. Bakhtiar éloignent les perspectives de compromis

Des manifestations sporadiques ont éclaté de nouveau, ce lundi matin 29 janvier, dans le centre de Téhéran. Des barricades ont été érigées notamment sur une des places où se sont déroulés, dimanche, des affrontements sanglants, qui ont fait au moins quarante tués et une centaine de blessés selon un premier bilan transmis par les hôpitaux. L'opposition fait état de chiffres plus élevés encore.

Ce lundi matin, M. Chapour Bakhtiar, premier ministre, a mis fin, au cours d'une conférence de presse, aux rumeurs auxquelles avaient donné lieu, samedi et dimanche, les informations sur son voyage à Paris, afin de rencontrer l'ayatollah Khomeiny. M. Bakhtiar a affirmé qu'il avait décidé de l'annuler en raison des « conditions inacceptables » *posées par l'ayatollah. Il a ajouté que les contacts entre son gouvernement et le chef religieux* « sont actuellement interrompus ». *M. Bakhtiar a répété qu'il n'avait pas l'intention de démissionner. Il a paru subordonner le retour de l'ayatollah en Iran à des* « conditions de sécurité » *qui ne seraient pas encore remplies, et il a affirmé que les aéroports iraniens allaient être rouverts incessamment.*

Toutefois, certains chefs de l'armée iranienne s'opposent au retour du dirigeant spirituel chiite et durcissent la répression des manifestations. Un compromis semble de ce fait impossible entre le gouvernement Bakhtiar et l'exilé de Neauphle-le-Château.

Dans l'entourage de l'ayatollah Khomeiny, on déclarait ce matin matin que le chef religieux était toujours « décidé à partir », *mais que les* « problèmes de sécurité » *posés par son voyage devaient être résolus auparavant. On n'excluait pas que son séjour en France se prolonge encore quelque temps, si du moins les autorités françaises n'y faisaient pas objection.*

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Plus de quarante morts et trois cents blessés : tel est le lourd bilan d'une nouvelle journée de manifestations populaires contre la décision du gouvernement de M. Bakhtiar d'empêcher le retour de l'ayatollah Khomeiny en Iran. Si, vendredi, l'armée avait été relativement modérée dans la répression, dimanche elle a tiré sans discrimination dans le seul but de tuer et de faire régner la terreur. Après ce bain de sang, M. Bakhtiar pourra-t-il encore se rendre à Neauphle-le-Château pour y conclure un accord de compromis ? Beaucoup estiment désormais que ce voyage n'aura pas lieu. Certains vont même jusqu'à assurer que c'est peu connaître l'ayatollah Khomeiny que de penser qu'il aurait accepté de discuter avec M. Bakhtiar, *même si ce dernier* s'était présenté à lui dans d'autres circonstances.

Au cours d'une conférence de *presse tenue ce lundi matin 29 janvier*, le premier ministre a affirmé qu'il ne partirait pas pour l'instant pour Paris, mais que *« les portes demeuraient ouvertes »*.

JEAN GUEYRAS.

(Lire la suite page 3.)

● ÉTATS-UNIS

M. Deng Xiaoping propose à Washington la formation d'une coalition antisoviétique

M. Deng Xiaoping, arrivé dimanche après-midi 28 janvier, à Washington, est reçu officiellement, ce lundi, à la Maison Blanche. Avant de quitter Pékin, le vice-premier ministre chinois avait recommandé, dans une interview accordée à l'hebdomadaire « Time », la formation d'une alliance des Etats-Unis, de la Chine et d'autres pays contre l'Union soviétique.

Après avoir vivement dénoncé « l'hégémonisme » de l'U.R.S.S., M. Deng Xiaoping déclare notamment dans cette interview : « Si nous voulons vraiment brider l'ours polaire, la seule chose réaliste est de nous unir. Si nous dépendons seulement de la puissance des Etats-Unis, ce n'est pas assez. Si nous dépendons seulement de la puissance de l'Europe, ce n'est pas assez. Nous (la Chine) sommes un pays pauvre et insignifiant, mais si nous nous unissons, cela aura du poids. »

Le vice-premier ministre chinois est accompagné d'une délégation réduite, qui comprend M. Fang Yi, vice-premier ministre et ministre chargé de la coopération scientifique et technique, M. Huang Hua, ministre des affaires étrangères, le responsable des affaires américaines dans ce ministère, M. Zhang Wenjin. M. Deng Xiaoping et les principaux membres de sa délégation sont accompagnés de leurs épouses.



(Dessin de KONK.)

De notre correspondant

Washington. — M. Carter, rapporte-t-on, aurait calmé l'ardeur de certains de ses conseillers et donné pour mot d'ordre « *de ne pas en rajouter* », conscient qu'il est que toutes les phases de l'accueil réservé à M. Deng seront comparées par les Soviétiques à ce qui sera offert, dans quelques semaines, ou quelques mois, à M. Brejnev. Malgré cette réserve, la visite s'annonce comme l'une des plus spectaculaires que les Etats-Unis aient connues depuis des années, et se situe à peu près au niveau de celle de Nikita Khrouchtchev en 1959. Les six heures de conversations avec le président, le grand « dîner d'Etat » à la Maison Blanche, lundi soir, suivi d'un spectacle télévisé au Centre Kennedy, les rencontres avec des membres du Congrès, tout cela fait partie du protocole réservé aux chefs d'Etat.

Les mesures de sécurité se situeront elles aussi à ce niveau, et même au-delà. On redoute des démonstrations hostiles organisées par des groupes de diverses *obédiences*, dont cinq ont reçu l'autorisation de manifester lundi aux abords de la Maison Blanche.

MICHEL TATU.

(Lire la suite pages 6 et 7.)

AU JOUR LE JOUR

Comment peut-on être Iranien ?

L'ayatollah Khomeiny veut, semble-t-il, faire de Neauphle-le-Château un Canossa où l'autorité temporelle de M. Chapour Bakhtiar ira faire acte de soumission à sa propre autorité spirituelle.

Tandis que se déroule cet affrontement de volontés, militaires et manifestants se font, sur le terrain, une véritable guerre civile, dont le pouvoir est l'enjeu et dont il sera peut-être la victime.

Un Iranien — on disait alors un Persan, — dont Montesquieu a rapporté les propos, et qui, lui aussi, séjournait en Europe dans les derniers jours du Roi-Soleil, écrivait à ce sujet :

« Je vois que, dans ces moments rigoureux, il y a toujours des mouvements tumultueux où personne n'est le chef : et que, quand une fois l'autorité violente est méprisée, il n'en reste plus assez à personne pour la faire revenir. »

ROBERT ESCARPIT.

● ITALIE

Le Parlement prend acte de la rupture de la majorité d'union nationale

Un magistrat assassiné à Milan

Alors que les Chambres italiennes se réunissent en fin de journée ce 29 janvier pour prendre acte de la rupture de la majorité d'union nationale et ouvrir un débat qui débouchera sur la démission du cabinet Andreotti, un magistrat a été assassiné à Milan dans la matinée en se rendant à son bureau. L'organisation Prima Linea (première ligne), liée aux Brigades rouges, a revendiqué ce crime. (Lire page 6.)

Point de vue

Réponse au garde des sceaux

En réplique à la série d'articles de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, parue dans « le Monde » du 9 au 15 janvier, nous avons reçu de Mᵉ Jean-Denis Bredin, avocat au barreau de Paris et professeur à l'université de Paris-I, l'article que nous publions ci-dessous, ainsi qu'une étude de MM. Dominique Coujard et Michel Marcus, respectivement président et secrétaire général du Syndicat de la magistrature, dont on lira la première partie page 13.

par JEAN-DENIS BREDIN

Que le garde des sceaux rédige six articles pour décrire les structures de la justice et tenter d'analyser ses difficultés, c'est le signe d'une volonté pédagogique dont on se réjouira. On ne s'étonnera pas que le garde des sceaux ait jeté sur le « mal judiciaire » un regard traditionnel et néglige quelques-uns des problèmes nouveaux que rencontre la justice (par exemple les transformations modernes du rôle du juge, moins arbitre de conflits qu'agent social, la dégradation croissante des relations du juge et de l'avocat, etc.) : le métier d'un garde des sceaux n'est sans doute pas de multiplier les raisons d'inquiétude.

On sera davantage *surpris* que le ministre de la justice ait voulu présenter de la justice une vision idyllique : les erreurs judiciaires sont « rarissimes » ; nos juges *sont* « travailleurs », « intègres », « courageux », « scrupuleux » ; pas un seul homme en France n'est inquiété pour « *délit d'opinion* ». *Le garde des* sceaux souhaitait-il se rassurer lui-même ? Un optimisme aussi excessif ne peut certes persuader ni les Français ni les juges eux-mêmes, assez majeurs et responsables pour connaître leurs défauts et observer leurs défaillances. Mais on ne tiendra pas rigueur à un garde des sceaux de ce qu'il loue les juges, de ce qu'il exalte la justice, se délivrant aussi à soi-même témoignage de satisfaction. En revanche, le discours de M. Peyrefitte est à plusieurs égards franchement inquiétant.

**

1) Il est inquiétant, d'abord, quand *le garde des sceaux affirme comme* une donnée certaine l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir exécutif : ou plus précisément, car *le garde des sceaux admet que l'in*dépendance de la justice est « exercice et volonté », et qu'elle « dépend des juges », l'absence certaine de toute pression du pouvoir exécutif sur l'institution judiciaire. Ce que M. Peyrefitte assure, en écrivant : « J'affirme qu'on ne pourrait citer dans les vingt et un derniers mois un seul cas où un juge aurait vu sa carrière freinée pour avoir jugé avec indépendance, ou au contraire accélérée pour avoir fait preuve de docilité », et en proclamant — à *propos* de l'affaire Croissant — que toutes les décisions des juridictions françaises sont rendues « en pleine indépendance ».

Qui n'aperçoit ici le décalage entre le discours et la réalité ? C'est vrai que le pouvoir exécutif est indifférent à l'immense majorité des litiges : et le juge ne subit alors *ni* influence *ni* sanction. C'est vrai aussi que le pouvoir s'abstient parfois d'intervenir dans des affaires qui cependant l'intéressent : le mérite en revient *davantage* aux risques d'une pression maladroite qu'à la vertu du pouvoir.

(Lire la suite page 13.)

MAGRITTE, PEINTURES ET ÉCRITS

La trahison des images

Magritte avait attendu longtemps avant que le monde n'entre dans son jeu d'images et de mots. L'âge de la maturité. Mais dès que les marchands et les musées se sont emparés de son œuvre, sa célébrité n'a cessé de croître. Naguère, ce peintre sérieux faisait rire. Il passait pour un « pompier », sans talent pictural. Aujourd'hui il fait courir les foules.

Sa rétrospective de deux cents peintres au Centre Georges-Pompidou, la même que celle qui fut montrée à Bruxelles (« le Monde » du 7 décembre), avec quelques tableaux en moins et quelques-uns en plus, connaît une grande affluence. En guise d'accompagnement à cette rétrospective et aussi à l'accrochage de peintures galerie Isy Brachot, la publication des textes de Magritte, le « Corpus » de tout ce que le peintre a écrit ou dit pour expliciter son œuvre, un album tiré du livre récent de Torczyner, qui en reproduit des morceaux choisis et une émission à la télévision sur Antenne 2, montrent l'ampleur de l'« opération Magritte ». Elle a l'avantage de nous faire mieux connaître un peintre dont les allures d'homme quelconque en chapeau melon cachaient un mystère que ses tableaux n'ont cessé durant quarante ans de vouloir nous révéler.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 15.)

Le Monde

idées

ŒCUMÉNISME

DIALOGUE ENTRE ORTHODOXES ET CATHOLIQUES

Le poids des martyrs

par Mgr MÉLÉTIOS (*)

L'ORTHODOXIE a la conscience aiguë de se trouver, malgré son indignité, et par la miséricorde de Dieu, dans une continuité organique, ininterrompue, avec l'Eglise indivise, celle des Apôtres, des martyrs et des Pères, celle des sept grands conciles œcuméniques. Mais l'orthodoxie, à l'époque moderne, a vécu plus qu'elle n'a pensé cette continuité. Pour beaucoup d'orthodoxes, le problème est, aujourd'hui, de sortir d'une longue méfiance, d'un douloureux repliement, pour découvrir que l'œcuménisme n'est pas un relativisme mais un dialogue confiant, un service commun, où les autres nous demandent d'être pleinement et plus consciemment nous-mêmes, pour la richesse même du partage.

Trois attitudes, me semble-t-il, ont été élaborées depuis une trentaine d'années par la pensée orthodoxe, pour suggérer ce que peut être notre participation au mouvement œcuménique : l'œcuménisme « dans le temps », l'épiclèse œcuménique, l'invitation à la conciliarité.

L'Eglise orthodoxe voudrait inviter les autres chrétiens à découvrir leurs propres racines d'Eglise indivise. Elle commence à apporter à l'Occident chrétien une lecture nouvelle de son histoire, une lecture qui, pour citer le professeur Nikos Nissiotis, *« comblerait les fossés, équilibrerait les contraires, surmonterait les inimitiés et conduirait vers l'union »*. Car l'Eglise orthodoxe n'a pas connu les dissociations qui ont ravagé l'Occident pour culminer à l'opposition de la Réforme et de la Contre-Réforme : celles notamment de l'autorité et de la liberté, de la théologie et de la mystique, de l'Ecriture et de la Tradition.

L'orthodoxie, d'autre part, ne reçoit son Seigneur que dans l'humilité de l'épiclèse eucharistique, cette « invocation » de l'Esprit-Saint, elle ne reçoit sa miraculeuse unité que dans la prière *« pour la prospérité de toutes les Eglises de Dieu et l'union de tous »*. Elle demande donc au mouvement œcuménique de garder son caractère prophétique et proprement spirituel en amenant tous les chrétiens à prononcer ensemble la grande épiclèse, la grande invocation à l'Esprit.

La « conciliarité »

Inviter les diverses communautés chrétiennes à retrouver plus consciemment leurs racines d'Eglises indivises et à se faire toujours plus disponibles *« à ce que l'Esprit dit aux Eglises »* (Apoc. 2,7), c'est amener celles-ci à rétablir peu à peu, entre elles, une conciliarité qui soit communion à l'image de la Trinité. Dans cette perspective, Rome devrait trouver sa place comme centre universel de communion, comme *« présidence à l'amour »*, selon l'expression de saint Ignace le Théophore, mais dans l'Eglise et non au-dessus d'elle. Et les Eglises issues de la Réforme devraient réfléchir sur le fait que la parole s'est incarnée et que l'Esprit-Saint, qui nous donne le sens de la parole, repose sur le corps sacramentel du Christ.

Ainsi le défi œcuménique devient pour l'orthodoxie art de donner et de recevoir.

L'orthodoxie a transmis l'exigence d'une synthèse organique de l'Ecriture, de la liturgie, de l'ascèse et de la théologie. Elle a transmis la conception d'un mutuel service entre le Christ et l'esprit, entre le sacrement et la liberté, clé peut-être d'une vraie réconciliation entre Rome et la Réforme. Elle a transmis le sens de la toute-faiblesse de Dieu au cœur même de sa toute-puissance, l'annonce du Dieu crucifié pour que l'homme soit déifié. Elle nous rappelle que les dimensions « verticale » et « horizontale » du christianisme sont inséparables et que le *« sacrement du frère »* n'aurait aucun sens hors du *« sacrement de l'autel »*.

L'aiguillon de l'Occident

Mais les conditions historiques où l'orthodoxie a vécu et où, souvent, elle vit encore ont fait grandir en elle deux graves tentations : celle de la sacralisation immobile et celle du nationalisme religieux.

C'est pourquoi elle a besoin de l'inquiétude lucide de l'Occident comme d'un aiguillon prophétique qui interdise la sclérose des rites et des mentalités. Elle a besoin du sens existentiel de la Réforme, de son esprit critique, de sa familiarité avec la Bible. Elle a besoin aussi, pour le meilleur, du témoignage catholique : celui de l'universalité et de l'unité de l'Eglise à l'échelle de la planète, celui du sérieux avec lequel le catholicisme sait aborder les problèmes de l'histoire.

Mais il faut aller plus loin, car les charismes de l'Occident s'enracinent eux aussi dans l'Eglise indivise. Le sens occidental de l'agonie et de la croix doit équilibrer l'affirmation orthodoxe d'une participation ontologique aux énergies divines : pas de théologie de la gloire sans théologie de la croix, pas de vie en Christ sans imitation de Jésus. Le sens occidental de la responsabilité morale des chrétiens devrait ramener la liturgie orthodoxe à sortir de ses limites pour éclairer et orienter la vie quotidienne et, peu à peu, la civilisation.

C'est dans ces perspectives que *nous devons travailler*, et *travailler* avec passion, à rendre un jour possible le rétablissement entre nous d'une entière communion. Nous l'avons déjà fait pour le sacrement du baptême. Il faut le préparer pour celui de l'eucharistie. Pourquoi ne pas espérer, d'une espérance active, laborieuse, que l'Occident et l'Orient chrétiens s'accordent sur les dogmes des sept grands conciles œcuméniques, établissent sur cette base une certaine ouverture de communion et décident alors d'examiner ensemble tout ce qu'ils ont défini par la suite, séparément ?

Mais, au moment de conclure, je m'aperçois que je n'ai rien dit de l'essentiel. Car l'essentiel, ce sont les martyrs. A l'époque moderne, l'Eglise orthodoxe, avec les néo-martyrs grecs, puis les tragédies du vingtième siècle, a été l'Eglise des martyrs. Mais ces confesseurs contemporains de la foi ne sont pas seulement orthodoxes : parmi eux, on trouve aussi des catholiques, des luthériens, des baptistes. Là se trouvent les fondements secrets de l'œcuménisme. Là, dans l'unité mystérieuse du corps du Christ, l'Orient et l'Occident chrétiens, au-delà de leurs limitations historiques, s'embrassent pour un immense et commun renouveau.

(*) Exarque du patriarche œcuménique, métropolite de l'Eglise orthodoxe grecque.

Les chrétiens et les autres

par JACQUES ROLLAND DE RENEVILLE (*)

ENTRE croyants et athées, la différence est-elle bien là où on le dit ?

L'athéisme moderne et le mysticisme rhénan au XIII[e] siècle, avec Eckhart, ou inspiré de l'école rhénane au XVI[e] siècle, avec Weigel, curieusement se rejoignent : « *Absolu, seul et pour soi, Dieu demeure impersonnel, intemporel, inlocalisé, inactif, sans volonté, insensible ; il n'est ainsi ni Père, ni Fils, ni Esprit-Saint, il est l'Eternité même sans temps, il plane et réside en lui-même partout, il n'agit sur rien ni ne le veut ni ne le désire, car que pourrait-il faire, désirer, vouloir... il ne désire rien, n'espère rien...* » (Weigel). A cette ivresse mystique de l'absolu répond jusque dans les mêmes termes, aujourd'hui, l'athéisme, lorsqu'il examine l'hypothèse d'un Dieu : « *Si Dieu est l'infinité et la plénitude de l'être, il n'y a pas en lui de distance entre son projet et sa réalité. Ce qu'il veut est ; il veut ce qui est. Il ne réclame rien, il ne promet rien, il n'exige aucun sacrifice, il ne dispense aucun châtiment ni récompense, il ne peut rien justifier ni rien condamner ; on ne saurait fonder sur lui ni optimisme ni désespoir : il est, on ne peut rien dire de plus.* » (S. de Beauvoir). Il est, il n'est que son propre être, on n'en peut rien savoir de plus, c'est déjà ce qu'enseignait saint Thomas, précisant que même cette affirmation ultime : « *Il est* », se dérobe pour nous dans une « *nuit d'ignorance* » qui est justement notre plus intime relation avec Lui.

Mais le Christ ? Entre cet absolu inaccessible et le plus humble croyant, n'intervient-il pas comme médiateur, sauveur, en sorte qu'à travers sa mort rédemptrice chacun soit appelé au salut ? Répondre à cet appel ou s'y vouloir sourd, n'est-ce pas là, entre croyants et athées, une différence radicale ?

C'en serait une, en effet, si la médiation entre Dieu et celui qu'invite cet appel n'avait jamais été assurée que par un seul médiateur, à la fois divin et humain, seul à mourir pour racheter l'humanité par son sang, seul à s'offrir à l'initié dans une identification à la fois baptismale et eucharistique. Mais Orphée aussi meurt et ressuscite pour que sa résurrection apporte à tous les initiés l'immortalité personnelle ; Mithra aussi meurt et ressuscite, et aussi Osiris, et aussi Attis, et aussi Adonis, et combien d'autres ; à tous leurs fidèles, l'identification est assurée par des rites, l'immersion et la manducation, qui préfigurent le baptême et l'eucharistie, afin que, par-là, chacun puisse à son tour vaincre la mort, participer personnellement à cette universelle résurrection, jadis renaissance printanière de la nature, devenue ensuite la victoire d'un dieu sur sa propre mort. Si frappantes s'imposent les analogies, que saint Justin tenait les mystères païens de salut pour des caricatures du christianisme, une « *œuvre du diable* ». Mais le caricaturiste *succède* à ce qu'il caricature, et saint Justin ne pouvait ignorer que les mystères païens *précèdent* le mystère chrétien. S'il y a eu copie, ce ne pouvait être qu'en sens inverse.

Une religion d'amour universel

Alors, finalement, où donc passe la séparation ? Il est vrai qu'à la différence des autres dieux souffrants, mourants et ressuscités, Jésus a librement voulu cette passion rédemptrice, tandis qu'ils l'ont subie : par ce trait, le mystère chrétien innove ; désormais, c'est la liberté qui s'incarne, souffre, meurt et ressuscite. En revanche, les dieux souffrants des mystères païens se toléraient entre eux, tandis que Jésus est Fils du Dieu unique, il assume, il fonde de nouveau le monothéisme d'Israël. Mais seule une vue rétrospective, celle de l'historien, peut reconstituer après coup ces différences.

Nous voilà pris dans une espèce de relativité généralisée : si les dieux morts et ressuscités qui ont précédé Jésus sont des mythes, pourquoi le dernier d'entre eux n'en serait-il pas un aussi ? Parce qu'Ieschoua de Nazareth exista réellement ? Entre cette annonce eschatologique et la bonne nouvelle d'une résurrection rédemptrice, la distance est infinie, et c'est elle qui constitue le mystère, par là le mythe. Inversement, si Jésus est cru authentiquement Dieu, ses prédécesseurs l'avaient été avant lui. Sa mort apparaît-elle aux chrétiens universellement rédemptrice ? Mais leur mort apparaissait à leurs fidèles universellement rédemptrice. Dès lors, tout se réduit à une question de date et de lieu : selon qu'un initié au mystère est né dans la Phrygie ou l'Egypte préchrétiennes, ou bien à Antioche ou à Rome après Tibère, sa foi est allée toute à l'une ou à l'autre de ces diverses rédemptions, voilà tout.

On objectera que le christianisme est une religion d'amour universel. Mais le mysticisme oriental et le mysticisme grec l'avaient été avant lui : Bergson a écrit là-dessus des pages définitives, ne reconnaissant de privilège décisif au mysticisme chrétien sur les deux autres que d'avoir seul abouti à l'action, parce qu'en les mystiques chrétiens seuls « *s'est dégagée une énergie, une audace, une puissance de conception et de réalisation extraordinaires* », et il précise aussitôt que cette « poussée mystique » singulière s'explique parce qu'elle seule n'a plus été « refoulée sur des doctrines de renoncement ou des pratiques d'extase », en un mot, parce qu'elle a surgi d'Occident, terre où pour la première fois des inventions techniques et des organisations politiques ont libéré l'homme : « Ces inventions et ces organisations sont d'essence occidentale : ce sont elles qui ont permis ici au mysticisme d'aller jusqu'au bout de lui-même », c'est-à-dire jusqu'à l'action. Nous voilà revenus à la constatation précédente : selon qu'ici ou là, en ce temps ou en tel autre, en Occident ou en Orient... Encore une fois, est-ce donc là toute la différence ?

Nous l'avions cherchée dans la théologie de l'absolu, puis dans les origines historiques du christianisme, enfin dans les diverses familles de mysticisme. Peut-être aurions-nous plus de chances en la cherchant dans ce qui apparaît communément le domaine propre des religions, et singulièrement du christianisme, dans l'action quotidienne, la moralité pratique ?

Cette fois encore, observons ici qu'entre les hommes la frontière, s'il y en a une, passe non par où l'on croit, c'est-à-dire par où ils croient, mais par où ils se comportent. Sur mille, sur cent mille « chrétiens » pris au hasard dans les classes sociales, les nationalités, les ethnies, etc., ceux qui chaque jour, par leurs actes, montrent qu'ils tiennent « la personne humaine pour une fin et non simplement pour un moyen » sont-ils plus nombreux que s'ils avaient été choisis sur mille, sur cent mille incroyants, bouddhistes ou musulmans ? Qui oserait l'affirmer ? Quel statisticien s'aventurerait jusqu'à en décider ?

Une seule distinction se propose encore, la dernière, celle qui séparerait les « vrais » chrétiens des autres. Mais qu'est-ce qu'un vrai chrétien ? Parmi tous les baptisés qui prient sincèrement, combien sont prêts à tout moment au sacrifice suprême immédiat par amour pour Celui en qui tous sont frères ? Pour conclure, on est tenté de fournir à cette question la réponse de Kiekegaard : il n'y aura jamais eu qu'un seul vrai chrétien : Jésus-Christ.

(*) Professeur de philosophie à l'université de Poitiers.

La tentation de l'angélisme

par le pasteur ALBERT GAILLARD (*)

LE MONDE a publié, le 30 décembre 1978, sous le titre « Une grande espérance », un compte rendu de la cérémonie qui s'est déroulée à Notre-Dame de Paris, lors de la rencontre européenne du concile des jeunes organisée par Frère Roger Schutz, prieur de Taizé. Sur l'insistance de plusieurs amis, je vous fait parvenir quelques-unes des réflexions qu'a suscitées en moi le document commenté à Notre-Dame, le 28 décembre, par le prieur de Taizé et dont votre chroniqueur cite quelques phrases essentielles.

Ma première remarque concerne l'appréciation portée sur le mouvement œcuménique. D'inspiration protestante à l'origine, il rassemble, à l'heure actuelle — à très peu d'exceptions près, — toutes les Eglises non catholiques, y compris les patriarchies orthodoxes d'Orient et d'Occident. Les dernières statistiques accordent quatre cents millions de chrétiens aux Eglises du Conseil œcuménique et sept cents millions à l'Eglise catholique.

Or le document de Taizé « *constate que le mouvement œcuménique ne parvient pas à provoquer des concrétisations déterminantes en vue d'une réconciliation des Eglises séparées* ». Sous cette forme lapidaire, une telle affirmation est inexacte et frise même la contrevérité. Certes, les diverses Eglises qui constituent le Conseil œcuménique portent encore le poids de traditions anciennes et la marque ou la cicatrice de vieilles séparations qui affectent leur recherche d'une fidélité essentielle à l'égard de Jésus-Christ. Certes, l'attention prêtée aux expressions culturellement datées de la foi — transitoires et non identifiables à des vérités définitives — ainsi que la priorité accordée souvent aux structures ou aux institutions ecclésiales par rapport à la « praxis » évangélique représentent des obstacles non négligeables sur le chemin de la réconciliation des Eglises séparées.

Il n'empêche que, durant les trente années de son existence, le Conseil œcuménique a déjà accompli une œuvre considérable et trop peu connue. Il a inspiré de nombreuses unions d'Eglises, réalisées avec bonheur ou en projet très avancé : cela aux Indes, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Afrique et en Extrême-Orient, pour ne citer que quelques exemples. Il a fait avancer, par l'énorme travail accompli au sein de sa division « Foi et constitution », un approfondissement doctrinal, la liquidation de contentieux théologiques, la reconnaissance mutuelle des ministères ainsi que l'hospitalité eucharistique, sans parler de multiples actions communes entreprises au service de la société.

Les intuitions prophétiques

Ma seconde remarque vise ce que le document de Taizé nomme « *le recours au ministère d'un pasteur universel* », qui serait seul capable d'assurer une véritable réconciliation des Eglises. Il n'est pas surprenant que le prieur de Taizé exprime ainsi sa nostalgie d'un pape « *dégagé des pressions et dépourvu de moyens de puissance, attentif aux particularités locales.... libre d'exprimer des intuitions prophétiques dans le peuple de Dieu et dans toute la famille humaine* ». Quiconque a suivi l'évolution charismatique et théologique de la communauté de Taizé était déjà conscient, depuis longtemps, d'un tel aboutissement. Il convient toutefois de rappeler que la communauté de Taizé n'est nullement représentative des Eglises issues de la Réforme : cela bien au-delà, d'ailleurs, de leurs institutions ecclésiales ou de leurs recherches théologiques, mais dans ce qui caractérise leurs aspirations spirituelles les plus profondes.

Pour faire bref, je me bornerai à quatre aspects essentiels.

1) Au niveau de la réalité psycho-sociale, l'extraordinaire diversité des formes d'esprit et des tempéraments, sans parler des héritages culturels particuliers, rend indispensable un pluralisme. Ce pluralisme trouvera toujours son expression dans des formulations ou dans des structures qu'il semble chimérique de vouloir réduire, à tout prix, à l'unité. Au reste, l'attitude positive de Jésus à l'égard des Samaritains et des païens qui le suivaient, et que voulaient écarter des disciples, est suffisamment significative à ce sujet. De même que les récits du livre des Actes des apôtres concernant l'officier romain Corneille, ou les païens qui reçoivent le Saint-Esprit sans avoir été baptisés (Actes, 10).

2) Dans le cadre même de l'Eglise catholique, diverses tendances s'affrontent aujourd'hui comme de tout temps. L'unité extérieure ne réussit pas à masquer ni à réduire des divergences parfois fondamentales, tant au niveau de la praxis qu'à celui de la théologie. Preuves en soient d'une part la contestation intégriste incarnée par Mgr Lefebvre, d'autre part les audaces théologiques de plus en plus nombreuses, dont Hans Küng fournit un bon exemple (cf. ses livres traduits en français : *l'Eglise* (1968), *Infaillible ? Une interpellation* (1971), *Etre chrétien* (1978). N'écrit-il pas lui-même : « *L'Eglise exige la diversité... Elle sera pluraliste : non seulement faite de nombreuses communautés, mais aussi d'Eglises composées d'une pluralité de groupes, d'écoles, d'orientations, de tendances, de théologies et de modes de piété. Le seul point qui importe c'est qu'aucun groupe ne rompe le dialogue avec les autres ; c'est que l'adhésion à Jésus-Christ l'emporte sur toute autre faction.* »

3) Le pape qu'évoque et qu'attend le Prère Roger Schutz, dans le document précité, appartient à l'utopie sinon au rêve. Dans la mesure où il confronte tant de diversité au sein de la chrétienté et dans le monde, comment pourrait-il se dégager de toute pression idéologique ou théologique, cesser d'être influencé par ses propres opinions ou sa vision personnelle des choses, exercer une liberté prophétique sans cesse limitée par sa fonction et sa responsabilité de chef d'une Eglise particulière ?

L'histoire est fertile en situations qui manifestent ces difficultés, depuis la vive remontrance de Paul à Pierre, « *qui ne marchait pas droit selon la vérité de l'Evangile* » dans son comportement vis-à-vis des chrétiens d'origine païenne (Ep. aux Galates, II, 11-15). Aussi Hans Küng écrit-il avec sagesse que le service de Pierre « *ne peut devenir le critère qui détermine le lieu de l'Eglise* ». Les choix actuels de Jean Paul II pour le gouvernement de l'Eglise sont nécessairement dictés par une analyse de situation : cela leur confère un caractère de relativité, lié à toute contingence et en contradiction avec le rêve d'universalité.

4) Selon l'Evangile enfin — et de l'aveu de toutes les Eglises — le seul pasteur universel, le seul Berger suprême, c'est Jésus-Christ lui-même. A supposer que le ministère d'un pasteur universel devînt le recours possible que propose Roger Schutz, qui n'en éprouverait quelque crainte pour l'avenir de la liberté spirituelle ? Chaque fois que le respect des diversités et de la pluralité des consciences — rançon de cette aventure inachevée des hommes — cède le pas au souci de l'unicité, alors se profile à l'horizon un risque terrible, aussi bien pour les Eglises que pour le gouvernement des peuples. La secrète nostalgie des hommes — quel que soit le nom qu'ils lui donnent — est celle que Jésus-Christ désigne comme le royaume de Dieu.

Mais nous sommes, pour l'instant, sur la Terre... Notre destin est d'y cheminer plus humblement, en reconnaissant les limites de nos utopies les plus généreuses et en évitant la tentation de l'angélisme, contre lequel depuis longtemps Blaise Pascal a su nous mettre vigoureusement en garde.

(*) Ancien secrétaire général de l'Eglise réformée de France, ancien membre du département de l'évangélisation et de la division des études du Conseil œcuménique des Eglises.

Le Monde

étranger

M. Bakhtiar annonce la réduction du programme nucléaire

Le contrat avec Framatome serait annulé

Téhéran (A.F.P., A.P., Reuter). — L'Iran a l'intention d'annuler le contrat signé en octobre 1977 avec la société française Framatome pour la construction de deux centrales nucléaires de 900 MW chacune près d'Abadan, a indiqué le premier ministre, M. Chapour Bakhtiar, au cours d'une interview radio-télévisée dans la soirée du 27 janvier. « L'Iran, qui a des réserves de gaz pour quatre-vingt-dix ans encore, n'a pas besoin de réacteurs atomiques, d'autant que leurs prix sont exorbitants et que, construits maintenant, ils seront démodés dans une dizaine d'années ». *Pour un pays comme l'Iran,* « qui n'a pas d'argent », *les besoins énergétiques devront être satisfaits par les réserves en pétrole et en gaz.*

Dans sa déclaration, M. Bakhtiar a souligné que sa décision résultait de la mauvaise situation économique du pays, et il a semblé soucieux de faire comprendre qu'elle n'était pas liée à l'accueil par la France de l'ayatollah Khomeiny. « Nous avons de bonnes relations avec la France, mais la question des réacteurs nucléaires est différente », *a-t-il précisé. D'ailleurs,* « tous les projets nucléaires sont annulés ». *Seul le contrat signé avec la firme allemande Kraftwerk Union (K.W.U) pour la construction de deux centrales de 1 200 MW à Bousher, dans le golfe Persique, sera honoré, les travaux étant déjà par trop avancés.*

En octobre 1978, à la suite des difficultés économiques du pays et du mouvement antinucléaire qui se développait, notamment dans les milieux religieux, le gouvernement iranien avait déjà annoncé son intention de réduire considérablement le programme nucléaire. Toutefois, il n'était pas alors question de toucher aux contrats déjà signés.

C'est en 1974, que le chah d'Iran avait décidé de lancer son pays dans la course au nucléaire, afin, expliquait-il, de *« préparer l'après-pétrole »*. Un objectif avait même été fixé : en 1994, l'Iran aurait dû disposer d'une puissance installée de 23 000 MW d'origine nucléaire (plus de 50 % de la capacité électrique du pays) obtenue à partir d'une vingtaine de centrales. Les premiers contacts entre le chah et les milieux nucléaires occidentaux remontent à 1973. L'idée du souverain était de partager, *grosso modo, son marché entre l'Allemagne fédérale*, la France et les États-Unis. Dès le mois de novembre 1974, des lettres d'intention étaient signées avec la société allemande K.W.U. *(filiale de Siemens)* pour la construction de deux centrales de 1 200 MW chacune. Commencés à la fin de 1974, les travaux devraient être achevés en 1981.

Un coup dur

Les négociations entre Framatome et l'Iran avaient été fort longues. Après bien des péripéties, ce n'est qu'en octobre 1977 que les lettres d'intention étaient officiellement signées pour la construction de deux centrales de 900 MW chacune. Le montant du contrat était d'environ 15 milliards de francs (11 milliards pour les centrales et 4 milliards pour la fourniture de combustible pendant dix ans). Sur les 11 milliards, la part locale était estimée à près de 20 %, la part rapatriable représentant près de 9 milliards de francs. Le gouvernement français finance 60 % de ces 9 milliards, les 40 % restants étant réglés directement par l'Iran. Le chantier, ouvert depuis dix-huit mois, occupe quatre cent cinquante techniciens français et plus de deux mille Iraniens. Une longue grève a interrompu les travaux en novembre-décembre, mais ils ont repris depuis. Toutefois, les règlements, qui s'effectuent normalement mois par mois, n'ont pas été effectués depuis près de trois mois, en raison notamment de la grève des banques.

Officiellement, Framatome n'a pas été avisée de l'annulation de ce contrat, et il *« n'est pas question d'arrêter les travaux tant qu'aucune notification n'a été faite »*. Pour les sociétés françaises concernées (Framatome, Creusot-Loire, Spie-Batignolles, Alsthom-Atlantique), c'est un coup dur. Certes, ce contrat est couvert à 90 % par une assurance COFACE. De plus, d'importantes indemnités sont prévues en cas de rupture unilatérale. Mais si les risques financiers proprement dits sont réduits au minimum pour les sociétés, il reste que l'annulation du contrat se traduira par une diminution de l'activité de leurs usines.

Sur les vingt centrales prévues par le chah, seules deux — celles de K.W.U. — verront donc le jour... si la décision de M. Bakhtiar se confirme.

Un arrêt total du programme nucléaire iranien pourrait aussi avoir des conséquences sur la structure de la société *Eurodif* d'enrichissement de l'uranium, dont l'Iran possède, par l'intermédiaire d'une société franco-iranienne, 10 % du capital de 1 milliard de francs. Cette prise de participation, réalisée en 1974, s'était accompagnée de l'octroi par l'Iran à la France d'un prêt de 1 milliard de dollars ; ce prêt a largement contribué au financement de l'usine européenne du Tricastin, qui entre actuellement en production.

Les événements iraniens ont, depuis plusieurs mois, amené les responsables français d'Eurodif, comme ceux de la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA), à réfléchir aux conséquences possibles d'une décision de l'Iran de se retirer d'Eurodif et de Coredif : celle-ci étudie le lancement d'une autre usine internationale d'enrichissement, avec une participation iranienne de 25 %.

Les troubles que connaît l'Iran bloquent d'autre part depuis plusieurs mois un projet de recherche d'uranium au Niger, associant ce pays (33 %), avec l'Iran (26 %), la COGEMA (26 %) et une société italienne (15 %).

LA CRISE IRANIENNE

Les perspectives de compromis s'éloignent

(Suite de la première page.)

M. Chapour Bakhtiar a rejeté la responsabilité de l'échec de sa mission sur ceux qui avaient posé des *« conditions inacceptables »* en exigeant sa démission avant toute rencontre avec l'ayatollah Khomeiny. *« J'ai dit non,* a-t-il souligné, *car il y a des moments où il faut avoir le courage de dire non, et je suis décidé à poursuivre ma tâche. »*

M. Bakhtiar s'est montré par contre très évasif en ce qui concerne le retour de l'ayatollah Khomeiny en Iran. *« L'aéroport de Mehrabad sera rouvert dans quelques heures, les problèmes techniques ayant été résolus,* a-t-il dit, *M. Khomeiny pourra rentrer quand il veut, cet après-midi ou dans dix jours »* Mais il a ajouté qu'il fallait également résoudre le problème de sa sécurité et déterminer qui aurait la responsabilité de sa protection : le gouvernement ou les religieux eux-mêmes ?

Il était déjà clair, samedi après-midi, durant la grande marche de plus d'un million de personnes de la place Fouzieh au square Chahyad, organisée pour l'anniversaire de la mort du Prophète, qu'aucun compromis n'était possible entre la hiérarchie chiite et le gouvernement de M. Bakhtiar. La manifestation religieuse s'était, en effet, vite transformée en une immense démonstration de ferveur populaire à l'endroit de l'ayatollah et de colère contre le gouvernement. Le nom de M. Bakhtiar fut longuement conspué par la foule sur un ton de plus en plus menaçant. *« Que Dieu ait pitié de Bakhtiar si Khomeiny ne rentre pas demain » ; « S'il ne vient pas dimanche, les fusils parleront lundi » ; « Bakhtiar nous trompe, nous le condamnons, ainsi que son maître Carter ».*

Pour la première fois, des mots d'ordre évoquant la nécessité d'une *« lutte armée »* ont été lancés. Des groupes d'Azerbeïdjanais, nombreux à Téhéran, frappant le sol de leurs pieds, chantaient, en chœur : *« Nous demandons à nos chefs religieux qu'ils nous donnent l'ordre de prendre les armes » ; « Jimmy-boy, Jimmy-boy, cours ! cours ! le peuple de l'Iran est prêt à prendre les armes » ; « Seule la lutte armée peut abattre le système fasciste en Iran ».*

Sur l'immense place Chahyad, l'arrivée d'un minibus transportant les cadavres de sept des jeunes gens tués au cours des affrontements de vendredi, rue Chah-Reza, a suscité des scènes d'hystérie collective et des cris de vengeance. *« Marj bar Bakhtiar »* (A mort Bakhtiar), alors que des centaines de milliers de poings se levaient en hommage aux *« martyrs de la révolution ».*

Encore sous le coup de ces manifestations de haine collective contre M. Bakhtiar, les journalistes étrangers avaient attaché peu d'importance aux informations de sources *proches du premier ministre* qui affirmaient, samedi vers 16 heures, qu'un accord était sur le point d'être conclu entre le chef du gouvernement et l'ayatollah Khomeiny. Selon un scénario décrit avec force détails, M. Bakhtiar devait se rendre à Neauphle-le-Château pour présenter la démission de son gouvernement à l'ayatollah Khomeiny, qui lui demanderait alors de poursuivre sa tâche, « légitimant » ainsi le premier ministre. Ce curieux plan semblait hautement fantaisiste et peu crédible dans l'extraordinaire climat de haine régnant à Téhéran. Ses grandes lignes étaient cependant en partie confirmées vers 20 h. 30, lorsque M. Bakhtiar, interviewé à la télévision nationale, annonçait qu'il était en pourparlers avec l'ayatollah et qu'il se rendrait en France si les négociations en cours aboutissaient.

Deux heures plus tard, la radio, interrompant son programme, donnait lecture d'un message de M. Bakhtiar dans lequel ce dernier annonçait *« qu'en tant qu'Iranien patriotes, qui se considère comme étant un membre modeste d'un mouvement glorieux et croit au rôle dirigeant de l'ayatollah, il avait décidé de se rendre à Paris dans les quarante-huit heures, afin de le rencontrer et de suivre ses conseils sur l'avenir du pays ».*

Un vent d'optimisme soufflait alors dans les milieux politiques de la capitale, et les spéculations allaient bon train. Un règlement de la longue crise iranienne était-il désormais en vue ? Certains affirmaient que M. Bakhtiar, faisant le sacrifice de sa personne, allait à Canossa. D'autres soutenaient qu'après tout, un premier ministre ne pouvait entreprendre un tel voyage sans avoir au préalable obtenu de solides garanties, et qu'il ne se laisserait pas humilier comme M. Tehrani, président du conseil de régence, contraint à la démission. Il fallut déchanter, lorsqu'un message de l'ayatollah adressé aux autorités religieuses de Téhéran fut distribué, tôt dans la matinée de dimanche, aux portes des mosquées et placardé dans les différents quartiers de la capitale.

Rédigé en termes sévères il affirmait : *« Tout ce qui a été dît au sujet d'une éventuelle rencontre avec M. Bakhtiar en tant que premier ministre est absolument faux. Je ne le recevrai pas tant qu'il n'aura pas démissionné parce qu'il est un premier ministre illégitime. (...) Les autorités religieuses doivent annoncer à la nation qu'un complot est en cours. Ne vous laissez pas berner. Il n'existe entre moi et M. Bakhtiar aucune entente possible. Tous les bruits autour d'une prétendue négociation avec le premier ministre ne sont que de purs mensonges. La nation doit rester sur ses positions et demeurer vigilante pour déjouer tous les complots. »*

Interrogé par un groupe de journalistes, M. Karim Sandjabi, secrétaire général du Front national, déclarait qu'il y avait bel et bien un *« complot d'inspiration américaine »* pour établir une sorte d'accord entre l'ayatollah et M. Bakhtiar en vue de maintenir ce dernier à la tête du gouvernement. Il exprimait cependant la conviction que cette conspiration serait déjouée grâce à l'attitude ferme de Khomeiny, qui *« s'opposerait certainement à toute transaction de ce genre ».*

Pendant ce temps, les ulémas de Téhéran occupaient la mosquée de l'université, affirmant qu'ils ne la *quitteraient que lorsque leur chef* spirituel et politique regagnerait l'Iran. L'effervescence gagnait rapidement le quartier de l'université ; des barricades étaient érigées à la *hâte tout le long de l'avenue Eisenhower* et dans des rues latérales, menant de la place Chahyad à l'avenue Chah-Reza. Vers 15 heures, les premiers coups de feu étaient tirés place du 24-Isfan, à quelque 200 mètres de l'université, où se pressaient environ dix mille jeunes conspuant le nom du premier ministre et invectivant les militaires, dont certains s'étaient solidement retranchés sur les toits des maisons dominant la place.

L'armée doit être détruite

Les quatre premières victimes de la journée furent fauchées par des tirs venant des toits et aussitôt emportées vers les ambulances par les jeunes qui revenaient, *levant leurs mains rouges de sang* en criant : *« On tue nos frères ! »* L'un des blessés avait le visage presque arraché et n'a probablement pas survécu à ses blessures. A *chaque nouvelle rafale répondaient* des milliers de cris : *« Marj bar Bakhtiar ! »* et *« Allah Akhbar ! » (Dieu est le plus grand).* Des femmes pleuraient alors que l'on emportait *de nouveaux blessés. La belle campagne de fraternisation avec l'armée* était vite oubliée par les jeunes, qui réclamaient à tue-tête des armes. *« Chefs religieux, qu'attendez-vous pour nous donner des armes ! » « L'armée qui s'oppose au peuple doit être détruite ! » « Nous tuerons sans pitié ceux qui massacrent nos frères ! »* Sur la chaussée, les flaques de sang étaient aussitôt recouvertes de feuillage arraché aux arbres et parsemées d'œillets rouges.

Rapidement, les affrontements s'étendaient à la totalité du quartier. Les tirs devenaient presque ininterrompus et de plus en plus meurtriers. Les soldats posaient un genou à terre pour mieux viser les manifestants qui, rasant les murs, cherchaient désespérément un abri. Les jeunes, pour leur part, fabriquaient et lançaient des cocktails Molotov rudimentaires, alors que l'armée démantelait l'une après l'autre les barricades improvisées, barrant les *rues aboutissant à l'avenue Eisenhower.* Des manifestants s'armaient de bâtons et de barres de fer et semblaient ainsi chercher une dérisoire défense contre les balles tirées *des toits avec une précision mortelle.*

La grande victime de cette nouvelle journée sanglante a été la tentative, vouée d'avance à l'échec, de réconcilier les inconciliables, c'est-à-dire l'ayatollah Khomeiny, qui incarne le *« pouvoir révolutionnaire »* en Iran, et M. Bakhtiar, représentant du pouvoir légal considéré comme *« illégitime »* par la plupart des religieux. Reste à savoir qui sont ceux qui ont mené dans l'ombre cette mystérieuse négociation. M. Bakhtiar a prononcé, au cours de sa conférence de presse de ce lundi matin, le *nom* de M. Bazarghan, le chef du Mouvement de libération de *l'Iran, qui, il y a encore une semaine,* avait révélé que des *« contacts »* et des *« pourparlers »* se déroulaient discrètement entre des milieux proches de M. Bakhtiar et certains membres de l'entourage de Khomeiny. Il a également cité les noms des ayatollahs Behechte et Moutazeri, deux éminents religieux de Téhéran, jouissant de l'entière confiance de Khomeiny et qui, selon certaines sources, auraient assuré à M. Bakhtiar qu'il serait certainement reçu avec bienveillance à Neauphle-le-Château.

Après les massacres de dimanche, *il ne fait plus de doute que certains* officiers supérieurs de l'armée ne veulent en aucun cas envisager le retour de l'ayatollah Khomeiny en Iran. Ce sont eux qui ont contraint *M. Bakhtiar à approuver leur décision* de fermer la semaine dernière l'aéroport de Mehrabad. Ce sont eux également qui ont été à l'origine des tueries de vendredi et ce sont eux qui ont ordonné le bain de sang de dimanche, précisément dans le but d'empêcher un éventuel voyage à Paris de M. Bakhtiar Ce dernier a répété une fois de plus ce matin que c'était lui qui commandait les militaires. Il a toutefois justifié les massacres de dimanche après-midi en affirmant, en dépit du témoignage de l'ensemble des journalistes, que l'armée n'avait tiré que sur des *« provocateurs armés ».*

JEAN GUEYRAS.

● *« Divers mouvements de protestation se développent dans l'armée de l'air iranienne »*, a admis le chef du commandement suprême de l'aviation, le général Abbas Garabaghi. Le général, dont les propos sont rapportés ce lundi 29 janvier par le journal iranien *Kayan*, explique que, *« malheureusement, en raison d'une mauvaise propagande, certains éléments de l'armée de l'air participent aux manifestations. Ils seront poursuivis en vertu de la loi martiale »*. Il a démenti une rumeur selon laquelle 165 officiers auraient été passés par les armes pour avoir participé à des *manifestations*. — *(A.F.P.)*

● *M. Chirac* a déclaré samedi 27 janvier à R.T.L. : *« Je forme le souhait de tout cœur que le peuple d'Iran retrouve le cclme, que les violences puissent cesser et que la voie ouverte vers plus de démocratie puisse se poursuivre. (...) Je suis un peu étonné de l'agitation faite par l'ayatollah sur notre territoire, mais je pense que le gouvernement français avait des raisons pour accepter cela. »*

LA RÉVOLUTION EN BANLIEUE...

Ils sont venus, par centaines. Une belle balade, pour un dimanche, l'Iran dans un bout de banlieue... Papa, qui sait, a expliqué au petit — un peu grincheux parce qu'il a froid aux pieds — que c'était bien là ce qu'ils montrent, tous les soirs, à la « télé ». Madame a pris la photo : trois gendarmes, deux plantons, des femmes en noir, une tente modèle « cabanon » et un coin de pavillon. Et puis, ils sont partis, gelés, mais plutôt contents : ce n'est pas tous les jours la révolution en direct, entre Neauphle-le-Château et Pontchartrain.

Avec un peu de chance, ou un peu plus de patience, ils l'ont même vu, l'ayatollah. Enfin, dans la bousculade, le petit juché sur les épaules a dû apercevoir un bout de turban qui traversait la rue. Le « vieux Monsieur » *est allé, comme chaque jour, prier deux fois dans sa tente-mosquée. « C'est* la messe des Arabes », *a dit papa au petit qui se faisait curieux.*

Il y avait aussi des messieurs pas contents. Songez donc : là, à Neauphle, tout près de Paris, dans les Yvelines, bref : « en France », des policiers « français » repoussaient les « Français » pour ne plus laisser passer... que des Iraniens. « On serait un peu plus basané qu'on aurait pu entrer », *se lamentait Monsieur. «* Bof ! Tout ça, en *fin de compte, ça ne fait que* des morts... » *Madame n'a rien dit, elle a suivi, sans même attendre le thé et les pistaches qu'un mollah commençait de servir aux aimables visiteurs.*

Les curieux du dimanche ont rendu le décor de Neauphle encore plus irréel. Qui donc croira que là se joue le sort d'une révolution qui fait trembler plus d'un « Grand » ? Là, de part et d'autre d'une rue qu'une escouade de gendarmes bloque à heure fixe pour laisser traverser un vieillard sans sourire, suzerain de banlieue, dont la voix soulève les foules dans l'empire de Darius ? Là, au milieu des résidences standard — blanc propret, gazon tondu et barbecue pour dimanche de printemps ? Là, dans ce pavillon plutôt crasseux où, grimpé au milieu de l'escalier, un « futur ministre » donne aux dizaines de journalistes les dernières « nouvelles du pays », tandis que, tout autour, on distribue une soupe jaunâtre aux fidèles accourus du monde entier...

Et là, en face, dans cette maisonnette aux volets éternellement clos, où médite, écoute et décide le « grand prêtre », exilé de quinze ans, qui n'attend plus, pour son retour, que l'allégeance de ceux qui prétendent encore gouverner. Oui, c'est là qu'un premier ministre iranien aurait dû venir faire antichambre... Dans un trois pièces cuisine, avec vue sur jardin !

DOMINIQUE POUCHIN.

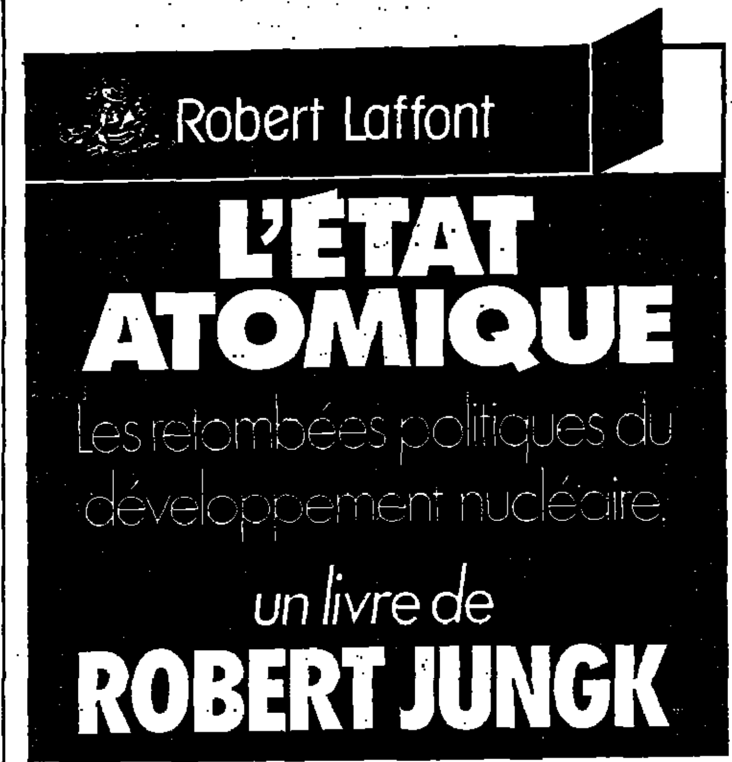
Israël

Un attentat fait deux morts et trente-quatre blessés à Natanya

De notre correspondant

Jérusalem. — *Deux personnes* ont été tuées et trente-quatre autres blessées — dont quatre grièvement — par l'explosion dimanche 28 janvier d'une bombe déposée près d'un passage pour piétons en plein centre de Natanya, ville située à une trentaine de kilomètres au nord de Tel-Aviv. Plusieurs dizaines de « *suspects* » ont été arrêtés. La police précise que certains Arabes ont été interpellés non loin du lieu de l'explosion afin d'assurer leur protection au cas où la population aurait eu des réactions hostiles à leur égard.

L'attentat, revendiqué à Damas par le Front démocratique pour la libération de la Palestine (F.D.L.P.), survient neuf jours après un important raid de représailles de l'armée israélienne contre les positions palestiniennes au Sud-Liban *(le Monde* du 20 janvier). Durant la période de tension qui avait suivi, et avant le cessez-le-feu organisé par les *forces de l'ONU stationnées dans* la région frontalière, le ministre de la défense, M. Weizman, avait lancé le 23 janvier cette menace : « *Si les terroristes continuent de viser des localités israéliennes, les Israéliens ne seront pas les seuls civils à être touchés.* » La veille, l'artillerie israélienne avait pilonné des agglomérations palestiniennes et libanaises en riposte à des tirs contre des villages israéliens. *Plus récemment les forces* de sécurité israéliennes ont organisé des recherches en Cisjordanie, notamment dans la région de Jérusalem pour tenter de démanteler des réseaux palestiniens. Une dizaine de personnes soupçonnées d'appartenir à des cellules du Fath et d'avoir commis plusieurs attentats à la bombe les mois précédents ont été arrêtées lors de perquisitions à Abou-Dis, un village arabe de la banlieue de Jérusalem *(le Monde* daté 28-29 janvier). — F. C.



Une mise au point de M. Gotzabeh

Mis en cause dans un article publié par l'Express, *et dont nous avions cité un extrait dans notre revue de la presse hebdomadaire* (le Monde *du 24 janvier), M. Asfahani Gotzabeh, proche collaborateur de l'ayatollah Khomeiny, invoque le droit de réponse, et nous adresse un double de sa lettre à* l'Express, *dont voici l'essentiel :*

L'article qu'a osé signer M. Cuau est inutilement mensonger ; ce n'est d'ailleurs qu'une affabulation.

Il procède malheureusement d'une tentative de mise en doute de l'action de l'ayatollah Khomeiny, que je ne puis laisser passer sans répondre :

— Depuis que je suis entré dans la lutte politique à l'âge de dix-sept ans, j'ai à plusieurs reprises fait l'objet d'agressions dans la rue : la première fois, c'était par des communistes, en 1952 ;

— J'ai toujours été contre le mouvement communiste en Iran, et j'ai toujours été membre d'associations d'étudiants musulmans en Iran jusqu'à mon départ pour les Etats-Unis en 1959...

C'est pour avoir pris cette position de la façon la plus claire que j'ai, depuis de nombreuses années, été la cible des attaques des communistes iraniens...

Il est donc ridicule de simplement imaginer que j'ai pu servir de lien entre le parti communiste français et le parti Toudeh, dont les relations me sont donc toujours restées étrangères.

Le but poursuivi est manifestement de salir à travers moi le Mouvement révolutionnaire indépendant et de détruire l'image de ceux qui pendant des années ont fidèlement servi la cause islamique de notre peuple contre la dictature et le pouvoir étranger, d'Est comme d'Ouest.

Cette accusation, comme les précédentes (« marxistes islamiques », « fanatiques religieux », « rétrogrades », etc.), provient de la même source : les ennemis de notre peuple.

AFRIQUE

Kenya

Le président Arap Moi se rend en visite officielle en Éthiopie

De notre correspondant

Nairobi. — La visite officielle de trois jours que fait le président du Kenya en Ethiopie, à compter de ce lundi 29 janvier, semble étroitement liée à l'état des relations des deux pays avec la Somalie voisine. En effet, la guerre d'Ogaden a largement contribué, en 1977-1978, au rapprochement entre deux régimes qui, pourtant, n'ont guère de points communs.

En réservant un accueil chaleureux à M. Daniel Arap Moi, dont c'est le deuxième séjour à l'étranger depuis sa nomination en octobre, le président Mengistu entend d'abord remercier le Kenya de son appui diplomatique pendant le conflit de l'Ogaden et de l'avoir autorisé à utiliser, pendant cette épreuve, le port de Monbasa pour se ravitailler en pétrole. Comme Addis-Abeba, Nairobi est hostile au projet de *« grande Somalie »* en raison de la présence de plus de deux cent mille Somalis dans le nord-est de son territoire, région qui avait été le théâtre d'une insurrection, la *« guerre des Shiftas »*, dans les années 1960.

Le gouvernement kényan est néanmoins conscient des « signaux », à ses yeux contradictoires, que la Somalie lui adresse depuis plusieurs mois. Ainsi, vendredi, à l'issue du congrès extraordinaire, le parti socialiste révolutionnaire somalien s'est déclaré prêt *« à considérer, avec un esprit ouvert, des solutions politiques aux problèmes de la Corne de l'Afrique, tout en réaffirmant son appui aux fronts de libération somalis de l'Ogaden »*.

Selon le *Sunday Times* de Nairobi, cette déclaration pourrait indiquer que la nouvelle Constitution somalienne ne reprendrait plus l'article controversé aux termes duquel l'Etat s'engageait *« à poursuivre, par des moyens pacifiques, l'unification de tous les territoires somalis »*.

Citant en exemple l'amitié entre le Kenya et l'Ethiopie, l'agence éthiopienne de presse a laissé entendre, samedi, que les relations avec la Somalie seront au cœur des entretiens Moi-Mengistu : *« Il va sans dire,* écrit-elle, *que les relations modèles entre l'Ethiopie et le Kenya auraient très bien pu englober l'ensemble de l'Afrique de l'Est, n'eût été la politique extrêmement réactionnaire et expansionniste poursuivie par les gouvernements somaliens successifs depuis l'indépendance de leur pays en 1960. »* De son côté, Mogadiscio s'inquiète non seulement du sort des Somalis vivant chez ses voisins mais aussi de l'appui que le Kenya et surtout l'Ethiopie offriraient au Front d'action démocratique somali, un mouvement d'opposition au régime du président Barre dont l'assise est encore jugée bien modeste.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

● *Le Front populaire de libération de l'Erythrée* (F.P.L.E.) et le Front de libération de l'Erytrée - Conseil révolutionnaire se sont unis et ont décidé la création d'un commandement politique suprême et d'une délégation unie en vue d'éventuelles négociations *« au nom du peuple érythréen »*. — *(A.F.P.)*

La crise tchadienne

LE PRÉSIDENT MALLOUM DÉNONCE LES MANŒUVRES DE « SUBVERSION »

Un affrontement, dont les circonstances ne sont pas précisées par l'A.F.P., aurait fait deux morts et un blessé, samedi matin, 27 janvier, à N'Djamena. Cet incident a encore accru la tension qui règne depuis un mois dans la capitale.

Dans la soirée, le président de la République, le général Félix Malloum, a dénoncé les *« rumeurs tendancieuses »* et *« l'intense propagande visant à semer la panique et la division »*.

Dans une allocution radiodiffusée, le chef de l'Etat a implicitement mis en cause l'agence tchadienne de presse (A.T.P.) en déclarant : *« Sur des instructions précises, l'organe officiel d'information de la République du Tchad s'est transformé en véhicule de subversion et de division »*. Le général Malloum n'a pas précisé, toutefois, de qui émanaient ces *« instructions précises »*.

Il a, d'autre part, stigmatisé *« les agents provocateurs »* qui, selon lui, ont procédé à *« l'enlèvement et à la séquestration du président du conseil national d'union, M. Saleh et de paisibles et honorables citoyens. »*

Le président en a appelé à la *« maturité »* du peuple avant de conclure : *« Toutes les mesures sont envisagées pour la protection des biens et des personnes. »*

Pour sa part, le général Nemeiry, chef de l'Etat soudanais et le président de l'Organisation de l'unité africaine a lancé un appel à la *« sagesse »* au président Félix Malloum et à son premier ministre, M. Hissène Habré, afin que cesse *« l'escalade de la tension »* entre eux. — *(A.F.P.)*

Algérie

LE CONGRÈS DU F.L.N.

Le Conseil de la révolution est dissous « mission accomplie »

De notre correspondant

Alger. — En une photo — celle de smembres du Conseil de la révolution dont la dissolution a été annoncée — et un titre, *« mission accomplie »*, le quotidien *El Moudjahid* a résumé, dimanche 28 janvier, le discours prononcé la veille par M. Rabah Bitat, à la séance d'ouverture du congrès du F.L.N. Le chef de l'Etat par intérim avait déclaré : *« La direction politique qui a eu la grave responsabilité de gouverner le pays sous l'égide du président Boumediène, a donc l'honneur historique d'avoir achevé sa mission et de se présenter devant le congrès comme des militants du Front de libération nationale »*.

Après avoir affirmé *« que le Congrès de 1964 recélait tous les germes des difficultés politiques qu'allait connaître le pays »*, il s'est employé à justifier le renversement en 1965 du président Ben Bella, sans toutefois le nommer. *« En recourant aux manœuvres les plus démagogiques, en provoquant le confusionnisme entre l'appareil de l'Etat et les structures du parti et en voulant utiliser les masses populaires pour consolider son pouvoir personnel, un seul homme a pu faire dévier le cours de la Révolution »* a-t-il dit. Il a souligné que le parti, victime de cette politique « aventureure », avait été atteint *« dans ses forces vives et dans ses facultés d'organisation et de création »*. Depuis lors, la mise en place des institutions, la consolidation des structures d'un Etat moderne et la clarification idéologique favorisée par la Charte nationale de 1976, ont permis d'établir *« les bases les plus saines et les plus appropriées »* pour réunir l'actuel congrès.

Dans la salle circulaire du complexe olympique, sobrement décorée d'un portrait géant, en pied, du président Boumediène, drapé dans sa célèbre cape noire, et d'un immense drapeau vert et blanc, ce discours a été écouté par une assistance digne et grave qui a vigoureusement applaudi l'orateur lorsqu'il a déclaré qu'*« il ne pouvait y avoir en Algérie d'autre option que le socialisme et la révolution »*.

Cette affirmation a été reprise, samedi après-midi, par M. Mohamed Salah Yahiaoui, responsable exécutif du parti, dans un discours d'orientation de plus de deux heures prononcé à huis clos. Selon *El Moudjahid*, M. Yahiaoui a insisté sur *« la nécessité d'édifier un parti d'avant-garde, puissant, mobilisateur et jouissant de la confiance des masses »*. Il est impérieux, aurait-il dit, de procéder à une autocritique responsable et d'éliminer les insuffisances et les faiblesses qui entravent le développement du F.L.N.

Les congressistes ont consacré la journée de dimanche à l'adoption des rapports présentés par les porte-parole des wilayas et des organisations de masses. Trois grandes commissions ont été constituées, la première est chargée d'établir les projets de résolution, la seconde doit examiner les projets de statuts élaborés par la commission préparatoire ; la troisième étudiera les candidatures au comité central, au bureau politique et à la présidence de la République.

Les travaux des congressistes, dirigés par un bureau de cinq membres (1) sont entourés d'une grande discrétion. Porte-parole officiel du congrès, M. Abdelhamid Mehri, ancien secrétaire général du ministère de l'enseignement, fait quotidiennement un compte rendu aux journalistes tenus à l'écart des salles de séance. Il a indiqué, dimanche soir, que le congrès avait déjà pris un peu de retard et qu'il pourrait ne se terminer que le 31 janvier.

DANIEL JUNQUA.

(1) Présidé par M. Boualem Benhamouda, ministre des travaux publics, ce bureau comprend le colonel Kasdi Merbah et MM. Ali Kafi, Lahcène Soufi et Mohamed Seghir Laidi.

LA TENSION ENTRE RABAT ET ALGER

M. Bouteflika impute au Maroc des « tentatives criminelles » d'attentats

De notre correspondant

Alger. — M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères, a adressé, dimanche 28 janvier, un message aux Nations unies, à l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) et aux membres du Mouvement des non-alignés, pour dénoncer *« les nouvelles tentatives criminelles dont la population algérienne a été récemment l'objet de la part du Maroc »*. Les chefs des missions diplomatiques accréditées à Alger ont été convoqués au ministère des affaires étrangères dans le même but.

Le quotidien *El Moudjahid* a révélé, en effet, samedi, qu'une bombe avait explosé la veille dans un débit de boissons de Maghnia, près de la frontière marocaine, blessant légèrement dix-sept personnes. L'auteur de l'attentat, un ressortissant marocain nommé Abdelhak Metichi, lui-même atteint à la jambe, a été arrêté et aurait avoué qu'il avait agi sur ordre des services secrets chérifiens. Des explosifs et des grenades ont d'autre part été découverts dans une valise abandonnée à la gare des autobus d'Oran. Enfin, l'agence Algérie Presse Service a annoncé dimanche qu'un autre citoyen marocain avait été appréhendé à Maghnia, porteur d'une bombe à retardement munie d'un *« dispositif de déclenchement sophistiqué »*. Il aurait également reconnu qu'il agissait pour le compte des services marocains.

Dans son message, M. Bouteflika met l'accent sur *« les conséquences graves qui pourraient découler de la répétition de tels actes »*. Il note que ces *« nouvelles provocations »* ont eu lieu à la veille du congrès du F.L.N. de la même façon que le largage d'armes sur la côte kabyle par un avion marocain (*le Monde* du 19 décembre) s'était déroulé peu de temps avant la date initialement prévue pour l'ouverture du congrès de l'Union de la jeunesse.

Les autorités marocaines avaient accusé l'Algérie d'avoir fait poser des bombes à Oujda les 9, 10 et 12 janvier (*le Monde* du 16 janvier), mais ces accusations avaient été repoussées par la presse algérienne. — D. J.

A TRAVERS LE MONDE

Allemagne fédérale

● LA PREMIERE CHAINE ouest-allemande de télévision a diffusé, dimanche soir 28 janvier, un reportage de quarante-cinq minutes consacré au journal *le Monde*.

Brésil

● M. NASCIMENTO E SILVA, actuel ministre de la prévoyance sociale, sera le nouvel ambassadeur du Brésil à Paris, affirme le quotidien *O Globo* du 28 janvier. Selon le journal, M. Antonio Azeredo Da Silveira, actuel ministre des affaires étrangères, serait nommé à Washington, tandis que M. Roberto Campos serait maintenu à la tête de l'ambassade du Brésil à Londres. M. Nascimento E Silva, nommé ministre des affaires étrangères du gouvernement du général Figueiredo. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● SEPT PERSONNES ONT ETE ASSASSINEES vendredi dernier, apprend-on dans la capitale guatémaltèque le lundi 29 janvier. M. Godoy Tobar, un homme d'affaires, et ses cinq gardes du corps, ont été tués en sortant d'une banque. D'autre part, M. Alvarado, témoin de l'assassinat de la semaine dernière de l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Fuentes Mohr (*le Monde* du 27 janvier), a été abattu à son domicile par des hommes masqués.

Liban

● UN FRANÇAIS, M. PHILIPPE-ROBERT RIVAULT, et un Américain, M. Donald Webster-Stacher, soupçonnés d'avoir joué un rôle dans l'assassinat, lundi 22 janvier à Beyrouth, d'Abou Hassan, chef des services de sécurité du Fath, ont été arrêtés vendredi 26 janvier par la sûreté libanaise. Ils ont été *« trouvés en possession de plusieurs passeports »*. — *(A.F.P.)*

Namibie

● DEUX JOURNALISTES SUISSES, MM. Aymon et Ingelore Frank, correspondants à Windhoek de plusieurs radios et journaux étrangers, ont reçu, samedi 27 janvier, l'ordre, de l'administrateur général sud-africain de la Namibie, de quitter le territoire avant le 7 février. —*(A.F.P.)*.

Ouganda

● LES FORCES TANZANIENNES se sont emparées d'un pont sur la rivière Kibale, à quinze kilomètres à l'intérieur du territoire ougandais, a annoncé, dimanche soir 28 janvier, un porte-parole militaire ougandais, cité par Radio-Kampala. — *(A.F.P.)*.

Pologne

● LE MARÉCHAL SOVIÉTIQUE VICTOR KOULIKOV, commandant en chef des armées unifiées du pacte de Varsovie, a quitté Varsovie, vendredi 26 janvier, après avoir inspecté des unités de l'armée polonaise. Il a, selon l'agence PAP, *« hautement apprécié la cohésion morale et politique des officiers et des soldats, ainsi que leur aptitude au combat »*. — *(A.F.P.)*

R.D.A.

● M. ÉRICH HONECKER, chef de l'Etat et du P.C. est-allemands, et M. Boris Ponomarev, membre suppléant du Politburo et secrétaire du comité central du P.C. soviétique, ont eu, le 26 janvier, à Berlin-Est, un entretien consacré à la détente et au désarmement. Ils ont confirmé la détermination de la R.D.A. et de l'U.R.S.S. à redoubler d'efforts pour que la détente soit poursuivie et que soit arrêtée la course aux armements, *« dangereuse pour la paix »*. — *(A.F.P.)*

JEAN PAUL II

Le pape a défini

Le discours d'ouverture de la troisième conférence générale de l'épiscopat latino-américain, prononcé par Jean Paul II, à Puebla, le 28 janvier — qui prend les proportions d'une petite encyclique — donne des orientations non seulement sur les travaux des évêques sud-américains, mais aussi plus largement sur le sens de son pontificat. C'est en même temps un programme et une profession de foi.

La veille, au sanctuaire de Notre-Dame-de-Guadalupe, le pape avait centré son homélie sur la Vierge, avec une brève allusion à la conférence de Puebla, qui devait marquer « un juste et nécessaire pas en avant » par rapport à celle de Medellin, il y a dix ans. Si cet hymne marial n'a, semble-t-il, pas beaucoup ému l'auditoire, qui a applaudi avec une certaine parcimonie, notre envoyé spécial remarque que le moment le plus intense de la cérémonie a été le geste du pape reprenant celui de Benoît XIV et de Pie X, offrant une couronne à la Vierge de Guadalupe, patronne du Mexique et de toute l'Amérique

A Puebla

Après avoir invoqué l'Esprit-Saint, Jean Paul II situe la conférence de Puebla par rapport à la précédente qui s'était réunie à Medellin (Colombie) en 1968.

« En ces dix années, quel immense chemin a parcouru l'humanité, et quel immense chemin a parcouru aussi l'Eglise, avec l'humanité et à son service ! Cette troisième conférence ne peut ignorer une telle réalité. Il faudra donc prendre comme point de départ les conclusions de Medellin, avec tout ce qu'elles ont de positif, mais sans ignorer les interprétations incorrectes qu'on en a faites parfois et qui demandent un discernement serein, une critique opportune et de claires prises de position.

La pureté de la doctrine

» Vous aurez comme guide, dans vos débats, le document de travail préparé avec tant de soin afin qu'il soit toujours un point de référence. Mais vous aurez aussi en main l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* de Paul VI.

Le pape demande d'abord aux évêques de « veiller sur la pureté de la doctrine, fondement de l'édification de la communauté chrétienne », *qui est* « avec l'annonce de l'Evangile, le devoir premier et irremplaçable du pasteur, du maître de la foi ».

C'est d'une solide christologie que doit venir la lumière sur tant de sujets et de questions doctrinales et pastorales que vous vous proposez d'examiner ces jours-ci.

» Or, *ajoute le pape,* on voit circuler aujourd'hui un peu partout — le phénomène n'est pas nouveau — des « relectures » de l'Evangile, résultant plus de spéculations théoriques que d'une authentique méditation de la parole de Dieu et d'un véritable engagement évangélique. Elles créent de la confusion en s'écartant des critères essentiels de la foi de l'Eglise et du fait qu'on a la témérité de les exposer, comme une catéchèse aux communautés chrétiennes

» Dans certains cas, on passe sous silence la divinité du Christ, ou on tombe en fait dans des formes d'interprétations en opposition avec la foi de l'Eglise. Le Christ serait seulement un « prophète », un annonciateur du règne et de l'amour de Dieu, mais pas le véritable Fils de Dieu, et il ne serait donc pas le centre et l'objet du message évangélique lui-même.

» Dans d'autres cas, on prétend montrer un Jésus engagé politiquement, un Jésus qui lutte contre la domination romaine et contre les pouvoirs, et qui est donc impliqué dans la lutte des classes. Cette conception du Christ comme politicien, révolutionnaire, le fauteur de subversion de Nazareth, n'est pas en accord avec la catéchèse de l'Eglise. Confondant le prétexte insidieux des accusateurs de Jésus avec l'attitude — bien différente de Jésus lui-même — on prétend voir dans le dénouement d'un conflit politique la cause de sa mort et l'on passe sous silence la volonté d'oblation du Seigneur et même la conscience de sa mission rédemptrice. »

La vérité sur l'homme

De cette vérité sur le Christ, « que nous ne pouvons réduire aux principes d'un système philosophique ou à une activité politique », *découle, estime Jean Paul II, la vérité sur l'homme :*

« Peut-être une des faiblesses les plus manifestes de la civilisations actuelle réside-t-elle dans une vision inexacte de l'homme. Notre époque est dans doute celle où l'on a le plus écrit et parlé de l'homme, celle des humanismes et de l'anthropocentrisme. Et cependant, de manière paradoxale, elle est l'époque des angoisses les plus profondes de l'homme sur sa propre identité et sur son destin personnel, l'époque du recul de l'homme à des niveaux jusqu'à présent insoupçonnés, l'époque des valeurs humaines piétinées comme on ne l'a jamais fait dans le passé.

» Comment expliquer ce paradoxe ? On peut dire qu'il s'agit du paradoxe inexorable de l'humanisme athée. C'est le drame de l'homme amputé d'une dimension constitutive de son être propre — sa recherche de l'infini — et ainsi placé en face de la pire réduction de ce même être.

La dignité humaine est une

A NOTRE-DAME-DE-GUADALUPE

Il faut faire un juste et nécessaire pas en avant

Dans l'homélie prononcée le 27 janvier au sanctuaire de Notre-Dame-de-Guadalupe, qui est une longue méditation adressée à la Vierge, Jean Paul II qualifie la conférence de Puebla de « moment crucial ».

Il ne s'agit pas, estime le pape, de *« réexaminer, après dix ans, le même problème* (que celui traité par la précédente conférence à Medellin), *mais de l'envisager d'une manière nouvelle, en un lieu nouveau et en un nouveau moment historique »*.

« Nous voulons, a indiqué le pape, *prendre comme point de départ tout ce qui est contenu dans les documents et résolutions de cette conférence. Et nous voulons en même temps, en nous fondant sur l'expérience de ces dix années, sur le développement de la pensée et à la lumière des expériences de toute l'Eglise, faire un juste et nécessaire pas en avant. »*

Parlant de *« l'élan de renouveau pastoral »* et du *« nouvel esprit face à l'avenir »* qui se sont dégagés de la réunion de Medellin, centrée sur *« trois grandes idées complémentaires : promotion humaine ; évangélisation et croissance dans la foi ; Eglise visible et structures »*, le pape a ajouté : *« On a fait des interprétations, parfois contradictoires, pas toujours correctes, pas toujours bienveillantes envers l'Eglise. C'est pourquoi, l'Eglise cherche les chemins qui lui permettent de comprendre plus profondément et d'accomplir avec plus d'ardeur la mission reçue du Christ Jésus. »*

Jean Paul II a conclu en confiant l'Eglise à la protection de la Vierge, à laquelle il a offert une couronne, confirmant le geste de ses prédécesseurs Benoît XIV et Pie X qui l'avait proclamée patronne du Mexique et de toute l'Amérique latine.

UN MESSAGE DU PRÉSIDENT DU VENEZUELA

Caracas *(A.F.P.)*. — Le président du Venezuela M. Carlos Andres Perez a adressé le samedi 27 janvier un message au pape pour dénoncer les *« dictatures qui sévissent en Amérique latine, particulièrement au Nicaragua »*.

M. Andres Perez déclare que *« près du grand pays aztèque que visite Sa Sainteté »* se trouve *« un des peuples qui souffrent le plus en Amérique latine : celui du Nicaragua »*.

Le président demande à Sa Sainteté, au nom de son peuple et de son gouvernement, *« son intervention aussi bienveillante qu'énergique pour sauver la nation nicaraguayenne de nouvelles atrocités qui la menacent »*.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



EN AMÉRIQUE LATINE

trois tâches prioritaires : • la famille • les vocations • la jeunesse

latine. La foule fit alors à Jean Paul II, qui dominait l'esplanade du haut d'une loggia extérieure, une indescriptible ovation.

Jean Paul II quitta, ce lundi 29 janvier, Puebla pour Oaxaca, en avion, à 500 kilomètres de Mexico, où il doit concélébrer une messe avec les évêques de la région du Sud-Pacifique et rencontrer des Indiens.

Le discours de Puebla, dont le ton est vigoureux et la pensée structurée, peut se diviser en cinq grandes parties, suivies de trois recommandations. Le pape insiste tout d'abord sur « la pureté de la doctrine » : le Christ est le fils de Dieu et non un révolutionnaire politique ; l'Eglise possède « la vérité sur l'homme », vérité qu'il faut défendre contre l'humanisme athée qui piétine les valeurs humaines ; troisièmement, c'est « la dignité humaine » qui justifie la défense des droits de l'homme : liberté religieuse, intégrité physique et psychique, droit à la vie, aux biens matériels... ; le « rôle de l'Eglise », à cet égard, *est religieux et non social* ou politique et *elle* doit rester libre vis-à-vis des systèmes ou des idéologies opposés ; elle a, enfin, une « doctrine sociale » qu'il faut respecter, qu'il s'agisse de la propriété privée — « droit grevé d'une hypothèque sociale » — ou de la distribution plus juste et plus équitable des biens, à l'intérieur de chaque pays comme sur le plan international.

Les trois recommandations sont trois « tâches prioritaires » que le pape soumet à la réflexion des évêques latino-américains : « la famille », à défendre contre les campagnes en faveur du divorce, de la contraception, de l'avortement ; « les vocations sacerdotales et religieuses » — les vocations laïques *ne sauraient s'y substituer ; et « la jeunesse », enfin, qui détient les énergies* dont a besoin l'Eglise de demain.

Si le ton du discours de Jean Paul II est plus vigoureux que celui employé par Paul VI à Medellin en 1968, la teneur en est sensiblement la même : l'Eglise ne doit pas faire de politique ; il faut trouver une « troisième voie » entre *le* capitalisme et *le* communisme : la violence est à proscrire comme anti-évangélique.

Cependant les propos de Jean Paul II paraissent légèrement en retrait par rapport à ceux de Paul VI, puisque celui-ci a parlé de la situation concrète de l'Amérique latine alors que le discours de Puebla s'en tient à des généralités. En effet, à Medellin, Paul VI avait exhorté les gouvernements de l'Amérique latine « à affronter avec de larges et courageuses perspectives les réformes nécessaires », et s'il a condamné la violence, il a « reconnu loyalement » que les théories, soutenues par les jeunes en particulier — affirmant que les problèmes de structure en Amérique latine ne peuvent être résolus que par la violence — « trouvent leur ultime motivation dans de nobles impulsions de justice et de solidarité ».

Jean Paul II, beaucoup moins nuancé, renvoie les évêques à leurs devoirs religieux, en laissant à d'autres l'action sociale et politique.

ALAIN WOODROW.

« L'Église n'a pas besoin de recourir à des systèmes et à des idéologies pour défendre l'homme »

valeur évangélique, rappelle le pape. Et « cette dignité est foulée aux pieds, au plan individuel, lorsqu'on ne tient pas dûment compte des valeurs comme la liberté, le droit de professer sa religion, l'intégrité physique et psychique, le droit aux biens essentiels, à la vie... Elle est foulée aux pieds, au plan social et politique, lorsque l'homme ne peut exercer son droit de participation ou est soumis à des contraintes injustes et illégitimes, ou à des tortures physiques, psychiques, etc.

» Je n'ignore pas combien de *problèmes se posent aujourd'hui* à ce sujet en Amérique latine. Comme évêques, vous ne pouvez vous en désintéresser. Je sais que vous proposez de faire une sérieuse réflexion sur les relations et *implications existant entre* évangélisation et promotion humaine ou libération, en considérant, en ce vaste et important domaine, l'aspect spécifique de la présence de l'Eglise. »

Les droits de l'homme

Et le pape précise : « Si l'Eglise se rend présente dans la défense *ou dans* la *promotion de* la dignité de l'homme, elle le fait dans la ligne de sa mission qui, tout en étant de caractère religieux et non social ou politique, ne peut pas, ne pas considérer l'*homme* dans l'intégralité de son être. »

Pour Jean Paul II, les droits de l'homme n'impliquent aucune idéologie :

« *Il faut penser, par ailleurs,* que l'action de l'Eglise dans des domaines comme la promotion humaine, le développement, la justice, les droits de la personne, veut être toujours un service de l'*homme, et de l'homme* tel qu'elle le voit dans la vision chrétienne de l'anthropologie qu'elle adopte. Elle n'a donc pas besoin de recourir à des systèmes et à des idéologies pour aimer, défendre l'homme et collaborer à sa libération : au centre du message dont elle est le dépositaire et le héraut, elle trouve l'inspiration voulue pour agir en faveur de la fraternité, de la justice, de la paix et contre toutes les dominations, esclavages, discriminations, violences, attentats à la liberté religieuse, agressions contre l'homme et tout ce qui attente à la vie.

Fidèle à cet engagement, l'Eglise veut se maintenir libre vis-à-vis des systèmes opposés, de façon à opter seulement pour l'homme.

» Quelles que soient les misères ou les souffrances qui affligent l'homme, le Christ est avec les pauvres, non à travers la violence, les jeux du pouvoir, les systèmes politiques, mais au moyen de la vérité sur l'homme, chemin vers un avenir meilleur. »

La propriété privée

Abordant « la délicate question de la propriété », *le pape rappelle la tradition de l'Eglise, de saint Ambroise à Paul VI en passant par saint Thomas d'Aquin, pour déclarer qu'à notre époque, où* « la richesse croissante d'un petit nombre va de pair avec la misère croissante des masses. C'est alors que prend un caractère d'urgence l'enseignement de l'Eglise selon lequel toute propriété privée est grevée d'une hypothèque sociale. En relation avec cet enseignement, l'Eglise a une mission à accomplir : elle doit prêcher, éduquer les personnes et les collectivités, *former l'opinion publique*, orienter les responsables des peuples.

A ce propos, le pape parle du développement des pays pauvres et de la nécessité d'un « système économique juste ». « *Quand* Paul VI déclarait que « le développement est le nouveau nom de la paix » *(Populorum progressio, N. 76)*, il pensait aussi aux liens d'interdépendance qui existent *non seulement à l'intérieur des* nations, mais également à l'extérieur d'elles, au niveau mondial. Il prenait en considération les mécanismes qui, étant imprégnés non d'authentique humanisme, *mais de matérialisme, produisent*, au niveau international des riches toujours plus riches à côté de pauvres toujours plus pauvres.

» Il n'existe pas de règle économique capable de changer par elle-même de tels mécanismes. Il faut faire appel, dans la vie internationale aux principes de l'éthique, aux exigences de la justice, au premier des commandements, qui est celui de l'amour. Il faut donner le primat à la morale, au spirituel, à ce qui naît de la pleine vérité sur l'homme.

Le pape revient à nouveau sur l' « accroissement, parfois massif, des violations des droits de l'homme dans toutes les parties de la *société* et du monde... Qui pourrait nier que, aujourd'hui, des personnes individuelles et des pouvoirs civils violent impunément les droits fondamentaux de la personne humaine : droits tels *que le droit à la naissance, le* droit à la vie, le droit à une procréation responsable, le droit au travail, à la paix, à la liberté, et à la justice sociale, le droit de participer aux décisions qui *concernent* les *peuples et* les nations ? Et que dire en face des différentes formes de violence collective, comme la discrimination raciale dirigée contre des individus et des groupes, *l'usage de la torture physique et* psychologique, perpétrée contre des prisonniers ou des opposants politiques. Cette liste s'allonge si nous tournons notre regard vers les exemples de séquestrations de personnes pour des raisons politiques et si nous considérons les actes d'enlèvement pour un profit matériel, actes qui frappent si dramatiquement la vie familiale et les structures sociales. »

Des tâches prioritaires

Jean Paul II termine son discours en signalant quelques « tâches prioritaires » *à l'étude des évêques réunis à Puebla :*

● « LA FAMILLE : Faites tous vos efforts pour qu'il y ait une pastorale de la famille. Consacrez-vous à ce domaine absolument prioritaire avec la certitude que l'évangélisation, dans l'avenir, dépend en grande partie de l'« Eglise domestique ». Elle est l'école de l'amour, de la connaissance de Dieu, du respect *de la vie, de la dignité de* l'homme. Cette pastorale est d'autant plus importante que la famille est l'objet de plus de menaces. Pensez aux campagnes en faveur du divorce, de l'usage des *pratiques anticonceptionnelles, de* l'avortement, qui détruisent la société.

● » LES VOCATIONS SACERDOTALES ET RELIGIEUSES : Dans la plus grande partie de vos pays, malgré un réveil des vocations plein d'espérance, leur manque provoque un problème grave et chronique. La disproportion est immense entre le nombre croissant des habitants et celui des ouvriers de l'évangélisation. Cela est de la plus grande importance pour la communauté *chrétienne (...)*.

● » LA JEUNESSE : Quelle espérance l'Eglise ne met-elle pas en elle ! Combien d'énergies, dont l'Eglise a besoin, sont à l'œuvre dans la jeunesse en Amérique latine ! Soyons proche d'elle, afin que le Christ et l'Eglise, afin que l'amour fraternel pénètrent profondément dans son cœur. »

Un ton très classique

De notre envoyé spécial

Puebla. — Quitter Mexico pour Puebla, de style colonial, c'est non *seulement* changer d'altitude (— 270 mètres) mais surtout d'atmosphère. Après une centaine de kilomètres sur une route de campagne qui permet d'admirer au passage le merveilleux profil du Popocatepetl et de l'Iztaccihuatl (la femme alanguie), les deux volcans amoureux qui font semblant de dormir, le pape — dont le teint commence à bronzer sous le soleil du Mexique — a pénétré dans une ville paisible et pleine de charme qui s'est généreusement *décorée en son honneur. L'échelle humaine de cette cité dépourvue de* gratte-ciel lui permet de garder sa dignité et sa sérénité provinciales (1). Le service d'ordre est *extraordinairement* discret. Les vendeurs de hamacs, les cireurs de chaussures, les marchands de périscopes et de sandwiches, les vieux sur *leurs* bancs de pierre à l'ombre des arbres de la place centrale, les petits orchestres ambulants, conservent *leur gentillesse* souriante. Ici *personne, ô miracle,* ne bouscule personne.

Jean Paul II a pris pour thème de son discours, prononcé dimanche matin en *plein* air, la famille. Ce fut pour lui l'occasion de souligner les méfaits du divorce, inscrit dans la législation de divers pays, et même, ce qui a surpris, de tenir des propos natalistes. Il s'est appuyé sur deux formules de son prédécesseur Paul VI, qui affirmait préférer une saine politique économique et socio-familiale permettant « *d'augmenter la nourriture sur la table* » plutôt que de diminuer inconsidérablement « *le nombre des invités au banquet de la vie* ». Au total des propos très classiques dans l'Eglise *romaine, qui semblent* ne prendre guère en considération la démographie galopante de l'Amérique latine *et qui restent* trop souvent silencieux sur le sort inhumain de tant de mères de famille accablées par les naissances et par la misère.

Très classiques aussi, *pour ne pas* dire conservateurs, les deux discours prononcés le samedi 27 janvier à *Mexico devant les prêtres, les religieux et les religieuses.* Ce n'est certes pas une surprise, étant donné ce que Jean Paul II avait déjà dit récemment à Rome, mais, dans le contexte de l'Amérique latine, ils seront ressentis comme un coup de frein énergique. En effet, le pape déplore que les prêtres « *doutent de leur identité* ». Il les invite d'une manière pressante « *à la méditation quotidienne, à la pratique fréquente du sacrement de la réconciliation (confession), à la dévotion à la Vierge, à la récitation du rosaire : que ce soit votre principal effort ; le temps consacré au Seigneur n'est pas enlevé à l'apostolat, au contraire* ».

De l'Evangile, le pape demande qu'on tire en priorité « *les critères essentiels de foi* » et pas seulement les critères « *sociologiques et psychologiques* ». Il incite également les prêtres à ne pas « *sous-estimer* » leur état de célibat et leur chasteté. « *N'oubliez pas,* a-t-il dit encore, *la spécificité de la fonction sacerdotale qui ne peut être remplacée par le sacerdoce commun des fidèles, qui est essentiellement différent* » (autrement dit : en aucun cas l'Eucharistie ne saurait être célébrée par des laïcs).

Une mise en garde catégorique a été faite sur les « *magistères parallèles* », qui prétendraient se passer de l'approbation des évêques qui sont les seuls maîtres de la foi. « *Donnez votre préférence aux pauvres,* a-t-il ajouté, *sans toutefois céder aux radicalismes socio-politiques qui, à la longue, se révèlent inopportuns et qui aboutissent à un résultat contraire à celui qui est recherché.* »

Enfin, ce clair avertissement : « *Vous n'êtes pas des dirigeants sociaux, des leaders politiciens ou des fonctionnaires d'un pouvoir temporel. Je vous le répète : n'ayez pas l'illusion de servir l'Evangile en tentant de le réduire aux problèmes temporels.* »

HENRI FESQUET.

(1) Le 5 mai 1862, le général Lorencez, commandant le corps expéditionnaire français, échoua dans sa tentative de s'emparer des forts Loreto et Guadalupe et fut mis en déroute par le général Zaragota. Depuis cette date, le 5 mai est devenu jour de fête nationale au Mexique. Le 16 mars 1863, la ville *de Puebla* fut de nouveau assiégée par le colonel Forey et dut capituler deux mois plus tard.



EUROPE

Espagne

La presse dénonce les soutiens étrangers de l'ETA

De notre correspondant

Madrid. — L'offensive que le gouvernement a déclenchée contre l'ETA ces dernières semaines a provoqué un net ralentissement des activités de l'organisation séparatiste. On compte qu'environ cent soixante militants appartenant aux deux branches du mouvement (militaire et politico-militaire) ont été arrêtés et mis à la disposition de la justice. Des quantités importantes d'armes et d'argent ont été saisies. Pourtant, alors qu'aucun attentat n'avait pratiquement été signalé depuis l'assassinat du juge du tribunal suprême, le 9 janvier, un nouveau meurtre a été commis le sameid 27 janvier. Des jeunes gens masqués ont tué devant son domicile l'ancien maire d'Echarri-Arana, localité de Navarre. La victime, M. Jésus Ulayer, avait été un des chefs locaux du Mouvement, l'ancien parti unique, et, selon un quotidien madrilène, il aurait été, il y a plusieurs années déjà, un indicateur de la garde civile. Tout indique donc que l'attentat a été commis par l'ETA.

La presse de dimanche a publié certaines informations selon les quelles l'IRA provisoire coopérerait avec l'ETA et aurait envoyé des commandos au Pays basque. Il y a quelque temps déjà, deux quotidiens madrilènes avaient affirmé que le K.G.B. soviétique appuyait l'ETA. La presse fait d'autre part souvent état d'un soutien algérien à l'organisation séparatiste. Et elle dénonce le « sanctuaire » offert par la France aux dirigeants des commandos. Enfin, elle indique que le récent voyage en Irak du ministre de la défense, le lieutenant-général Gutierrez Mellado, pourrait être lié à une information également rapportée par la presse dominicale, selon laquelle l'ETA et l'IRA provisoire s'entraîneraient dans un pays du Proche-Orient.

Des avocats ont tenu récemment une conférence de presse à Saint-Sébastien pour commenter la liste des cent vingt-sept militants de l'ETA vivant en France avec des cartes de réfugiés politiques qu'un hebdomadaire madrilène a publiée la semaine dernière en affirmant qu'il s'agissait du document présenté à son collègue français par le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Marcelino Oreja, lors de sa visite à Paris il y a deux semaines. Plusieurs des personnes figurant sur cette liste sont venues témoigner à la conférence de presse qu'en fait elles vivaient et travaillaient de façon régulière au Pays basque espagnol. Elles ont affirmé que c'était le cas d'autres personnes citées sur la même liste, et qui vivent, elles, dans les mêmes conditions de régularité au Pays basque français. — C. V.

INCARCÉRÉ EN POLOGNE DEPUIS DIX MOIS

M. Glowczewski serait jugé « sous peu »

d'après un journal de Varsovie

Varsovie (A.F.P.). — Le procès de M. Glowczewski, l'homme d'affaires français détenu depuis le 6 avril à Varsovie, doit s'ouvrir « sous peu », a indiqué, samedi 27 janvier, le journal polonais *Zycie Warszawy*.

Dans un long article, le quotidien donne des précisions sur les chefs d'accusation retenus à l'encontre de M. Glowczewski et déplore que la presse française ait accordé beaucoup d'importance à cette affaire. Officiellement, M. Glowczewski se voit reprocher d'avoir porté préjudice au Trésor en soudoyant de hauts fonctionnaires polonais du commerce extérieur en échange de la divulgation de « *secrets commerciaux* ». Selon le journal, M. Glowczewski a « *fait cadeau* » à un chef de service de 200 000 francs, dont une grande partie a été versée à un compte à la Banque nationale de Paris. Le reste a revêtu la forme d'une voiture neuve, de marque française. Il aurait aussi offert un séjour gratuit de deux semaines à Paris à une autre personne impliquée dans la même affaire. *Zycie Warszawy* lui reproche enfin d'avoir fait preuve de malhonnêteté en vendant à une société polonaise une quinzaine de remorques d'une valeur totale de plusieurs millions de francs, et inexploitables en Pologne.

Ces accusations, fait remarquer le journal, ont été confirmées par un autre homme d'affaires français, M. Stéphane Dabrowski. Celui-ci, également accusé de corruption de fonctionnaires, comparaît actuellement en qualité de prévenu libre devant la justice à Varsovie. Il avait été arrêté en mars 1977 et remis en liberté provisoire en juillet 1978. Il avait collaboré avec M. Glowczewski, lequel, ajoute *Zycie Warszawy* « *l'avait mis à la porte pour avoir distribué des pots-de-vin* ».

Zycie Warszawy, qui affirme que M. Glowczewski est de « *nationalité polonaise* », le présente comme un homme « *effronté* » et « *insolent* ». Dans ses reproches à la presse française, le journal s'en prend particulièrement au *Monde*, qui, dit-il, en écrivant : « *Faut-il arrêter un homme d'affaires polonais pour obtenir la libération de Glowczewski ?* », a posé une question dégageant un relent de « *provocation* ».

[C'est la première fois depuis l'arrestation de M. Glowczewski, il y a plus de dix mois, que des accusations relativement précises sont formulées à son encontre. Ces accusations n'ont cependant été transmises officiellement ni à sa famille ni aux autorités françaises. A la connaissance de son entourage, son avocat polonais n'a toujours pas été autorisé à le voir et n'a pas eu communication du dossier.

M. Glowczewski est né en Pologne, dans une famille franco-polonaise. La nationalité française qu'il avait acquise en 1970 n'était nullement contestée, contrairement à ce que laisse entendre « Zycie Warsawy », puisqu'il retournait souvent dans son pays d'origine avec son passeport français revêtu du visa polonais, et que le consul de France à Varsovie a obtenu de lui rendre visite. Sur le fond des accusations, la justice se prononcera, mais l'entourage de M. Glowczewski fait remarquer que son honnêteté n'était pas mise en doute par une entreprise d'exportation polonaise qui lui avait demandé de la représenter en Algérie et en Iran.

Cet article semble indiquer du moins qu'après les démarches renouvelées du gouvernement français (la dernière lors de la réunion à Paris de la commission mixte franco-polonaise les 22 et 23 janvier), les autorités polonaises ont changé de tactique. Jusqu'ici, non seulement l'affaire restait secrète, mais, le 30 décembre, le parquet général de Pologne indiquait qu'elle ne serait pas jugée « à brève échéance » (« le Monde » du 3 janvier).

Quant aux commentaires du journal polonais sur « le Monde », coupable de donner trop d'importance à des pratiques judiciaires tout aussi condamnables en Pologne qu'en France, les lecteurs en apprécieront le bien-fondé.]

Union soviétique

LE PSYCHIATRE SEMION GLOUZMAN AU CACHOT POUR CINQ MOIS

M. Semion Glouzman, psychiatre, condamné à sept ans de travaux forcés en 1972 pour « *activités antisoviétiques* » a été transféré au cachot le 8 janvier et devra rester jusqu'à la fin de sa peine (en mai), annoncent ses amis de Moscou.

Il avait dénoncé l'usage de la psychiatrie à des fins politiques et avait, avec son ami Boukovski, rédigé un manuel de comportement pour les victimes de telles pratiques. Il se voit infligé ainsi une punition dangereuse : il ne sera nourri qu'un jour sur deux pendant cinq mois d'isolement dans une cellule sans chauffage. Or, il est encore affaibli par son précédent séjour en cachot infligé pour une grève de la faim. Il lui faudra ensuite subir trois années de relégation.

Le camp n'a pas brisé Glouzman pour la libération duquel toute la gauche française (y compris le P.C.) avait tenu un grand meeting unitaire en octobre 1976, un an après la sortie d'U.R.S.S. de Léonid Pliouchtch.

Tchécoslovaquie

● TROIS HOMMES ACCUSES d'avoir fait sauter la statue de Klement Gottwald (ancien président de la Tchéslovaquie jusqu'en 1953) dans ville minière de Prisbran (en Bohême centrale), le 24 août dernier, ont été condamnés le vendredi 26 janvier : M. Ondrej Stavinoha à neuf ans de prison pour « sabotage » et « détention illégale d'armes » ; M. Frantisek Polak à sept ans pour « complicité » et M. Jaroslav Tysl à un an pour « détention illégale d'armes ». Le premier et le dernier devront, de surcroît, subir une cure contre l'alcoolisme. Cette information publiée dans le journal provincial local *Svoboda* ne précise ni l'âge, ni la profession des condamnés. Il est probable toutefois qu'il s'agit de mineurs qui ont agi en état d'ébriété. Le principal accusé devra en outre payer 144 000 couronnes pour la réparation de la statue, qui a été replacée sur la place centrale de la ville.

Italie

Le Parlement prend acte de la rupture de la majorité d'union nationale

Un magistrat est assassiné à Milan

Le substitut du procureur de la République de Milan, M. Emilio Alessandrini, a été assassiné lundi 29 janvier, en début de matinée, en se rendant à son bureau. L'attentat a été revendiqué par le mouvement Prima Lenea, associé aux Brigades rouges, et qui s'était proclamé responsable de deux autres meurtres, ceux du directeur de l'institut de médecine légale de Naples, le 11 octobre, et du magistrat de Frisinone, Fedele Calvosa, le 8 novembre.

En fin d'après-midi, M. Giulio Andreotti se présente devant la Chambre et le Sénat pour ouvrir un débat parlementaire qui doit entériner la rupture de la majorité d'union nationale. Son gouvernement, privé du soutien communiste, démissionnera au plus tard le mardi 30 janvier. Aucune solution de rechange ne se dessine pour le moment.

A Gênes, quelque deux cent mille personnes se sont réunies, le samedi 27 janvier, pour rendre un dernier hommage à Guido Bossa, le représentant syndical d'Italsider, assassiné trois jours plus tôt dans cette ville par les Brigades rouges. Des trains spéciaux provenant de plusieurs régions du pays avaient été affrétés pour la circonstance. En se déplaçant en personne, le président de la République, M. Sandro Pertini, a donné aux funérailles du militant communiste un caractère exceptionnel.

On notait également la présence des secrétaires généraux du P.C.I., du parti socialiste et des trois grandes confédérations syndicales. La démocratie chrétienne, en revanche, n'était représentée que par un ministre génois, et l'absence de ses drapeaux blancs devait être soulignée par les manifestants. Les slogans de ceux-ci étaient dirigés contre les terroristes, mais aussi contre « cette société » qu'il faut « changer ».

A Turin, les carabiniers du général Dalla Chiesa ont marqué un nouveau point pendant le week-end, en arrêtant six terroristes présumés. Plusieurs d'entre eux sont soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat du procureur de Frosinone. Ils étaient cachés chez une Allemande d'une trentaine d'années, Ingeborg Keiznac, qui figure parmi les personnes écrouées. A la suite de cette nouvelle opération, les enquêteurs se demandent si plusieurs groupes terroristes ne dépendraient pas directement des Brigades rouges.

La marche arrière du P.C.I.

De notre correspondant

Rome. — « *Le pouvoir n'use que ceux qui ne l'ont pas* », a dit un jour M. Giulio Andreotti. C'était davantage qu'une boutade : tout au long de sa carrière, le président du conseil italien a appliqué ce principe à la lettre. Il a fait partie de dix-huit grouvernements et, aujourd'hui, à peine sexagénaire, il n'envisage nullement de se retirer sur l'Aventin.

Le parti communiste serait tenté de modifier légèrement la formule. Allié depuis août 1976 à la démocratie chrétienne, membre de la majorité, mais non du gouvernement, il a constaté avec effroi que le pouvoir use ceux qui ne l'ont pas *vraiment*. D'où sa marche arrière qui eût été inconcevable il y a un an encore, quand ce parti continuait à tout faire pour être admis, par petites étapes, dans la « *chambre des commandes* ».

Le P.C.I. s'aperçoit qu'il est privé aussi bien des avantages du pouvoir que des commodités de l'opposition. Et même qu'il cumulait les invonvénients de ces deux fonctions, dont il n'exerçait ni l'une ni l'autre. Plus d'une fois on l'a vu défendre des mesures impopulaires que les démocrates-chrétiens, ensuite, n'appliquaient pas. Une démocratie chrétienne divisée comme toujours, mais qui réussissait, elle, la performance d'incarner et le gouvernement et l'opposition. Tous les ministres provenaient de ses rangs ; et c'est dans ces rangs qu'étaient formulées les plus vives critiques à l'égard de M. Andreotti. De quoi étourdir Machiavel lui-même.

Une majorité en trois étapes

L'association des communistes au pouvoir ne peut être donnée avec précision. Elle se fait par petites étapes et on n'est pas sûr qu'elle soit terminée. Certains dirigeants du P.C.I. parlent du « *retour à l'opposition* » comme d'une chose certaine ; d'autres affirment qu'il n'en est pas question. Le document officiel du 26 janvier ne fait état, lui, que d'une « *sortie de la majorité* ».

C'est le 6 août 1976 que les communistes avaient officiellement quitté l'opposition. Non pour voter en faveur du gouvernement Andreotti, mais pour s'abstenir, comme d'ailleurs les socialistes, les sociaux-démocrates, les républicains et les libéraux. Ce cabinet démocrate-chrétien s'appuyait en effet sur une coalition inédite, appelée « *majorité de non-défiance* ». On accorda au P.C.I. la présidence de la Chambre des députés et de sept commissions parlementaires.

La place faite aux communistes s'expliquait par leur excellent score aux élections de juin 1976 (34,4 % des suffrages), mais aussi par leur stratégie d'accession au pouvoir ; ils prônaient l'union nationale pour affronter la crise, et non, comme leurs homologues français, un front populaire.

Cette première étape se révéla très positive. Démocrates-chrétiens et communistes entretenaient de bons rapports. On parlait d'un « compromis historique rampant ». La première alerte vint de contestataires d'extrême gauche qui émaillèrent le printemps 1977 de manifestations violentes. Cela incita le P.C.I. à faire un pas de plus vers le pouvoir : en juillet, il participa à l'élaboration d'un programme gouvernemental. On n'en était déjà plus à la « *non-défiance* », mais à la « *grande entente* », ce que les contestataires appelaient carrément le « *régime* » (1).

Les résultats du programme gouvernemental ne se faisant guère sentir dans une situation de chômage grandissant, les syndicats commencèrent à s'agiter. Et, en janvier 1978, le P.C.I. fut contraint de déclencher une crise gouvernementale pour réclamer, cette fois, des ministères. Il se heurta aussitôt à l'opposition de la démocratie chrétienne et du département d'Etat américain. Le forcing du P.C.I. dura sept semaines. Finalement, on lui offrit d'entrer dans la majorité parlementaire : il y entra le 16 mars, le jour même où Aldo Moro, président de la démocratie chrétienne et principal artisan de ce compromis, était enlevé par les Brigades rouges.

Au lieu de briser la majorité naissante, ce drame allait la renforcer. Communistes et démocrates-chrétiens constituèrent un « *front de la fermeté* » pour refuser de négocier avec les ravisseurs. L'union nationale paraissait plus utile que jamais. Les dirigeants de la démocratie chrétienne se déclaraient d'ailleurs transformés par cette épreuve et annonçaient un changement de mœurs politiques. M. Berlinguer applaudissait des deux mains. En juin, d'un commun accord, on fit démissionner le président de la République, M. Giovanni Leone, accusé d'avoir trempé dans des scandales, et on le remplaça par le socialiste Sandro Pertini. Mais ce devait être l'un des rares exemples — pour ne pas dire le seul — du changement de mœurs annoncé. La classe dirigeante retrouvait sa routine, et les communistes, incapables de l'influencer réellement, payaient les pots cassés.

Des résultats peu enthousiasmants

Les choses se gâtèrent progressivement à partir de l'automne 1978. Toujours talonné par les syndicats qui ne voyaient rien venir en échange de leur conversion à l'austérité, le P.C.I. dut élever la voix. Cela n'émut guère les démocrates-chrétiens, qui pensaient avoir le vent en poupe. La majorité parlementaire se brisa en décembre 1978, lors de l'adhésion italienne au Système monétaire européen, décidée par M. Andreotti malgré l'avis contraire des communistes. La crise devenait inévitable. Le P.C.I. la déclencha formellement le 26 janvier en annonçant qu'il se retirait de la majorité parlementaire.

Pour le parti lui-même, le bilan de ces trente mois est assez négatif. On l'assimile souvent au pouvoir en place, et, dans les grandes villes qu'il gouverne lui-même depuis les dernières élections, le manque de moyens financiers empêche des résultats spectaculaires. Le P.C.I. n'a pas fait les miracles attendus ; beaucoup d'Italiens ne croient pas qu'il redresserait la situation du pays s'il avait sept ou huit représentants au gouvernement.

Parmi les cadres communistes, on assiste à un mélange de ras-le-bol et de désarroi. Leur parti est divisé sur les choix à faire, même au sommet, et c'est assez nouveau ; il est affaibli électoralement, si l'on e ncroit plusieurs scrutins partiels ; il est relativement isolé sur l'échiquier politique italien et dans le monde communiste ; il est critiqué par de nombreux intellectuels qui ont senti le vent tourner ; il est harcelé par l'extrême gauche, directement attaqué par les terroristes. De plus, il donne l'impression de s'être bureaucratisé et d'avoir pris certains tics (lenteur, ambiguïté) de la démocratie chrétienne.

Il ne faut pas trop noircir le tableau : les effectifs du parti se maintiennent ; il reste une force exceptionnelle de mobilisation ; et ses trente mois d'association au pouvoir ont beaucoup accentué sa « *légitimation démocratique* ».

L'équipe de M. Berlinguer souligne que « *le pays a tenu* » malgré la crise économique et la violence. Sans les communistes, cela eût été fort difficile, sinon impossible.

Un redressement économique

Ces trente mois ont été marqués par un redressement économique certain : l'inflation a diminué, les comptes extérieurs et les réserves monétaires se sont fortement améliorés. Dans l'ensemble, le pouvoir d'achat des salariés a été sauvegardé. Mais on ne s'est attaqué efficacement à aucun des déséquilibres structurels pour tenter de venir à bout du chômage et du déficit public.

La lutte contre le terrorisme a donné des résultats tangibles ; surtout au cours des derniers mois. L'Italie ne s'est pas lancée dans une chasse aux sorcières et elle a su garder son calme. Le parti communiste peut revendiquer la grande mobilisation populaire contre les violents. Il n'empêche que le nombre et la gravité des attentats n'ont cessé de croître ; on peut attribuer ce fait à toutes les réformes manquées mais aussi à l'absence d'une opposition forte qui canalise les mécontentements. Nombre d'Italiens sont persuadés que ces choses-là ne seraient pas arrivés si le P.C.I. était resté loin du pouvoir.

Depuis août 1976, le Parlement n'a pas chômé. Beaucoup de projets de loi ont été élaborés à la Chambre ou au Sénat et non dans les ministères, comme auparavant. Parmi les textes votés, figurent des lois très libérales sur l'avortement et sur le transfert de certains pouvoirs de l'Etat aux régions. Mais d'autres grandes réformes, en attente depuis des années, sont restées en plan (par la faute de la démocratie chrétienne, dit le P.C.I.) : celles de la police, de l'Université, des pactes agraires et des pensions.

Les rapports quotidiens qui se sont noués entre dirigeants communistes et démocrates chrétiens au cours des trente mois écoulés sont à mettre à l'actif de ce bilan. Dans un pays dominé par deux grandes forces longtemps antagonistes, il n'est pas négligeable qu'on apprenne à se connaître par des rapports quotidiens. Même s'il retourne dans l'opposition, le P.C.I. ne pourra plus s'opposer, comme avant : du pouvoir, il a connu les hommes, les exigences et les difficultés. Il deviendra sans doute davantage un « *parti de lutte* » mais restera « *un parti de gouvernement* ».

ROBERT SOLÉ.

(1) Terme qui était utilisé naguère pour désigner le régime fasciste et son appareil de pouvoir.



DIPLOMATIE

M. Deng

(Suite de la première page.)

D'autres manifestations sont prévues également aux abords de Blair House, la résidence officielle de M. Deng : deux associations favorables au gouvernement nationaliste, une « formosane » réclamant l'indépendance de l'île, enfin deux groupes marxistes-léninistes décidés à dénoncer la « trahison » des idéaux communistes par l'équipe au pouvoir à Pékin, et dont des sympathisants ont barbouillé récemment la façade de la future ambassade de Chine, qui n'est encore que le « bureau de liaison » de la Chine populaire. C'est d'ailleurs pour éviter l'agitation dans les grandes communautés chinoises des Etats-Unis que les villes à forte population chinoise ont été exclues de la tournée du vice-président. Il en est ainsi de New-York et de San-Francisco, parmi vingt autres villes qui avaient demandé à recevoir M. Deng.

La tournée provinciale du vice-président commencera jeudi et conduira le voyageur chinois au cœur du grand capitalisme américain : M. Deng visitera une chaine d'assemblage de Ford à Atlanta, le centre spatial de Houston et l'usine de montage des 747 chez Boeing, à Seattle. Au cours de son voyage au Texas, le vice-premier ministre chinois aura droit aussi à un barbecue - rodéo en compagnie des milliardaires du coin. Il aura aussi, croit-on savoir, des conversations avec les ouvriers des usines visitées. Les journalistes seront moins bien traités puisque M. Deng a refusé de donner une conférence de presse « normale ». Il participera toutefois à un entretien télévisé, recevra quelque peu confidentiellement des rédacteurs en chef régionaux à Seattle, et, laisse-t-on espérer, livrera peut-être, au passage ses impressions. Pas moins de cinq membres du gouvernement de M. Carter accompagneront le visiteur dans les différentes étapes de son voyage.

Le sens de la visite

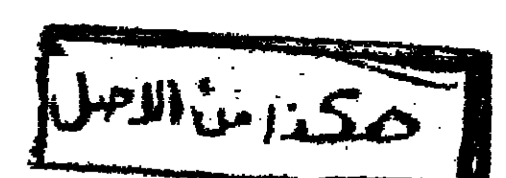
Un « *important officiel du gouvernement* », qui a refusé, selon l'usage, de se laisser identifier, a mis en lumière, samedi, devant les journalistes, deux raisons particulières de l'importance attribuée ici à cette visite : c'est la première fois, a-t-il dit, non seulement qu'un dirigeant communiste chinois visite Washington, mais aussi que la Chine et les Etats-Unis « *se parlen tsur un plan d'égalité* »; une autre raison est que, pour la première les Etats-Unis « *se parlent sur* fois également, les Etats-Unis cultivent parallèlement de bonnes relations avec à peu près tous les grands pays asiatiques : la Chine, mais aussi le Japon, l'Inde et l'Indonésie. Le même officiel a fait valoir que les bonnes relations avec Pékin ne sont pas fondées sur les personnes et ne reposent donc pas sur le fragile équilibre du pouvoir actuel en Chine populaire. Le dialogue Washington-Pékin a été noué, a-t-il rappelé, entre Mao et Nixon, puis poursuivi entre Chou En-lai et Ford, et maintenu entre MM. Carter et Teng, « *sans oublier que le pré-*

REPRISE DES ÉCHANGES SCIENTIFIQUES AMÉRICANO-SOVIÉTIQUES

La commission mixte américano-soviétique pour la coopération scientifique et technique se réunira à Moscou les 6 et 7 février, indique-t-on à Washington. Cette réunion aurait dû normalement avoir lieu en juillet, mais avait été reportée en raison du mécontentement de la Maison Blanche après les procès intentés aux dissidents soviétiques et les incidents impliquant deux journalistes et un homme d'affaires américain à Moscou. La vente d'un ordinateur ayant également été suspendue (*le Monde* du 20 juillet).

M. Press, conseiller scientifique de la Maison Blanche, accompagnera la délégation américaine, a annoncé, mardi, M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat. Une des raisons ayant amené les responsables à renouer les liens scientifiques très distendus depuis plusieurs mois a été « *l'augmentation substantielle de l'émigration juive en provenance d'U.R.S.S. qui a dépassé le chiffre de trente mille en 1978* », a précisé le porte-parole. Il a fait remarquer qu'il n'y avait plus eu d'incidents impliquant des citoyens américains et a estimé qu'il y avait une « *amélioration en U.R.S.S. en matière de respects des droits de l'homme* ».

● *Le budget de l'ONU*. — Les Etats-Unis, l'Union soviétique et la plupart des pays d'Europe occidentale (dont la France) et de l'Est européen ont voté vendredi 26 janvier contre une résolution de la commission budgétaire de l'Assemblée de l'ONU révisant le budget de l'organisation internationale. La résolution a été adoptée par 64 voix pour, 15 contre, 10 abstentions, 62 pays ne prenant pas part au vote. L'Assemblée se prononcera lundi sur le nouveau budget de 1 090 113 500 dollars pour l'exercice en cours (1978-1979). Le budget de l'ONU est établi pour deux ans, mais une augmentation de 9,4 % a été demandée en cours d'exercice, principalement pour corriger la dépréciation du dollar. — (*A.F.P.*)



Xiaoping à Washington

sident Hua Kuo-feng a annoncé à la télévision la normalisation des relations ».

On tient également à faire savoir ici que les trois entretiens prévus entre MM. Carter et Deng porteront sur tous les grands sujets de la politique mondiale sans exception : relations américano-soviétiques et négociations SALT, relations américano-japonaises, situation en Corée, en Asie du Sud-Est, en Europe occidentale et au Proche-Orient. Deux de ces problèmes sont retenus comme plus actuels : ceux de l'Asie du Sud-Est, à propos desquels les dirigeants américains souhaitent s'informer complètement des intentions chinoises quant au Cambodge et au Vietnam. On s'inquiète ici, en effet, de voir monter la tension entre Pékin et Hanoï, *comme en* témoignent les concentrations de troupes à la frontière des deux pays.

La Corée figure elle aussi en bonne place dans l'ordre du jour préparé par les Américains, d'autant plus que le récent échange de propositions de paix entre Séoul et Pyongyang ainsi que la « réévaluation » des forces armées nord-coréennes (qui seraient beaucoup plus fortes qu'elles n'avaient été estimées jusqu'ici) ont placé ce problème au centre de l'actualité. D'une manière quelque peu maladroite, M. Carter a dit vendredi à un groupe de journalistes qu'il *souhaiterait voir la Chine exercer « le maximum d'influence sur la Corée du Nord »*, tandis que les Etats-Unis sont prêts à fournir de leur côté une *« réponse maximale »* auprès de la Corée du Sud afin d'inciter les deux parties à régler pacifiquement leurs différends.

En fait, les experts *américains* des affaires asiatiques savent fort bien que les dirigeants chinois se doivent d'être très prudents en ce domaine s'ils ne *veulent pas voir leur turbulent allié* de Pyongyang se rapprocher des Soviétiques. Aussi bien les espoirs entretenus par certains officiels de voir Pékin tenter une ouverture en direction de la Corée du Sud — tandis que les Etats-Unis feraient de même à l'égard du Nord — ont-ils peu de chance de se réaliser.

L'avenir de Formose

A propos de Taïwan, on espère bien sûr ici que M. Deng réitérera les paroles rassurantes qu'il a prononcées ces dernières semaines sur l'avenir de l'île. Cela sera particulièrement le cas au Congrès, *où le vice-premier ministre chinois* doit s'attendre à des questions incisives au cours des visites qu'il y fera mardi.

Du côté du gouvernement, on fait semblant d'oublier les déclarations moins conciliantes faites à Pékin, notamment celles selon lesquelles l'usage de la force ne saurait être *exclu* en cas de « refus prolongé » de Taipeh d'ouvrir un dialogue. Cela dit, M. Carter entend mener rondement les affaires avec son ancien allié : il a envoyé au Congrès son projet de loi sur la création d'un Institut américain de Taïwan, chargé de remplacer l'ambassade des Etats-Unis à Taipeh, alors même que le gouvernement nationaliste n'a pas encore donné son accord pour cette formule.

Il a aussi fait savoir qu'il opposerait son veto à toute résolution du Congrès qui irait à l'encontre de ses accords avec Pékin, et déclaré « *sans objet* » le texte que le sénateur Kennedy *s'apprête* à faire voter pour exprimer la « *préoccupation* » des législateurs à propos de Taïwan.

Sur le plan bilatéral, le seul résultat acquis d'avance est la conclusion d'un accord de coopération scientifique et technique qui sera signé mercredi. On considère comme probable la signature d'un accord culturel et possible celle d'un accord consulaire qui permettrait aux *Etats-Unis* d'ouvrir des postes d'observation ailleurs qu'à Pékin sur le territoire chinois.

En revanche, le règlement des litiges financiers hérités du passé devra attendre la visite que M. Blumenthal, secrétaire américain au Trésor, fera à Pékin, fin février. Les Etats-Unis estiment à 196 millions de dollars le montant des biens américains expropriés par la révolution en Chine, et à 80 millions de dollars celui des avoirs chinois bloqués ici, après 1949.

A la différence de ce qui s'est passé par exemple avec Cuba, le gouvernement de Pékin s'est déclaré prêt à discuter de ce problème, même s'il n'est pas d'accord sur les chiffres. Selon M. Deng, il s'agit là d'une *« petite affaire »*, mais il faudra tout de même trouver une solution capable de satisfaire les éléments les plus conservateurs du Congrès qui se saisiront sans doute de ce prétexte pour ralentir le processus de normalisation.

Cette question commande celle de l'octroi éventuel à la Chine de *la clause* de la nation la plus favorisée. Pour maintenir la symétrie de ses relations avec l'U.R.S.S., le gouvernement de M. Carter entend accorder cette faveur aux deux grands pays communistes simultanément. C'est d'ailleurs à la Chine tout autant qu'à l'U.R.S.S. que s'applique l'amendement Jackson-Vanik de 1974 : celui-ci fait dépendre l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée — et par conséquent aussi l'attribution de crédits — des facilités accordées à *l'émigration* par tout « pays communiste » — et pas seulement l'U.R.S.S. Cet obstacle pourrait être levé dans le cas de la Chine — c'est l'avis notamment du sénateur Jackson, auteur de l'amendement qui porte son nom — dans la mesure où la Chine a ouvert quelque peu ses portes à l'émigration. Cinq cents passeports ont été délivrés à des candidats chinois à l'entrée aux Etats-Unis en novembre 1978, mille en décembre et deux mille en janvier, alors que les sorties n'excédaient pas vingt-cinq à trente par mois il y a un an.

Avec ou sans cette clause, en tout cas, le commerce entre les *deux pays est appelé à un important* développement. Mme Kreps, secrétaire américain au commerce, estime que les exportations des Etats-Unis vers la Chine devraient être de quelque 2 milliards de dollars par an pendant les cinq prochaines années, contre un peu moins de 1 milliard en 1978 et 172 millions de dollars en 1977. Mais à part quelques enthousiastes, les milieux d'affaires restent encore sceptiques sur les possibilités d'un développement illimité des échanges. Une firme spécialisée de New-York a mis en garde récemment contre les espoirs exagérés, précisant que l'infrastructure chinoise en *matière de routes, de communica*tions et de transports aériens est *« vingt ans en arrière sur celle de l'Indonésie... ».*

MICHEL TATU.

M. DAYAN EST REÇU PAR M. FRANÇOIS-PONCET

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, a entamé lundi 29 janvier une visite officielle de deux jours à Paris, la première d'un chef de la diplomatie israélienne depuis mai 1975.

M. Dayan, qui est arrivé dimanche soir à Paris avec sa femme, sera reçu mardi après-midi par M. Giscard d'Estaing.

Le ministre israélien a eu ce lundi un tête-à-tête avec son collègue français, M. François-Poncet, *qui l'a reçu à déjeuner.* M. Dayan devait être reçu par M. Barre dans l'après-midi, et donner ensuite un dîner en l'honneur du ministre français des affaires étrangères.

Les conversations portent principalement sur le Proche-Orient (état des négociations égypto-israéliennes et Liban) et la situation en Iran.

ASIE

Chine

M. Peng Zhen, ancien maire de Pékin et d'autres responsables réhabilités ont fait leur réapparition à l'occasion du nouvel an lunaire

La mort de Liu Shaoqi est confirmée

Pékin. — *La présence de Mme Wang Guangmei, « veuve de Liu Shaoqi »* (Liu Shao-chi), à une soirée artistique et récréative organisée au Palais du peuple à l'occasion du nouvel an lunaire a été signalée dimanche 28 janvier *par* Chine nouvelle.

C'est la première fois que la mort de l'ancien chef d'Etat, disparu de *la vie politique depuis plus de dix* ans, est ainsi officiellement confirmée (1). L'honneur fait à sa veuve équivaut, d'autre part, à une réhabi*litation posthume, qui était réclamée* avec insistance par de nombreux dazibaos depuis deux mois. Mme Wang Guangmei, elle-même, avait été sévèrement condamnée et humiliée à plusieurs reprises lors de procès publics, en 1967.

Liu Shaoqi avait été qualifié, lors du douzième plénum du huitième comité central en octobre 1968, de *« renégat, traître et canaille ».* Le réexamen de son cas avait été récemment confié à une commission spéciale dont la mission était de distinguer les *« erreurs »* qui pouvaient lui être imputées des *« fausses accusations »* dont il avait été vic*time. Plusieurs allusions, déjà pa*rues dans la presse, à l'ouvrage le plus célèbre de Liu Shaoqi *Comment être un bon communiste (le Monde du 29 novembre) avaient* laissé deviner qu'une réhabilitation au moins partielle était en bonne voie également.

Deux des plus hauts personnages tombés dès le début de la Révolution culturelle ont également fait leur première réapparition lors de la soirée de samedi.

L'ancien maire de Pékin d'abord, M. Peng Zhen, était paraît-il en excellente forme malgré ses soixante-seize ans et prêt à reprendre du service dans les organes dirigeants du régime. *« Tant que Marx ne me rappellera pas hors de ce monde,* a-t-il déclaré à Chine Nouvelle, *je travaillerai pour les quatre modernisations. Le camarade Deng Xiaoping a dit qu'il était prêt à travailler encore vingt ans. Je pense en faire autant pendant dix-huit ans, après tout, j'ai deux ans de plus que lui. »* Le nom de M. Peng Zhen était plusieurs fois apparu dans les journaux *ces derniers temps et sa réhabilita*tion était acquise depuis qu'une réunion du comité du parti de Pékin avait justifié, début novembre, la *gestion de la municipalite qu'il avait* dirigée de 1951 à 1966.

M. Lu Dingyi, en revanche, n'avait pas eu droit jusqu'à présent aux honneurs de la presse. Ancien vice-premier ministre, membre du bureau politique et du secrétariat du comité central, il était en outre chef du département de la propagande et ministre de la culture lorsque la révolution culturelle l'abattit en le qualifiant de *« révisionniste contre-révolutionnaire »* et le fit passer en jugement public en janvier 1967. Aujourd'hui âgé de soixante-douze ans, il a exprimé à Chine nouvelle sa *« totale confiance dans l'avenir du socialisme en Chine ».*

Avec ces trois réapparitions, tous les personnages de premier plan condamnés pendant les années 60 *peuvent être considérés comme réha*bilités.

La soirée de samedi, à laquelle

De notre correspondant

assistaient le président Hua Guofeng, les vice-présidents Ye Jianying et Li Xiannian ainsi que trente mille invités chinois et étrangers, était animée à d'autres égards par cet esprit de restauration. Non seulement, rapporte *Chine nouvelle, « des centaines de danseurs »* ont évolué dans l'immense salle des banquets du Palais du peuple transformée en salle de bal, mais un tournoi de bridge avait été organisé dans un autre salon avec la participation de hauts dirigeants. Lorsqu'on se souvient des sarcasmes que leur goût des cartes attira aux grandes victimes de la révolution culturelle de la part des gardes rouges, ce détail a valeur de symbole.

Des manifestations de paysans

Par ailleurs, la situation des individus et des familles qui débarquent à Pékin pour y faire entendre leurs plaintes auprès des organes de justice ou autres — ceux-là mêmes qui avaient manifesté le 14 janvier devant l'enceinte gouvernementale de Zhung Nant-hai (*le Monde* du 16 janvier) — a été évoquée samedi par le *Quotidien du peuple. « En plein hiver,* écrit le journal, *ces visiteurs qui arrivent dans la capitale rencontrent toutes sortes de difficultés pour leur logement, leur nourriture. Cela exerce une influence néfaste sur la stabilité et l'unité. »* L'organe du P.C.C. explique cet afflux de plai*gnants d'une part par le grand* nombre de *« problèmes »* hérités de l'époque *« de Lin Piao et de la bande des quatre »*, d'autre part par l'inca*pacité ou la lenteur des autorités* locales à leur donner sur place des solutions convenables. Il rappelle que le président Hua Guofeng a *récemment* donné consigne de résoudre ces problèmes *« avec réalisme et avec raison »*, et invite les cadres du parti à s'y employer avec énergie.

Il cite le cas d'une personne qui s'est adressée *« à plusieurs dizaines d'organismes »* et a rédigé *« plus de cent plaintes »* sans pour autant obtenir satisfaction. Le journal observe que la grande majorité des plaintes déposées sont légitimes, qu'il faut donc les entendre *« avec sympathie et avec patience ». Certains cas doivent effectivement être* référés aux instances supérieures — car leurs implications jurisprudentielles peuvent être importantes, — *mais la situation doit alors être expli*quée aux intéressés avec clarté. Toute tentative de *« représailles »* contre les plaignants par des cadres locaux qui s'estimeraient mis en cause, fera l'objet de sanctions.

Cet article retient l'attention, car il concerne un phénomène parfaitement spontané, greffé de manière presque accidentelle sur l'agitation politique de ces dernières semaines et semble avoir suscité quelque embarras dans la direction. Les manifestants du 14 janvier se sont rendus à plusieurs reprises depuis cette date devant le portail de Zhung Nan-hai, mais, pour autant qu'on sache, n'ont *réussi ni à être reçus ni* même à y déposer une pétition.

En dénonçant certaines pratiques, le *journal* révèle une réalité assez sombre. Encore ne dit-il pas tout si l'on en croit les informations données ces derniers jours par des journaux muraux — et confirmées d'autres sources — suivant lesquelles plusieurs arrestations (quatre au total) ont été opérées ces derniers jours à Pékin. Dans un cas au moins, il s'agirait d'une suite directe de la manifestation du 14 janvier. Cela peut simplement être révélateur, une fois encore, du décalage existant souvent entre les consignes officielles et le comportement des autorités locales, fussent-elles de la capitale. A moins que la tolérance et la patience recommandées par *le Quotidien du peuple* ne soient pas censées s'exercer au-delà de certaines limites.

ALAIN JACOB.

(1) La mort de Liu Shaoqi avait été démentie en février 1975 par une source chinoise à Pékin, citée par l'A.F.P. (*le Monde* du 5 février 1975). Tout récemment, l'écrivain Pa Kin avait déclaré à des journalistes d'Antenne 2 qu'il n'y avait « *pas de problème pour la sécurité personnelle et la santé* » de l'ancien président. *Le Monde* du 2 novembre 1974 avait publié un « portrait » de Liu Shaoqi.

Cambodge

Des Khmers rouges affirment avoir repris Angkor

La radio khmère rouge, la Voix du Kampuchéa démocratique, a diffusé, samedi 27 et dimanche 28 janvier, des communiqués de victoire affirmant que les temples d'Angkor et les capitales provinciales de Kampot et *de Kompong-Speu* avaient été *« libérés ».* Phnom-penh et six autres chefs-lieux seraient encerclés, et des régions entières du sud-ouest et sud-est du pays seraient repassées sous le contrôle des maquisards. Ces informations apparaissent comme très exagérées aux observateurs, qui remarquent toutefois que les forces vietnamiennes continuent de rencontrer de sérieuses difficultés au Cambodge. Selon l'agence UPI, qui cite Radio-Hanoï, le général Van Tien Dung, principal responsable militaire vietnamien et stratège de l'invasion du Cambodge au début du mois, est actuellement en territoire khmer ; il a dit aux soldats d'une unité blindée qu'il fallait *« combattre et combattre victorieusement »*, laissant ainsi entendre que les opérations militaires n'ont pas cessé.

Moscou accuse Pékin de vouloir faire pression sur le Vietnam. La *Pravda* a affirmé samedi que la Chine avait franchi une nouvelle étape dans ses *« provocations armées »* dans le but de provoquer un conflit militaire en Asie du Sud-Est.

Selon le correspondant de l'agence Reuter dans la capitale soviétique, le Kremlin partage les inquiétudes des Etats-Unis au sujet de possibles préparatifs militaires chinois contre le Vietnam. Un porte-parole de l'ambassade américaine à Moscou a toutefois démenti que l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Toon, ait remis une note à ce sujet à M. Kornienko, vice-ministre sovié*tique des affaires étrangères (A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

● *A Copenhague,* plusieurs centaines de personnes ont manifesté ce week-end, sous la neige, pour protester contre l'invasion du Cambodge par le Vietnam. Parmi les *organisateurs se trouvaient* des personnalités progressistes qui, il y a peu de temps encore, militaient activement dans des groupes de soutien au régime de Hanoï, comme le professeur Joachim Israël, qui fit partie du tribunal Russell sur le Vietnam. — *(Corresp.)*

Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

L'approche des élections européennes provoque une grande activité dans les formations centristes, qu'elles soient dans la majorité ou sur ses marges. Les « grands » partis de l'U.D.F. vont mettre en route les procédures de désignation de leurs candidats, chaque parti proposant aux instances fédérales une liste de représentants. Le retour à une pratique plus collective et à une véritable négociation commune pourrait bien être une des conséquences des récentes manifestations de mauvaise humeur du C.D.S. ; même si le parti de M. Lecanuet semble avoir renoncé à sa menace de présenter une liste autonome.

En revanche, M. Servan-Schreiber laisse planer le doute sur la participation des radicaux à l'entreprise U.D.F. dans la mesure où il semble s'intéresser à une possible cinquième liste et aux éventuelles initiatives de MM. Robert Fabre, Maurice Faure et Michel Crépeau (M. Fabre réunira, les 3 et 4 mars, des « états généraux pour une Europe unie », mais M. Crépeau a déjà indiqué qu'il est exclu pour le M.R.G. de faire alliance avec les valoisiens et les « fabristes »).

Du côté des « petits », on constate une volonté d'agir de manière à trouver place sur une liste nationale. C'est dans cette perspective que le P.S.D. de M. Hintermann et le M.D.S.F. de M. Max Lejeune envisagent un rapprochement. C'est aussi avec cet espoir que M. Alfred Coste-Floret s'est battu pour conserver la présidence du mouvement Démocratie chrétienne française. Reste que, si ces tentatives avortaient, ou si ces espoirs étaient déçus, la solution de la cinquième liste apparaîtrait aux dirigeants de ces formations comme la seule issue. C'est en tout cas ce qu'ils laissent clairement entendre.

Si le débat au centre porte en priorité sur l'Europe, il n'en

LE CONSEIL POLITIQUE DU C.D.S.

Les centristes posent des conditions à leurs alliés mais semblent renoncer à l'idée d'une liste autonome

Au terme de la réunion de son conseil politique des 27 et 28 janvier, le Centre des démocrates sociaux a adopté une résolution dans laquelle il soumet à ses partenaires de l'U.D.F. « quatre principes fondamentaux d'une politique européenne ». *Il précise qu'il* « souhaite recevoir d'eux une réponse positive qui lui permette de participer à une liste soutenue par l'U.D.F. lors des élections européennes du 10 juin prochain ».

C'est finalement sur des conclusions fort modérées que s'est clos le « mini-congrès » du C.D.S. consacré à la préparation des assises de l'U.D.F. (17 et 18 février). Les démocrates sociaux ont pratiquement « rengainé » leur menace de constituer une liste autonome de celle de l'Union pour la démocratie française : même si, pour sauver les apparences, ils font dépendre cette renonciation de l'attitude de leurs partenaires.

Dès l'ouverture des débats sur l'Europe, on avait pu constater que le climat ne serait pas celui qu'avait annoncé, à grand effort, le service de presse de la formation : les prises de position en faveur d'une liste C.D.S. homogène n'étaient pas si nombreuses, et les critiques au gouvernement, si elles ne manquaient pas, débouchaient rarement sur une remise en cause de l'alliance avec les autres formations non-gaullistes de la majorité. Qui plus est, on devait apprendre que contrairement à ce qui avait été annoncé quelques jours auparavant, les militants n'étaient pas favorables à une attitude de rupture avec les partis alliés au leur (voir encadré). A quelques exceptions près — notamment l'intervention de M. Pierre-Henri Teitgen, qui constitua un sévère réquisitoire contre le rapport Deniau — la tendance n'était pas à une contestation dure.

Il est vrai qu'en revanche, le débat sur l'emploi qui avait précédé celui consacré à l'Europe, avait donné lieu à des condamnations circonstanciées et parfois émouvantes de la politique menée par le gouvernement. M. Bernard Stasi, qui présentait le rapport, s'en était tenu à la présentation de suggestions et à la plaidoirie en faveur d'une action rapide et dynamique, mais les délégués des régions de l'Est avaient carrément crié, comme Mme Sylvie de Selancy (Moselle) : « *On se bat le dos au mur et Paris s'en fout ! Il y en a vraiment ras le bol et cela finira mal. On a parlé, ici même, du risque d'un nouveau mai 1968. C'est pire : à cause du mépris !* »

Idée supranationale contre confédération

Les discussions sur la question européenne furent sensiblement moins passionnées. Certes on entendit, outre les critiques de M. Teitgen, les réserves de ceux qui jugent la politique du chef de l'Etat trop timide. Par exemple, M. Queinnec (Toulouse) lança : « *A force d'être cocu, il m'est poussé des cornes. Mon Europe, c'est celle des Etats-Unis d'Europe. Je souhaite une liste qui défende l'idée supranationale et de l'exécutif européen.* » (Dans la mesure où ses résultats sont dignes de confiance, le questionnaire adressé aux militants fait apparaître que 51 % d'entre eux sont favorables à ce que les Etats d'Europe s'orientent vers la règle de la majorité qualifiée pour la prise de décisions communes, ce qui équivaut à souhaiter un fonctionnement de type fédéral. »

En revanche, les ministres centristes veillaient au grain. Prévenus que la teneur des interventions risquait d'être par trop antigouvernementale, ils se sont interposés pour limiter les dégâts et n'eurent, d'ailleurs, par trop à faire. Tout de même, M. Barrot « *oublia* » de prononcer la partie de son discours dans laquelle il rendait hommage à Mme Veil, chef de file pressenti de la liste U.D.F. et contestée par certains centristes. M. Pierre Bernard-Reymond fut pratiquement le seul à traiter clairement la question fédération-confédération. Il expliqua que le terme confédération n'est, à son sens, pas à prendre dans une acception juridique trop étroite, qu'il relève d'une nécessité pratique plus qu'il ne désigne un objectif : « *Il faut se contenter de considérer les transferts de compétences cas par cas, et non pas une fois pour toutes, à l'aveuglette. Etre pour une Europe confédérale est une question d'efficacité. Nous ne voulons pas de l'omnipotence d'une assemblée qui équivaudrait à l'omnipotence des partis. L'équilibre est indispensable, et c'est la structure confédérale qui permet de l'assurer au mieux.* »

M. Monory, ministre des finances, et M. Jean-Marie Daillet, vice-président du parti, devaient, eux aussi, engager les délégués à la prudence. Quant à M. Diligent, son rapport fut empreint d'une puissante conviction européenne mais on n'y trouva guère de mises en demeure ou de menaces de rupture. Enfin, M. Lecanuet, qui, absent de France, avait perçu, de loin, la montée un peu artificielle des périls, s'employa à convaincre le conseil politique de l'inopportunité des solutions extrêmes.

De toute évidence, le président du C.D.S. et de l'U.D.F. avait reçu de l'Elysée mission de ramener ses amis à la raison. Il y mit beaucoup de conviction, conscient que son titre de dirigeant de l'Union pour la démocratie française le rendait quelque peu suspect aux yeux de certains intégristes. Il n'eut point trop de mal, lui non plus : il lui est arrivé, dans le passé, à prononcer des « *discours de retournement d'ambiance* » (la formule est de lui) beaucoup plus délicats...

« *Vous devriez commencer par l'exultation*, lança-t-il à son auditoire. *Combien de fois n'avons-nous pas écrit ensemble au bas de nos motions, notre espoir en des élections européennes au suffrage universel ? Elles sont là !* » Et encore : « *Si vous vous engagiez sur la voie de l'isolement en pensant choisir la voie de la pureté, vous apparaîtrez en fait comme ceux qui divisent la majorité. Au contraire, si vous participez à la liste commune et si vous enrichissez le programme de vos convictions, alors vous multiplierez les chances de l'Europe.* » Enfin : « *C'est l'U.D.F. en tant que telle, à travers son congrès de février, à travers son conseil politique, et sous l'arbitrage de son bureau, qui constituera la liste. La liste représentative la plus équitable.* » La cause était pratiquement entendue.

Les quatre « *principes fondamentaux* » contenus dans la résolution finale et soumis aux partenaires du C.D.S. au sein de l'U.D.F. ne sont pas insignifiants puisqu'ils mettent l'accent sur des questions que le rapport Deniau traite assez évasivement. Il est néanmoins peu probable qu'ils ne soient pas acceptés par le P.R., les radicaux et les clubs, et qu'il ne soit pas « *permis* » aux centristes de « *participer à une liste soutenue par l'U.D.F.* »...

Toutefois, la conséquence la plus concrète de ces débats et des événements qui les ont précédés n'est peut-être pas dans la réponse donnée à la question « liste C.D.S. ou pas ? ». La méthode qui semblait devoir aboutir à la constitution de la liste européenne dans le secret des cabinets et des conseils présidentiels est remise en question. D'une part, sont apparues au grand jour les inadéquations entre certaines entreprises personnelles (ou relevant d'équipes restreintes) et la souveraineté des partis ; d'autre part, a éclaté, pour tous les responsables de l'U.D.F., la nécessité de mettre en route réellement le processus fédéral du choix des candidats. Cela n'empêchera nullement le chef de l'Etat d'avoir le dernier mot, mais les formations de l'union vont pouvoir procéder à la désignation de leurs candidats à la candidature.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

MIRACLE !...

A défaut d'être certains de pouvoir tenir jusqu'au bout sur leurs positions « dures », vis-à-vis de l'U.D.F., M. Diligent et ses amis avaient soigneusement organisé une « campagne » préparatoire à la réunion du conseil politique de ce week-end. Editorial au vitriol contre M. Poniatowski et la politique européenne du gouvernement, interviews, « indiscrétions » avaient, tout au long de la semaine dernière, contribué à mettre en condition les états-majors de la majorité et les dirigeants de l'U.D.F. : on allait voir ce qu'on allait voir.

Pour mieux montrer que ces prévisions alarmantes ne reposaient pas sur du vent, le secrétaire général et le service de presse du C.D.S. ont même rendu publics les résultats d'un questionnaire adressé aux militants et qui établissait que ceux-ci étaient favorables à une liste de leur parti distincte de celle de l'U.D.F.

Ce résultat, s'il servait fort opportunément le dessein de M. Diligent de brandir la menace d'une liste « autonome » et de faire un peu monter les enchères, n'en était pas moins faux.

Entre le jeudi et le samedi, la majorité (non précisée) de centristes favorable à une liste C.D.S. est devenue... une minorité. Le premier résultat global du questionnaire avait, paraît-il, été publié, alors que toutes les réponses n'étaient pas arrivées. Mais à l'heure où s'ouvrait le conseil politique, il était totalement différent. Après rectification, on apprenait que, si 38 % de personnes interrogées dans le parti se prononçaient en faveur de la liste C.D.S. « homogène », 20,5 % prenaient position pour une liste « U.D.F. élargie », 27 % pour une liste « U.D.F. pure et simple » et 14,5 % pour une liste rassemblant les partisans de la politique européenne du gouvernement. Total : 62 % favorables à autre chose que la liste C.D.S. ! (0 % pour la liste unique de la majorité).

Les militants et leurs réponses avaient eu bon dos, juste le temps de faire sonner les cuivres. Puis, bien sûr, un décompte plus complet avait fait qu'ils étaient rentrés dans le rang ; le but de la manœuvre n'étant tout de même pas de la présenter pour de bon, cette liste autonome !

Ce qui prouve que, lorsque les héritiers de la démocratie chrétienne en ont besoin pour leurs relations publiques, ils sont encore capables de faire des miracles... — N.-J. B.

Quatre « principes fondamentaux »

Les « quatre principes fondamentaux d'une politique européenne » adoptés par le conseil politique du C.D.S., le 28 janvier, sont les suivants :

1) Consolider l'acquis économique et institutionnel de la Communauté. Le retour à des méthodes de simple coopération intergouvernementale serait un grave recul. Le fonctionnement des institutions européennes doit pouvoir s'adapter à des problèmes nouveaux.

2) Développer de nouvelles politiques communes en mettant à profit toutes les virtualités des traités. Notre objectif est de transformer le Marché commun en une Communauté qui ne le réduise pas à l'Europe du « laisser-faire » et du « laisser-passer » (...).

3) Doter l'Europe d'institutions plus efficaces et plus démocratiques. Le Conseil européen doit définir les grandes orientations de la politique européenne et engager des actions communes au-delà des domaines couverts par les traités.

Si l'unanimité doit être recherchée pour l'adoption des décisions politiques fondamentales qui engagent les intérêts vitaux des Etats, les mesures d'exécution et de gestion devraient être arrêtées sur proposition de la Commission européenne, dont le pouvoir d'initiative doit être maintenu, à la majorité qualifiée, comme le prévoient les traités (...).

Dans une deuxième étape, il sera nécessaire d'octroyer au Parlement européen certains pouvoirs législatifs qui sont aujourd'hui exercés par le conseil des ministres européen, hors de tout contrôle des Parlements nationaux, dans des domaines économiques et sociaux relevant de la compétence de la Communauté. Cet élargissement devra procéder d'une révision des traités, c'est-à-dire d'une décision unanime des gouvernements, ratifiée par les Parlements nationaux (...).

4) Parvenir dans les prochaines années à une « union européenne », couvrant l'ensemble des « relations » entre les Etats-membres, comme le prescrivait le « sommet » de Paris 1972 (...).

De même, il nous paraît nécessaire que les pays de la Communauté engagent une réflexion commune sur la politique de sécurité (...).

Le C.D.S. soumet ces quatre principes fondamentaux d'une politique de construction européenne à l'examen de ses partenaires de l'U.D.F., et souhaite recevoir une réponse positive qui lui permette de participer à une liste soutenue par l'U.D.F. lors des élections européennes du 10 juin prochain.

M. Chirac accentue ses critiques dans tous les domaines

Dans sa conférence de presse du 23 janvier, M. Chirac avait uniquement parlé de l'Europe (le Monde *du 25 janvier). Prenant la parole, samedi 27 janvier, au « Journal inattendu » de R.T.L., le maire de Paris a étendu le champ de ses critiques, répondu aux reproches qui lui avaient été adressés et précisé son attitude. Il confirme ainsi et même renforce ses craintes à l'égard des menaces que l'Assemblée européenne fait peser, selon lui, sur l'indépendance nationale, son manque total de confiance à l'égard des partenaires de la France soumis, dit-il, à l'influence américaine, et ses doutes quant à la capacité politique de M. Giscard d'Estaing de s'y opposer. Il ne cache pas sa satisfaction de constater que la discorde s'installe au sein de l'U.D.F. Bonne occasion pour lui de minimiser les tendances qui existent au sein du R.P.R. et d'inviter tous ses députés à présider les comités de soutien à sa liste. Toutefois, M. Debré, tout en se disant* « profondément heureux » *des prises de positions du député de la Corrèze, n'a pas encore décidé de se joindre à lui. Ils se rencontreront prochainement.*

M. Chirac a accru les distances qu'il avait prises par rapport au pouvoir, en contestant avec indignation à M. Poniatowski, incarnation de « la droite classique », *le droit de se faire aujourd'hui l'exégète de la pensée du général de Gaulle après l'avoir naguère* « tellement combattu ». *D'autre part, il s'en est pris sans la moindre indulgence à la politique économique et sociale de M. Barre, l'accusant de traiter le problème de l'emploi avec* « légèreté », *de préférer une croissance* « molle » *à une croissance forte, bref, de se contenter pour la France de* « *performances médiocres* ».

Le président du R.P.R. glisse de plus en plus du rôle de partenaire de la majorité vers celui d' « *opposant de sa majesté* », *respectant la nature du régime mais contestant son action.* — A. P.

M. Chirac, interrogé sur les problèmes européens, répond aux critiques adressées à sa proposition de faire siéger à tour de rôle tous les membres de sa liste. Il déclare : « *Beaucoup sont inquiets et regrettent de ne pas avoir pensé plus tôt à cette formule, car confier à des états-majors le soin de faire les dosages n'est pas une méthode démocratique. Un député à l'Assemblée nationale retourne chaque semaine dans sa circonscription, où il est confronté aux réalités. Les élus à l'Assemblée européenne n'auront aucun contrepoids de cette nature et continueront à évoluer dans le vivier politique. Tous les membres de ma liste auront ce contrepoids et se réuniront tous les mois.* »

Interrogé sur le conseil politique du C.D.S., M. Chirac indique : « *Je comprends très bien l'amertume des militants du C.D.S., qui assistent en quelque sorte impuissants au fait qu'on vende leur âme. Je comprends que ceux qui veulent affirmer leur différence — notamment sur le plan social — soient amères de se voir fondus, sous la houlette de M. Poniatowski, dans une droite classique et traditionnelle qui est incarnée par le parti républicain* (...).

» *Lorsque j'entends M. Poniatowski dire que la politique menée par le gouvernement est dans le droit fil de la politique du général de Gaulle et de Georges Pompidou, lui qui a tellement combattu leur politique en ce qui concerne l'Europe, je me dis que, véritablement, ce n'est pas à lui à donner un commentaire sur leur pensée, eux qui avaient de l'Europe et de la place de la France dans le monde une conception d'une tout autre nature.* »

M. DEBRÉ : profondément heureux.

M. Michel Debré a déclaré dimanche 28 janvier à R.T.L. :

« *Je demeure très profondément heureux de la position prise par Jacques Chirac en mettant le poids de son autorité dans cet effort pour résister à l'emprise de l'Europe supranationale et affirmer les intérêts de la France. C'est une étape considérable dans le combat que j'ai moi-même commencé à mener. Je considère que je n'ai pas actuellement à renoncer. Si des possibilités d'entente sont ouverte, je les souhaite. Il est indispensable de présenter un front qui ne soit pas constitué par une seule formation politique.* »

LE P.C.F. POURRAIT NE PAS FIGURER DANS LE MÊME GROUPE QUE LE P.C.I.

Les élus du P.C.F. pourraient prendre leurs distances à l'Assemblée européenne vis-à-vis du P.C. italien, a affirmé, dimanche 28 janvier, à Strasbourg, M. Wurtz, secrétaire particulier de M. Marchais, en lançant en Alsace la campagne européenne du P.C.F.

« *Nous souhaitons*, a-t-il ajouté au cours d'une conférence de presse, *être dans un groupe politique à part, à moins qu'une contrainte administrative nous oblige à cohabiter avec le P.C.I. dans le même groupe.* »

M. Wurtz, qui figure à la quatorzième place sur la liste du P.C.F., a souligné que le P.C.F. se battrait « *pour empêcher qu'on fasse de l'Alsace un hinterland allemand* ».

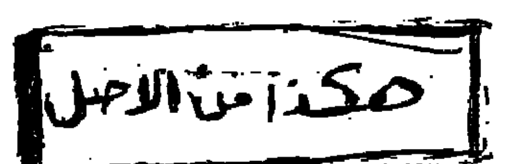
● *Le parti communiste* a organisé une manifestation, samedi 27 janvier, à Toulouse, sur le thème : « Non à l'élargissement de l'Europe, oui à l'indépendance nationale. » Après s'être rassemblées place du Capitole, mille cinq cents personnes, selon les sources officielles, trois mille selon les organisateurs, ont défilé dans les grandes artères de la ville. Le cortège, que conduisait M. Baillot, membre du comité central, candidat aux élections européennes, et dans lequel avaient pris place de nombreux agriculteurs avec leurs tracteurs, s'est rendu devant la préfecture de la Haute-Garonne où les manifestants se sont dispersés sans incident.

M. J.-J. SERVAN-SCHREIBER : la liste U.D.F. n'a pas de programme.

Interrogé dimanche 28 janvier au « Club de la presse » d'Europe 1 sur son attitude dans la préparation des élections européennes, M. Servan-Schreiber a indiqué : « *La liste U.D.F., telle qu'elle est organisée, pour le moment, est apolitique. Elle n'a pas de programme, pas d'homogénéité, je ne sais pas ce qu'elle propose. Je ne peux pas être candidat dans le vide. En outre, cette liste est tellement gênée qu'elle demande à une personnalité qui se dit elle-même apolitique, — dont tout le monde respecte et le passé et la compétence et le caractère, Mme Simone Veil, — de prendre la tête.*

» *Je ne suis pas apolitique. Par conséquent, je ne serai pas candidat sur cette liste, d'autant que — je le dis au nom de tous les radicaux — une fois élus, nous irions nous inscrire au groupe social-démocrate européen. Vous voyez les problèmes que cela pose. C'est pourquoi je ne vois pas ma place dans la liste de l'U.D.F.* »

M. Servan-Schreiber a encore affirmé : « *Depuis quinze jours, j'ai écouté avec intérêt les déclarations de MM. Robert Fabre, Maurice Faure et Michel Crépeau : je ne vois pas ce qui les sépare. Ce qui nous séparait, c'était le programme commun ; il n'existe plus. J'attends de voir la suite, nous avons des semaines devant nous, nous verrons l'évolution...* »



EUROPÉENNES

est pas moins significatif de constater qu'il est toujours accompagné de sévères critiques adressées au gouvernement pour sa politique de l'emploi. Ce fut le cas pendant la session du conseil politique du C.D.S., notamment, et au cours du Club de la presse d'Europe 1, où M. Servan-Schreiber a dénoncé à nouveau les erreurs stratégiques des pouvoirs publics (lire page 36).

Pour sa part, M. Chirac a adressé samedi de très vifs reproches à l'action économique de M. Barre, l'accusant de traiter le problème du chômage avec « légèreté » (lire page 36).

LE CONGRÈS DU P.S.D.

Les « socialistes démocrates » tentent une nouvelle fois de se regrouper

Le parti socialiste démocrate a réuni son congrès dimanche 28 janvier, à Paris. M. Eric Hintermann a été reconduit dans ses fonctions de secrétaire général.

La question de la participation aux élections européennes a été examinée au cours des travaux, mais n'a pas encore trouvé de réponse.

En fait, il semble que la participation de la formation que dirige M. Hintermann à la liste patronnée par l'U.D.F. soit liée à un regroupement des sociaux-démocrates. C'est en tout cas le processus que paraissent souhaiter certains dirigeants de l'U.D.F. et certains conseillers du chef de l'Etat. Ainsi un rapprochement s'est-il amorcé entre le P.S.D. et le Mouvement démocrate-socialiste de France, que préside M. Max Lejeune. Cette tentative n'est pas la première du genre, puisque, en 1976, avait été lancé un « comité de liaison des socialistes hors programme commun », disparu depuis.

La tentative en cours est menée à la fois par le M.D.S.F. et par le P.S.D. Ce dernier a lancé, dimanche, un appel à la constitution d'une *« confédération socialiste qui permettrait de regrouper le P.S.D. et le M.D.S.F. dans le respect des personnalités et des sensibilités différentes des deux formations qui ont, dès l'origine, refusé l'alliance avec le parti communiste »*. De son côté, le M.D.S.F. souhaite la création d'une *« Union démocrate-socialiste regroupant toutes les formations « Union démocrate socialiste cratie »*, mais il rappelle que *« la grande famille démocrate socialiste et sociale-démocrate ne compte pas seulement le M.D.S.F. et le P.S.D., mais d'autres courants qu'il est indispensable d'inclure dans une formation de regroupement »*.

Les dirigeants du M.D.S.F. estiment notamment que le regroupement doit inclure le Carrefour social-démocrate. Créée en juillet 1977, sur l'initiative notamment de MM. René Lenoir, Olivier Stirn, Lionel Stoléru, Jean-Claude Colli, Bernard Stasi et Jacques Pelletier, cette organisation ne se définit pas comme un parti politique. Ses manifestations publiques sont peu nombreuses et, depuis quelque temps, relativement discrètes. La participation du C.S.D. à un regroupement des sociaux-démocrates trouve des adversaires au sein du parti de M. Hintermann.

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE PARTICIPERA AUX ÉLECTIONS SOIT SEULE SOIT AVEC DES ALLIÉS

Le mouvement Démocratie chrétienne française, fondé en mai 1977, a réuni son second congrès, dimanche 28 janvier, à Paris. M. Alfred Coste-Floret a été réélu président de la formation, au terme de débats parfois houleux. Une forte opposition s'est manifestée contre la direction sortante du parti, à laquelle étaient reprochées des méthodes trop centralisées et une insuffisante promotion de l'action du mouvement.

Le mouvement a affirmé sa volonté de prendre part aux élections européennes, soit *« avec des alliés, s'il en trouve »*, soit sur une liste, dont il entend *« être l'animateur et le fer de lance »*.

Mme Saunier-Seïté, ministre des universités, MM. Jean-Marie Caro et Georges Klein, députés U.D.F. du Bas-Rhin, et M. Soustelle, ancien député réformateur du Rhône, ont rendu visite aux congressistes.

M. Coste-Floret a décrit le mouvement qu'il préside comme *« situé dans la majorité, non de gaieté de cœur, mais par réalisme »*.

Dans sa motion, le congrès a dénoncé l'*« effondrement de la natalité en France »* et demandé l'établissement d'un code de la famille *« fondé sur les valeurs chrétiennes et humanistes »*. Il a réclamé aussi *« une réforme profonde de l'économie, une relance sélective de l'emploi, et le reclassement des chômeurs »*. M. Coste-Floret a reproché au gouvernement *« de ne pas avoir su maîtriser le chômage »*.

A L'ISSUE DE SON TROISIÈME CONGRÈS

La L.C.R. reste divisée sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autres mouvements d'extrême gauche

Le troisième congrès de la Ligue communiste internationale s'est achevé le 28 janvier à Saint-Gratien (Val-d'Oise). Les quatre jours de débats n'ont pas permis de dégager un compromis entre les deux grandes tendances (III et IV) de la formation trotskiste. Le principal facteur de division reste l'attitude qu'il convient d'adopter à l'égard des autres mouvements d'extrême gauche, la direction sortante (regroupée au sein de la tendance IV) refusant d'engager la L.C.R. sur la voie d'un « front des révoultionnaires ».

Toutefois, la « recomposition » de la L.C.R., son « homogénéisation » autour du projet de thèses élaboré par les dirigeants sortants (la plupart d'entre eux, et notamment M. Alain Krivine, ont été réélus) est en marche, même si le processus doit subir quelque retard. Les dirigeants sortants ont été sur ce point quelque peu malmenés. La discussion doit donc se poursuivre au sein de l'organisation jusqu'au congrès extraordinaire convoqué pour le mois de septembre afin de préparer le congrès mondial de la IVe Internationale.

Le moins que l'on puisse dire est que la clarté n'a pas jailli du troisième congrès de la L.C.R. Malgré l'échec subi par la direction, l'organisation n'est toutefois pas aussi divisée qu'il y paraît : 80 : des délégués ont, en effet, accepté le cadre de discussion proposé par la direction sortante et la ligne politique qu'elle a suivie. L'orientation générale de la Ligue fait l'objet d'un large consensus. Il s'agit pour les trotskistes de tout faire pour *« unifier »* les travailleurs et leurs organisations politiques et syndicales sur la base d'un plan d'action contre l'austérité destiné à créer les conditions d'une grève générale.

Pourtant cet accord sur les objectifs ne s'est pas concrétisé à l'occasion du congrès en raison de divergences tactiques. Aux tendances se sont, en effet, disputé les suffrages des 80 % de militants qui approuvent l'orientation de la L.C.R. La tendance III s'est constituée en réaction contre la *« recomposition »* engagée par la direction. Des débats ont été centrés sur les amendements au texte de la direction proposés par la tendance III. Celle-ci s'est maintenue e ts'est comptée au cours du congrès : 142 voix contre 143 à la tendance IV (1). Ses deux principaux amendements (relatifs à la conjoncture politique et aux rapports avec l'extrême gauche) ont été repoussés.

Le congrès a donc été le fidèle reflet de l'état des discussions au sein de la L.C.R. Pour respecter cette sorte d'état intermédiaire, à mi-chemin de l'*« homogénéisation »* qu'aurait constitué l'élaboration d'un compromis entre les tendances III et IV, le comité central a été désigné selon la règle de la représentation proportionnelle. Le débat au sein de cette instance dirigeante, composée à parts égales de représentants de ces deux tendances, doit être facilité par le fait que les tendances doivent se dissoudre une fois le congrès achevé.

Le renouvellement qui est intervenu porte sur 35 % environ de ses membres et accorde une plus grande place aux syndicalistes. Le comité central doit désigner dans une quinzaine de jours le bureau politique. Celui-ci, réduit de dix-huit à quinze membres, sera dirigé par les représentants de la direction sortante (tendance IV), parmi lesquels M. Alain Krivine. En effet, la tendance III n'étant pas une tendance *« alternative »* mais une *tendance d'amendements*, ne postulait pas la direction du mouvement.

Le fait de s'être compté et d'avoir ainsi adressé une sérieuse mise en garde à la direction, devrait cependant lui permettre de nuancer l'attitude de la L.C.R.

Un rapprochement s'est d'ailleurs ébauché au cours du congrès en ce qui concerne l'attitude de la L.C.R. vis-à-vis de la gauche. D'accord avec la tendance IV pour contribuer à l'unité des partis ouvriers et à l'unification des syndicats, la tendance III lui reprochait de se contenter de formules incantatoires et de ne pas mettre en avant le programme de la L.C.R. Les débats ont, semble-t-il, permis aux dirigeants sortants de faire la preuve de leur bonne foi dans ce domaine.

Les divergences relatives à l'analyse de la conjoncture politique paraissent également relever de la nuance. La tendance IV estime en effet que la situation peut rapidement devenir *« explosive »* dans le pays, alors que la tendance III se montre plus réservée sur les chances de voir aboutir des chocs sociaux, compte tenu des défaites que le gouvernement actuel inflige à la classe ouvrière.

En revanche, les points de vue sont plus éloignés lorsqu'il s'agit de définir la ligne de conduite de la L.C.R. à l'égard de l'extrême gauche. La tendance III s'est, en effet, constituée à partir d'une réaction de rejet de la base contre une direction soupçonnée de vouloir conclure une alliance privilégiée avec une *autre formation* trotskiste, traditionnellement dénoncée dans les rangs de la L.C.R. pour son sectarisme, l'Organisation communiste internationaliste (O.C.I.). Un tel rapprochement aurait eu pour corollaire d'éloigner la L.C.R. des autres formations qui composent l'extrême gauche et de limiter son action à des appels pour que se reconstitue l'unité du P.C. et du P.S. Soucieux d'éviter un tel *« virage à droite »* (*le Monde* du 8 novembre), les animateurs de la tendance III ont mis en avant l'idée d'une unité *« prolongée »* avec l'extrême gauche. Ils ont proposé la constitution d'un *« front des révolutionnaires »*, conçue comme une étape intermédiaire entre l'unité d'action qui est possible aujourd'hui et la fusion à laquelle il faut aboutir.

De son côté, la tendance IV répond qu'il ne saurait y avoir d'alliance privilégiée avec l'O.C.I. ; mais il convient de ne plus exclure cette organisation des débats. De plus, elle estime que le *« Front des révolutionnaires »* crée les conditions d'un isolement de l'extrême gauche au moment où celle-ci doit s'insérer dans le débat de la gauche.

Ces divergences expliquent qu'aucune motion finale ne soit venue sanctionner ce congrès.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Les trois autres tendances ont présenté, chacune, un contre-projet de thèses. La tendance I, proche des thèses de l'O.C.I., a obtenu 66 voix, les tendances IV et V respectivement 13 voix et 8 voix.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

SEINE-SAINT-DENIS : Pavillons-sous-Bois (1er tour).

Inscr., 11 334 ; vot., 4 783 ; suffr. expr., 4 602. Mme Mireille Rolland, P.S., 2 214 voix ; M. Georges Bouscarat, R.P.R., 1 644 ; Mme Jeanine Chauffour, ind. proche de l'U.D.F., 744. *Il y a ballottage.*

[*Il s'agit de pourvoir au remplacement* du siège détenu par le maire, M. Martial Daire, qui s'était démis de son mandat à la suite d'un vote émis par la section locale du P.S. à l'encontre de sa candidature aux prochaines élections cantonales (« le Monde » du 11 janvier). M. Daire a également donné sa démission du P.S.

La liste d'union de la gauche, conduite par M. Daire, maire sortant, avait enlevé, dès le premier tour des élections municipales de mars 1977, les vingt-sept sièges à pourvoir avec 4 637 voix en moyenne contre 3 110 à la liste de la majorité, dont le chef de file était M. Laurent, R.P.R. Il y avait eu 7 791 suffrages exprimés sur 10 993 inscrits.

Pour cette élection partielle, le P.C., qui ne présentait pas de candidat, soutenait la candidate du P.S.]

YONNE : Sens (1er tour).

Inscr., 15 149 ; vot., 9 190 ; suffr. expr., 9 009. Liste de progrès social (mod. maj.) : MM. Etienne Braun, ancien maire, 3 736 voix et Jean Fégel, 3 617 ; liste d'union de la gauche : Mme Hélène Dorn (P.S.), 2 934 et M. Jacques Taillandier, P.C., 2 919 ; liste R.P.R. : MM. Jacques Piot, député, 2 200 et Jean Chrétien, 2 057 ; liste indépendante : MM. Guy Cerda, 210 et Michel Morange, 191. *Il y a ballottage.*

[*Il s'agit de pourvoir les sièges du* maire, Pierre Lavergne (mod. maj.), décédé (« le Monde » du 9 janvier), et d'un autre conseiller municipal, favorable à la majorité, également décédé.

En mars 1977, la liste d'union de la gauche, conduite par M. Cordillot (P.C.), était arrivée en tête au premier tour avec 4 759 voix en moyenne et avait enlevé un siège. La liste de la majorité, dont M. Braun (sans étiq.), maire sortant, était le chef de file, avait obtenu 4 320 suffrages et une liste centriste que conduisait M. Perrot (mod. maj.) en avait recueilli 1 740 sur 11 016 suffrages exprimés et 15 025 inscrits. Au second tour, le maire sortant était battu, malgré le succès de sa liste, dont vingt-quatre candidats étaient élus avec 5 812 voix en moyenne contre 5 728 à la liste d'union de la gauche, qui enlevait deux sièges.]

POLITIQUE

LA SITUATION AU SEIN DU P.S.

Un effort pour analyser les divergences de fond

Alors que l'appareil du P.S. ne parvient pas à s'abstraire de la lutte interne pour le pouvoir et des rivalités de personnes, la revue « Faire », dont le directeur est M. Martinet, membre du secrétariat du parti, a, pour sa part, tenu samedi 27 et dimanche 28 janvier un « forum » au cours duquel tous les courants et sous-courants socialistes se sont exprimés sur les divers sujets qui divisent la majorité de leur formation.

Les dissidents du CERES (groupés derrière MM. Pierret, député des Vosges ; Hervé, maire de Rennes, et Wolf, maire de Mons-en-Barœul) ont participé aux commissions. Lors de l'assemblée finale, dimanche après-midi, ils ont laissé la place à des représentants du CERES « historique ».

De ces confrontations, il ressort qu'au-delà de nuances mineures deux discours s'opposent au sein du P.S. : d'une part, celui des chantres de l'autogestion ; d'autre part, celui des adeptes d'un marxisme classique. Au fil des discussions, les partisans de M. Mauroy ne se distinguent plus de ceux de M. Rocard, si ce n'est, peut-être, par une certaine modération, par le désir de ne pas pousser trop loin des thèses qu'ils font néanmoins leurs. A l'inverse, du côté des partisans de M. Mitterrand, les seuls qui parviennent à tenir solidement le terrain et à faire apparaitre clairement des divergences d'analyse sont ceux qui se réfèrent au marxisme, tels M. Jean Pronteau et Mme Colette Audry. Sur le fond, leur position est proche de celle du CERES.

Qu'ils débattent de leurs alliances ou de la nature de leur parti, les socialistes se séparaient sur la notion de « front de classes » qui est, en principe, à la base de leur démarche. Alors que, pour les partisans du premier secrétaire, le « front de classes », organisé autour du noyau de la classe ouvrière et englobant la masse des salariés, justifie la stratégie d'union de la gauche, pour M. Dominique Taddéi, député du Vaucluse, il s'agit d'une formule vague qui est vécue par les socialistes comme le fait d'être « pour les petits contre les gros ». Le P.S., a-t-il rappelé, est un parti « interclassiste ».

Aucune réponse n'a été apportée — ce sera l'objet du congrès du P.S. — et le « forum » de « Faire » n'avait pour objectif que d'éclairer les enjeux. Il a toutefois permis de constater l'existence, au sein du P.S., d'une crise de militantisme reconnue par plusieurs intervenants, et le développement d'un sentiment de méfiance dans la population à la suite des querelles qui divisent les socialistes.

THIERRY PFISTER.

M. Martinet : il y a bien deux lignes

La revue socialiste Faire *a organisé, samedi 27 et dimanche 28 janvier, un colloque consacré à l'étude des différentes questions débattues au sein du P.S.*

Au cours de la discussion sur la stratégie des socialistes, MM. Pronteau et Chapuis, membres du comité directeur, se sont opposés à propos de la notion de « *front de classes* ». M. Chapuis, « front de classes ». M. Chapuis, ancien secrétaire national du P.S.U., a plaidé pour une « *union des forces populaires* » au sein de laquelle les organisations conserveraient une réelle autonomie. M. Pronteau, ancien député communiste, a redouté que derrière ce canevas il ne soit en réalité proposé aux socialistes de constituer un bloc avec la C.F.D.T. et F.O. face à la C.G.T. et au P.C.F. Il a invité les participants à se montrer attentifs aux évolutions en cours dans la C.G.T. « *Beaucoup de militants communistes sur le terrain n'ont pas la même attitude que les militants communistes d'appareil* », a-t-il noté.

M. Chapuis s'est, pour sa part, demandé si, dans la confrontation entre le P.C.F. et le P.S., les socialistes ne sont pas trop passifs.

Evoquant le prochain congrès du P.S. M. Pronteau a fait remarquer que « *modifier la direction d'un parti, c'est modifier sa ligne, sinon ce n'est pas sérieux* ».

M. Patrick Viveret, rédacteur en chef de *Faire*, a résumé l'enjeu de ce débat en expliquant que le P.S. cherche comment sortir de l'immobilisme et de l'impuissance. Il a dénoncé la vision idéaliste de ceux qui croient que, puisque le P.C.F. porterait l'entière responsabilité de la rupture, il suffirait au P.S. d'attendre sans bouger qu'il revienne à l'union. Il a souligné que l'alliance entre les partis de gauche avait toujours été limitée aux directions de ces formations et qu'il n"existe aucun « *tissu militant unitaire de base* ».

Au cours d'un autre débat, sur le fonctionnement du P.S., M. Hugues Portelli, signataire de la contribution *Union pour l'autogestion* (dissidents du CERES), a rappelé que la « *crise du militantisme* » est permanente en France et que la faiblesse des effectifs des partis favorise les phénomènes de manipulation. Il a ensuite montré comment, au sud d'une ligne allant de Nantes à Grenoble, le P.S. ne se développe ni sur un modèle léniniste ni sur un modèle social-démocrate mais s'assimile de plus en plus à la tradition radicale-socialiste. Enfin, il a insisté sur le poids du phénomène présidentiel dans la vie du P.S.

Une expression « très commode »

Répondant à Mme Audry qui avait notamment souligné le flou de la notion d'associations et mouvements sociaux et qui avait plaidé en faveur d'un quotidien du P.S., M. Taddei, député du Vaucluse, a remarqué que le P.S. ne doit pas être une « *contre société* » ou qu'il lu ifaudra alors créer « *une radio-P.S., une télé-P.S.* ». « *C'est contraire à notre finalité et impraticable* », a-t-il ajouté à propo sde la notion de « front de casses » il a indiqué : « *C'4est une notion vague en ce sens que nous n'avons pas défini ce qu'est la classe exploiteuse.* » Enfin, il a noté que le P.S. a totalement échoué dans la mobilisation de la tranche des quinze à vingt-cinq ans.

M. Jean Rey a déploré pour sa part que le P.S. effectue « *une récupération radical - socialiste des mouvements sociaux sans aller voir de quoi il s'agit et en les englobant dans un discours idéologique dans l'espoir d'élargir sa base électorale* ». « *L'expression front de classes*, a-t-il ajoué, *est à ce niveau très commode.* » A propos du quotidien réclamé par les partisans du premier secrétaire, il a indiqué : « *Le quotidien va privilégier le verbal, la fabrication d'idéologie et, qui plus est, allant du sommet vers la base.* »

Au cours du débat général, M. Jean-Pierre Cot, député, membre du bureau exécutif du P.S., a traité de l'Europe. Il a expliqué que le texte adopté à l'unanimité par le P.S., en 1973, sur cette question « *a toujours donné leiu à des lectures différentes* ». « *Il y a aujourd'hui deux lignes dans le P.S. sur la politique internationale*, a-t-il ajouté. *Il convient de clarifier.* » M. Cot a expliqué que la crise provoque une montée du nationalisme alimenéte par le P.C.F. et le R.P.R., et qui résume son sentiment par le slogan « l'Europe allemande ». « *Flatter ce sentiment*, a-t-il noté, *c'est réunir des forces qui ont toujours profité à la droite. C'est, en outre, prendre le risque de réveiller la droite allemande et de précipiter la R.F.A. dans les bras des Etats-Unis.* » « *L'Europe des travailleurs*, a-t-il conclu, *ne peut se faire sans les travailleurs européens et les représentains dont ils se sont dotés.* »

M. Georges Sarre, dont le discours a été accueilli, à plusieurs reprises, par les rires de l'auditoire, a exposé le point de vue du CERES. « *Vous proposez d'infléchir la ligne d'Epinay et finalement d'y renoncer*, a-t-il déclaré. *L'orientation néo-travailliste peut cacher une nouvelle troisième force.* »

M. Martinet, tirant les conclusions de ces deux jours de travaux, a estimé qu' « *il y a bien deux lignes dans le parti. Une ligne conservatrice, celle de Pierre Joxe et de Jean-Pierre Chevènement, et d'autre part celle qui est favorable à la poursuite du mouvement qui a permis de faire du parti socialiste le premier parti de la gauche. De même qu'il n'est pas possible de changer un homme en femme, de même qu'il est impossible de prendre Louis Mermaz pour un marxiste convaincu et Gaston Defferre pour un cutogestionnaire de choc* ».

● RECTIFICATIF. — M. Dominique Vastel, membre du bureau national du M.R.G. et vice-président de la fédération des Yvelines, indique que Mme Thome-Patenôtre, maire de Rambouillet, et qui ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat cantonal en mars prochain (*le Monde* du 26 janvier), n'est plus membre du M.R.G. depuis le 28 octobre « *pour incompatibilité avec son appartenance à la fédération pour une démocratie radicale* ».

LES PARTISANS DE M. PIERRET DÉNONCENT LES « SONDAGES FANTAISISTES » DU CERES

A la suite des déclarations de MM. Charzat, Sarre et Chevènement, animateurs du CERES, attribuant au courant « union pour l'autogestion », 1 à 2 % des suffrages au seir du P.S. (*le Monde* du 26 janvier), les amis de MM. Pierret, député des Vosges, et Wolf, maire de Mons-en-Barœul, répliquent :

« *Face à la progression continue du courant « union pour l'autogestion », certains responsables du CERES, dépourvus d'arguments politiques, sont obligés de se rabattre sur la méthode Coué. Pour notre part, nous refusons d'entrer dans le jeu ridicule des sondages issus de la fantaisie de certains dirigeants du CERES qui préfèrent l'autosatisfaction à une autocritique qui leur serait pourtant salutaire.*

» *Que Georges Sarre se rassure, le courant « union pour l'autogestion » n'a guère de difficultés à dépasser le seuil des 5 %...* »

OUTRE-MER

En Polynésie

Le procès des meurtriers présumés de Pierre d'Anglejean-Châtillon aura des prolongements politiques

Papeete. — Ajourné de plus de huit mois à la suite d'un pourvoi en cassation, le procès ui devait s'ouvrir lundi 29 janvier devant la cour criminelle de Papeete est unique dans les annales de la Polynésie. La cour devra juger les auteurs présumés de l'attentat contre l'hôtel des postes de Papeete, de l'assassinat d'un résident métropolitain et de l'organisation d'un réseau terroriste dont le maître d'œuvre serait, selon les autorités judiciaires, M. Charlie Ching, chef du parti indépendantiste tahitien Te Taata Tahiti Tiama.

De notre correspondant

Le 13 août 1977, Papeete découvrait avec stupeur que le central téléphonique qui relie l'île au reste du monde avait failli être détruit pendant la nuit : plusieurs charges de dynamite, qui n'avaient pas explosé, avaient pu être désamorcées. Pavoisé d'un grand drapeau tricolore à l'occasion de la visite du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, le bâtiment, en travaux, constituait une cible de choix, en face de la résidence du haut commissaire, où demeurait M. Stirn. Ce dernier déplora l'attentat en affirmant, dès le lendemain, qu'il y avait toutes raisons de penser que l'acte avait été préparé par quelque groupuscule indépendantiste. M. Stirn ne se livrait pas à une spéculation puisque les auteurs avaient signé leur acte. Mais les autorités se gardèrent bien, sur le moment, de faire mention du message laissé sur les lieux : à cette époque, le climat redevenait cordial entre l'Etat et le territoire. Les élus polynésiens avaient obtenu, un mois auparavant, le nouveau statut d'autonomie et M. Stirn venait d'annoncer un certain nombre de mesures économiques.

Malgré les recherches, l'enquête piétina. Deux semaines plus tard, dans la nuit du 26 au 27 août, un résident européen était tué pendant son sommeil de deux coups de fusil de chasse. Ni sa femme, qui dormait à ses côtés, ni ses enfants n'entendirent les coups de feu. La victime, Pierre d'Anglejean-Châtillon, cinquante-trois ans, ancien officier de marine, était le fondateur de la filiale de l'Air liquide à Tahiti et avait dirigé cette société en Extrême-Orient.

Sur les lieux du crime, un écriteau avait été posé : « *Nous ne voulons plus de Français chez nous* », signé : « *Te toto tupuna* » (« le sang des ancêtres » en tahitien).

Peu à peu, les enquêteurs font le lien entre ce crime, l'attentat de la poste et des vols de dynamite commis quelques mois auparavant dans une entreprise privée et au service des travaux publics.

Ces derniers vols ont été jugés le 20 janvier et le 3 février 1978 par le tribunal correctionnel de Papeete et ont donné lieu à des condamnations allant de dix-huit mois à trois ans et demi de prison. Au cours de ces procès, les accusés ont reconnu appartenir au parti politique de M. Charlie Ching. Ils ont aussi déclaré avoir agi pour protester contre les essais nucléaires et pour obtenir l'indépendance de la Polynésie. Certains d'entre eux paraîtront à nouveau devant la cour criminelle de Papeete pour l'attentat de la poste et l'assassinat de Pierre d'Anglejean-Châtillon.

A Tahiti, les problèmes de délinquance existent, mais le terrorisme était jusque-là inconnu. Après le crime, l'inquiétude va grandissant, surtout dans les milieux ponaa (métropolitains), qui découvrent avec étonnement ces menées xénophobes. Au Lotus, où a eu lieu le crime (une cité aux villas d'un luxe parfois arrogant), certains habitants déménagent. Le 5 septembre, l'agitation est à son comble lorsque M. Francis Sanford, vice-président du conseil de gouvernement et premier homme politique du territoire, reçoit une demande de rançon assortie de menaces de mort ; signée elle aussi « Te toto tupuna ». Le lendemain, cependant, après une enquête menée conjointement par la police, les gendarmes et des détectives privés, les auteurs présumés de l'assassinat de Pierre d'Anglejean-Châtillon sont arrêtés. Il s'agit de Marcel et Jonas Tahutini, Manea Tefana et Viriamu Tauira, quatre jeunes Tahitiens de vingt et un à vingt-cinq ans.

Un profond malaise

D'autres arrestations suivent. La dynamite volée est récupérée et, *officiellement*, le réseau Te *toto* tupuna est démantelé. Mais alors se posent les vraies questions :

— Comment un tel réseau a-t-il pu prendre naissance à Tahiti sans éveiller les soupçons des autorités ?

— Le terrorisme a, semble-t-il, pris naissance chez des jeunes Tahitiens désœuvrés qui, s'il faut en croire ceux qui les ont approchés, se sentent inadaptés dans la nouvelle société polynésienne.

— Qui, enfin, était le cerveau de cette organisation ?

Le procureur de la République, M. Roland Girard, pense qu'il ne peut s'agir que de M. Charlie Ching, déjà condamné pour un vol de munitions, commis en 1972, dans un dépôt militaire, puis gracié trois ans plus tard, par le président de la République. M. Charlie Ching a créé, à son retour à Tahiti, le 18 décembre 1975, le Te Taata Tahiti Tiama, parti politique prônant l'indépendance. Il a obtenu, aux dernières élections législatives, 5,6 % des voix dans sa circonscription. Ses défenseurs estiment que son inculpation d'association de malfaiteurs n'est pas fondée.

A ce stade, bien que ni l'importance des faits ni leur contexte ne soient semblables, la tentation est grande de faire un rapprochement avec le procès de Pouvanaa A Ooopa, il y a vingt ans. Chef du R.D.P.T. (1), parti qui avait fait voter « *non* » au référendum de 1958, Pouvanaa A Oopa avait été accusé de détenir des armes et d'avoir tenté d'incendier des bâtiments de Papeete. Il avait été condamné, le 15 octobre 1958, à huit ans de réclusion et quinze ans d'interdiction de séjour. L'exil forcé du vieux Metua (« le père »), devenu à son retour sénateur du territoire, n'avait fait qu'accroître sa popularité. M. Charlie Ching, qui est son neveu, sera, vingt ans après, à la même barre des accusés, en compagnie des membres de Te toto tupuna.

Le point commun entre ces deux procès est que l'accusation s'efforcera de maintenir les débats au niveau du droit commun malgré un contexte indéniablement politique.

Les magistrats auront aussi beau jeu de dire, comme en 1958, que la sentence a été rendue par un tribunal au sein duquel se trouve une majorité de jurés (quatre sur un total de sept) désignés par le sort dans des conditions de parfaite impartialité. Mais, autre question, ne s'agit-il pas d'un jury d'« élite », tenu par la loi de parler et de bien comprendre le français tandis que les accusés le comprennent mal ou pas du tout ?

« *Le choix de la violence comme moyen d'atteindre à l'indépendance est contraire à notre politique actuelle* », souligne le parti socialiste polynésien « *Ia mana te nunaa* », qui conteste l'accusation et la procédure « *coloniale* » du procès. « *Cependant lorsque la violence du pouvoir en place atteint certaines limites, elle déclenche d'elle-même une réponse brutale. Souvenons-nous de cela pendant le procès du 29 janvier.* »

Ce procès aura bien, qu'on le veuille ou non, des prolongements politiques.

PHILIPPE GUESDON.

(1) Le Regroupement des populations tahitiennes, premier parti autonomiste du territoire.





Le Monde

société

MÉDECINE

POUR LA PREMIÈRE FOIS

Les docteurs Edwards et Steptoe ont exposé leur technique de fécondation en laboratoire

De notre correspondant

Londres. — « *Nous avons encore beaucoup à apprendre... Nous ne sommes qu'au début de notre travail... Nous progressons lentement et prudemment... Le succès du traitement de la stérilité n'est pas assuré...* », tel est l'essentiel du message prudent mais positif adressé au public par les docteurs Steptoe et Edwards. Avant de recevoir la presse, les deux pionniers des « bébés éprouvettes » avaient communiqué à leurs pairs, réunis dans la noble demeure de Regent's Park abritant le Collège royal d'obstétrique et gynécologie, les détails de leur technique de fécondation en laboratoire. C'était la première communication scientifique faite par les deux hommes sur leurs recherches, entreprises depuis plus de dix ans et dont les progrès furent illustrés par la naissance, le 26 juillet 1978, du premier enfant conçu en laboratoire, Louise Brown. La seconde naissance, celle d'Alistair Montgomery, né un mois avant terme le 15 janvier dernier, donnait un intérêt supplémentaire à la réunion.

Et la publicité ?

Les applaudissements longs et nourris entendus en dehors de la salle des séances et jusque dans la rue témoignaient de l'estime des milieux scientifiques à l'égard des docteurs Steptoe et Edwards, qui ont, en tout cas, réussi à désarmer un certain nombre de préventions et de critiques.

A ceux qui reprochaient à l'« équipe de Glasgow » (c'est ainsi qu'on les appelle familièrement) d'avoir des méthodes publicitaires douteuses, le docteur Edwards, très loquace, a démenti avoir vendu « à prix d'or » à un journal l'exclusivité des récits sur les « bébés éprouvettes » : « *Nous avons voulu seulement aider la famille de Louise, qui était dans la gêne.* » Quant aux critiques d'ordre éthique, le docteur Steptoe semble les écarter en considérant que le traitement de la stérilité, « *une condition qui affecte beaucoup de gens* », doit avoir priorité sur toute autre considération.

« *Les deux bébés sont florissants* », a-t-il ajouté, sans doute pour répondre à ceux qui s'inquiètent de l'hypothèse de malformations des embryons nés de ces fécondations artificielles.

Cependant, les deux « équipiers » de Glasgow admettent la relative modestie de leurs résultats, que les progrès expérimentaux devraient permettre d'améliorer.

Les recherches menées par d'autres spécialistes pourraient être facilitées par les travaux de l'équipe de Glasgow. Mais, de préférence à une connaissance théorique acquise sur la base de leur communication, qui sera prochainement publiée, les docteurs Steptoe et Edwards estiment que les chercheurs ne pourront progresser qu'en venant examiner sur place l'application de leur technique.

Sans entrer dans les détails, ils ont annoncé qu'ils espéraient s'installer, d'ici à la fin de l'année, dans une clinique de Cambridge, qui sera en mesure de traiter chaque semaine une dizaine de « malades », soit privées, soit venant du service national de santé (N.H.S.). Faute de moyens financiers, les deux médecins avaient dû interrompre leur travail d'équipe, qu'ils considèrent cependant comme absolument indispensable. La reprise de leur coopération devrait améliorer, estiment-ils, le pourcentage de réussites.

Mais, étant donné le coût élevé de leur technique, il est plus que douteux que le traitement contre la stérilité soit pris en charge par le N.H.S., qui connaît actuellement un gros déficit. Les couples stériles désireux d'avoir un « bébé éprouvette » devront en supporter les frais, aussi longtemps que le N.H.S. ne mettra pas le traitement contre la stérilité en tête de ses priorités.

HENRI PIERRE.

Soixante-dix-neuf femmes traitées : deux enfants normaux

Pour le docteur Jean Cohen, gynécologue-accoucheur, directeur de la revue « Contraception, Fertilité, Sexualité », qui a participé à la séance du Collège royal, il ne fait aucun doute que les développements techniques exposés par les docteurs Edwards et Steptoe bouleversent un certain nombre des notions concernant la reproduction humaine.

Les deux Britanniques avaient tout d'abord procédé en suscitant l'ovulation grâce à des hormones hypophysaires qui induisent l'ovulation et la croissance du follicule.

En 1972, ils tentent de réimplanter des ovules ainsi obtenus puis fécondés *in vitro*. Mais ils se heurtent alors à une perturbation du cycle : la période de sécrétion du corps jaune, période qui suit l'ovulation et rend la muqueuse utérine propre à la nidation, était très fortement raccourcie, et l'œuf éliminé. Edwards et Steptoe recourent alors à des traitements hormonaux destinés à corriger ce trouble du cycle. Sur quelque soixante-dix grossesses traitées de cette façon, ils n'obtiennent que trois implantations, qui se terminent par deux fausses-couches ultra-précoces et une grossesse extra-utérine.

Sans traitement hormonal

Aussi Edwards et Steptoe décident-ils en 1977 de supprimer tout traitement hormonal. Ils mettent en observation soixante-dix-neuf femmes, afin de détecter par des analyses d'urine le moment de leur ovulation, ce à quoi ils parviennent pour soixante-huit d'entre elles. Cette technique, observe le docteur Jean Cohen, suppose une disponibilité totale et permanente de l'équipe : l'ovule doit être prélevé par coelioscopie (1) à l'approche de l'ovulation et avant qu'il soit expulsé hors du follicule pour être recueilli par la trompe. Encore faut-il noter que sur vingt-trois de ces soixante-huit femmes les médecins n'ont pu, pour des raisons variées, réussir à recueillir l'ovule.

Sur les quarante-cinq autres, l'ovule est donc prélevé et mis en contact, dans un milieu de culture très classique, avec du sperme frais (et non congelé).

Cependant, Steptoe et Edwards n'obtiendront pas trente-six grossesse à terme, mais... deux. Dans dix cas, en effet, la tentative de fécondation *in vitro* a échoué. Dans trois cas, la division cellulaire consécutive à la fécondation a également échoué. Trente-deux ovules fécondés seulement ont donc pu être implantés : or vingt-huit de ces implantations échoueront à leur tour, ce qui ne laisse que... quatre grossesses débutantes.

Dans ces quatre cas, l'ovule avait été réimplanté à 21 heures. D'où la conclusion que l'opération de réimplantation de l'ovule artificiellement fertilisé a le plus de chance de succès la nuit, à un moment où la femme est plus détendue et a un niveau d'adrénaline plus bas.

L'une de ces grossesses se terminera par l'avortement spontané d'un enfant anormal ; une autre par un accouchement prématuré et la mort de l'enfant, les deux autres ayant abouti à la naissance de Louise Brown et d'Alastair Montgomery.

Les banques d'ovules ?

Pourtant, estime le docteur Cohen, malgré ce très important taux d'échec — deux enfants vivants pour soixante-dix-neuf femmes — cette technique, qui est appelée sans aucun doute à s'améliorer, est révolutionnaire. Il ne faut pas pour autant s'attendre à des applications nombreuses et immédiates. Certains des progrès entrevus aujourd'hui pourront exiger de longues années avant de donner des résultats concrets.

Jusqu'à présent, on savait, certes, induire l'ovulation ; stimuler grâce aux gonadotrophines hypophysaires la spermatogenèse chez les hommes dont la production de spermatozoïdes est insuffisante ; on peut enfin utiliser la chirurgie chez les femmes dont les trompes sont abîmées. Mais, grâce à la technique d'Edwards et de Steptoe, on pourra désormais, sans recourir à la chimie pour induire l'ovulation :

— Se passer de la chirurgie pour les femmes dont les trompes sont détériorées, puisque l'ovule fécondé est réimplanté directement dans l'utérus grâce à une sonde extrêmement fine, sans qu'il soit même besoin de dilater le col. On évite ainsi non seulement une intervention chirurgicale et les risques qu'elle entraîne, mais aussi le nombre élevé (6 %) de grossesses extra-utérines obtenues après ce type d'opération ;

— Eliminer des anomalies héréditairement transmissibles : les deux Britanniques pensent, en effet, que l'on pourra repérer, donc supprimer, les œufs fécondés porteurs de certaines anomalies ;

— Permettre aux hommes atteints d'oligospermie (qui produisent très peu de spermatozoïdes) d'engendrer néanmoins un enfant, ce qui est actuellement impossible. La fécondation *in vitro* peut, en effet, être obtenue avec une quantité très faible de sperme ;

— A beaucoup plus long terme, enfin, estime le docteur Cohen, on peut imaginer la création de « banques d'ovules », comme il existe aujourd'hui des banques de sperme. Ces ovules pourraient être, après fécondation, implantés chez d'autres femmes qui n'ont pas ou plus d'ovaires et qui pourraient, malgré cela, mettre au monde un enfant.

C. B.

(1) Introduction par voie abdominale d'un tube permettant de visualiser les ovaires.

ÉDUCATION

A Paris

Près de dix mille professeurs ont manifesté pour « la revalorisation du métier d'enseignant »

Près de dix mille professeurs de collèges et de lycées se sont rassemblés, le 27 janvier à Paris, à l'appel du Syndicat national des enseignements du second degré (SNES, affilié à la FEN) pour exiger « *la revalorisation du métier d'enseignant* ». Réunis le matin sous des chapiteaux dressés sur la pelouse de Reuilly, près du bois de Vincennes, les professeurs ont entendu leurs collègues délégués apporter leurs témoignages et présenter les « *cahiers de revendications* » rédigés dans les établissements.

L'après-midi, ils ont défilé dans Paris, de la Bastille à Montparnasse, derrière les quatre lettres géantes du « SNES ». Aux côtés de l'état-major du Syndicat, on notait la présence de représentants du SNEP (Syndicat national de l'éducation physique), du SNE-Sup (Syndicat national de l'enseignement supérieur), de la C.G.T. et du parti communiste, notamment MM. Jacques Chambaz, membre du bureau politique, Charles Fiterman, député du Val-de-Marne, et Jack Ralite, député de Seine-Saint-Denis.

Aux cris de « *Haby, Soisson, Beullac, tous dans le même sac !* » et « *Des crédits pour l'école, pas pour les monopoles !* », les manifestants ont traversé la Seine au Pont-Neuf et gagné la rue de Rennes, bloquant la circulation pendant près d'une heure à chaque carrefour.

Beaucoup de pancartes et de banderoles proclamaient : « *Non à l'amputation de nos congés !* » ou même « *Vacances d'été sacrées !* ». C'est sur ce thème précisément que les manifestants, réunis sur la « dalle » de la tour Maine-Montparnasse, ont manifesté le plus bruyamment lorsque M. Etienne Camy-Peyret, secrétaire général du SNES, s'en est pris à M. Antoine Lagarde (président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public) qui avait critiqué « *de si longues vacances* ».

[Le ministère de l'éducation a adressé le 26 janvier un télex aux recteurs afin que ceux-ci interdisent aux chefs d'établissement d'accorder des autorisations d'absence aux enseignants souhaitant participer à la manifestation du 27 janvier.

Trois jours avant, le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, avait présenté au conseil des ministres vingt-trois mesures de déconcentration (« le Monde » du 26 janvier), dont l'une laisse aux chefs d'établissement l'appréciation des autorisations d'absence...]

Les congés ? Ni un luxe ni un privilège

Des œillets du Var, des huîtres, des crêpes, des ballons multicolores : les responsables du SNES ont voulu donner à la première partie de cette matinée un air de fête. Sous les deux grands chapiteaux abritant quatre podiums, les délégués se sont succédé pour présenter chacun une synthèse des « cahiers de revendications » rédigés dans les établissements.

Bien vite, cependant, la fête a tourné à la cacophonie car les interventions simultanées aux quatre micros entraînaient des interférences entre les témoignages et les applaudissements. De sorte que bien peu de professeurs ont écouté leurs collègues de la tribune, préférant bavarder au hasard des stands.

Les délégués ont cependant présenté toutes les doléances des enseignants du second degré : dégradation des conditions de travail, diminution des postes offerts aux concours, atteintes aux libertés syndicales, maintien de l'« auxiliariat », etc.

Certains intervenants ont souligné la « *nécessité d'en finir avec le mythe du professeur planqué* ». Face à une opinion publique préoccupée par les difficultés de la crise et ses conséquences sur l'emploi, les enseignants n'entendent pas donner l'image de privilégiés. Un délégué a proposé l'organisation d'une « *semaine portes ouvertes* » dans les établissements pour que « *les parents et les travailleurs se rendent réellement compte de la façon dont nous travaillons* ».

Beaucoup se sont exprimés avec virulence sur le problème des vacances et leur éventuel raccourcissement. Estimant que les congés ne sont ni un « *luxe* » ni un « *privilège* », les militants du SNES ont montré que les enseignants étaient prêts à riposter vigoureusement si l'on y portait atteinte. « *Les syndiqués*, a affirmé l'un d'eux, *attendent du SNES qu'il prenne toutes ses responsabilités si notre temps de vacances était menacé.* »

D'autre part, la revendication « *Vivre et travailler au pays* », inscrite sur de nombreuses banderoles, a donné lieu à des témoignages parfois émouvants. Ainsi ce délégué des Alpes-Maritimes qui, nommé dans un lycée de Haute-Savoie, a été séparé durant trois ans de sa femme qui travaillait à Nice. « *Nous n'oublierons jamais*, a-t-il dit, *notre vie de couple par intermittence.* »

UNE ÉCOLE PILOTE CONDAMNÉE ?

« Decroly vivra ! »

Marionnettes géantes, banderoles « Decroly vivra ! », *la quasi-totalité des trois cent trente-huit élèves de l'école Decroly, leurs parents, les enseignants et d'anciens élèves ont manifesté samedi 27 janvier après-midi sur l'esplanade du Centre Beaubourg à Paris.*

L'école Decroly est sur le point d'être fermée : M. Maurice Claudel, directeur des services académiques de l'éducation de Paris, vient d'informer ses responsables que l'établissement cessera de fonctionner au terme de l'année scolaire 1978-1979. Le dossier doit être examiné ce lundi 29 janvier par le comité technique paritaire départemental.

Créée en 1945 par des parents et des enseignants qui se réclamaient d'Ovide Decroly, dont la pédagogie est axée sur les « centres d'intérêt » des enfants, devenue, en 1948, école publique et école d'application de l'Ecole normale d'instituteurs d'Auteuil, l'école Decroly est installée dans un bâtiment vétuste situé sur la commune de Saint-Mandé (Val-de-Marne). La Ville de Paris en avait décidé la reconstruction en 1963, mais les travaux n'ont jamais commencé. L'an dernier, après un arrêté de fermeture, prononcé par le maire de Saint-Mandé pour raison d'insécurité, la commission départementale de sécurité avait accordé à l'établissement un sursis jusqu'à la fin de l'année scolaire 1978-1979.

Le ministère de l'éducation, les services académiques de Paris et la Ville de Paris paraissent aujourd'hui disposés à mettre fin à l'existence d'un établissement original, souvent montré aux visiteurs étrangers et dont le succès est tellement peu contesté que les futurs élèves doivent être inscrits plusieurs années à l'avance, et que les anciens élèves manifestent afin que « leur » école Decroly continue.

C. V.

Devant l'insuffisance du nombre de professeurs

DES PARENTS VEULENT ENGAGER UNE PROCÉDURE CONTRE M. BEULLAC

Une quinzaine de parents d'élèves des sections d'éducation spécialisée (SES) du Rhône, soutenus par la Fédération des parents d'élèves Cornec, ont l'intention d'engager une action auprès du tribunal administratif contre M. Beullac, ministre de l'éducation, pour protester contre l'insuffisance du nombre de professeurs. Dans le tiers des trente SES du département, les quatre professeurs techniques d'enseignement professionnel prévus par les textes n'ont pas été nommés. Par exemple, au collège Elsa-Triolet, de Vénissieux, sept heures d'atelier seulement sont dispensées alors que les textes en prévoient quatorze. Le rectorat, qui doute de la « recevabilité » de l'affaire, reconnaît que tous les postes n'ont pas été pourvus à cause de l'insuffisance des crédits. De leur côté, les familles ne comprennent pas que leurs enfants en difficulté et victimes d'importants retards scolaires « bénéficient » de moins d'heures de cours que les élèves des autres classes.

CONFLIT A PROPOS DU DROIT DE GRÈVE DANS UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ DE LORIENT

Une grève oppose depuis mardi 16 janvier des personnels de service de l'école technique Saint-Joseph à Lorient (Morbihan) à la direction. Les grévistes — vingt-neuf personnes sur quarante-cinq — revendiquent une augmentation de deux points de l'indice de la convention collective de l'enseignement catholique privé.

Le tribunal de grande instance de Lorient s'est opposé, jeudi 25 janvier, par une ordonnance de référé à l'expulsion de ces personnes appelées par la direction. « *Il fallait bien assurer les repas pour les mille cinquante demi-pensionnaires de l'école*, explique le directeur, M. Pierre Tobie, *je ne peux donner satisfaction à la revendication des personnels, car il m'est impossible de modifier une convention collective nationale* » Les syndicalistes affirment, de leur côté : « *Les bénévoles sont des briseurs de grève. L'ordonnance du tribunal peut faire jurisprudence.* »

La campagne annuelle de la « Jeunesse au plein air »

DES TIMBRES POUR VOYAGER

Papillons sur les cheveux, cerises en pendants d'oreilles, une fillette symbolise cette année la Jeunesse au plein air. La campagne annuelle de vente de timbres et de vignettes aura lieu du 29 janvier au 11 février. Une collecte est prévue sur la voie publique le dimanche 4 février.

Comme chaque année, l'association Jeunesse au plein air, qui groupe vingt-six organisations réunies dans la Confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents, va s'efforcer de recueillir des fonds pour aider les enfants des familles modestes à partir en vacances. L'an dernier, la vente des timbres et des vignettes par les élèves des écoles publiques avait rapporté 6 millions de francs. Ces fonds ont été répartis pour les trois quarts sous forme de bourses aux familles et pour un quart en prêts d'honneur sans intérêt à des organismes de vacances et de loisirs pour leurs investissements.

ANCIENS COMBATTANTS

Le 7 avril prochain

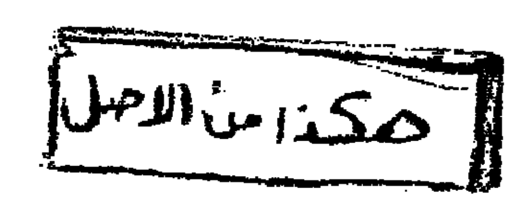
JOURNÉE D'ACTION ORGANISÉE PAR L'UFAC

L'Union française des associations de combattants (UFAC), dont le conseil d'administration s'est réuni samedi 27 janvier, a décidé d'organiser le 7 avril prochain une journée d'action afin de « *saisir les parlementaires et les conseillers généraux* » des problèmes en suspens, « *en particulier celui du rapport constant* ».

L'UFAC précise dans un communiqué qu'elle a également demandé une audience au secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, M. Maurice Plantier, pour discuter de ces questions.

D'autre part, l'UFAC s'est occupée de la commémoration du 8 mai 1945 et a décidé à ce sujet d'intervenir pour que le Parlement soit appelé à se prononcer sur la proposition de loi adoptée par la commission des lois de l'Assemblée nationale tendant à proclamer le 8 mai fête nationale fériée.

Enfin, « *le conseil d'administration, unanime, a condamné la violence, les déclarations de Darquier de Pellepoix, la résurgence du nazisme et exprime le vœu que la République fédérale d'Allemagne déclare imprescriptibles les crimes de guerre* ».



JUSTICE

Réponse au garde des sceaux

(Suite de la première page.)

C'est vrai que les juges résistent souvent aux influences du pouvoir, et à l'ombre qu'elles risquent de jeter sur leur carrière. Mais le garde des sceaux ne peut être assez mal informé pour n'avoir jamais aperçu les efforts que le gouvernement fait subir à l'institution judiciaire quand il espère d'elle un résultat essentiel. Ce ne sont pas alors les institutions — Conseil supérieur de la magistrature, commissions d'avancement — qui protègent les juges et la justice, car elles n'ont pas été imaginées pour cela, ce n'est plus que leur courage. Il n'est pas besoin de rappeler les cas où les pressions du *pouvoir ont été si évidentes qu'elles* ont été perçues de l'opinion publique.

Mais est-il possible de dire, sans humour, aux juges, aux avocats, à tous ceux qui ont vu, ou voient de *très près la machine judiciaire*, que jamais l'exécutif ne cherche à influencer une décision judiciaire ? Ceux qui exercent le pouvoir affrontent d'immenses difficultés : il est normal que la résistance de la jus*tice les irrite, et il peut se compren*dre — non s'admettre — qu'ils tentent, quand un résultat judiciaire leur semble essentiel aux intérêts dont ils ont la charge, de l'obtenir du juge. Ainsi fit le gouvernement dans l'affaire Abou Daoud, et dans d'autres. *Aucun pouvoir n'est bon :* ni celui de M. Peyrefitte ni un autre. Il est donc essentiel que le juge soit protégé de l'exécutif non seulement par son courage mais par des garanties légales qui, autant qu'il *se peut, rendent impossibles ou* vaines les pressions de l'exécutif. Là serait le vrai progrès. Il n'est certes pas dans la rédaction d'un hymne à la vertu de l'exécutif et à l'indépendance des juges. Et l'on ne peut que s'inquiéter du discours d'un gouvernant qui semble si content de sa justice et si satisfait de ne pouvoir exercer sur elle la plus infime influence.

***

2) Plus grave que ce discours sur l'indépendance — qui fait partie du rituel des gardes des sceaux — est la caricature présentée des « intellectuels » *ou d'une* « minorité tapageuse » de magistrats qui considèrent que « le délinquant mériterait toutes les complaisances » parce qu'il n'est qu'une victime et qui souhaitent, dans une société nourrie d'injustices, que le juge soit « partial », c'est-à-dire favorable aux faibles. Sûr d'aller dans le bon sens quand il dénonce l'indulgence aux délinquants, le garde des sceaux se débarrasse, bien vite et bien injustement, d'un problème essentiel de la justice, devenu une préoccupation dominante de très nombreux magistrats.

La loi pénale, *comme la loi* civile, laisse au juge une marge importante d'appréciation : c'est dans cette marge qu'il cherche sa justice. Ici c'est l'application minimale ou maximale de la loi ; là c'est le jeu des circonstances atténuantes ; là c'est l'interprétation d'un texte ou le sens d'une jurisprudence. La part de liberté du juge, que lui donne la loi, est immense, et elle ne cesse de s'étendre, tandis que le *législateur* ne *cesse de confier aux juges des tâches* nouvelles.

Comment s'en servir ? Le juge peut s'en servir pour maintenir ou pour corriger les situations qui lui semblent injustes. Que le juge use de sa liberté pour atténuer des injustices sociales, c'est-à-dire en faveur du débiteur plutôt que du créancier, de l'ouvrier plutôt que du patron, du pauvre plutôt que du riche, de la femme plutôt qe de l'homme, et de manière générale pour aider le faible, et alléger le poids des rapports de domination ou d'exploitation sociale; ce n'est pas un acte nouveau ni révolutionnaire : ainsi se sont construites toutes les évolutions de jurisprudence qui ont servi le progrès de notre société : le droit de la propriété, le droit de la responsabilité, le droit de la famille, le droit du travail, en portent notamment témoignage.

Qu'ici ou là un juge, rouge ou rose, ait forcé son discours, exagéré cet effort de correction au point de créer de nouvelles injustices, n'empêche que cette démarche est la bonne et qu'elle justifie la justice. Bien sûr le pouvoir est tenté de tenir *pour juste toute intervention du juge* qui sert sa politique et l'ordre social qu'il maintient, pour injuste toute intervention du juge qui les contra*rie. Des milliers de détentions provi*soires injustifiées n'ont pu émouvoir nos gouvernements : mais l'injuste arrestation d'un employeur a été dénoncée comme un scandale.

On n'attendra pas d'un gouverne*ment qu'il sape ses fondements* ni qu'il trouble sa tranquillité. Mais M. Peyrefitte qui a si bien écrit sur les vices inéluctables de l'Etat, et l'importance des contre-pouvoirs, devrait reconnaître à la justice ce droit et ce devoir : corriger, chaque fois qu'elle le peut, autant qu'elle le peut, les injustices qu'elle rencontre. On verra à cette mission deux *limites : que le juge ne cesse d'appliquer* la loi, et qu'il n'invente pas des injustices sous prétexte d'en corriger : *ce n'est pas l'injuste détention* d'un patron qui proteste utilement contre tant de détentions injustes.

On conviendra aussi que le métier du juge est, par cette part de liberté, difficile, arbitraire, donc dangereux : car le juge ne peut tirer les critères de son appréciation d'une morale sociale ou personnelle, aux hiérarchies et aux contours imprécis, qui essaie de discerner le faible du fort, le juste de l'injuste.

Mais n'exagérons ni la difficulté ni le risque : au juge français s'offrent assez clairement l'héritage et la perspective d'un projet de liberté et de dignité humaine, qui tient pour injustes les relations où l'homme est *asservi, humilié, méprisé, et pour* juste tout effort vers son émancipation, toute aide portée à sa « marche debout ». Le long tâtonnement des juges que constitue la jurisprudence, on lui trouverait sans mal des directions constantes : elles suggèrent, n'en déplaise au garde des sceaux, que le faible mérite sinon « complaisance » au moins attention et sollicitude, afin que le juge corrige un peu sa faiblesse, et redresse légèrement le fléau toujours penché d'une balance qui, pour l'essentiel, n'appartient pas à la justice.

***

3) Faut-il enfin s'étonner — ou s'indigner — que le garde des sceaux, envisageant la suppression de la peine de mort, estime indispensable « une peine de remplacement dont l'efficacité ne serait pas discutable » et déclare étudier « dans le même esprit » des « centres de détention spécialement conçus pour les criminels dangereux » ? Ces deux exigences, qui rendraient supportable à M. Peyrefitte l'abolition de la peine de mort, ne peuvent *ni l'une ni l'autre recevoir* adhésion.

L'idée d'une peine perpétuelle, qui ne pourrait faire l'objet d'aucune réduction en deçà d'une très longue durée (vingt ans ou davantage ?), déjà en germe dans la loi du 22 novembre 1978, est à contre-courant de toute l'évolution du droit pénal. Elle substituerait à la peine de mort la lente et longue destruction par une détention d'où l'espoir même serait interdit : comment imaginer ce troc où les Français échangeraient la peine de mort contre la pire des peines, le patient anéantissement d'un détenu auquel la loi refuserait toute chance d'amendement, toute attente de liberté, interdirait tout effort pour devenir un autre ?

Quant aux prisons « spécialement conçues » afin que nul ne s'en évade, l'histoire et le monde nous disent ce qu'elles sont. Pour interdire sûrement l'évasion, il n'y a pas mille recettes : il faut réduire les communications avec l'extérieur, réduire les mouvements, réduire les forces, réduire la vie : pour faire d'un homme un parfait prisonnier, une bête soumise et impuissante. L'évasion d'un « criminel dangereux » *nous fait, à tous, courir des risques* et, ce qui est peut-être plus insupportable pour un gouvernement, elle rend ridicule le pouvoir pénitentiaire.

Elle constitue cependant un mal social moins grave que l'entreprise de destruction humaine conduite dans les bagnes ou les quartiers de sécurité. Convaincu que nous n'avons d'autre idéal que notre sécurité et que nos suffrages vont à *ceux qui la promettent*, M. Peyrefitte nous propose pour l'assurer des moyens dont nous ne voulons pas. Que notre garde des sceaux veuille bien avoir égard à l'irréductible dignité humaine à laquelle a droit le pire d'entre nous. Les Français ne méritent pas cette humiliation : abolir la peine de mort non par progrès de la civilisation *mais* au prix de *honteuses régressions*.

JEAN-DENIS BREDIN.



A qui profite la justice ?

I. — Les deux lectures de la loi

par DOMINIQUE COUJARD et MICHEL MARCUS (*)

Si l'on en croit le ministre de la justice, l'acte de juger n'est pas politique. La justice plane au-dessus des classes, des convictions, des intérêts, daignant, de temps à autre, abaisser son regard impartial sur les hommes qui s'agitent à ses pieds. La justice n'est pas politique, elle est politisée par certains magistrats.

Quelle vision rassurante ! Eliminons ces fâcheux, ou, à tout le moins, réduisons-les au silence, nous retrouverons la sérénité. Quelle sérénité ? Peut-être celle des juges qui appliquent les textes conformément à l'interprétation majoritaire des cours d'appel, de la Cour de cassation et des circulaires de la Chancellerie.

Cette vision n'est pas la nôtre. Pour nous, dont le métier est de l'appliquer, la loi n'est pas marquée du signe du sacré. Elle est l'outil de notre travail, elle change, elle est obscure, parfois contradictoire, la plupart du temps, l'initiative de son élaboration n'émane pas du Parlement.

Dire le droit, pour un juge, *n'est pas un acte magique*, mais une suite de choix : l'évaluation de conflits d'intérêts diversement protégés par une société, à un moment donné de son évolution. Qu'un homme, placé en situation de décision, se détermine sereinement, et *honnêtement*, *vis-à-vis* de lui-même et des autres, par exemple, en ne dissimulant pas un élément de la décision, est à la fois une impérieuse nécessité et le moins qu'on puisse attendre.

Soutenir qu'il puisse le faire est une mystification. Comment un juge se déterminera-t-il quand, à une situation donnée, s'appliquent deux textes qui garantissent, l'un le droit de propriété, l'autre le droit de grève, ou quand un texte souffre deux interpré*tations*, l'une *en faveur* du locataire, l'autre en faveur du propriétaire ?

Il se prononcera en fonction de ses convictions, de ses aspirations, de son idéologie, de sa vision de l'organisation sociale, *donc d'éléments de nature politique*. Le juge est un acteur du jeu social, de même que la loi représente des intérêts ou des compromis entre ces intérêts, et toujours un rapport de forces.

Accuser des juges de partialité paraît donc absurde. Il est intéressant, au demeurant, de relever que cette accusation de partialité est étonnamment sélective. Claude Joly, juge d'instance à Douai, rend en matière d'injonctions de payer des décisions parfaitement *légales mais qui n'ont pas l'heur* de plaire à certains créanciers influents. Dans l'immeuble voisin, la cour d'appel de Douai rend des décisions donnant systématiquement raison à l'employeur en matière de droit pénal du travail *dans des conditions qui font dire* à trois syndicats, dont le nôtre : « *Des juges violent la loi.* » Qui est poursuivi disciplinairement ? Claude Joly. Qui est menacé par le ministre ? « *Ceux qui s'obstineraient à porter atteinte au crédit des juridictions.* »

Politique et pouvoir

L'importance politique de l'intervention du juge n'échappe à personne, et surtout pas au pouvoir, malgré ses faibles dénégations. Son intervention dans des affaires « sensibles » peut être grossière.

Ainsi, dans l'affaire des micros du *Canard enchaîné*, l'état du dossier *imposait au juge*, à *peine* de nullité, de le communiquer à la Cour de cassation aux fins de désignation d'une nouvelle juridiction, des officiers de police judiciaire étant soupçonnés. Le procureur de la République, qui *ne pouvait ignorer cette règle de procédure* élémentaire, s'est abstenu de requérir du juge d'instruction qu'il procède à cette communication. Il s'est contenté d'entrer dans le jeu du juge en faisant appel d'une ordonnance *dans laquelle celui-ci « se déclarait compétent pour connaître de la notion de secret de défense nationale »* invoquée par le ministre de l'intérieur pour refuser l'audition des policiers mis en cause.

Cette ordonnance en *forme* de pétition de principe ne présentait pourtant aucun intérêt pratique (seul aurait été efficace l'usage de la *force publique* pour contraindre les policiers à se présenter devant le juge). Cette apparente querelle, survenant après la nullité résultant de l'absence de *transmission* à la Cour de cassation, avait en revanche une conséquence des plus intéressantes : un retard important dans le déroulement de l'instruction, qui permettait à la prescription de courir, et même d'être acquise, rendant toute poursuite impossible, s'il faut en croire la dernière décision de la chambre d'accusation d'Amiens.

La manœuvre peut paraître étonnamment tortueuse. Elle ne surprendra pas les praticiens de la procédure pénale. Nul ne pourra croire, en tout cas, que le procureur de la République de Paris en a pris seul l'initiative.

L'intervention directe du pouvoir ne peut matériellement s'étendre au-delà des affaires « *délicates* ». C'est le statut du juge qui lui permet de contrôler l'ensemble de la production judiciaire.

« *Les magistrats du siège sont inamovibles* », édicte la Constitution. L'ordonnance du 22 décembre 1958 portant statut de la magistrature ajoute, dans son article 4 : « *Le magistrat du siège ne peut recevoir sans son consentement aucune affectation nouvelle, même en avancement.* »

Etienne Bloch, magistrat à Versailles, s'entend un jour signifier qu'il ne peut plus exercer ses fonctions de juge de l'application des peines, car le décret le renouvelant dans ces fonctions spécialisées n'est pas paru, ce dont nul *ne s'était soucié avant que ce magistrat* ne fasse état de son hostilité au projet de réforme de l'exécution des peines.

Une chambre du tribunal de Béthune fait emprisonner en juin 1978 un chef d'entreprise. En septembre, les juges qui la composent sont dispersés dans les autres chambres du tribunal.

En dépit de la règle de l'inamovibilité, il est donc possible d'affecter un juge à de nouvelles *fonctions*, *même contre son* consentement, et la prohibition de l'« affectation nouvelle » ne s'entend finalement que dans son acception géographique, alors que ni la Constitution ni l'ordonnance ne la limitent dans ce sens.

C'est dire à quel point cette garantie, ainsi interprétée — abusivement — de façon restrictive, présente un caractère illusoire. A *côté* de la quasi-absence de cette garantie *présentée* traditionnellement comme importante, le processus de déroulement de *la* « *carrière* » des juges est un autre moyen d'intervenir sur le contenu des décisions judiciaires.

Tous ceux qui approchent un tant soit peu le corps judiciaire le savent, l'avancement est l'une des choses au monde qui préoccupent le plus les magistrats. Il suffit de voir le succès remporté chaque année dans les tribunaux par le *Journal officiel* du 2 janvier, qui contient les tableaux d'avancement.

La commission d'avancement, qui n'a d'ailleurs à connaître que de deux des cinq échelons hiérarchiques, n'est pas paritaire, contrairement à ce qu'affirme le ministre. Si neuf magistrats des premier et deuxième grades en font partie, ils sont désignés par décret pris sur proposition du garde des sceaux et choisis sur une liste comportant un nombre de noms au moins triple de celui des postes à pourvoir, liste établie par le collège des magistrats issus des élections. Le système rappelle fâcheusement le processus de désignation des responsables politiques espagnols au temps du franquisme.

Modernisation et contrôle

Quant aux magistrats qui composent le Conseil supérieur de la magistrature, reconnaissons leur « conscience » et leur « intégrité », bien que leur mode de désignation fasse peser sur eux une certaine suspicion : six, sur un total de neuf, sont choisis par le président de la République, sur une liste comportant au moins dix-huit noms, établie par le bureau de la Cour de cassation.

Mais si tout le monde s'accorde à leur reconnaître conscience et intégrité, c'est que le problème n'est pas là. Ce conseil n'a aucun pouvoir réel : on lui soumet un *cas, un poste à pourvoir et un* candidat. Aucune comparaison n'est possible. Il n'y a la plupart du temps qu'à acquiescer. Le processus est donc, de fait, entre les mains du pouvoir.

Que signifie, au regard de la réalité que nous décrivons, le souhait de « moderniser » la justice exprimé par le garde des sceaux ?

Ouvrir le corps à l'extérieur, le préserver de la sclérose, sont des intentions louables, qui d'ailleurs répondent dans leur principe aux vœux émis par le Syndicat de la magistrature depuis qu'il existe. Le recrutement latéral peut être un moyen de donner des fonctions de magistrat à des hommes et des femmes qui peuvent avoir un regard neuf sur les problèmes judiciaires. Si ce mode de recrutement est maintenu dans des limites raisonnables (par exemple le quart des postes offerts au concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature), il ne souffre aucune critique.

On est en droit néanmoins de se demander si, derrière la volonté d'épargner à la magistrature la sclérose, la promotion de ce mode de recrutement ne cache pas un autre souci. Certains exemples inquiètent. Ainsi, le fait d'avoir tenté de faire intégrer à un poste élevé de la hiérarchie judiciaire tel candidat malheureux d'un parti au pouvoir.

Ce désir d'ouverture du corps, cette idée selon laquelle un magistrat devrait pouvoir occuper d'autres fonctions dans l'appareil de l'Etat, ou même à l'extérieur, n'est pas sans rapport avec l'introduction d'administrateurs civils au ministère de la justice, avec possibilité pour eux d'occuper par la suite des postes de responsabilité dans les juridictions. Là réside le danger. La justice au sein de l'appareil d'Etat occupe une place à *part :* les *juges*, garants des libertés par la Constitution, doivent pouvoir se trouver en opposition, s'il est nécessaire, avec l'Etat. Or ce sont des hommes formés à la gestion de l'appareil d'Etat que le projet du ministre vise à intégrer dans l'appareil judiciaire. Le souci d'en contrôler la production est ici avéré.

Prochain article :

DEUX MINUTES POUR JUGER

(*) Respectivement président et secrétaire général du Syndicat de la magistrature.

JUSTICE

EMPLOYÉ AU C.N.R.S.

Un physicien est-allemand est arrêté pour espionnage

Les enquêteurs de la direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) ont arrêté, le 19 janvier, sur les indications d'un transfuge passé en République fédérale d'Allemagne, un physicien est-allemand, M. Rolf Dobbertin, qui faisait parvenir depuis quinze ans aux autorités de son pays certains travaux du centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) dont il était l'employé. Ce savant a été inculpé, jeudi 25 janvier, d'« *intelligence avec les services d'une puissance étrangère de nature à nuire aux intérêts de la France* », et écroué. Sa femme a été aussi inculpée par le magistrat instructeur de la Cour de sûreté de l'Etat mais laissée en liberté surveillée.

Né en 1934 à Schwerin (R.D.A.), Rolf Dobbertin s'était révélé un physicien de qualité à l'université de Humbolt et s'était fait remarquer par les services secrets de Berlin-Est, qui lui donnèrent une formation spéciale d'agent scientifique. Muni d'un faux passeport ouest-allemand, il était arrivé en 1959 à Paris et s'était fait engagé quatre ans plus tard au C.N.R.S., comme spécialiste de physique nucléaire. Il rencontrait ses agents de liaison à Paris, en Suisse ou en Autriche. Son épouse, une Allemande de l'Ouest — née Mylius, — avait accepté de devenir son assistante et écoutait les radios des ervices de la R.D.A. pour capter les messages destinés à Rolf Dobbertin.

A-t-il divulgué des travaux scientifiques d'importance ? Rolf Dobbertin a avoué sa participation à une filière d'espionnage. Toutefois, la D.S.T. n'a pas précisé la nature des renseignements recueillis et livrés à l'Allemagne de l'Est : Rolf Dobbertin travaillait comme chargé de recherches dans le laboratoire de physique théorique et mathématique de l'université Paris-VII, et n'était pas en contact avec les laboratoires nucléaires qui intéressent la défense nationale. Selon certaines informations non confirmées, il aurait cependant pu collaborer à des recherches théoriques concernant les lasers.

Le passage à l'Ouest d'un agent des services est-allemands a également permis l'interpellation d'un physicien ouest-allemand, M. Bernd Richter, âgé de vingt-six ans, employé dans un laboratoire de Karlruhe (R.F.A.), et qui avait participé, comme visiteur scientifique, à plusieurs expérience au Centre européen de recherche nucléaire (CERN), installé à Genève. M. Bernd Richter a été reconduit, le 26 janvier, à la frontière allemande, faute de preuves suffisantes pour justifier une inculpation d'espionnage.

D'UN SCANDALE A L'AUTRE

Les affaires d'espionnage au bénéfice de l'Allemagne de l'Est sont très fréquentes et concernent en général la République fédérale. Plusieurs d'entre elles ont eu des répercussions politiques sérieuses.

A l'automne 1968, la découverte d'un réseau amena une épidémie de suicides parmi les hauts fonctionnaires civils et militaires de Bonn. Le 24 avril 1974, M. Gunter Guillaume, qui avait exercé une longue activité auprès de M. Willy Brandt, soit à la tête de la S.P.D. soit à la Chancellerie, était démasqué comme officier des services de sécurité de Berlin-Est. M. Brandt fut amené à démissionner du poste de chancelier. En février 1978, ce fut au tour de M. Leber, ministre de la défense, de donner son départ dans des conditions analogues.

C'est d'autre part surtout en Suisse que des réseaux travaillant pour l'Allemagne de l'Est ont été le plus souvent mis à jour.

L'EMBAUCHE DES FEMMES

Le directeur de l'A.N.P.E. condamné pour « discrimination sexiste »

M. Guy Métais, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), a été condamné, vendredi 26 janvier, par le tribunal correctionnel de Saumur (Maine-et-Loire), à 3 000 francs d'amende pour « discrimination sexiste ».

Le 22 avril 1977, l'A.N.P.E avait publié une offre d'emploi pour un poste de chef de produit phyto-sanitaire aux établissements Vilmorin de La Ménitre (Maine-et-Loire). L'annonce précisait : « *Homme, vingt-cinq ans minimum* ». Mlle Myriam Scelles, inscrite à la section d'Orange (Vaucluse) de l'A.N.P.E., bravant la clause restrictive, avait transmis son dossier de candidature au bureau d'Angers de l'A.N.P.E. Mlle Scelles, ingénieur-chimiste, docteur ingénieur de la faculté des sciences d'Aix-Marseille en 1976, estimait que sa qualification était en rapport avec l'offre.

L'A.N.P.E. d'Angers fit savoir que sa demande ne pouvait être prise en compte, l'employeur recherchant un candidat de sexe masculin.

Mlle Scelles déposait une plainte pour discrimination sexiste. La société Vilmorin-Graines, en la personne de son représentant à Angers, M. Bernard Gaudio, était poursuivie pour avoir laissé rédiger par ses services cette offre d'emploi. M. Métais, alors directeur général de l'A.N.P.E., ayant permis la diffusion de ce texte, était accusé de complicité.

Le tribunal a relaxé M. Gaudio. Il a, en revanche, déclaré M. Métais « *auteur principal du délit de discrimination* », comme l'avait demandé à l'audience, le vendredi 12 janvier, M[e] Gisèle Halimi, qui défend les intérêts de Mlle Scelles. Le tribunal a estimé que le formulaire F 18 remis par l'A.N.P.E. aux employeurs, et qui comporte les mentions « *homme - femme* », était contraire à la loi. Selon lui, l'A.N.P.E. est « *coupable de s'être abstenue de donner des directives claires pour éviter toute discrimination sexiste* ». Il n'est pas nécessaire de démontrer que l'Agence a agi dans une « *intention frauduleuse* » ; c'est elle, au contraire, qui devait apporter la preuve qu'elle « *avait demandé et qu'on lui avait fourni un motif légitime* » pour la rédaction d'une telle offre d'emploi.

M[e] Halimi avait demandé 10 000 F de dommages-intérêts au titre du préjudice moral subi par Mlle Scelles et 73 000 F pour le manque à gagner durant l'année où elle était restée au chômage. L'association Choisir, également partie civile, demandait 1 F de dommages-intérêts. Le tribunal s'est déclaré incompétent.

M. Métais a annoncé son intention de « *contester le jugement en appel* », affirmant que « *la candidature de la plaignante a été écartée pour plusieurs raisons : le manque total d'expérience professionnelle (...), l'inadéquation de qualification, l'éloignement de la candidate alors que de nombreuses candidatures locales s'étaient manifestées, le sexe enfin, l'employeur souhaitant un homme et l'Agence n'ayant aucune raison de penser que cette restriction n'était pas légitime au sens où la loi l'entend* ».

La rentrée de la conférence du stage du barreau de Paris

« L'avocat, intercesseur de l'exclu »

En présence de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, a eu lieu, samedi 27 janvier, la traditionnelle rentrée de la conférence du stage du barreau de Paris placée sous la présidence du bâtonnier de Paris, M. Louis Pettiti.

Le discours de M. Pettiti invitait « *à méditer quelques minutes sur le rôle du barreau contemporain, instrument de paix sociale dans les rapports des citoyens avec l'administration, garant des droits fondamentaux dans l'exercice de la justice pénale, institution privilégiée pour favoriser la paix internationale par la promotion des droits de l'homme* ».

« *La paix sociale est gravement compromise*, estime le bâtonnier, *depuis que les individus se considèrent comme socialement refoulés et croient voir en l'Etat et son administration leur adversaire naturel.* »

« *La deuxième source du mal tient à l'incommunicabilité entre fonction publique et citoyen, et à l'absence de recours effectif immédiat pour les situations échappant aux normes et aux voies de recours judiciaire* »

« *La contrainte collective*, ajoute M. Pettiti, *naît de la confrontation entre le pouvoir qui photographie la totalité des données individuelles et sociales, et le citoyen exclu de la machinerie, et même de son langage ou de sa codification (...). L'avocat devient alors l'intercesseur de l'exclu, le décodeur du secret, le démythifieur du projet collectif. Il va pouvoir s'opposer aux forces abstraites et quasi invincibles (...). Nos sociétés ont longtemps voulu ignorer que les plus déshérités, cependant citoyens à part entière, souffrent plus de leur incapacité de fait à bénéficier des droits que la loi leur confère que d'un oubli législatif, tellement le réseau administratif est souvent impénétrable aux marginaux. Dans cette perspective, le barreau constitue l'intercesseur et le contre-pouvoir. Les avocats sont la voix de ceux qui sont sans voix.* »

Dans une courte allocution, M. Peyrefitte a évoqué la mission de l'avocat « *qui tente le difficile accord entre l'individu et l'appareil* ». Le garde des sceaux a fait le portrait du futur avocat européen et a conclu : « *L'échéance est proche où chacun des membres de la communauté devra adapter sa législation interne à la libre prestation de service (...) et nous regardons avec confiance l'avenir de l'Europe judiciaire.* »

M. Hubert Jabot, premier secrétaire de la conférence du stage, promotion 1978, a parlé avec une rhétorique quelque peu désuète d'Arsène Cassin, avocat français originaire de la Guadeloupe, mort en 1975. « *Toute sa vie* a conclu M. Jabot, *il a combattu pour l'humanisme et la défense des droits de l'homme dans un monde où racisme et antisémitisme attendent de nouveau leur heure.* »

Deuxième secrétaire de la conférence du stage, M[e] Francis Szpiner a voulu communiquer sa ferveur pour André Malraux, « *l'homme de la fraternité, de la tolérance, de la grandeur et de l'audace d'être* » et porteur de cette « *soif de connaissance qui caractérise les hommes libres* ». — Jo. S.

Après huit semaines de grève administrative des sapeurs-pompiers professionnels

M. Bonnet annonce que la commission paritaire se réunira le 23 février

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a reçu, samedi 27 janvier, à Ploërmel (Morbihan), une délégation de sapeurs-pompiers professionnels C.G.T. et C.F.T.C. de Lorient et Vannes, auxquels il a annoncé que la commission nationale paritaire destinée à étudier les problèmes de la profession se réunirait le 23 février prochain à Paris.

La convocation de cette commission est la revendication essentielle des pompiers professionnels français, en grève administrative depuis le 5 décembre dernier (*le Monde* des 10 et 16 janvier). Créée il y a dix-huit mois, elle n'avait pu encore se réunir par suite du refus de l'Association des maires de France d'y désigner des représentants. Le 16 janvier, le comité directeur de l'Association a encore rappelé ses réserves sur la compétence et la constitution de la commission, souhaitant que les représentants des maires soient élus et non désignés.

M. Bonnet a, d'autre part, précisé à ses interlocuteurs que la parité de statut avec les agents techniques communaux — autre point de revendication — était acquise, depuis la parution, le 20 janvier, des décrets correspondants au *Journal officiel*.

Après leur rencontre avec M. Bonnet, les représentants syndicaux ont fait savoir que leur action continuerait jusqu'à ce que soient satisfaites leurs revendications sur l'augmentation des effectifs, la réduction du temps de travail et l'amélioration des grilles indiciaires et des systèmes de retraite.

La grève est marquée presque quotidiennement par des incidents. Ainsi, à Ploërmel, la délégation a été reçue par M. Bonnet après qu'une quarantaine de grévistes eurent perturbé une réunion du syndicat intercommunal à vocation multiple du pays d'Auray. Une centaine de sapeurs-pompiers du Val-d'Oise ont, le même jour, manifesté lors de l'inauguration par le préfet du nouveau centre de secours de Domont. La veille, plusieurs centaines de pompiers ont manifesté à Lyon.

A Grenoble, à Metz, des grévistes ont occupé les gares, perturbant le trafic des trains. Dans l'Isère, le 22 janvier, ils ont, pendant deux heures, distribué des tracts dans les postes de péage autoroutiers. Le 24 janvier, d'autres manifestants ont momentanément occupé l'aérodrome de Brest-Guipavas, retardant le départ pour Paris d'une Caravelle d'Air Inter. Une semaine plus tôt, c'est l'aérodrome de Saint-Etienne qui avait été occupé. En Vendée, la grève a indirectement provoqué un conflit au conseil général entre le maire de La Roche-sur-Yon, M. Jacques Auxiette (P.S.), et le préfet, M. Michel Gillard.

L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS RÉUNIRA SON PROCHAIN CONGRÈS A CANNES

M[e] Albert Zurfluh, président de l'Union internationale des avocats (U.I.A.), a annoncé que deux mille avocats de quarante-cinq pays participeraient au vingt-huitième congrès de l'U.I.A., à Cannes, en septembre prochain. L'U.I.A. a été créée en 1927 sous le patronage de la Société des nations.

Entouré d'avocats suisses, luxembourgeois, italiens, espagnols et français, M[e] Zurfluh a évoqué au cours d'une conférence de presse le rôle de l'U.I.A. « *organisme entièrement apolitique* » dans la défense des avocats à travers le monde « *lorsque ceux-ci sont poursuivis, torturés ou même tués parce qu'ils ont simplement défendu leurs clients* ».

M[e] Zurfluh a rappelé l'intervention de l'U.I.A. en 1977 pour défendre l'avocat Popovitch. Il a également expliqué l'action entreprise par l'U.I.A. en faveur des avocats argentins. « *J'ai la liste de deux cents confrères argentins qui ont disparu du jour au lendemain*, a indiqué M[e] Zurfluh. *Ils se trouvent dans les camps d'emprisonnement ; certains ont été soumis à la torture ou retrouvés dans un fossé avec une balle dans la tête. J'ai reçu il y a quelques jours, la liste de quinze confrères qui viennent d'être libérés après notre intervention. J'ai fait vérifier la réalité de cette information.* »

Trois industriels du Havre et de Rouen sont inculpés pour avoir pollué la Seine

Les dirigeants de trois usines chimiques du Havre et de Rouen ont été inculpés par le juge d'instruction du Havre de « pollution des eaux de la mer par rejets de substances pouvant nuire à la faune et à la flore ».

Cette décision prise le 6 décembre dernier par M. Frank Terrier, juge d'instruction du Havre, n'a été connue que samedi 27 janvier. Elle vise MM. Raymond Bonneau, directeur de l'usine Thann et Mulhouse, au Havre ; Christian Deronce, directeur d'Azote et Produits chimiques, à Rouen ; Jean Coupez, directeur de Rhône-Poulenc Industries, au Grand-Quevilly, près de Rouen.

C'est en avril 1975, que le Syndicat des marins-pêcheurs du Havre et de la baie de la Seine, qui groupe 350 professionnels et le groupe écologique Poseidon avaient déposé une plainte contre X, pour pollution des eaux de la baie. Les uns et les autres se plaignaient des déversements de résidus de bioxyde de titane (les boues rouges) et de phosphogypse issus des fabriques d'engrais chimiques (les boues jaunes) effectués par plusieurs entreprises du Havre et de Rouen. Le procureur de la République avait décidé de lancer une information contre X et avait chargé le juge d'instruction Terrier de faire une expertise des eaux de la Seine. Celle-ci, remise en mars 1978, indiquait que 80 % de la pollution de la Seine à la hauteur du Havre provenait des rejets industriels et urbains effectués en amont de Rouen. Cependant la responsabilité des 20 % restant semblait être précisémment attribuée à quatre entreprises de Rouen et du Havre : Azote Produits chimiques, Rhône Poulenc Industries, Thann et Mulhouse, la Compagnie française de l'azote.

Les directeurs des trois premières sociétés ont donc été inculpés au titre de la loi sur l'eau de 1964. La quatrième entreprise pourrait être à son tour inculpée très prochainement. Les faits qui seraient éventuellement retenus contre leurs responsables ne sont que des contraventions passibles d'amendes de 500 à 2 000 francs. Cependant, en cas de condamnation, ils auraient à supporter des frais d'expertise se montant à 300 000 francs. D'autre part, le syndicat des marins-pêcheurs qui s'est constitué partie civile, demandera des dommages et intérêts.

Le président de ce syndicat, M. Albert Panier, tout en regrettant « *la lenteur de la procédure* » engagée il y a près de quatre ans, s'est déclaré satisfait de la décision du juge d'instruction. De son côté, M. Raymond Bonneau, directeur de Thann et Mulhouse, affirme qu'il est en situation légale puisque le préfet de Seine-Maritime lui a accordé l'autorisation de rejeter ses résidus en baie de Seine. Pour lui, la décision du juge d'instruction constitue « *un accident de parcours* ». « *Si les juges nous condamnent*, a-t-il annoncé, *nous ferons appel car nous sommes bien décidés à nous battre* ». Par ailleurs, M. Bonneau estime « *suicidaire dans le contexte actuel d'importuner les industriels sans aucune raison valable* ».

Rappelons que, parallèlement à leur plainte contre X., les marins et les écologistes du Havre avaient, dès 1975, engagé une action administrative contre les autorisations préfectorales de rejets accordés à l'usine Thann et Mulhouse. En 1976, le tribunal administratif du Havre leur avait donné raison en suspendant l'autorisation de rejet. Un an plus tard le même tribunal interdisait tout déversement. Mais l'industriel avait fait appel tout en refusant d'appliquer le jugement. En janvier 1978, le Conseil d'Etat lui accordait le sursis à exécution, c'est-à-dire qu'il l'autorisait à continuer ses déversements dans l'attente d'un jugement sur le fond qui n'est toujours pas intervenu.

DES POLLUEURS DE RIVIÈRES CONDAMNÉS

M. Jean-Pierre Robin, directeur d'une porcherie industrielle, la SACOPORC, M. Pierre Helandais, entrepreneur de travaux agricoles, et M. Michel Portais, agriculteur, ont été condamnés, jeudi 25 janvier, par le tribunal de grande instance de Rennes respectivement à trois mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende, 1 000 F d'amende et 600 F d'amende, pour pollution de rivière.

Les 4 et 5 juillet 1978, à Châtillon-en-Vendelais (Ille-et-Vilaine), M. Portais, employé par M. Helandais, qui était lié par contrat à la SACOPORC pour assurer l'enlèvement du lisier (purin), procéda à un épandage sur une prairie longeant une rivière où du lisier fut déversé. La rivière fut polluée sur une douzaine de kilomètres. M. Robin devra verser 25 000 F de dommages intérêts à une société de pêcheurs à la ligne de Vitré.

Un autre entrepreneur de travaux agricoles d'Ille-et-Vilaine, M. Marcel Beaulieu, a été condamné le même jour, par le même tribunal, pour pollution de rivière, à un mois de prison avec sursis et 3 320 F d'amende. Le 5 mai 1977, une partie du produit qu'il utilisait pour traiter la terre s'était écoulée dans un ruisseau, près de Fougères. Douze communes avaient été privées d'eau potable pendant vingt-quatre heures. M. Beaulieu devra verser 19 000 F de dommages-intérêts à la Compagnie générale des eaux, à la fédération départementale des pêcheurs à la ligne, à une usine qui avait dû interrompre son activité et à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale d'Ille-et-Vilaine. — *(Corresp.)*

Faits et jugements

Un greffier écroué.

Sur ouverture d'une information judiciaire lancée par M. Henri Dupré, procureur de la République, M. Pascal Fau, juge d'instruction à Evreux, vient, en signant un mandat de dépôt, d'envoyer à la prison Bonne-Nouvelle à Rouen le greffier en chef du tribunal de grande instance, Mme Solange Noël.

L'époux de Mme Noël, artisan peintre, M. Jacques Noël, n'avait pas que de bonnes fréquentations. Les inspecteurs de la police judiciaire de Rouen, en procédant jeudi 25 janvier au matin à une série de perquisitions en ville, se rendirent à son domicile pour une visite détaillée. Au cours de celle-ci, ils découvrirent une série d'armes cachées dans un piano.

Vérifications faites, ces armes de première catégorie provenaient du palais de justice d'Evreux où elles auraient dû se trouver, sous scellés, dans le bureau du greffier en chef. Ces armes avaient été saisies à l'occasion de différentes enquêtes judiciaires.

Pourquoi Mme Noël a-t-elle éprouvé le besoin d'ouvrir une annexe dans son piano ? Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée. L'enquête permettra peut-être d'établir s'il s'agissait d'une collection ou si ces armes étaient l'objet d'un trafic.

La surprise a été d'autant plus grande à Evreux que Mme Solange Noël, d'un caractère enjoué et dynamique, avait une excellente réputation professionnelle. — *(Corresp.)*

● *Corse : attentat antiautonomiste à Marseille.* — M. Edmond Simeoni, un des responsables du mouvement autonomiste l'Union du peuple corse (U.P.C.), a estimé que l'attentat à l'explosif qui a causé de sérieux dégâts matériels dans la salle de réunion de son mouvement, le samedi 27 janvier, à Marseille, « *est lié, sans nul doute, à l'organisation d'une réunion de l'U.P.C. dans cette ville* ». *Nous avons subi en Corse*, a-t-il précisé, *au cours des années passées, plus de quarante attentats de ce type, œuvre de barbouzes, émissaires du pouvoir. C'est le premier attentat de ce genre qui frappe nos militants et notre mouvement sur le continent.* »

● *L'affaire du Palais de la Méditerranée.* — Mme Renée Le Roux, ancien président-directeur général du Palais de la Méditerranée, à Nice, a été déboutée, vendredi 26 janvier, par le tribunal de commerce de Nice, de sa requête en annulation du vote du conseil d'administration qui, le 30 juin 1977, désigna à son poste M. Jean Buchet. Le tribunal a également débouté Mme Le Roux qui demandait l'annulation du règlement judiciaire du Palais de la Méditerranée, décidé en avril 1978.

● *Un car dérape : dix-sept blessés.* — Dix-sept passagers d'un car qui s'est renversé le dimanche 28 janvier dans un champ près de Villard-de-Lans (Isère) ont été légèrement blessés. Le véhicule qui transportait cinquante-quatre skieurs lyonnais a dérapé sur la chaussée.

En Vendée

Polémique entre le maire de La Roche-sur-Yon et le préfet

De notre correspondant

La Roche-sur-Yon. — Le préfet de la Vendée, M. Michel Gaillard, ayant, lors d'une séance du conseil général, le 15 janvier, affirmé que la réglementation ne fait pas obligation d'employer des sapeurs-pompiers professionnels dans les villes de moins de 80 000 habitants, conformément à un arrêté du 24 février 1969, M. Jacques Auxiette, maire (P.S.) de la Roche-sur-Yon, a vivement réagi, déclarant : « *Il est ahurissant d'entendre dans la bouche du préfet de la Vendée qu'il n'y a pas besoin de sapeurs-pompiers dans une commune de 50 000 habitants. Ces propos sont ceux d'un irresponsable et les conseillers généraux qui ont approuvé le budget sans augmentation des effectifs sont des inconscients et des démagogues.* »

En portant ces accusations, M. Auxiette a remis en cause le principe de la départementalisation des services de sécurité et d'incendie.

La Roche-sur-Yon compte vingt-six sapeurs-pompiers professionnels pour environ 72 000 habitants — communes avoisinantes comprises, — alors que, pour une population identique, Angoulême, par exemple, en possède cinquante-trois. M. Auxiette était déjà intervenu, au nom du conseil municipal, à plusieurs reprises, pour dénoncer ce manque d'effectifs et, malgré les promesses faites, l'Assemblée départementale n'a encore pris aucune mesure.

Dans une note d'octobre 1977, M. Jean-Baptiste Prot, alors préfet de la Vendée, soulignait que, pour le département, l'application stricte des textes réglementaires démontrait qu'il manquait 118 hommes. A la même époque, un rapport du conseil général, signé par le secrétaire général de la préfecture, présentait la situation des effectifs comme « *catastrophique* ».

Plus d'un an après, la situation demeure inchangée. Cela explique la passe d'armes entre le maire de la Roche-sur-Yon et le préfet de la Vendée. L'état d'esprit actuel n'est guère propice à la discussion. M. Auxiette est persuadé qu'il n'est plus possible d'accepter « *la position négative de la tutelle préfectorale* » qui, selon lui, met en péril la sécurité de la population ; les pompiers s'indignent du fait qu'on ne prenne pas en considération leurs revendications. Et l'administration départementale préfère ne pas réagir, persuadée que les coups d'éclat du jeune maire socialiste annoncent la campagne des élections cantonales, auxquelles il pourrait se présenter.

HERVÉ LOUBOUTIN.

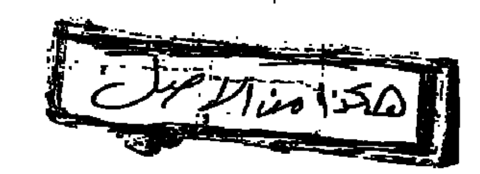
ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE.

Liste par ordre de mérite des candidats admis au second concours d'accès :

MM Jacques Santarelli, Claude Delcuiry, Jean-Luc Buckel, Brieuc de Massiac, Jean-Louis Lesaint, Jean-Pierre Zanoto, Alphonse Thiry, Jean-Philippe Duroché, Christian Chanel, Pierre Lajoix, Mario-Louis Craighero, Olivier Kirchner, André Briec, André Dando, Philippe Le Friant, Pierre Genaitay ; Mlle Anne-Marie Dumazeau ; MM. Hubert Marchand, Jacques Baillet, Alain Millerand.

● *Nouveaux actes de vandalisme au camp des déportés du Struthof.* — Des actes de vandalisme ont été commis, dans la nuit du 26 au 27 janvier, dans le baraquement-musée du camp du Struthof, à Natzwiller (Bas-Rhin). Une exposition de photographies consacrées à la déportation a été saccagée, le Livre d'or du musée lacéré et des drapeaux volés. Dans la nuit du 12 au 13 mai 1976, un incendie criminel avait une première fois détruit le musée de la déportation du camp du Struthof (*le Monde* daté 16-17 mai 1976). Trente mille personnes furent incarcérées dans ce camp où eurent lieu les premières exterminations par le gaz Zyklon B. Le secrétariat d'Etat aux anciens combattants a diffusé, samedi 27 janvier, un communiqué de protestation contre ces nouvelles manifestations de vandalisme.



Le Monde

culture

LE JOUR DES MUSIQUES

La forme ouverte.

A l'American Center, pendant trois jours (du 29 au 31 janvier), le compositeur américain Earle Brown (né en 1926), père de la forme « ouverte » et collaborateur de John Cage, animera un atelier sur la musique graphique, l'improvisation et l'expression libre en matière de composition ou de représentation. Les séances, qui auront lieu de 16 heures à 19 heures, seront illustrées par des projections de diapositives et l'écoute de bandes magnétiques. Cet atelier est ouvert aux compositeurs, aux chanteurs et aux musiciens ; ces derniers apporteront bien sûr leur instrument. Une représentation publique (entrée libre), le 31 janvier à 19 h 30, permettra aux sceptiques, à condition qu'ils soient curieux, de constater que la forme « ouverte » n'est pas nécessairement le « n'importe quoi ».

★ Atelier Earle Brown, 261, boulevard Raspail. Renseignements : 033-99-92.

Pour le plaisir.

Lorsqu'un compositeur écrit pour le piccolo, on voudrait toujours y voir quelque malice : le Merle blanc *opus 161,* le Tourbillon *opus 212,* Banboche (rondo-gigue), *cela n'est sans doute pas tout à fait sérieux, mais les notes sont les notes, et même si le nom des auteurs fait sourire — Eugène Damaré, Paul Agricole Genin ou Johannes Donjon, — ces notes-là ne sont pas mal tournées pour autant.*

Sans être de la grande musique, c'en est de la bonne, qui cherche seulement à faire plaisir sans arrière-pensée, et qu'il faut prendre comme elle est... Echappées d'un grenier, ces petites pages de la fin du siècle dnir sont n outr intriqu — — dernier sont en outre interprétées, en clin d'œil mais avec toute la virtuosité requise et une musicalité exemplaire, par Jean-Louis Beaumadier (piccolo à l'Orchestre national) et Jean Koerner, bien connu des amateurs de musique contemporaine. Préface de Jean-Pierre Rampal. — G. C.

★ *La Belle Epoque du piccolo,* disque Calliope n° 1867.

En fa majeur.

« Il avait une excellente mémoire, mais il n'avait jamais appris la musique et, ce qu'il y a de plus curieux, quand il se mettait au piano, c'est qu'il ne pouvait jouer qu'en fa majeur. » Ainsi, parmi les nombreux témoignages réunis, Georges Auric parle-t-il de Jean Cocteau. Jean Wiener evoque le Bœuf sur le toit, *tandis que Milorad dresse l'inventaire des intrusions du poète dans l'univers du ballet :* le Dieu bleu, Parade, *de l'opéra :* Œdipus Rex, Pauvre matelot, Antigone, la Voix humaine, *et du cinéma, où la musique avait sa part. Cocteau, aussi, s'est fait critique — pour parler du* Martyre de Saint-Sébastien, *de* Daphnis et Chloé, *de* Schéhérazade..., *mais il a presque toujours oublié de parler de la musique.*

★ « Avec les musiciens ». *Cahiers Jean Cocteau,* n° 7. Gallimard éditeur N.R.F., 172 pages.

FIN DE LA GRÈVE DES MACHINISTES A L'OPÉRA DE PARIS

Les quelque cent trente machinistes de l'Opéra de Paris, en grève depuis le 22 décembre, reprennent le travail ce lundi 29 janvier. Cette décision a été acquise à une faible majorité à l'issue d'un vote organisé les 26 et 27 janvier. Les spectacles, qui étaient présentés en version de concert depuis le 14 janvier, retrouveront leurs décors dans les jours qui viennent, mais pas encore ce lundi.

Les machinistes étaient en grève pour obtenir la réintégration de quarante-deux de leurs camarades (auxquels s'ajoutaient huit remplaçants), licenciés pour avoir empêché une répétition, le 17 décembre, en démontant les décors. Quatre de ces licenciés avaient commencé une grève de la faim le 25 janvier.

La direction réintègre trente-trois personnes. Pour les neuf autres, qui ne sont pas repris, le SNETAS-C.G.T. va porter l'affaire devant la justice. Par ailleurs, une dizaine de machinistes ont été recrutés à l'extérieur.

■ **Le chanteur Emile Planquelle est mort à l'hôpital de Grenoble le samedi 27 janvier. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans. Après avoir, aux côtés de Jules Charrat et de Mariette Mazarin, effectué pendant des décennies des tournées dans le monde entier, Emile Planquelle était devenu professeur de chant au conservatoire de Grenoble.**

Musique

« Les Diables de Loudun » à Genève

La puissance du mélodrame

L'argument des Diables de Loudun *est l'adaptation par Penderecki lui-même d'une pièce de John Whiting, elle-même inspirée par le récit d'Aldous Huxley. C'est un opéra historique dans la mesure où les faits sur lesquels il repose ont réellement existé : les crises de démence de Mère Jeanne des Anges, prieure du couvent des Ursulines de Loudun, mettant en cause le curé de l'église Saint-Pierre, Urbain Grandier, les séances d'exorcisme puis de folie collective des sœurs, la raison d'Etat qui ordonne de rétablir l'ordre à tout prix, le supplice de Grandier enfin, soumis à la question, puis brûlé vif le 18 août 1834.*

Commandé puis créé par l'Opéra de Hambourg en juin 1969, l'opéra de Penderecki a été beaucoup joué depuis, notamment en Allemagne (mais également en France, en février 1972 à Marseille), et c'est la production de l'Opéra de Stuttgart que présente actuellement le Grand Théâtre de Genève. L'unique décor gris de Leni Bauer-Ecsy — une tour centrale et ses ailes — qui tient du couvent, de l'église et de la prison, permettant des actions simultanées et de multiples utilisations, produit une impression vive et durable. La mise en scène de Günther Rennert, assurée par Werner Dobbertin, à mi-chemin entre le réalisme et l'exagération expressionniste, est aussi d'une remarquable efficacité. Moins ambiguë que celle de Hambourg quoique réalisée simultanément, elle a d'ailleurs eu la préférence du compositeur.

Les chœurs, importés également de Stuttgart, sont exemplaires, quant à la distribution, il suffira de dire que, sur une quinzaine de rôles, aucun n'était faible, mais il faut au moins citer Wolfgang Schöne (Grandier), Alfred Pfeifle (le Père Mignon) et Irmgard Stadler (Jeanne), l'importance dramatique des personnages qu'ils incarnaient les mettant plus spécialement en valeur. Sous la direction de Janos Kulka, enfin, l'Orchestre de la Suisse romande s'est si bien mis aux trames sonores, aux clusters (larges grappes de sons à intervalles de quart ou de demi-ton), aux longues tenues et aux « fouillis » aléatoires, que les quelques réserves toujours possibles paraissent dérisoires à côté des éloges suscités par une production de cette qualité.

Mais puisque l'ouvrage a maintenant dix ans, le moment est peut-être venu de le considérer avec un peu de recul, voire un brin de pédantisme. Lorsqu'il commandait un livret, Verdi voulait surtout des situations fortes, des paroxysmes dont la musique serait l'exutoire ; seule comptait pour lui la puissance dramatique. En ce sens, la démarche de Penderecki pourrait ressembler à la sienne — à cela près que l'auteur des Vêpres siciliennes *et de la* Force du destin *prenait seulement prétexte de ces situations pour écrire des airs, des duos, des chœurs, qui non seulement possèdent un charme esthétique en soi, mais donnent lieu à de véritables prouesses vocales. L'espèce de fascination sensuelle qu'elles exercent se confondant avec le plaisir de la compassion, l'auditeur se trouve ainsi lié aux péripéties du drame, si artificielles qu'elles soient, par le seul biais de la musique.*

Dans les Diables de Loudun, *c'est l'inverse : le livret tiendrait tout à fait au théâtre, aussi l'orchestre se borne-t-il à souligner à grands traits les situations, avec de larges faisceaux sonores d'une efficacité certaine mais toujours au premier degré, tandis que la voix chantée, rarement traitée de façon lyrique, reste confinée dans un style récitatif dépourvu d'intérêt en soi. De sorte que ce sont encore les nombreux passages où la voix parlée se trouve superposée à de longues tenues d'orchestre, selon le procédé classique du mélodrame, qui ont le plus d'intensité dramatique. On pourrait en déduire que, tout comme le* tremolo *des cordes, l'effet du mélodrame est décidément inusable... Pourtant, d'une scène sur l'autre, on sent plus nettement que, si la partition renforce peut-être l'impact du drame, le phénomène reste à sens unique : la musique n'y gagne rien, et surtout pas cet élargissement de la forme et des moyens d'expression qui a toujours fait de l'opéra une sorte de poumon de l'évolution musicale.*

Ici la musique n'émeut pas par elle-même ; elle reste tributaire de l'action qu'elle soutient sans la dépasser. Si Berg a introduit dans Wozzeck *des formes de la musique instrumentale (passacaille, marche, scherzo), ce n'était pas par goût de la spéculation, mais parce qu'en véritable compositeur lyrique il savait très bien que, si la musique doit se réduire à souligner des péripéties ou à mettre l'auditeur en condition, en se limitant elle limite son pouvoir. Sans doute Penderecki a-t-il écrit là une très habile musique de scène, mais certainemen tpas un opéra. Cela n'enlève rien d'ailleurs au mérite du Grand Théâtre de Genève de l'avoir mis au programme de sa saison lyrique dans de si bonnes conditions.*

GÉRARD CONDÉ.

★ L'enregistrement intégral des *Diables de Loudun* a été publié par Philips : deux disques 6700 042.

Expositions

La trahison des images

(Suite de la première page.)

Dans ce courant, qui dès le début du siècle, avec le cubisme, a commencé à détruire les images pour inventer des formes, l'œuvre de Magritte représente un des derniers maillons d'une nouvelle peinture du sujet. Elle retrouve un visage figuratif et en même temps devient plus conceptuelle. « La manière de peindre, disait Magritte, représente pour moi peu d'intérêt. Elle doit être correcte sans plus. » Pour lui, la peinture serait « la description d'une pensée constituée uniquement de figures visibles unies de telle sorte qu'elles évoquent le mystère de l'existence ».

Ce « mystère », Magritte l'exprimait à sa manière, qui est insolite, très liée à un certain terroir culturel belge, sensible à la pensée magique, et producteur de fantasmes. Et aussi à l'anarchisme révolutionnaire surréaliste. La rétrospective de Beaubourg met en scène tout cela. Oublions le décor rougeâtre qui épouse trop bien les couleurs des tableaux et parfois les éteint un peu. Oublions l'aspect cartésien de la mise en place pour un peintre qui ne jurait que par l'irrationnel. Laissons l'accessoire et allons à l'essentiel, aux tableaux dont la présentation fait apparaître les nœuds importants d'une œuvre qui, à un certain moment, a changé son cours et même sa nature.

Ce « mystère » est fondé sur le « rapprochement inattendu de choses connues. » Alors que ses professeurs de l'académie, en Belgique, s'intéressaient au symbolisme décadent, Magritte, avec les futuristes, les cubistes, les puristes, et même ceux de l'Art déco de 1925, cherchait une manière originale de peindre. L'exposition rappelle cette période où est évidente cette « pauvreté picturale » qu'il finit par assumer pour en faire une qualité positive.

Un beau jour de 1922, il tombe sur une reproduction du « Chant d'amour », de Chirico. Illumination : « Mes yeux ont vu *la pensée pour la première fois.* » Il lui faudra attendre quatre ans d'incubation pour que la trouvaille de 1922 devienne une réalisation. C'est dans ce « Jockey perdu », de 1926 — perdu dans une forêt, où les arbres seraient des balustrades, à moins qu'il ne s'agisse de bilboquets aux allures de mannequins qui auraient champignonné un *matin* après la pluie, — qu'il lui semble avoir trouvé son expression picturale.

Il n'en changera pratiquement plus. Il a trouvé, comme d'autres la pierre philosophale, le « mystère » des images qui feignent la réalité alors qu'elles ne sont que des leurres. C'est un fil d'Ariane qu'il tire indéfiniment et lui apporte sans cesse de nouvelles « inventions poétiques ». Et c'est en France, qu'il le tire le plus résolument, au Perreux, où Magritte a vécu trois années, de 1927 à 1930, parmi les surréalistes.

La présentation chronologique a l'avantage de faire apparaître la *soudaine prolifération des tableaux* en 1926 en 1927. Sa rencontre avec l'œuvre de Chirico — il n'avait pas connu *l'homme* — *excite son imagination.* Sa peinture change. Elle devient magrittienne. Il vient de découvrir le territoire de l'expression inquiète, indicible. Inquiétude qui a ses poètes et son pape, André Breton. *Magritte* peint en images ce que les poètes écrivent en mots. Dans un certain sens, il abandonne le cours de l'histoire de l'art que conduisaient les formalistes. Il invente un autre monde pictural où chaque tableau démontre ce qu'il appelle la « trahison des images ».

Elles ne nous disent pas ce que désignent les mots. Il leur arrive d'abandonner le camp de la réalité pour passer de l'autre côté du miroir, d'où elles laissent voir ce qu'elles cachent. Souvent le nom d'un objet tient lieu d'image, et le mot *devient* lui-même une image. Il le dit et le prouve par une figuration sans fantaisie, qui donne un caractère d'évidence aux *choses visibles à qui il arrive,* malgré *leur immobilité,* de glisser de la ressemblance à l'invraisemblance.

« Cette pipe n'est pas une pipe », dit un tableau bien connu. Evidence ? L'image d'une pipe n'est pas précisément une pipe. En appelant les choses par leur nom, Magritte donne la clef des songes, même si, comme il le dit, ce sont de fausses clefs. Grelots, rideaux, portes, ciels, pierres, balustrades, façades, personnages en chapeau melon... forment l'essentiel du vocabulaire magrittien. Il use des *combinaisons d'images,* les unes cachant les autres, comme d'une écriture et d'une pensée qui se voit.

Tout chez lui est mental. Le « mystère » ? Il ne voyage pas *dans les contrées lointaines pour le découvrir.* Des choses familières le font davantage rêver. Une fois le plan minutieusement conçu, « le reste va très vite ». Le peintre se borne à « étendre des couleurs ». Ce qui est important, c'est ce que la peinture montre.

Jusqu'à la fin de son existence, Magritte n'a cessé de peindre et de *repeindre,* avec des variantes *parfois étonnantes,* cette interrogation sur les choses et sur le monde. André Breton en suivit le cours, avec une attention jalouse. Elle est le critère de la force interne d'une œuvre. En dériver serait sacrilège. Chirico en avait fait l'expérience. Et il est assez curieux de voir Magritte suivre le « mystique italien » dans sa transgression vers une manière plus aimable.

Un beau matin de 1943, Magritte met le « surréalisme au soleil ». Il *peint* des tableaux dont les *fantasmes se parent de couleurs* et d'allure impressionnistes. Breton lui écrit : « Le soleil n'est pas en vous ». Il le trouve chez Renoir, *mais Magritte est un peintre nocturne.* Sa révolte face au pape du surréalisme n'a pas l'accent homérique de Chirico. *Ce bref ensoleillement chez Magritte* n'est pas connu en France. Il avait été occulté comme s'il avait été une *période honteuse. En tout cas,* elle ne cadrait pas avec le discours général de sa peinture. Après 1948, au moment où les rétrospectives de musées prenaient en main *la renommée du peintre,* celui-ci avait heureusement *renoué* avec ses anciennes chimères. Moins de frayeurs. Une pointe d'humour. Et surtout... de la *saveur* picturale. La manière — les ciels et les pétrifications surtout — approchent parfois le somptueux. *Mais* le fond est resté tel qu'en lui-même, ce théâtre préparé de longue main, en stratège du rêve pour révéler le « mystère de l'existence ».

JACQUES MICHEL.

★ Rétrospective Magritte au Centre Georges-Pompidou. Jusqu'au 9 avril.

★ Peintures de Magritte, galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud, jusqu'au 10 mars.

★ *Ecrits complets de René Magritte,* édition établie par André Flavier, Flammarion, 760 pages.

★ *Magritte, le véritable art de peindre,* par Harry Torczyner, 144 p., 200 illustr., édit. le Soleil noir-Dreger, 50 F.

Un écomusée pour la Vendée

La mémoire collective d'un territoire : telle sera la mission de l'écomusée de la Vendée, qui vient de réaliser sa première exposition dans les salles du château du Puy du Fou, près de la ville des Herbiers, où, cet été, un spectacle d'art et d'histoire, conçu par Philippe de Villiers et réalisé par un millier de bénévoles, avait attiré près de cent mille spectateurs (*le Monde* du 3 juin 1978).

M. Georges-Henri Rivière, conseiller permanent du Conseil international des musées, fondateur et conservateur honoraire du Musée national des arts et traditions populaires, a participé à l'élaboration de cet écomusée, en relation étroite avec le jeune conservateur départemental des musées de la Vendée, M. Francis Ribemont.

L'écomusée, dont la structure principale est au château du Puy du Fou, éclatera en multiples antennes : un musée dans le marais, consacré au peintre Charles Milcendeau et à l'écrivain Jean Yole ; un musée de plein air, installé dans une unité agro-pastorale typique du marais vendéen-breton ; un camp néolithique à Nieul-sur-l'Autise, qui permettra une mise en valeur du patrimoine archéologique de la Vendée... Enfin, un cloître et une église romane exceptionnels et peut-être la création d'une Maison islaise à l'île d'Yeu.

Pour le moment, seul le Puy du Fou connaît un embryon de fonctionnement, grâce notamment à une partie des bénéfices réalisés par le spectacle d'art et d'histoire du château. L'association qui gère ce spectacle a en effet pour but de permettre sa restauration et la défense du patrimoine du pays alentour, constitué par onze communes.

A long terme, l'écomusée pourrait également faire l'acquisition de deux marais salants caractéristiques à Noirmoutier-en-l'Ile et entreprendre la mise en valeur d'un sentier interdisciplinaire de découverte autour de la petite commune de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Le projet, qui ne manque ni d'ambition ni d'imagination, participe dans sa conception de celle des écomusées déjà créés en France (Ouessant, monts d'Arrée, Le Creusot...). Sa réalisation sera ce que les Vendéens en feront, pour autant que les principales collectivités consultées pour participer à son financement l'appuient et favorisent son rayonnement.

HERVÉ LOUBOUTIN.

Danse

Dominique Bagouet à Montpellier

Six cents enfants excités, ravis, assistaient, samedi à Montpellier, à un spectacle de musique et de danse créé à leur intention par la compagnie Dominique Bagouet, avec les instruments extra-européens de la Galerie sonore. C'était la première fois que ces écoliers pénétraient dans le grand théâtre conçu par un élève de Garnier. Le soir même, une foule de spectateurs faisait un accueil enthousiaste aux ballets modernes présentés par la troupe, une troupe survoltée malgré les fatigues d'une quinzaine fort remplie.

Invités à Montpellier par M. Jouffroy, adjoint au maire chargé des affaires culturelles, les danseurs ont donné treize spectacles pour les élèves du primaire et du secondaire (soit 5 800 enfants et 225 enseignants), six conférences-démonstrations, une animation de quartier et onze séances de stage pour adolescents ou adultes.

La municipalité ne compte pas en rester là. Soucieuse, comme l'explique son maire, M. Georges Frêche (P.S.), de relancer l'activité culturelle d'une ville auparavant assez peu privilégiée dans ce domaine, elle a décidé, à l'exemple de La Rochelle, Angers ou Rennes, d'opter pour une action en faveur de la danse, art directement accessible et très en faveur auprès des jeunes.

La municipalité a commencé par créer un poste de professeur de danse classique au conservatoire, puis, à l'issue de l'expérience de ces deux semaines, elle a décidé d'installer la compagnie Dominique Bagouet à Montpellier. L'opération sera financée paritairement par la ville et le ministère de la culture. Mais comme cela a été précisé au cours d'un débat public avec les enseignants et les stagiaires, il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle école de danse à Montpellier, qui en compte déjà au moins soixante.

La présence de Dominique Bagouet devrait être le ferment d'une activité chorégraphique permettant à des groupes locaux ou régionaux de s'exprimer. La municipalité envisage même d'organiser avec l'office culturel régional un festival de danse.

Dominique Bagouet, né à Angoulême, a vingt-sept ans ; il en paraît dix-sept. Elève de Peter Goss, il a été fortement marqué par un stage chez Caroline Carlson. En 1976, il fut lauréat du concours de Bagnolet. Sa forme d'inspiration est gaie, espiègle, allusive, avec des sautes d'idées qui surprennent.

MARCELLE MICHEL.

DEUX DIRECTEURS POUR LE C.A.C. DE CERGY-PONTOISE

Par vingt-six voix contre quatre, le conseil d'administration du centre d'animation culturelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) vient de voter une motion approuvant le principe d'une codirection à la tête du centre. Le 30 novembre dernier, ce même conseil d'administration avait élu M. Daniel Poignant à la direction par quinze voix contre treize à M. Jean-Marie Hordé, conseiller culturel à la préfecture de Nanterre. L'élection était contestée par le syndicat communautaire et par le ministère de la culture et de la communication (*le Monde* daté du 29 décembre). MM. Poignant et Hordé assureront probablement ensemble la direction du centre à partir du 1er mars. — *(Corresp.)*.

Théâtre

« L'Enfance de Vladimir Kobalt » à Nanterre

Radu et Miruna Boruzescu ont un talent hoffmanien qui transforme les théâtres en boîtes à magie noire, les comédiens en poupées équivoques, en morts renaissant le temps d'une hallucination. Leurs décors et costumes effilochent des rêves vénéneux saupoudrés de clinquant royal. Dentelles déchirées, transparences, miroirs qui dépaysent les reflets, fines colonnes grises qui soutiennent une verrière, comme le quai d'une gare oubliée, ouverte sur une lointaine architecture féerique : les Boruzescu habitent le volume tout entier de l'immense scène de Nanterre et le multiplient, pour le spectacle de Petrika Ionesco (il en est l'auteur et le metteur en scène), *l'Enfance de Vladimir Kobalt.*

Malheureusement, il n'y a pas de spectacle. Seulement des compositions souvent très belles, presque toujours gratuites, si bien que le luxe gêne. Le thème est les tristesses d'un cinéaste qui tourne un film de science-fiction, est perturbé par ses souvenirs d'enfance, a des problèmes de création, devient un *has been.* C'est à peu près ce que l'on comprend parmi le foisonnement d'images, la circulation lâche des comédiens et danseurs entre jardin et cour, entre cour et jardin. Bizarrement, Petrika Ionesco soigne l'environnement de l'action, et laisse l'action elle-même se diluer dans son espace. Dès que Carolyn Carlson danse sur un écran, dès que les comédiens ont quelque chose à faire, on reprend espoir, car ce sont des natures exceptionnelles, en particulier Laurence Fevrier, Mario Gonzalès, Caroline Marcadé, Juorma Uotinen. Mais c'est trop rare.

La responsabilité de ce fouillis revient à la complaisance de Petrika Ionesco-metteur en scène pour Petrika Ionesco-auteur. Son scénario est la banalité même. Ce ne serait pas grave s'il utilisait les clichés comme signes ou références, beaucoup le font. Mais c'est qu'il semble se prendre au sérieux : la prétention à la profondeur révèle seulement le vide.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre des Amandiers, Nanterre, 20 h. 30.

« INTROSPECTION » à Amiens

Introspection, de Peter Handke, est un monologue d'environ une heure. Un « sujet », « je », impersonnel, dresse un résumé de sa vie. Il a retenu seulement les subordinations (style : j'ai accordé les adjectifs parce qu'il le faut) et les désobéissances (style : je n'ai pas fermé la portière au départ du train).

Peu d'humour déclaré, presque aucun effet facile : la litanie des *j'ai fait, je n'ai pas fait,* parcourt les stades de la vie, la crèche, le lycée, la famille, le travail, les voyages... et cela sur un ton de const .t calme.

On imagine un acteur impassible, Buster Keaton, bien sûr, assis tout droit sur un tabouret, les mains à plat sur ses genoux, dévidant ce texte sans jeu perceptible.

Le metteur en scène, Dominique Quehec, a choisi, au contraire, de casser l'uniformité du parcours en une succession de tableaux disparates, soutenus par des accessoires (valise, masque à gaz, le décidément inévitable rouleau de papier hygiénique, etc.). Cela dans un décor oblique de Yannis Kokkos, vert turquoise et noir laqué, un peu genre sex-shop japonais, qui détonne.

L'acteur, Jean Lescot, est excellent, simple, naïf, pur. Velléitaire vaincu d'avance, le « je » qu'il compose fait penser au grand bonhomme que Folon a dessiné pour l'affiche « européenne » : ses ailes géantes l'empêchent de voler, il tombe déjà, il regarde timidement en l'air ce ciel qui s'éloigne, « immobile à grands pas » comme le Zénon de Paul Valéry. Folon est d'ailleurs un obsédé des sens obligatoires et des sens interdits, constantes du texte de Handke.

MICHEL COURNOT.

★ Maison de la Culture d'Amiens, 20 h. 30.

ARTS ET SPECTACLES

notes

Cinéma

« Furie » de Brian De Palma

Depuis « Sisters » (baptisé chez nous « Sœurs de sang ») et « Carrie », Brian De Palma est devenu le grand spécialiste de l'hémoglobine sur pellicule. Fidèle à sa réputation, il en éclabousse abondamment l'écran dans « Furie ». Son héroïne, une demoiselle du meilleur monde, a le pouvoir, par simple imposition des mains, de faire saigner les gens qui l'importunent. Hémorragies d'ailleurs bénignes comparées à celles que provoquent les fusillades, attentats, crimes en tous genres et maléfices surnaturels qui jalonnent le récit.

« Furie », on l'a compris, est un film destiné à nous plonger dans les délices de l'effroi. A l'occasion d'une intrigue terriblement compliquée, De Palma oppose deux adolescents doués de facultés paranormales (télépathie, psychokinésie, lévitation...). Perverti par un sinistre agent secret (John Cassavetes), le garçon s'est rangé du côté du mal, tandis que la fille met ses dons au service d'un père éploré et ivre de vengeance (Kirk Douglas).

Faut-il prendre Brian De Palma au sérieux ? Non, bien sûr. Du cher Hitchcock, dont il se prétend le successeur, il n'a ni la finesse, ni l'humour, ni les subtiles ambiguïtés. Mais c'est un excellent fabricant d'épouvantes, un technicien de premier ordre qu'aucun complexe ne retient sur les pentes du ridicule, du mauvais goût et de l'esbroufe. L'outrance est son oxygène, la morbidité son alcool. Dans « Furie », la scène du parc d'attractions, au cours de laquelle le surdoué diabolique détraque un manège aérien, est d'un virtuose. Et quand, sous le regard phosphorescent de la fille, l'agent secret se désintègre et que voltigent en une sorte de ballet monstrueux sa tête et ses membres épars, le grotesque atteint au pur délire surréaliste.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Photo

« Le pain et le sel »

Georg Gerster est un obstiné : il survole la terre entière pour la photographier, de haut. Il esquive les villes. C'est la nature et la culture, dans ses formes simples et laborieuses qu'il compare. Champs, jardins, rizières, salines, là les hommes ont organisé la terre, ils l'ont compartimentée, striée, et chaque sillon est une élaboration graphique. Ces vues aériennes n'écrasent pas le paysage : elles en rendent les différences de matières et de couleurs, le pelucheux épinard des forêts, le jaune paillasson des terres brûlées, taches, zébrures, craquelures, pigmentations du sol, vu comme une peau. La macrophotographie rejoint la microphotographie : tout terrain est une couche dermique, l'irrigation se confond avec l'innervation.

Un jeu de métaphores se crée dans cette mise à plat en relief : les jardins en paliers comme des lamelles, un lac salé comme un bouillon globulaire, les pampas comme le dessin borné d'un écolier qui alignerait mille parallèles. On retrouve les formes et les techniques de l'art, le lavis dans les salines, et des motifs chinois de queues de dragons, des étoiles, des mosaïques, des rayons, une multitude de plans abstraits, de concomitances de couleurs.

Georg Gerster rend un hommage, magnifique, aux agriculteurs, à tous ces inspirés inconscients que semblent alors copier les peintres. Des artistes à une échelle surhumaine, qui créent pour le soleil, ou pour les dieux.

HERVE GUIBERT.

★ Centre Kodak d'information, 38, avenue George-V, Paris-8e. Jusqu'au 30 mars.

Théâtre

« Diderot à corps perdu » au Petit Orsay

Un peu du « Neveu de Rameau », un zeste du « Rêve de d'Alembert », un brin de la « Lettre sur les aveugles », quelques-unes des « Pensées sur l'interprétation de la nature », un extrait de la « Pantomime des gueux », des bouts de correspondance, des morceaux de ces mille et une épître que Diderot adressa à son amie Sophie Volland, voilà un bric à brac « composé » par Elizabeth de Fontenay. Professeur de philosophie, elle a pris Diderot à bras le corps, « à corps perdu », pas du tout de bric et de broc non, sérieusement, universitairement. Jean-Louis Barrault a mis en scène toutes ces discussions : il est question de l'amour, de l'hystérie, des convulsions. Passent la musique et la sculpture ; sont évoqués la vieillesse et les sens.

Sophie Volland est là, c'est Catherine Sellers, maigre et portant binocles, pas gaie, ni spirituelle. Françoise Dorner joue Mlle de Lespinasse, et Nathalie Bleynie, visiblement inquiète de la bonne tenue de son décolleté libertin, est la seule qui ressemble à son modèle, Mélanie de Salignac. Des tables laides encombrent la scène où, devant des chromos philosophiques, Pierre Arditi (goguenard pour se faire valoir), Charles Gonzales (monotone), et Roland Oberlin (monocorde) sont tour à tour le neveu de Rameau ou le docteur Bordeu, d'Holbach ou Falconet, d'Alembert, etc. Pauvre Diderot : perdu malgré le grand jeu déployé par Jean Topart, qui a endossé la vieille robe de chambre (puis la nouvelle) de celui qui fut bien autre chose qu'un salonnard. A désirer de cette manière le mettre à la mode, on ne sert pas le siècle des Lumières. A fragmenter une œuvre, à la ficeler dans un décor bâclé, on l'anesthésie. A enfermer le mot d'esprit, on met à mort le mot d'esprit.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Petit Orsay, 20 h. 30.

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, 19 h. 30 : le Couronnement de Poppée.
Comédie-Française, 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : l'Embranchement de Mugby (dernière).

Les autres salles

Cartoucherie, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 20 h 45 : Ulysse au pays des merveilles.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Petits pas et Crac, danse.
Essaïon, I, 18 h. 30 : Tu me mènes en bateau ; 20 h. 30 : Abraham et Samuel ; 22 h. : la Maison dans les murs.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Lucernaire, I, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 15 : Mime Pradel. — II, 18 h. 30 : Une heure avec F.G. Lorca ; 20 h. 30 : Di Giacomo, mime ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Nouveautés, 21 h. : la Petite Hutte.
Oblique, 20 h. 30 : Des petits cailloux dans les poches.
Palace Croix-Nivert, 20 h. : Rocky Horror Show.
Poche-Montparnasse, 21 h. 30 : le Premier.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : De l'éducation des insectes ; 22 h. : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 15 : Phèdre.
Théâtrosphère Odéon, 20 h. 45 : la Mouette échouée dans le dampezzo.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Et voilà l'travail.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h 45 Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Les Blancs-Manteaux, I, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : la Tour Vandenesle. — II, 20 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II, 22 h. 30 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Pas la bouche pleine ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanan ; 21 h. : L. Rocheman.
Fanal, 19 h. 30 : Annette Lugand ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire, 22 h. 30 : Il faut laisser crier la mémoire.
Manuscrit, 20 h. 30 : Partez du pied gauche.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Petits-Pavés, 21 h. 15 : Ding, dingue, dongue ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 22 h. : le Klaxon.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Le fromage blanc s'est évanoui ; 21 h. 30 Bye Bye, Baby ; 22 h. 30 : Poubelle Girl.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h. : G. Sebok, piano (Mozart, Schumann, Bartok, Liszt, Kodaly).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : I Solisti Veneti, dir. C. Scimone (Vivaldi).
Athénée, 21 h. : M. Beroff, piano ;

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Lundi 29 janvier

A. Dumay, violon (Brahms, Beethoven, Stravinski).
Lucernaire, 19 h. 30 : O. Bensa, P. Pélissier, guitare (Telemann, de Falla, Hotteterre).
Théâtre Essaïon, 21 h. : J. Léandre, contrebasse ; G. Dumont, voix.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Quatuor à cordes de l'Ensemble intercontemporain (Berg, Ives).
Théâtre 13, 21 h. : C. Frayssé, piano (Mozart, Schubert, Schumann).
Théâtre de la Plaine, 20 h. 30 : Trio Debussy (Debussy, Hindemith, Varèse, Depraz...).
Théâtre Présent, 21 h. : Quintette E. Balmas, J.-F. Heisser, B. et R. Pasquier, E. Peclard (Franck, Schumann).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Cycle acousmatique INA-G.R.M. (Parmegiani, Rudnik). — Studio 105, 20 h. 30 : Quintette à vent Nielsen (Martinon, Roussel, Henze, Nielsen).

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Marc Laferrière.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : Duo Itaru Oki - Takashi Kako.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : D. Levaillant, P. Rigaux ; 22 h. 30 : la Velle.
Bar Totem, 21 h. : les Haricots rouges et Arton Purnell.
Forum des Halles, 21 h. : Dolphin Orchestra et Pepper Adams.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, relâche.
Beaubourg, 15 h. : la Chute de la maison Usher, de J. Epstein ; 17 h., Le cinéma et le chemin de fer : The Clock, de V. Minnelli ; 19 h. : Leçons d'histoire, de J.-M. Straub et D. Huillet ; 21 h. : Panorama du cinéma roumain.

Les exclusivités

L'ADOPTION (Fr.) (**) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U G C Marbeuf, 8e (225-18-45).
AU NOM DU FUHRER (Belg.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
AVALANCHE (A., v.o.) : Paramount-City-Triomphe, 8e (225-45-76).
BAKO, L'AUTRE RIVE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Styx, 5e (333-08-40) ; la Clef, 5e (337-90-90).
BELFAGOR LE MAGNIFIQUE (It., v.o.) : U G C Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES BRONZES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
CAP HORN (Fr.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; U G C Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Espace-Gaîté, 14e (326-99-34).
LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE CAVALEUR (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U G C gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
C'EST DINGUE, MAIS ON Y VA (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A.) : (v.o.) Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; (v.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.) (v. am.) Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA CLEF SUR LA PORTE (Fr.) : U G C Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
COMME DES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CRI DU SORCIER (A.) (*) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
LE CYCLE (Ira., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES DENTS DE LA MER (2e partie) (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
L'ESCLAVE DE L'AMOUR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) (sf mer., sam., dim. a.-m.)
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA FIEVRE AMERICAINE (It.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES FILLES DU REGIMENT (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Mexico, 18e (606-93-96).
LA FRISEE AUX LARDONS (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-City-Triomphe, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GALACTICA, LA BATAILLE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA GRANDE MENACE (Ang., v.o.) : U G C Marbeuf, 8e (225-18-45) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
GREASE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (v.f.) : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES HEROS N'ONT PAS FROID AUX OREILLES (Fr.) : U G C Danton, 6e (329-42-62) ; U G C Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Passy, 16e (288-62-34).
LA JUNGLE PLATE (Hol., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; République, 11e (805-51-33).
KOUNAK LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25) H. sp.
LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), H. sp. ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; U G C Marbeuf, 8e (225-18-45).
MOLIERE (Fr.) (2 époques) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-Elysée, 8e (723-71-11).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'OURAGAN VIENT DE NAVARONE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PAIR ET IMPAIR (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
PLEIN LES POCHES POUR PAS UN ROND (Fr.) Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LE POT DE VIN (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19).
REMEMBER MY NAME (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LE ROUGE DE CHINE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp. ; Olympic, 14e (542-67-42), H. sp.
RUE DE LA JOIE (Jap., v.o.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
SANS FAMILLE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
SCENIC ROUTE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Suéd., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE SUCRE (Fr., v.o.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Ternes, 17e (380-10-41).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) (*) : U G C Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U G C Opéra, 2e (261-50-32) ; U G C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U G C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

Les films nouveaux

L'ADOLESCENTE, film français de Jeanne Moreau : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 18e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'AMOUR EN FUITE, film français de François Truffaut : St-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Lumière, 9e (770-86-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

COMME CHEZ NOUS, film hongrois de Marta Meszaros (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

PAREIL PAS PAREIL, film français d'Uziel Peres : Marais, 4e (278-46-86).

FURIE, film américain de Brian de Palma (*, v.o.) : U G C-Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-53) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

LE TEMPS DES VACANCES, film français de Claude Vital : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U G C-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

LE FAISEUR D'EPOUVANTES, film américain de William Girdler (*, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LETTRES

MORT DE VICTORIA OCAMPO

Victoria Ocampo, une grande personnalité des lettres latino-américaines, est morte dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 janvier à Buenos-Aires, dans sa villa de San-Isidro, dont elle avait fait, il y a peu, don à l'UNESCO. Elle était âgée de quatre-vingt-huit ans.

[Membre de la haute société argentine, elle avait consacré sa vie et sa fortune à faire connaître en Amérique latine les chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine. Très attachée à la culture européenne, amie de Paul Valéry, elle avait fondé en 1931 la revue *Sur*, qui comptait dans son premier conseil de rédaction des écrivains comme Drieu La Rochelle et Rabindranath Tagore. Les écrivains argentins Jorge Luis Borges et Julio Cortazar avaient publié leurs premiers écrits dans cette revue. Elle était également une grande amie de Roger Caillois, dont elle avait facilité, pendant la guerre, la parution d'une revue en langue française.

Sur avait créé une maison d'édition sous la direction de Victoria Ocampo, dont le rôle d'animatrice fut capital non seulement dans son pays, mais dans toute l'Amérique latine.

En 1950, elle avait reçu le prix d'honneur de la Société argentine des écrivains. Attachée à toutes les libertés, elle avait été incarcérée en 1953. Essayiste, son œuvre, *Temoignages*, fut toujours une défense des valeurs littéraires, une sorte d'autobiographie intellectuelle empreinte d'une grande culture et d'une vive intelligence.

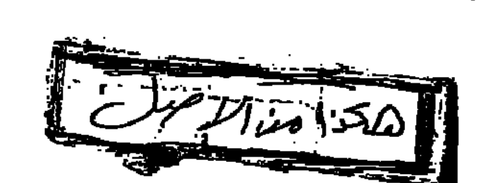
Elle était officier de la Légion d'honneur.]

KATHLEEN RAINE AU BRITISH COUNCIL

Le Prix du meilleur livre étranger sera remis le 31 janvier au romancier turc Yachar Kemal pour l'ensemble de son œuvre traduite chez Gallimard et à la poétesse anglaise Kathleen Raine pour son autobiographie *Adieu prairies heureuses* traduite chez Stock.

A cette occasion, le British Council organise une présentation de l'œuvre de Kathleen Raine par ses traducteurs, Diane de Margerie et François-Xavier Jaujard, en présence de l'auteur. Cette présentation aura lieu le mardi 30 janvier à 18 h. 30 dans les salons de la bibliothèque du British Council, au Centre culturel britannique, 9, rue de Constantine, 75007 Paris (entrée libre dans la mesure des places disponibles).

● *Hommage à Coutsocheras.* — A Paris-IX Dauphine, un hommage, organisé par l'université de la Sorbonne nouvelle Paris-III, a été rendu au poète grec Jean Coutsocheras. Député d'Athènes, président du PEN de Grèce, il avait été torturé par la junte. Idéaliste, cosmopolite, ce grand ami de la France se bat toujours au Conseil de l'Europe — dont il est membre — pour les droits de l'homme.





RADIO-TÉLÉVISION

D'une chaîne à l'autre

RADIO-VERTE FESSENHEIM AU GRAND JOUR

● Il y a un peu plus d'un an, Radio-Verte Fessenheim (R.V.F.) diffusait sa première émission à Heiteren (Haut-Rhin). Aujourd'hui, une Association des amis de R.V.F. coordonne le travail de quelque trente-sept antennes locales. Après avoir choisi l'illégalité et la marginalité, les animateurs ont décidé de se faire connaître au grand jour et d'expliquer leur travail. Au cours d'une réunion-débat qui s'est tenue dans la soirée du jeudi 25 janvier à l'aumônerie protestante de Strasbourg, le collectif Images au poing a présenté au public une bande vidéo consacrée à R.V.F.

« Réalisées d'urgence », ces images n'ont pas l'intention de *« tout dire, de tout raconter »* ; il s'agit plutôt d'un instrument *de popularisation et de vulgarisation* du travail de cette radio libre. La bande vidéo, qui est en fait une émission en images de R.V.F., contient une foule de témoignages et de déclarations d'intention. *« Il s'agit de défendre tous les droits de l'usager, de défendre en tant que tel notre droit à la parole sur notre vie de tous les jours. »* Ainsi, des maires, des ouvriers licenciés, des mineurs de potasse en grève, des douaniers intoxiqués par les gaz d'échappement, des chanteurs alsaciens connus et inconnus, des habitants du Dreyeckland — *« grand carrefour composé d'Allemands, de Suisses et d'Alsaciens qui voudrait s'affirmer »* — s'expriment sur leurs problèmes, sur une région qui n'est pas toujours celle que l'on croit, se racontent dans la langue qui leur plaît et de la façon qui leur est propre au micro d'une *« radio commune sur des problèmes communs »*. *« Nous voulons simplement nous faire connaître »*, se contente d'expliquer le collectif. Ce qui n'est pas toujours facile... — *(Corresp.)*

SONDAGES C.E.S.P. : R.T.L. ET TF 1 TOUJOURS EN TÊTE EN 1978

Le Centre d'étude des supports *de publicité (C.E.S.P.)* publie les résultats globaux de son enquête d'opinion — effectuée en trois phases *sur* 7 410 personnes *(le Monde* des 17 février, 20 juin, 23 décembre 1978 et 7-8 janvier 1979) — *sur* l'audience de la radio et de la télévision en 1978. Cette enquête révèle que 25,3 millions de personnes âgées de quinze ans et plus sur un total de 38 millions ont écouté au moins une fois par jour la radio (24,7 millions en 1977) et que 29,2 millions ont regardé au moins une fois par jour la télévision (29 millions en 1977).

Pour la radio, R.T.L. demeure en tête, à la fois pour le nombre de personnes à l'écoute en moyenne à chaque quart d'heure de la journée en semaine (1,37 million, 3,6 % du total de la population concernée) et pour le nombre de personnes ayant écouté la radio au moins une fois dans la journée en semaine (9,3 millions, 24,5 %). Elle précède Europe 1 (respectivement 1,04 million, 2,7 % et 8,9 millions 23,4 %), France-Inter (0,65 million, 1,7 % et 7 millions, 18,4 %) et R.M.C. (0,62 million, 1,6 % et 4,3 millions, 11,5 %). Cependant la durée moyenne d'écoute par auditeur pour un jour moyen de semaine donne le classement suivant : R.T.L. : 168,6 minutes ; R.M.C. : 162 minutes ; Europe 1 : 134,2 minutes ; France-Inter : 107 minutes.

Pour la télévision, TF 1 est la plus regardée (par 22 millions de personnes au moins une fois dans un jour de semaine, soit 57,7 %), devant A 2 (15,5 millions, 40,8 %) et FR 3 (10,6 millions, 27,9 %), la durée moyenne d'écoute étant respectivement, pour les trois chaînes, de 117,3, 100,2 et 82,1 minutes, et de 174,1 minutes pour la télévision en général.

LUNDI 29 JANVIER

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Voyage de Sa Sainteté le pape Jean Paul II au Mexique ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Magazine : L'avenir du futur (L'homme qui venait de l'Atlantide).

Cette nouvelle série raconte les aventures extraordinaires de Mark Harris, l'homme qui venait de l'Atlantide et dont la physiologie particulière lui permet de vivre indéfiniment sous l'eau.

22 h. 10, Débat : Les mutants de l'an 3000.

Avec MM. A. Langaney, généticien, sous-directeur au Musée de l'homme ; P. Dejours, professeur à l'université de Paris, directeur du laboratoire de physiologie respiratoire du C.N.R.S. de Strasbourg ; J. Carrayon, directeur du laboratoire d'entomologie générale et appliquée du Muséum d'histoire naturelle ; M. Cabanac, directeur du laboratoire de pychophysiologie de la faculté de médecine de Lyon-Sud. Hervé Bazin assure le rôle de Candide.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres, des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Demis Roussos) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : G. Bécaud à l'Olympia.

21 h. 35, Magazine : Question de temps (Chine, choses vues).

La vision qu'on peut avoir actuellement de la Chine s'est modifiée. Trois journalistes d'A 2 le démontrent après avoir sillonné le pays, de Pékin aux campagnes, en passant par les usines, les théâtres, les familles.

23 h., Série : Par elles-mêmes (Françoise Lefèvre, écrivain).

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : L'Eglise catholique et l'œcuménisme ; 19 h. 30, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : FRENCH CONNECTION N° 2, de J. Frankenheimer (1975), avec G. Hackman, F. Rey, B. Fresson, P. Leotard, C. Nesbitt.

Le policier américain Doyle, terreur des trafiquants de drogue, vient enquêter à Marseille pour retrouver le « cerveau » de la filière française.

La suite de French connection, *basée surtout sur l'étude de comportement d'un flic aux méthodes expéditives et sur une nouvelle performance de Gene Hackman.*

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Atelier de recherche instrumentale : Recto-Versant (Schaeffer, Varèse, Henry, Beatles, Berio, Kraftwerk) ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Histoire du ciel », de J. Cayrol ; 14 h. 47, Centres de gravité : *l'Europe culturelle existe-t-elle ? ; 16 h. 50, Libre appel :* Comment créer sa propre fondation ? ; 17 h. 32, A. Scriabine ;

18 h. 30, Feuilleton : « la Certaine France de mon grand-père », de M. Ricaud ; 19 h. 25, Présence des arts : « Madame de Saint-Baslemont », de C. Deruet ;

20 h., « Paroles et écrits du bocage : l'Ancolie », *de J.-L. Tressard, avec S. Flon et E. Weisz ; 21 h.,* L'autre scène ou les vivants et les dieux : autour d'Otto Weininger ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : entretien avec S. de Beauvoir.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, *Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;* 20 h., Les grandes voix : Ninon Vallin ;

20 h. 30, En direct de la Maison de la Radio de Hanovre... Orchestrations de Schoenberg : « Préludes choral » (Bach), « Concerto pour clavecin » (Monn), « Concerto grosso opus n° 7 » (Haendel), « Prélude et fugue en mi bémol pour orgue » (Bach), par l'Orchestre *symphonique de la N.D.R., quatuor de Berne, dir.* M. Gielen, avec D. Geringas, violoncelle ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : 23 h., Evocation musicale d'Antoine Doinel, par F. Truffaut ; 1 h., Douces musiques.

MARDI 30 JANVIER

CHAINE I : TF 1

10 h., Télévision scolaire.

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 45, Le regard des femmes.

Un dossier sur les grands magasins, ces nouvelles « cathédrales du commerce moderne ».

18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Breure ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Documentaire : L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau (« Ultimatum sous la mer »).

En juillet 1974, abordé par un navire panaméen, le cargo yougoslave Catvat *coula avec 300 tonnes de plomb tétraméthyle. L'histoire du combat mené par le juge Maritati pour obliger les autorités italiennes à réussir le sauvetage difficile de cette cargaison dangereuse.*

21 h. 30, Magazine littéraire : Livres en fête.

Jean d'Ormesson évoquera les « Nouvelles orientales », de Marguerite Yourcenar ; Pierre Emmanuel sera interviewé par Jacques Paugam ; on y parlera aussi de Marguerite Yourcenar, de René Ehni, de Cécil Saint-Laurent, de Jean-Marc Soyez, de François Nourissier et de Juliette Gréco.

22 h. 50, Ciné-première.

Avec André-Louis Perinetti, directeur du Théâtre national de Chaillot.

23 h. 20, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : Le pèlerinage ; 14 h., Aujourd'hui, madame (acheteuses et vendeuses) ; 15 h., Emissions pédagogiques : Cousons, cousines ; Libre cours ; 17 h. 25, Fenêtre sur... Panorama du court métrage ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Demis Roussos et Angelo Branduardi) ; 20 h., Journal.

20 h. 40, Les dossiers de l'écran : document : Les Français et la justice.

Vers 21 h. 10, Débat : M. Peyrefitte, ministre de la justice, face aux téléspectateurs.

Comme l'avait fait avant lui M. Giscard d'Estaing, le garde des sceaux répond aux questions de quarante téléspectateurs choisis par la SOFRES.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : La communauté de Taizé ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : LE TRESOR DES MONTAGNES BLEUES, d'H. Reinl (1964), avec L. Barker, P. Brice, A. Steele, K. Dor.

Winnetou et Old Shatterhand luttent contre des aventuriers qui ont saboté un traité de paix entre les Indiens et les Etats-Unis.

Encore une aventure tirée d'un roman de Karl May. Et une réalisation très « kitsch ».

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : C. Prigent (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... L'homme préhistorique et l'écologie ; à 8 h. 32, Le mouvement Cobra : la spontanéité contre l'abstraction froide ; 8 h. 50, La tour abolie ; 9 h. 7, La matinée des autres : les Berbères, les Indiens Cracs ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec... M. de Dieguez ; 11 h. 2, Alexandre Scriabine (et à 17 h. 32) ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Vice-Roi », de J. Garmiers ; 14 h. 47, Le carrefour des Français ; 16 h. 50, Libre appel ;

18 h. 30, Feuilleton : « la Certaine France de mon grand-père », de M. Ricaud ; 19 h. 25, Sciences : de la cybernétique aux réseaux pensants ;

20 h., Dialogues avec... G. Lardreau et J.-C. Milner : l'impossible et l'interdit ; 21 h. 15, Musiques de notre temps : F.-B. Mâche ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : V. Segalen.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Tout Duke ; 13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ;

14 h. 15, Musique en plume : Offenbach, Babinsky, Strauss ; 15 h., Musique-France-Plus ; 16 h. 30, Musiques rares : Beethoven, Weingartner ; 17 h., En direct de l'Auditorium 105 de la Maison de Radio-France : récital G. Sebok ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, En direct de l'église Saint-Louis-en-l'Isle... « Messe en si mineur » (Bach), par le Nouvel Orchestre philharmonique, les Chœurs de la Radio de Berlin-Est, dir. R. Reuter, avec E. Ameling, D. Jones, B. Finnilä, E. Buchner, M. Egel, S. Estes ; 23 h., Ouvert la nuit : Evocation musicale d'Antoine Doinel, par F. Truffaut ; 1 h., Jazz pastel.

PRESSE

● *L'ancien directeur de « l'Express »*, M. Philippe Grumbach, considérait que son licenciement intervenu après le rachat du journal de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber par M. Goldsmith équivalait à une rupture abusive.

La première chambre du tribunal de commer lui a donné raison, en jugeant que le contrat de travail de M. Philippe Grumbach a été rompu de façon unilatérale, sans motif réel et sérieux. La société Groupe Express a interjeté appel.

SPORTS

FOOTBALL

Grandeur et décadence du Stade de Reims

Reims. — Stade de Reims contre Nîmes Olympique, ce pourrait être, dans un musée du sport, une affiche jaunie par le temps annonçant cette finale de la Coupe de France 1958, qui attira plus de cinquante-six mille spectateurs à Colombes — où, la même année, le choc au sommet entre le futur champion et son éternel dauphin. Reims-Nîmes, c'était, voici vingt ans, l'équivalent d'un Nantes-Saint-Etienne aujourd'hui ; l'opposition entre les deux plus grandes écoles françaises de football d'alors, façonnées par Albert Batteux l'humaniste et Kader Firoud, le meneur d'hommes. Le choc entre Colonna, Jonquet, Penverne, Fontaine, Piantoni, Vincent qui, cette même année, allaient permettre à l'équipe de France de réussir sa meilleure performance en Coupe du monde, et leurs coriaces rivaux Roszak, Bettache, Lafont, Barlaguet, Akesbi, Skiba et Rahis.

Mais, samedi 27 janvier, cette page d'histoire du football français était bel et bien tournée. C'est à Nantes que l'on a joué à guichets fermés pour la venue de Saint-Etienne. C'est aussi à Nantes que les spectateurs ont vibré pour la victoire (3 à 1) des joueurs locaux, plus que jamais favoris de ce championnat. A Reims, malgré les appels pour aider le club contraint de déposer son bilan pendant la trêve hivernale, malgré la bonne volonté manifestée par tous les jeunes stagiaires amenés à épauler les trois derniers footballeurs professionnels de l'équipe, il n'y avait que quatre mille sept cents spectateurs bravant le froid pour assister, il est vrai, à un bien pâle match nul (0-0).

De notre envoyé spécial

Pour évoquer les relations entre les footballeurs rémois et leur public, on ne peut, certes, pas parler de mariage d'amour comme à Saint-Etienne. A sa grande époque, le Stade de Reims était trop *« belle fille »*, se savait trop irrésistible, pour se contenter de séduire une ville *qui* n'avait pas encore connu son essor actuel.

Sans doute grisés par la réussite, les dirigeants d'alors ont peut-être pensé que cette situation allait durer. Mais faut-il s'étonner aujourd'hui si le public rémois, trop longtemps maintenu, selon l'expression d'un confrère, *« dans le rôle du cocu satisfait »*, n'a pas ensuite manifesté beaucoup d'empressement pour son club quand vinrent des jours moins fastes ? L'aventure du Stade de Reims, c'est l'histoire d'un échec entériné par un dépôt de bilan devant le tribunal de commerce de la ville, le 27 décembre dernier. C'est aussi le reflet exemplaire de ces erreurs de gestion qui peuvent entraîner la faillite du football professionnel et la remise en cause de ses statuts.

La réussite du club champenois était-elle celle d'Henri Germain, un président d'aspect débonnaire, mais terriblement ambitieux pour son équipe, d'un entraîneur ou d'une exceptionnelle génération de joueurs ? Sans doute les trois à la fois. Son déclin coïncida en tout cas avec ce jour de 1963, où Henri Germain décida de se séparer d'Albert Batteux, qui n'avait pu amener le club qu'en quart de finale de la Coupe d'Europe, en demi-finale de la Coupe de France et à la deuxième place du championnat. Pensait-il alors pouvoir dire un jour : *« Le Stade de Reims, c'était moi »*, en démontrant qu'il pouvait poursuivre dans la même voie sans son entraîneur et ses vedettes vieillissantes ? Deux ans plus tard le club champenois était en deuxième division.

Trop chères, les vedettes

Quand celui-ci fut repêché en 1970 à la suite de l'abandon de Rouen, Henri Germain était devenu président d'honneur. Son successeur, le docteur Serge Bazelaire, directeur de clinique, voulut reprendre une politique de vedettes pour revenir au premier plan. La valse des joueurs yougoslaves, argentins, français, commença. *« Ce fut une erreur,* reconnaît-il aujourd'hui. *Les vedettes étaient devenues trop chères. Du moins pour un club comme Reims. »*

Son dernier coup d'éclat, le Stade de Reims l'a réussi en juin 1977, en échouant en finale de la Coupe de France devant Saint-Etienne. Au plan sportif, l'avenir semblait encore lui appartenir. Privés, sur blessure, de l'Argentin Carlos Bianchi, leur meilleur buteur, les Rémois comptaient ce soir-là dans leurs rangs trois juniors. Quelques jours plus tôt, leur équipe junior avait, elle aussi, échoué de justesse en finale nationale de la Coupe Gambardella, face à Nîmes.

Au plan financier, une victoire débouchant sur une participation à la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe était pourtant indispensable. Le déficit atteignait déjà plusieurs millions de francs. Trois mois plus tôt, en mars, les élections municipales avaient confié la mairie à une liste d'union de la gauche. Celle-ci voulait bien continuer à subventionner le club à condition toutefois qu'il assainisse sa gestion. *L'heure du départ était venue pour* Carlos Bianchi et quelques gros salariés.

C'est à ce moment-là que les dirigeants rémois se sont peut-être condamnés en ne saisissant pas l'opportunité qui leur était offerte de renouveler l'expérience faite par Saint-Etienne en 1971. Quand Bosquier, Carnus, Camerini, Durkovic et Hervé Revelli quittèrent simultanément le maillot des « verts », les Stéphanois firent alors confiance à leurs juniors pour les remplacer. Deux ans plus tard, ils étaient champions de France et à l'orée de leur épopée européenne. A Reims, les dirigeants refusèrent de miser sur l'avenir et de choisir la solution la plus économique de l'appel à un centre de formation qui venait pourtant de révéler quelques juniors prometteurs. *« Nos techniciens n'avaient pas confiance en eux*, confie Serge Bazelaire. *De plus notre public, trop habitué aux vedettes, ne leur pardonnait rien. »*

Carlos Bianchi et ses comparses firent place à des footballeurs de moindre valeur, recrutés au gré des circonstances, de l'humeur des entraîneurs ou de l'octroi d'une subvention. Au cours des dix-huit derniers mois, treize nouveaux joueurs ont ainsi revêtu le maillot rémois. Au début de la saison, les dirigeants champenois essayèrent bien de mettre de l'ordre dans leur gestion, de régler leurs créanciers grâce à un emprunt de 4 250 000 F cautionné par la municipalité et remboursable en huit annuités. Mais il était déjà trop tard. L'équipe avait perdu sa flamme et manquait trop d'homogénéité pour éviter les dernières places. Les rangs des supporteurs étaient décimés au fil des matches. Les recettes ne suffisaient plus à assurer les salaires d'octobre et de novembre. Le dépôt de bilan était dès lors inévitable.

Licenciements

Compte tenu des licenciements de sept joueurs et des deux entraîneurs qui ramènent la masse salariale à 140 000 F par mois, M[e] Pierre Morange, le syndic nommé par le tribunal de commerce, qui vient d'accorder au club un délai de trois mois, estime à 1 745 000 F la somme nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de la saison.

Garante du prêt de 4 250 000 F, la municipalité a étroitement intérêt à ce que le club réunisse la somme. Ceci explique le vote des conseillers municipaux qui ont reconduit le 25 janvier la subvention de 1 100 000 F pour 1979, malgré leur fureur de ne pas avoir été consultés avant le dépôt de bilan et les revendications de M. Claude Lamblin, le maire communiste, qui déplore qu'*« une fois de plus on se rabatte systématiquement sur le collectif local pour pallier les carences des structures sportives en général et du football professionnel en particulier »*.

Sur ces 1 100 000 francs, le club ne percevra pourtant que 300 000 F environ après le prélèvement des frais d'amortissement du prêt et le remboursement de la première annuité. Cette différence sera heureusement en grande partie compensée par une subvention exceptionnelle de 250 000 francs votée le 25 janvier par le conseil général de la Marne et par le résultat d'actions d'entraide et de sympathie venues le plus souvent de l'extérieur. Ainsi, un match amical à Saint-Ouen avec Paris-Saint-Germain a rapporté 53 000 F. Une souscription lancée par *l'Equipe*, 13 685 francs. Les clubs de Nantes, Monaco, Strasbourg, Bordeaux ont proposé leur concours pour des rencontres organisées au profit du Stade de Reims. Le Groupement du football professionnel a permis d'accélérer le versement des 90 000 F dus au club au titre de la participation aux frais des centres de formation des jeunes footballeurs, et des 20 000 francs provenant du partage des recettes de la Coupe du monde. Il envisage, d'autre part, d'autoriser la retransmission télévisée d'un match à Reims.

Seule fausse note : la sourde oreille du Comité interprofessionnel des vins de Champagne (C.I.V.C.) *« Pourtant,* ajoute Serge Bazelaire, *pendant vingt ans, le Stade de Reims, a pris pour emblème et a brodé sur ses maillots une bouteille de champagne posée sur un ballon de football. Sans jamais demander ou recevoir un centime. Aujourd'hui, un club mal placé n'intéresse plus les publicitaires, mais je suis formel : le Stade de Reims terminera la saison en première division. »*

GÉRARD ALBOUY.

CYCLO-CROSS

Le bourbier de Saccolongo

Il fut un temps où les cyclo-crossmen français étaient les meilleurs d'Europe. Ce n'est plus qu'un lointain souvenir. Leur suprématie a pris fin avec la retraite de Dufraisse en 1959 et depuis cette date les étrangers ont systématiquement fait la loi dans cette discipline marginale du cyclisme qui compte de moins en moins de vrais talents.

A cet égard, les championnats du monde de la spécialité qui se sont déroulés samedi 27 et dimanche 28 janvier en Italie, à Saccolongo-di-Padova, n'ont rien appris que nous ne sachions. Dans la première épreuve, réservée aux amateurs et remportée par l'Italien Vito di Tano, Jean-Yves Plaisance, notre meilleur représentant, n'a pris que la quatorzième place, loin du vainqueur, faut-il le préciser. Dans la seconde, ouverte aux professionnels, Villemiane s'est classé treizième à un tour du Suisse Zweifel, qui a endossé le maillot arc-en-ciel pour la quatrième fois.

Ces résultats sont conformes aux pronostics raisonnables. Mais les Français, qui ne parviennent pas à sortir de l'ornière, se sont embourbés un peu plus dans le cloaque de Saccolongo. Ils n'avaient vraiment pas la moindre chance de s'en sortir. Leur seule excuse, en l'occurrence, sera d'avoir perdu une course sans rapport véritable avec le cyclo-cross. Il fallait douze minutes aux plus rapides pour boucler un tour du circuit de 3 kilomètres tracé dans les prairies détrempées et transformées en marécage. C'était du cross-country... et c'était indigne d'un championnat du monde de cross cyclo-pédestre, l'art de cet exercice consistant, on le sait, à descendre de bicyclette le moins possible. — J. A.

SKI

Le Kandahar au Suisse Peter Luescher

L'épreuve de l'Arlberg-Kandahar, la plus ancienne « classique » du ski alpin, création du regretté Arnold Lunn, n'a plus le prestige d'antan. C'est pourtant le dernier trophée à être attribué au vainqueur d'un classement combiné, comportant les meilleurs résultats d'une descente et d'un slalom spécial. Le règlement de la Coupe du Monde cette saison étant, à peu de chose près, revenu à cette bonne vieille formule, c'est très justement le Suisse Peter Luescher qui a remporté l'épreuve à Garmisch-Partenkirchen, en prenant, du même coup, la tête de ladite Coupe du Monde : classé seizième à la descente, samedi 27 janvier, il a enlevé brillamment le slalom du dimanche. Le champion suédois Ingemar Stenmark, qui répugne obstinément à s'aligner dans une descente et ne truste plus les victoires cette année qu'en slalom géant, a terminé ce slalom spécial quatrième.

La course de descente le samedi n'en a pas moins constitué, sur la piste du Kreuzeck, un retour aux championnats du monde 1978. Cette fois, les descendeurs canadiens, allemands et suisses ont été mis en déroute, et les Autrichiens ont triomphé. Mais ce n'est ni Walcher, champion du monde, ni Klammer, champion olympique, qui ont gagné, ce sont deux jeunes, Peter Wirnsberger (vingt ans) et Uli Spiess (vingt-deux ans), qui ont terminé premier et deuxième. En sept descentes, il y aura eu sept vainqueurs depuis décembre. Les temps du « cavalier seul » Franz Klammer sont révolus. « Je ne sais plus skier », a déclaré celui-ci, qui est encore tombé et va devoir descendre en deuxième série — contrecoup funeste de l'invincibilité, et petit drame du Cirque blanc.

O. M.

ESCRIME

Renouveau polonais

Le fleurettiste polonais Adam Robak, vingt et un ans, a gagné, dimanche 28 janvier, à Paris, le challenge Martini, qui marquait l'ouverture d'une longue saison internationale. Cet étudiant à l'Académie d'Etat civique de Varsovie a effacé un quart de siècle d'échecs puisque, depuis la création de l'épreuve, en 1953, même ses plus illustres compatriotes — Franke, champion olympique à Tokyo en 1964, Woyda, champion olympique à Munich en 1972 et Parulski — n'avaient pu inscrire leur nom au palmarès.

Grand (1 mètre 87), solide (78 kilos), mobile et excellent technicien, Robak a fait preuve de remarquables ressources morales et tactiques. Des vertus qui, dans l'ambiance surchauffée créée par un public plus partisan que connaisseur, se sont vite révélées déterminantes. Car si chaque année les spectateurs répondent en nombre à l'appel des organisateurs — qui distribuent dans les écoles plusieurs milliers d'invitations — ils se rendent avant tout au stade Pierre-de-Coubertin pour assister à la victoire d'un escrimeur français.

Avec Flament, Boscherie et Jolyot, qualifiés pour le gala final, les choses se présentaient plutôt bien. En éliminant Flament, le champion du monde « national », Robak commit cependant aux yeux du public un premier crime de lèse-majesté. Profondément déçu mais versatile, il reportait aussitôt ses espoirs sur Bruno Boscherie qui est l'égal des meilleurs grâce à une vitesse de main et de jambes exceptionnelle. En finale, Boscherie parut, un court moment, mener le combat à sa guise. C'est alors que Robak changea brutalement de jeu. Très incisif, il inscrivit six touches d'affilée au grand dam des spectateurs qui, devant ce retournement de situation, se mirent à conspuer bruyamment toutes les décisions de l'excellent arbitre roumain M. Kuki.

Aussi inutile que désagréable, cette attitude n'empêcha pas Robak, promis à un brillant avenir, de conclure et de confirmer le renouveau du fleuret polonais dont l'équipe masculine détient le titre mondial.

Plus objectifs, les dirigeants français tiraient sereinement les leçons de cette défaite

Il est vrai qu'avec Boscherie retrouvé, Flament en bonne forme bien qu'il ne soit pas tout à fait au point sur le plan défensif, et neuf Français classés parmi les trente-deux premiers, la satisfaction était de rigueur. Il est vrai surtout que Pascal Jolyot, pour qui certains craignaient un manque de densité physique, a réalisé dans ce domaine d'inestimables progrès. Cette nouvelle envergure, digne d'un escrimeur ambitieux au plus haut niveau, lui a permis, deux jours durant, de multiplier les attaques directes, les parades-ripostes et les oppositions exécutées dans la plus pure tradition de l'école française. Résultat : une quatrième place qui rassure sans équivoque, tant la résistance physique est indispensable pour briller dans une compétition disputée par trois cents tireurs venus de dix-huit nations.

A cet égard, les responsables des délégations étrangères étaient unanimes à déplorer que les organisateurs du challenge Martini confondent volontiers les intérêts du sport de masse et ceux du sport d'élite. Comment expliquer que certains tireurs, convoqués pour les éliminatoires le samedi à onze heures, n'aient pas débuté avant dix sept heures? Comment admettre que les tireurs aient été obligés d'attendre vingt-trois heures quarante-cinq minutes pour recevoir l'autorisation de prendre quelque repos ?

Les organisateurs ont douze mois pour prendre les mesures qui s'imposent car si le challenge Martini est la seule compétition d'escrime capable de remplir le stade Pierre de Coubertin, il est aussi la seule à engendrer de tels excès.

JEAN-MARIE SAFRA.

JUDO

Ombres et lumières

Le Judo-Club de Maisons-Alfort a gagné la finale du championnat de France par équipes de clubs excellence, disputée samedi 27 janvier à Evry, en battant le tenant du titre, l'A.C.B.B., par cinq victoires (32 points) à une (10 points). Les équipes du Racing-Club de France et de Villiers-le-Bel se sont classées troisièmes. Une trop grande tension a nui au bon déroulement de la compétition.

Ombres et lumières sur le judo français. Lumières ? Le dernier tournoi de Paris, par exemple, où se sont illustrés Thierry Rey et Jean-Luc Rougé (*le Monde* du 16 janvier). Ombres ? Le championat de France par équipes des clubs excellence, disputé samedi 27 janvier à l'Agora d'Evry.

Ombres d'abord, parce que la formule de ce championnat, inaugurée en 1978, est trop restrictive. Pour qu'un club puisse s'aligner, il doit avoir placé au moins trois titulaires dans la phase finale des championats individuels l'année précédente. Les petites salles de province se trouvent ainsi écartées au profit des grosses écuries. Sept « provinciaux » avaient, cette année, la possibilité de concourir, mais quatre seulement ont fait le voyage d'Evry : Saint-Laurent-du-Var, Cognac, Avignon et Villeneuve-sur-Lot. Les quatre bataillons parisiens, le Racing-Club de France, l'A.C.B.B. (Boulogne-Billancourt), le Judo-Club de Maisons-Alfort et le Judo-Club de Villiers-le-Bel, les balayèrent en un tournemain parce que la règle du jeu leur a fait la part trop belle, puis « en famille », ils se livrèrent à une furieuse bataille rangée qui tourna à l'avantage de Maisons-Alfort, l'équipe la plus sereine.

Ombres ensuite, parce que ce derby parisien, dont l'enjeu réel dépassait largement le titre de champion de France, a révélé que le judo n'était pas à l'abri des maux du sport moderne. Sans respect pour les combattants et la philosophie qui doit les animer, le public s'est parfois laissé emporter par un chauvinisme détestable. Il n'est pas acceptable que des spectateurs aient réclamé du sang en assistant à certains assauts. De même, il n'est pas acceptable qu'un combattant mette en question la décision d'un arbitre, et encore moins le bouscule pour celle-ci.

C'est pourtant ce qu'a fait Jean-Pierre Trippet (A.C.B.B.). Athlète courageux et vaillant — à Kiev, en 1977, il avait été l'artisan de la victoire française contre l'U.R.S.S. en finale des championnats d'Europe par équipes, — il attaque habituellement en se jetant au sol pour entraîner ses adversaires. Or, le coup est irrégulier. Justement sanctionné, samedi, alors qu'il affrontait Michel Sanchis (R.C.F.), il s'est emporté. L'affaire aurait pu en rester là mais Trippet, disqualifié, a bousculé quelques minutes plus tard l'arbitre, en bordure du tapis. Désolant spectacle.

Quand seuls des intérêts sportifs sont en jeu, le premier devoir doit être de se soumettre à l'arbitrage. Si les règles en sont devenues trop complexes, donc sujettes à contestation, un judoka a toujours la ressource de montrer qu'il est le meilleur et de se rendre justice en « *plantant* » proprement son adversaire (ippon).

C'est ce que les dirigeants de la Fédération française de judo (F.F.J.D.A.) devront rappeler fermement s'ils ne veulent pas que leurs compétitions soient empoisonnées comme certains matches de basket ou de rugby. S'ils ne veulent pas que les ombres masquent les lumières.

ALAIN GIRAUDO.

LES RÉSULTATS

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (dix-septième journée)

Villeurbanne b. *Berck	99-79
Le Mans b. *Clermont	90-71
*Challans b. Antibes	93-84
Tours b. *Avignon	78-75
*Limoges b. Orthez	97-88
*Monaco - Caen	arrêté
*Nice - Mulhouse	non joué

Classement : 1. Villeurbanne, Le Mans, 47 points ; 3. Caen, Antibes, 41

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (vingt-cinquième journée)

*Nantes b. Saint-Etienne	3-1
*Strasbourg b. Lille	3-0
*Monaco b. Metz	4-1
*Reims et Nîmes	0-0
*Laval b. Paris F.C.	5-1
*Paris-St-Germain et Nice	1-1
*Marseille b. Bastia	1-0

Les matches Valenciennes-Angers, Nancy-Bordeaux et Lyon-Sochaux ont été reportés à une date ultérieure.

Classement : 1. Strasbourg, 35 pts ; 2. Nantes, 34 ; 3. Monaco,

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIERE DIVISION (douzième journée)

POULE A

*Oloron b. Toulon	8-0
*Graulhet b. Gaillac	30-8
*La Rochelle b. Aurillac	27-10
*Auch b. Bagnères	17-0
*Béziers b. Thuir	45-4

POULE B

Brive b. Montauban	18-9
*Montferrand b. Bourg	32-6
*Racing b. Mauléon	19-4
*Perpignan b. Romans	17-16
*Carcassonne b. Avignon	21-12

POULE C

*Mazamet et Tarbes	6-6
*Lourdes b. Pau	23-3
*Agen b. Castres	25-3
*Tulle b. Nice	16-8
*St. Toulousain b. Mont-de-M.	40-15

POULE D

*Bourgoin b. St-Jean-de-Luz	22-13
*Biarritz b. Bayonne	17-16
*Le Boucau b. Bègles	16-6
*Dax et Narbonne	6-6
*Valence b. Tyrosse	10-3

POULE E

*Le Creusot b. Marmande	28-7
Beaumont b. *Cahors	9-7
*Vic b. Condom	11-4
Salles b. *Bedarrides	10-9
*Grenoble b. Millau	12-3

POULE F

*Orthez b. PUC	20-3
*Rodez et Chambéry	11-11
*La Seyne b. Mimizan	12-6
La Voulte b. *Castelsarrasin	19-6
*Périgueux b. Lannemezan	29-0

POULE G

*Mérignac b. Arras	33-6
*Albi b. Carmaux	20-9
Bergerac b. *Saint-Médard	15-9
*St-Claude et Castelnaudary	0-0
*Limoges b. Nîmes	15-3

POULE H

Peyrehorade b. *La Teste	10-6
Vichy b. *Dijon	7-3
Montchanin b. *Saint-Girons	9-6
Angoulême b. *Voiron	7-6
Lombez b. *Fumel	11-6

Ski de fond

Pour la quatrième fois consécutive, le Vosgien Jean-Paul Pierrat a réussi un « triplé » en remportant les trois titres nationaux sur 15, 30 et 50 kilomètres. La Dauphinoise Marie-Christine Subot a dominé, de son côté, les deux courses féminines sur 10 et 15 kilomètres.

Tennis

Jimmy Connors a enlevé dimanche 28 janvier à Philadelphie le titre de champion des Etats-Unis sur court couvert (et le premier prix de 40 000 dollars). Il a battu Arthur Ashe en finale (6-3, 6-4, 6-1). Dans les demi-finales, jouées en cinq sets, Connors l'avait emporté sur Roscoe Tanner (6-3, 6-3, 3-6, 6-1), lequel avait éliminé McEnroe. Mais le match le plus serré avait été gagné par Ashe sur Gerulaitis (1-6, 4-6, 7-6, 6-4, 6-4). Le Noir américain, âgé trente-cinq ans, avait éliminé auparavant ses cadets Vilas et Gottfried.



LES PROJETS DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ

FAUT-IL TUER LES TAXES LOCALES ?

FAUT-IL supprimer les impôts locaux et financer les dépenses des communes et des départements avec une partie des impôts d'Etat ? Cette question, qui ne se serait probablement pas posée il y a quelques années, est maintenant d'actualité. Le fait qu'elle ne soit pas formulée aussi brutalement ne change rien à l'affaire : la fiscalité locale, parce qu'elle s'alourdit d'année en année, est maintenant mal — parfois très mal — supportée, à commencer par la taxe professionnelle payée par les entreprises et les professions libérales, taxe qui rapporte à elle seule autant que les trois autres impôts locaux *réunis* (*voir encadré*), et l'équivalent de 80 % de l'impôt sur les sociétés. D'où l'idée de supprimer un impôt devenu *gênant*.

L'attitude du patronat est révélatrice à cet égard. A la fin du mois, les représentants du C.N.P.F. (Conseil national du patronat français) seront entendus par une commission parlementaire spécialement constituée pour préparer le grand débat qui doit avoir lieu au printemps prochain sur la fiscalité locale. Que diront les experts du C.N.P.F. ? A peu près cela : quelles qu'elles soient, les solutions proposées ont toujours *mécontenté* les contribuables. Voyez l'expérience de 1975 et les concessions qu'a dû faire le gouvernement pour pouvoir faire passer la nouvelle taxe professionnelle. N'est-ce pas la preuve qu'on aborde mal le problème ? Le patronat proposera donc de plafonner le poids de la taxe professionnelle puis de le faire décroître progressivement au fur *et à mesure que seront trouvées* des recettes de substitution. Pour amorcer le mouvement, les experts du C.N.P.F. proposeront de relever *d 17,60 à 18 %* le taux normal de la T.V.A., ce qui permettrait, selon leurs calculs, d'affecter quatre ou 5 milliards de francs aux communes.

Sans doute cette idée patronale *est-elle portée par le courant* nouveau qui, depuis la défaite de la gauche aux élections législatives, veut que les entreprises soient trop imposées au titre de leurs charges sociales et fiscales. *Profiter* de toutes les occasions offertes pour transférer *sur la consommation des impôts* qui frappent actuellement le capital — ou plus exactement l'outil de production — est de *bonne guerre*, et en l'occurrence habile tactiquement, puisque le climat politique s'y prête. On pourrait discuter sur le point de *savoir si les entreprises* ne subiraient pas le contrepoids d'un tassement de la consommation des ménages, consommation déjà ponctionnée de dix milliards de francs par les mesures de déplafonnement de la Sécurité sociale. On pourrait également se demander si la fiscalité française, déjà lourdement chargée de T.V.A., réabsorberait sans inconvénient — après la baisse de janvier 1977 — ne serait-ce qu'un demi-point de cet impôt déjà décrié pour ses taux élevés. Mais là n'est pas la question posée. Ce qui apparaît significatif dans la démarche du patronat *est bien le choix opéré en faveur* du dépérissement du principal impôt local et son remplacement progressif par des impôts ou taxes d'Etat. *Interrogé à ce sujet*, un haut fonctionnaire répond du tac au tac — comme s'il y avait déjà réfléchi — qu'à un relèvement *de la T.V.A., il préférerait* une nouvelle augmentation du prix de l'essence, puisqu'elle inciterait aux économies d'énergie. Un autre haut fonctionnaire déplore les mille tracas que vaut à la D.G.I. (direction générale des impôts) la taxe d'habitation (3,4 millions de réclamations en 1975, dont plus de 600 000 en contentieux), taxe qui, pour un faible rapport (moins de 13 milliards de francs en 1978), mobilise à elle seule une partie importante des effectifs dont dispose le fisc. Pour ce connaisseur, il n'est d'autre solution que de supprimer purement et simplement la taxe d'habitation *et de remplacer son produit* pour les communes par une partie des recettes tirées de l'impôt sur le revenu.

Un embarras certain

Le fait que ce genre de suggestion soit émise ne signifie pas qu'elle ait des chances sérieuses d'être appliquée. Nous en avons parlé parce qu'elle traduit le formidable embarras dans lequel se trouve chacun dès qu'on aborde le problème : ménages, industriels, *maires, représentants* du pouvoir central... Il semble bien que l'appel fait à l'impôt d'Etat traduise plus une fuite en avant qu'une *solution* réaliste aux difficultés actuelles. Et cela pour plusieurs raisons.

La première est que la plupart des maires tiennent à ce que les ressources dont ils disposent soient prélevées dans la commune qu'ils administrent et sous la responsabilité du conseil municipal. Ce besoin de proximité entre lieu du prélèvement et lieu de la dépense, ce besoin aussi d'un lien direct entre le contenu du budget communal et les deniers qui le financeront *ne vont pas dans le sens* des suggestions du C. N. P. F. Une solution pourrait être de *« départementaliser »* la patente ou même de la *« nationaliser »* si l'on peut dire : chaque chef d'entreprise ou membre de profession libérale verserait son écu dans un pot commun confié à l'Etat qui en redistribuerait le contenu en fonction de certains critères : importance de la population, effort d'équipement accompli, poids des impôts locaux payés *dans la commune*... On en passe : d'autres *« clés de répartition »* pourraient être imaginées.

M. Giscard d'Estaing, quant à lui, avait proposé une péréquation à l'échelon départemental, alors qu'il était encore ministre *de l'économie et des finances*. Les avantages en sont évidents : on évite les situations absurdes ou choquantes de communes voisines de quelques centaines de mètres ou de quelques kilomètres dont les unes sont très riches parce qu'elles abritent une ou deux usines, et les autres très pauvres parce qu'elles en sont dépourvues. Avec toutes les conséquences qu'entraîne pareille inégalité : quand la précieuse usine fait défaut, la matière imposable à la taxe professionnelle se rétrécit. A petite assiette, taux élevé : les commerçants étant maintenant soit exonérés, soit peu imposés, ce sont les professions libérales qui en pareil cas paient la note. Et comme les taux des impôts locaux varient nécessairement tous ensemble, *les logements* (loués ou possédés) — à travers les taxes d'habitation — et les propriétaires — à travers les taxes foncières *bâties et non bâties* — participent contraints et forcés à l'effort parfois très important d'équilibrage du budget communal.

A la fin de l'année dernière, le gouvernement avait proposé au Parlement une réforme assez audacieuse — imprudente, disent certains — de la fiscalité locale, dont l'un des points forts était justement d'appliquer un système de péréquation tendant à éviter ou à réduire le phénomène « communes trop riches, communes trop pauvres ».

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 20.)

Les chômeurs de Lorraine

A considérer les thèmes sur lesquels s'est engagé le débat relatif à la crise douloureuse qui frappe de plein fouet la Lorraine, on se prend à douter, hélas ! que les principes de « sérieux » et de « responsabilité » dont se réclame M. Raymond Barre et son ministre de l'économie, M. Monory, soient complètement assimilés, y compris par les membres de l'équipe au pouvoir.

Les solutions qui sont recherchées pour créer des nouveaux emplois, en remplacement de ceux qui sont *supprimés* ou vont prochainement l'être dans la sidérurgie, témoignent-elles de la responsabilité des gouvernants, ou bien plutôt de leur précipitation à présenter coûte que coûte (l'expression n'est pas seulement métaphorique) un programme propre sinon à apaiser la colère des métallos de l'Est condamnés au chômage, du moins à gagner du temps en concentrant l'attention sur lui ? Les chiffres qu'ont lancés tour à tour le président du conseil régional, M. Pierre Messmer, et le ministre de l'industrie, M. André Giraud, le premier parlant de la nécessité de créer vingt mille postes de travail et le *second dix mille seulement pour* compenser l'effet des licenciements, sont-ils le fruit d'analyses économiques divergentes, mais l'une et l'autre « sérieusement » menées, ou bien, plutôt, le résultat des pseudo-raisonnements qui recouvrent trop souvent les arguments statistiques mis en avant par les hommes politiques ?

Il est simpliste de penser que, lorsque l'on réduit de façon dramatique et la production et les effectifs d'une grande industrie autour de laquelle gravite la vie économique (sous-traitants, commerçants, etc.), sociale, *municipale de toute une région*, il suffit de décompter le nombre des travailleurs mis à pied pour mesurer le dommage causé à l'emploi local. Pour *arriver à son chiffre*, M. Giraud fait abstraction des mises à la retraite, anticipées *ou pas*, ce que ne fait pas M. Messmer. Les méthodes de calcul diffèrent mais non le principe de l'évaluation. La vérité est qu'il est probablement impossible de citer *a priori* un chiffre tant soit peu précis, étant donnée la nature du problème à résoudre. Les syndicalistes ont raison quand ils disent qu'on risque de tromper *plus que d'éclairer l'opinion en portant la discussion sur ce thème*.

La seule chose dont on peut être sûr, c'est que, pour sauver la région du dépérissement, de nouvelles activités seront nécessaires. *Lesquelles ? Il y a moins de quatre ans, en septembre 1975, les* plus hautes autorités de l'Etat invitaient les maîtres de forges à accroître massivement leurs investissements en qualifiant de « passagère » la récession dont les fabricants d'aciers souffraient aussi. Font-elles preuve aujourd'hui de plus de perspicacité en misant une fois de plus surtout sur le développement de l'industrie automobile, un des rares secteurs qui marchent bien depuis quelques années, pour donner un ballon d'oxygène à la Lorraine ? On ne sait pas encore si Ford choisira la France, plutôt que l'Autriche ou l'Espagne (laquelle, il est vrai, ne se montre guère empressée), *pour exécuter le nouveau « grand projet » européen qu'on lui prête*. Mais le gouvernement français semble bien décidé à offrir au constructeur américain de généreuses subventions pour l'attirer à Longwy, où à défaut à Sarreguemines. Les débouchés sont-ils à ce point illimités pour l'automobile qu'on ne puisse craindre que les deux grands fabricants français n'aient un jour à pâtir de la présence d'un concurrent qui ne cache pas ses ambitions ? Les *licenciements que Chrysler-France, qui fait désormais partie du* groupe Peugeot-Citroën, vient de décider à La Rochelle montrent bien les limites du dynamisme d'une industrie qui, pour conserver sa *compétitivité*, doit, elle aussi, *procéder aux « aménagements »* nécessaires.

En suscitant plus ou moins artificiellement des créations d'emplois *dans telle région, l'Etat prend le risque d'aggraver à terme la situation* ailleurs. Se donner les moyens d'annoncer des décisions spectaculaires est une tentation à laquelle il est difficile de résister en cas d'urgence. Mais qui se concilie mal avec le souci de rationalité.

PAUL FABRA.

« De profundis » pour l'impôt sur le capital

par MICHEL CICUREL (*)

L'OPINION publique dite éclairée est, en France, bien frivole. Les idées varient d'une année sur l'autre comme la longueur des jupes. Du jour au lendemain les couturiers de la croyance économique nationale lancent le *new-look* avec autant de fougue qu'ils défendaient la veille la mini-jupe.

Hier, l'impôt sur le capital, faisait quasiment l'unanimité. Un compromis historique s'esquissait sur ce thème entre Jacques Chirac et Georges Marchais. L'intelligentsia déplorait que le président de la République se soit fourvoyé dans cette sombre affaire de *taxation* des plus-values, qui alourdissait encore la pression fiscale sur les revenus, alors que la bonne approche aurait été, à l'évidence, la taxation des patrimoines. Elle faisait fête au rapport Meade, qui suggérait de supprimer en Grande-Bretagne l'imposition des revenus, devenue insupportable, et de créer un impôt annuel sur le capital en même temps que serait renforcée l'imposition de la *dépense*.

Aujourd'hui, trois sages remettent un rapport — reconnaissons-le, remarquable de clarté et d'intelligence — sur la taxation des fortunes. Ils concluent que la mise en place d'un impôt d'Etat annuel sur le capital *est* inopportune et qu'une *réforme* des droits de succession ferait bien l'affaire. Leurs conclusions *ne sont pas en cause. Mais ils* doivent être étonnés et déçus, ces sages qui méritent bien leur nom, de voir leurs idées longuement pesées et débattues par eux descendre dans la rue sans la moindre hésitation. Avec cette bonne conscience que donne la mode.

L'argument d'imperfection n'en est pas un

L'impôt sur le capital mérite, pour le moins, un *de profundis*. Aucune des raisons invoquées pour écarter la taxation du patrimoine n'est décisive.

Les raisons techniques — liées à la mauvaise connaissance des patrimoines — sont probablement les plus mauvaises. Quel était l'appareil de connaissance des revenus en France en 1914 lorsque l'impôt sur le revenu a été adopté ? Quelle était alors la part de la population salariée, la seule dont les revenus soient connus avec un degré d'exactitude suffisant, dans l'ensemble de la population active ? Quelle est aujourd'hui l'ampleur de notre méconnaissance en matière de revenus non salariés (fraude, forfait) ?

Il est clair que certains éléments de patrimoine échapperont toujours à la *connaissance*. S'il est facile de lever l'anonymat des bons du Trésor, il est plus délicat de cerner très précisément la possession d'or, de tableaux de maîtres, ou de bijoux. Mais des taxations spécifiques sont possibles *pour éviter* les comportements de « refuge ». Et, encore une fois, ce n'est pas parce que certains revenus demeurent occultes qu'on *renonce* à taxer le revenu. Faire la part du feu est une attitude qui vaudrait aussi pour l'imposition du capital. Le système fiscal en vigueur est trop approximatif pour que l'argument d'imperfection puisse être *sérieusement opposé* à la taxation du capital.

Les arguments économiques sont plus impressionnants. Mais ils peuvent être retournés en faveur de l'impôt sur le capital.

Une question importante est, à cet égard, la définition des *contribuables : le capital* des entreprises doit-il être taxé en même temps que celui des particuliers ? Il est clair qu'un prélèvement supplémentaire sur nos entreprises serait *catastrophique* pour l'investissement, l'emploi et le commerce extérieur. Clair aussi que le redressement économique, amorcé depuis deux ans, passe par une distribution du revenu national plus sévère pour les ménages et plus *favorable aux entreprises. Mais la question* de savoir qui il faut imposer et celle de savoir ce qu'il faut imposer ne se confondent pas.

De ce point de vue, il ne faut pas raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». En effet, le montant des prélèvements obligatoires — charges fiscales et sociales, — est généralement croissant dans les pays développés, et plus encore en période de crise économique (socialisation du risque).

Dans ces conditions, il faut traiter les prélèvements obligatoires comme un impôt de répartition. La question n'est donc pas de savoir s'il convient de surajouter une taxation du capital au système fiscal existant. Il faut s'interroger sur l'élasticité de ce système en matière de perfectibilité, de résistance à l'accroissement de la pression fiscale (l'impôt sur les sociétés est, par exemple, totalement insensible à l'augmentation des barèmes), de conservation de la pertinence économique et sociale *de la fiscalité actuelle lorsqu'on* cherche à accroître son rendement pour répondre au besoin croissant de financements publics.

Or le système fiscal en vigueur en France est d'une exceptionnelle rigidité.

Les charges sociales pèsent lourdement sur les entreprises, directement ou indirectement, *par un prélèvement sur les salaires* qu'elles versent. Une aggravation de ces charges, particulièrement élevées en France, serait *absurde lorsqu'on recherche le* plein emploi. L'impôt sur la dépense est également très lourd dans le système fiscal français, et son iniquité a été soulignée à de multiples reprises. Les taxes spécifiques sur le tabac, l'alcool ou l'essence sont sympathiques : mais elles ne peuvent servir que de ressources d'appoint.

Il ne reste, par conséquent, que l'impôt sur le revenu des entreprises et des ménages. Sur le plan économique, il est difficilement contestable qu'une lourde imposition progressive des revenus fige les situations économiques *et sociales*, alors qu'une taxation des patrimoines les mobilisent. L'exemple britannique en matière d'impôt sur le revenu est caricatural : il est certain que le système fiscal anglais (taux marginal d'imposition sur le revenu supérieur à 90 %) explique à lui seul une bonne part de l'engourdissement économique outre-Manche. Un tel système pénalise, en effet, sévèrement les comportements dynamiques : effort, risque, ou savoir-faire supérieurs à la moyenne. Il interdit l'ascension sociale rapide des classes moyennes : la *catégorie des cadres, qui constitue* le creuset social d'une société moderne en mouvement, est paralysée par un système fiscal et *social très redistributif* au niveau des revenus.

S'agissant des entreprises, la taxation des résultats bénéficiaires, à un taux élevé en France, est une sorte de prime à l'inefficacité : ce sont les facteurs de *production* (travail et capital) qu'il convient de taxer et non les résultats que leur bonne association permet de dégager. De ce point de vue, la taxe professionnelle est un bon impôt. Une taxation du capital des entreprises n'aurait un effet dissuasif sur l'investissement que si le produit de cette taxe n'était pas utilisé pour alléger la pression *fiscale qui pèse actuellement* sur la rentabilité du capital.

(Lire la suite page 21.)

(*) Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Inde : une agriculture qui bouge à des rythmes fort différents

Malgré les très graves inondations qui ont frappé le Bengale et, dans une moindre mesure, le nord de l'Inde, les récoltes de la mousson 1978 s'annoncent bonnes à l'échelle nationale. Pour la quatrième année consécutive, le ciel se montre plutôt généreux, mais le rôle des hommes ne doit pas être oublié : la consommation des engrais chimiques augmente, comme l'irrigation et les nouvelles semences à haut rendement.

Etat d'Orissa. — La Mahanadi (Orissa) constitue le premier des deltas qui se succèdent du golfe du Bengale jusqu'à l'extrême sud. Belles terres alluviales, larges possibilités d'irrigation, pluies assez fortes, constituent *les conditions idéales d'un* fort développement. Or, les rendements du riz restent très médiocres : entre 300 et 1 000 kg/ha (riz décortiqué), alors que, dans le Sud, ils atteignent 2 000 à 3 000 kg/ha.

Nous voici dans le village de Palanka, à 3 kilomètres d'une route secondaire. La *piste* relie les groupes de paillotes dans un décor qui incite à la douceur *de vivre* : les cocotiers aux palmes ondulant sous le vent, le fût mince de l'aréquier, les gerbes de bambou, l'éventail des bananiers... Les dures réalités de l'existence mettent vite un terme à notre enchantement. Sept familles de Duna (ex-intouchables ou *harijans*) habitent à l'écart du hameau des Khandayat, la caste dominante locale. Pour quelques mois, hommes et femmes travaillent dans les rizières à raison de 3 à 3,50 roupies par jour (1 roupie = 0,50 F). Ils consacrent le reste de leur temps à faire et à vendre des paniers en bambou. Deux fois par jour, ils mangent du riz assaisonné de rares condiments et de feuilles cuites en légume vert. Govin Mallick ne possède qu'un *dhoti* (pagne) et une pièce d'étoffe sur le haut du corps. Sa femme n'a qu'un sari, qu'elle drape sans blouse, laissant voir une maigre épaule nue. Le coût de la vie a augmenté plus vite que les salaires (1 kg de riz pour 1,50 roupie), ce qui n'a rien d'étonnant face à la production *stagnante* du riz. Proches de la côte, les terres sont sablonneuses et gorgées d'eau à la mousson, d'où des rendements de 300 à 400 kg/ha. Dans ces conditions, les propriétaires de quelques hectares connaissent, eux aussi, des conditions de vie médiocres.

A une trentaine de kilomètres, dans le même district, la situation est un peu meilleure. Une partie des terres sont irriguées par le réseau de canaux issus du barrage de l'Hirakud. Pourtant, la production avance lentement. Plus de vingt ans après l'achèvement du barrage, il reste à *terminer certains canaux*. Jaya Rout, un Khandayat, est propriétaire de 0,6 hectare, à quoi s'ajoute 0,4 hectare en métayage. Sur ses parcelles irriguées, il recourt aux nouvelles semences de riz et à de faibles doses d'engrais chimiques, ce qui lui assure l'équivalent de 1 600 kg/ha. Sur les terres basses et mal drainées, il fera la moitié. Notre *homme parvient* à s'en tirer, car il a une trentaine de cocotiers et, en saison sèche, grâce à l'irrigation, il cultive des *aubergines*. De plus, il travaille quelques mois comme manœuvre.

Même ceux qui n'ont pas de *terre vivent* un peu mieux que les Duna de Palanka. Les salaires sont de 3,50 à 4 roupies par jour et le marché du travail plus large. Nous sommes au bord de la grand-route qui mène à Puri, célèbre lieu de pèlerinage. Le trafic va bon train et la ville *absorbe force légumes et noix* de coco. Petit commerce et transport permettent aux journaliers de gagner quelques sous en dehors de la saison du riz.

La croissance profite aussi aux pauvres

Passons à un autre delta, celui de la Krishna (*Andhra*). Après onze ans, nous retrouvons le village de Manchala. Déjà, en 1967, le niveau des *cultures* et les conditions de vie étaient frappants. Tout d'abord le poids de *l'histoire : au milieu du siècle* dernier, Sir Arthur Cotton quadrille le delta de canaux d'irrigation, supprimant ainsi les famines. *Une forte expansion du* riz s'ensuit, en même temps que se développent routes et gros bourgs.

Après l'indépendance, engrais chimiques et pesticides entrent en scène. Quant aux nouvelles variétés de riz à haut rendement, *elles* rencontrent tout d'abord des déboires, se révélant mal adaptées aux conditions locales, défaut qui est en voie d'être corrigé grâce au progrès de la recherche agronomique. Déjà élevés en 1967 (2 000 kg/ha), les rendements moyens se situent aujourd'hui autour de 2 200-2 500 kilogrammes, sauf dans les terres mal drainées. En saison sèche, les paysans récoltent quelques quintaux à l'hectare de légumineuses qui se vendent à gros prix.

Les notables (5 à 8 hectares) se *comptent* sur les doigts d'une main. En fait, l'écrasante majorité des exploitations oscillent autour de 0,5 à 1 hectare. Très durs à la tâche et entreprenants, les Kapus (caste principale) réussissent à améliorer leur sort. Nimma Ankamma vit avec son père, sa femme et ses cinq jeunes enfants. Il est propriétaire de 0,8 hectare et loue encore 0,2 hectare. Lui-même et sa femme travaillent aussi comme journaliers. Grâce à son char et *à ses deux buffles*, notre *homme* fait le transport du riz. Il réussit à vendre la moitié de sa production, ses légumineuses et un litre de lait par jour, *sur* les deux que donne l'une de ses bufflesses. Ces *différents* gains permettent à la famille de couvrir ses besoins, *d'acheter engrais chimiques et* semences. La plupart des autres petits propriétaires se débrouillent de manière analogue.

Qu'en est-il du prolétariat rural, ici des Yanadis, d'origine tribale ? Vifs et ingénieux, eux *aussi vivent décemment*. Les salaires ont quelque peu augmenté en termes réels (5 à 6 roupies par jour), et les Yanadis *multiplient les activités secondaires* : pêche et vente de poisson, pièges en bambou et chasse aux rats, ce qui rapporte 5 à *6 roupies par jour* (*0,25* roupie *le* rat). La plupart d'entre eux ont deux assortiments de vêtements.

Jusqu'à ces dernières années, les Yanadis avaient leurs paillotes sur des terres appartenant aux brahmanes du village, qui, en échange, exigeaient divers services. Aujourd'hui, les Yanadis ont déménagé sur une parcelle attribuée par le gouvernement. Comme dit l'un d'eux : *« Nous nous tenons maintenant sur nos jambes. »*

GILBERT ETIENNE.

(Lire la suite page 21.)

Nouvelles mesures fiscales et projet

L'abattement de 20 % pour les commerçants

Grâce à un allégement de la procédure, les petits commerçants et artisans vont pouvoir bénéficier dans de meilleures conditions de l'abattement de 20 % sur le revenu imposable. Un décret du 23 janvier 1979 modifie les termes du décret du 6 octobre 1975 pris en application de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat du 27 décembre 1973 (loi Royer).

SIGNE tangible de l'égalité fiscale, l'octroi de l'abattement de 20 % sur les revenus imposables n'a cependant pas été accordé aux non-salariés sans contrepartie. Pour en bénéficier, les intéressés doivent passer par des centres de gestion agréés (voir l'encadré) qui certifient la sincérité de leurs déclarations. Sorte de donnant-donnant, cette procédure a été créée pour tenter d'éliminer la fraude dont on sait qu'elle est pour tout contribuable — et français de surcroît — une seconde nature.

Au départ, l'avantage restait minime (l'abattement n'était que de 10 %) au regard des avantages que procurait... la dissimulation. Aussi bien, lors de leur installation en 1976, les centres ne connurent-ils pas l'affluence : cinquante-trois se créèrent au bénéfice de vingt mille à vingt-cinq mille adhérents. En 1977, la situation évolua à peine : trente-cinq mille adhérents pour quatre-vingt-huit centres. Ce n'est qu'en 1978, lorsque l'abattement fut porté à 20 %, sur la tranche plafonnée de 150 000 F de bénéfices, que les choses prirent tournure. Les adhérents passèrent alors à plus de cent mille pour cent vingt-neuf centres agréés.

Cependant, 90 % de ceux qui peuvent y prétendre, estime-t-on, restent encore à l'écart du système. Cette désaffection s'explique par de multiples causes, la première étant sans aucun doute l'incapacité dans laquelle se trouvent les petits entrepreneurs — voire les plus grands, n'omettent pas de dire les mauvaises langues, en regardant s'effondrer des pans entiers de l'industrie — à gérer leurs affaires. Un compte d'exploitation, un bilan ou même une simple comptabilité les rebutent autant que le solfège un élève de sixième. Ce devrait être une partie essentielle de leur activité, mais ils ne s'y sont pas préparés. Devoir, comme le veut la loi, présenter aux centres une comptabilité sincère paraît encore à beaucoup d'entre eux un obstacle insurmontable. Sincères, certains ne demandent pas mieux, mais une comptabilité, quelle affaire !

On exagère à peine, à entendre les experts-comptables nous narrer les mésaventures d'un ingénieur chef d'entreprise qui fit faillite faute de savoir établir un prix de revient. Et dix autres histoires du même genre, sur lesquelles l'administration aurait tout de même tort de s'appesantir : le maquis des lois est devenu si épais que les meilleurs spécialistes ne s'y retrouvent pas toujours. Le décret précité, dont l'interprétation est loin d'être évidente à la première lecture, en est le dernier exemple.

Une dernière cause de désaffection tient à ce que les centres ne peuvent recevoir de comptabilité que visée par un expert-comptable : le coût d'un tel service est souvent jugé trop élevé.

C'est cet empêchement qui a été perçu par les pouvoirs publics et notamment par le ministère du commerce et de l'artisanat, et qui a provoqué l'élaboration du décret du 23 janvier. Il intéresse ceux que l'on appelle les « forfaitaires », c'est-à-dire les commerçants et artisans dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 F pour les activités de négoce, et 150 000 F pour des activités de services. A condition d'opter pour le régime réel simplifié, ils pourront bénéficier de l'abattement de 20 % sans être tenus de faire viser leur comptabilité par un membre de l'ordre. Ils devront passer par des centres agréés et habilités à tenir leur comptabilité, centres dans lesquels sera exigée la présence d'un expert-comptable.

Le ministre du commerce et de l'artisanat, M. Jacques Barrot, attache beaucoup d'importance à cette modification. Il y voit le moyen d'amener les petits commerçants et artisans à moderniser leur entreprise et à se familiariser avec les notions de gestion.

Est-ce rêver ? Du côté de la très sérieuse corporation des experts-comptables, on se montre plus circonspect. L'expérience aidant, on ne se fait pas trop d'illusion. A cela s'ajoute le souci de préserver les prérogatives d'une profession qui n'entend pas laisser à d'autres le soin de dire si les comptes sont vrais ou faux. De ce fait, on a vu, dès la création des centres agréés, les experts-comptables investir le terrain, de sorte que 60 % de ces organismes sont gérés par leurs soins, les chambres consulaires et les syndicats professionnels se répartissant à part égale 24 % du marché, les 16 % restants revenant à des associations formées de ces différents promoteurs.

Le centre de Versailles et des Yvelines, créé en 1976, compte aujourd'hui mille trois cent trente-six adhérents, admis sur avis des fondateurs, tous experts-comptables et ne cachant pas qu'ils « font le ménage chez eux », avant même de trier, autant que faire se peut, leurs clients sur le volet. Refusant de tenir les comptabilités, ils s'en tiennent et s'en tiendront au contrôle de la gestion. Que cela oblige leurs adhérents à recourir aux experts qu'ils sont ne leur paraît pas ressembler à une défense corporatiste. Ils ne jurent que par la rigueur et le prouvent par la commission de contrôle qu'ils ont instituée dans leur propre centre.

Selon eux, des organismes qui n'auraient pas les moyens logistiques nécessaires ne pourront résister à l'afflux de petits entrepreneurs dont il faut, pour tenir la comptabilité, aller chercher les pièces justificatives dans tous les tiroirs de la boutique. Quand il s'en trouve. Jugement sévère, peut-être, mais qui illustre l'ampleur du problème quand on sait que le décret du 33 janvier concerne quelque huit cent mille personnes. Mais que le monde du petit commerce et de l'artisanat entre dans la voie de la normalisation, soit de plus en plus incité à s'appuyer sur une comptabilité réelle et complète, voilà ce que l'on veut retenir comme point positif.

FRANÇOIS SIMON.

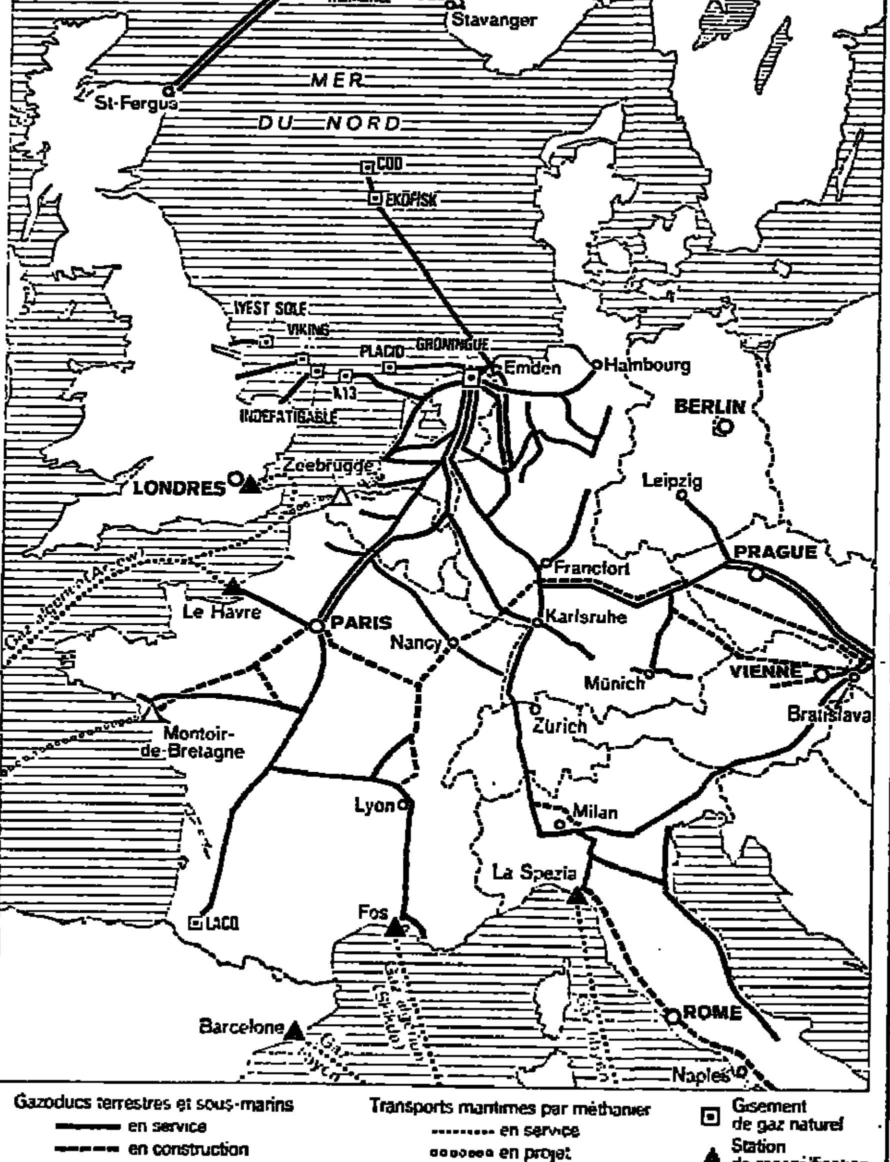
LES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS

La loi du 27 décembre 1973 a prévu la création d'organismes destinés à apporter aux petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, une assistance technique en matière de gestion, notamment pour la tenue de leur comptabilité et l'établissement de leurs déclarations fiscales. Ces centres bénéficient du concours d'un agent de la direction générale des impôts dont les avis engagent l'administration à l'égard des adhérents concernés.

Le rôle des centres se limite à une mission d'assistance en matière de gestion pour des adhérents assujettis à l'impôt d'après leur bénéfice réel. Ils doivent recevoir l'agrément (délivré pour trois ans) de l'administration, qui statue sur avis d'une commission *ad hoc*. La comptabilité des adhérents est obligatoirement visée par un expert-comptable.

Le décret du 23 janvier 1979 dispose de cette obligation les entreprises soumises au régime simplifié d'imposition, à condition qu'elles passent par un centre habilité à tenir leur comptabilité.

LES PAYS D'EUROPE OCCIDENTALE DIVERSIFIENT DE PLUS EN PLUS LEURS SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL



Dans le Monde de l'économie *du 23 janvier, nous avons publié, sous le titre « La France ne recevra qu'en 1980 les gaz russe et iranien », une carte illustrant l'extraordinaire intégration de l'Oural à l'Atlantique du réseau de gazoducs européen, déjà en service ou en cours de construction. La cartes ci-contre est consacrée à la partie la plus dense de ce réseau, situé en Europe occidentale.*

Faut-il tuer les taxes locales ?

(Suite de la page 19.)

Au Sénat, où s'est déroulé le débat, sont clairement apparues les craintes des élus locaux : *« Pas trop de péréquation, S.V.P. »* ; que chaque commune assure seule les avantages et les inconvénients de ses usines qui, avec les impôts qu'elles versent, apportent aussi des nuisances et d'immenses besoins en équipements collectifs. Ceci compensant cela. MM. Georges Gorse (R.P.R.) et Lucien Lanternier (P.C.), respectivement maire de Boulogne-Billancourt et de Gennevilliers, se sont exprimés dans nos colonnes sur ce thème (*le Monde* du 7 novembre 1978). C'est donc d'une redistribution très limitée qu'a dû se contenter le gouvernement, qui n'en a pas moins vu l'ensemble de son projet mis en pièces par les sénateurs, les députés ayant, quant à eux, refusé de l'examiner dans l'immédiat.

Tout ceci montre bien à quel point les maires sont attachés à une certaine maîtrise de leurs recettes, maîtrise qui se manifeste aussi par la responsabilité du taux global d'imposition communale (1). Le projet gouvernemental discuté au Sénat contenait de ce point de vue une innovation majeure : la possibilité donnée aux élus locaux de fixer librement et séparément les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières des terrains bâtis et non bâtis, la taxe professionnelle ne bénéficiant que d'une liberté partielle. Les sénateurs ont repoussé cette proposition apparemment très impressionnés par la démonstration du patronat, qui craignait — avec quelques raisons, semble-t-il — de voir la taxe professionnelle supporter les conséquences fâcheuse d'une libération.

Une autre raison importante de ne pas abandonner les impôts locaux, ni même leur prélèvement sur les lieux mêmes de leur utilisation, est — pour le gouvernement cette fois — le souci de mettre les maires et les conseillers municipaux devant leurs responsabilités. Au cours des huit ou dix dernières années, les dépenses des communes ont augmenté à un rythme très rapide, supérieur à 15 % l'an. Les communes se sont souvent endettées au-delà de leurs possibilités, justifiant souvent leur désordre budgétaire par l'insuffisance des subventions de l'Etat. De tels arguments n'ont pas toujours évité aux équipes municipales en place de mordre la poussière aux élections de mars 1977. Aussi depuis deux ans les dépenses des communes ont-elles augmenté moins vite. Mais les pouvoirs publics sont convaincus que cette heureuse évolution prendrait fin rapidement s'il était institué pour les collectivités locales un système de financement basé sur une redistribution générale par le canal de l'Etat. Toute la réforme actuellement préparée par le gouvernement en matière de décentralisation politique et administrative va d'ailleurs dans le même sens : désengager l'Etat des fonctions qui l'ont fait prendre depuis des années pour cible d'attaques menées au nom de la renaissance régionale contre la centralisation économique et financière.

Les impôts locaux risquent donc fort de rester... locaux. A y regarder de plus près d'ailleurs, la taxe professionnelle, qui à partir du 1er janvier 1976 a remplacé la patente, ne mérite sûrement pas toutes les critiques qui lui ont été faites. Elle a l'immense avantage par rapport à sa devancière — un monument d'arbitraire et d'illogisme — d'être assise sur des bases comptables compréhensibles et homogènes : un cinquième des salaires versés dans l'entreprise et la valeur locative des actifs immobiliers que sont les immeubles, les usines, les magasins, les terrains et le matériel.

Ce qui a provoqué les tollés qu'on sait, ce sont les transferts de charges qui ont résulté de la réforme. Mais ces transferts — on ne l'a pas assez vu — résultaient d'un choix politique qui, *a priori*, n'avait rien à voir avec la réforme des finances locales. Il s'agissait bel et bien à l'époque de conquérir — ou de reconquérir — les voix du commerce et de l'artisanat dont le gouvernement avait montré avec la loi Royer qu'il acceptait de les payer fort cher.

Qui se souvient que, dans sa première version — celle de 1974 — le projet de loi réformant la patente prévoyait d'imposer non seulement les salaires et les biens immobiliers (immeubles, terrains et équipements) mais aussi les bénéfices. Il est facile d'imaginer combien eussent été différentes les conséquences de la réforme si le projet signé Giscard d'Estaing avait été maintenu. Au lieu d'être exonérés ou de payer des impôts locaux à doses homéopathiques, les commerçants, dont les bénéfices rapportés au chiffre d'affaires sont incomparablement plus élevés que dans l'industrie, eussent contribué pour des sommes autres que symboliques à l'équilibre des budgets locaux. Du coup eussent été évités les très importants transferts qui se sont opérés, des commerçants et artisans, sur les industriels : sur deux millions deux cent mille redevables, un million quatre cent mille ont, en 1976, bénéficié d'une réduction d'impôts, souvent très forte, alors que cinq cent mille subissaient des augmentations importantes, trois cent mille seulement supportant des hausses faibles ou normales.

Tels furent les mobiles. Le gouvernement suivant dut « mettre en panne » l'application de la réforme en plafonnant les hausses de l'impôt. Depuis 1976, il en aura coûté quelque 3 milliards de francs à l'Etat, incapable de récupérer complètement sur les industriels les sommes importantes qu'il perdait avec les commerçants. Et comme il est difficile de se déjuger complètement, fût-ce au bout de quelques années, l'assiette de la taxe professionnelle risque fort de rester longtemps encore vide du bénéfice des commerçants...

ALAIN VERNHOLES.

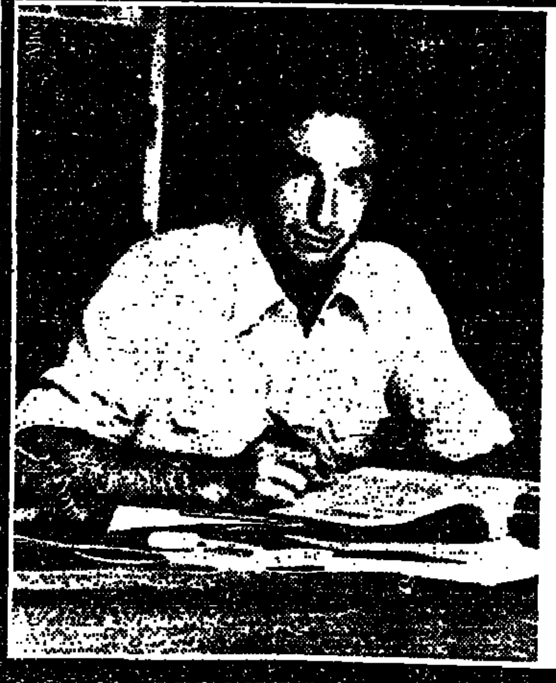
(1) Les impôts locaux sont des impôts de répartition. C'est dire que le conseil municipal fixe d'abord les dépenses budgétaires de la commune et qu'en fonction d'une « assiette » imposable dont il n'est pas maître (valeur locative des terrains, usines, habitations, équipements industriels...), il ajuste les dépenses aux recettes en jouant sur le taux global des impôts.

LE PRODUIT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PROGRESSE DÉSORMAIS MOINS VITE QUE LA MOYENNE DES IMPOTS LOCAUX

	1974	1975	1976	1977	1978 (Estimations)
Taxe foncière sur les propriétés bâties ...	4,05 (+ 8,8 %)	4,82 (+ 18,9 %)	5,72 (+ 18,6 %)	6,83 (+ 19,4 %)	8,3 (+ 22 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,83 (+ 14,8 %)	2,33 (+ 14,6 %)	2,64 (+ 13,4 %)	2,96 (+ 11,8 %)	3,4 (+ 14 %)
Taxe d'habitation ...	6,44 (+ 17,3 %)	7,83 (+ 21,6 %)	9,19 (+ 17,4 %)	10,73 (+ 16,8 %)	12,7 (+ 18,7 %)
Taxe professionnelle .	12,69 (+ 18,9 %)	15,50 (+ 22,2 %)	18,66 (+ 20,4 %)	21,62 (+ 15,9 %)	25 (+ 15,7 %)
Taxes annexes	3,21 (+ 11,7 %)	4,43 (+ 37,7 %)	4,56 (+ 3 %)	5,28 (+ 15,8 %)	6,1 (+ 15,5 %)
TOTAL	28,4 (+ 15,9 %)	34,9 (+ 22,8 %)	40,8 (+ 16,8 %)	47,4 (+ 16,3 %)	55,5 (+ 17 %)

Les chiffres cités entre parenthèses sont les pourcentages de progression par rapport à l'année précédente.

Les chiffres de 21,6 et 25 milliards (taxe professionnelle) ne tiennent compte ni des abattements consentis par l'Etat pour modérer les conséquences de l'application de la nouvelle taxe professionnelle, ni — en sens inverse — des sommes rapportées au Trésor par l'institution en 1977 d'une cotisation nationale de 6,5 % (calculée sur le montant de la T.P.) destinée à compenser partiellement les pertes de recettes entraînées par les abattements. Le jeu contraire des abattements et de la taxe s'est traduit pour l'Etat par une perte de 1,2 milliard en 1976, de 900 millions en 1977. La perte pour 1978 n'est pas connue, mais devrait être supérieure à un milliard de francs.



de réforme

De profundis pour l'impôt sur le capital

(Suite de la page 19.)

Une répartition meilleure de l'impôt entre la taxation des patrimoines et celle des revenus aurait un effet stimulant sur l'économie et sur l'évolution sociale.

L'impôt sur le capital est un impôt démographique. — En effet, la société française est en voie de vieillissement rapide. Le *poids des inactifs* par rapport aux actifs sera bientôt difficile à supporter par ces derniers. Or, très grossièrement, les actifs sont bénéficiaires de revenus, et les inactifs détenaient, en 1975, environ un tiers du patrimoine *total. Leur patrimoine* moyen par ménage était sensiblement plus élevé que celui du ménage français moyen. En valeur absolue, le patrimoine des ménages inactifs représentait près de dix *fois* celui des employés.

De même, les ménages dont le chef est âgé de plus de cinquante-cinq ans détiennent 53 % du patrimoine brut total.

Enfin, les droits à la retraite ou à un capital d'assurance-vie représentaient (en 1976) 1 600 milliards de francs.

Il sera nécessaire, dans les prochaines années, de modérer le *prélèvement effectué sur les actifs,* si l'on veut éviter d'assommer l'activité économique.

Il est *évident* qu'un revenu décent doit être assuré aux inactifs et aux personnes âgées. Mais ce revenu social doit, en partie au moins, être assuré par une solidarité interne à la génération et à la catégorie socio-*professionnelle intéressée et pas seulement* par un prélèvement sur les générations plus jeunes et actives.

Pas de spoliation

L'impôt sur le capital est un impôt rentable. — Certes, la taxation de la fortune ne doit pas prendre un caractère de spoliation. Mais, à cet égard, il ne faut pas, une fois encore, raisonner à pression fiscale constante des impôts existants. L'impôt sur le revenu des ménages et des sociétés rapporte une centaine de milliards *de francs par an. Le rapport* des « sages » évalue à environ 5 000 milliards de francs la fortune nette — c'est-à-dire après déduction des dettes — des Français. En supposant que le total de ce patrimoine soit imposé, ce qui est certes peu réaliste, il suffirait d'une taxe moyenne de 2 % sur le capital pour supprimer l'impôt sur le revenu, ce qui est également une hypothèse d'école. Il est clair qu'un taux modéré, progressif en fonction de la situation de fortune et de revenu des ménages, et ne présentant par conséquent aucun caractère *« confiscatoire » serait d'une rentabilité* suffisante pour alléger sensiblement la fiscalité pesant *sur* l'activité économique.

Cet impôt risquerait cependant, selon le rapport des « sages », de devenir spoliateur pour les contribuables qui ne bénéficieraient pas d'un revenu suffisant *pour acquitter* l'impôt. Il est vrai que le patrimoine est un stock et le revenu un flux : le lien entre l'un et l'autre n'est pas direct.

Cependant, il est assez curieux d'établir ainsi une frontière étanche entre les divers éléments de la richesse d'un contribuable. Les économistes distinguent le capital productif, c'est-à-dire les biens qui servent à en produire d'autres, du capital de jouissance, dont le propriétaire use comme s'il s'agissait d'un bien de consommation. Il n'y a aucune raison de traiter différemment *sur le plan fiscal la dépense, qui* est taxée, et la jouissance, qui ne l'est pas.

Par *exemple, le propriétaire* d'un logement qu'il occupe n'a pratiquement plus de charges de logement lorsqu'il a amorti l'emprunt éventuel qui lui a financé son accession à la propriété. Or il est courant que les ménages *dépensent 30 % de leur revenu* pour se loger. Non seulement la jouissance du logement est gratuite pour le propriétaire occupant, mais son revenu en nature n'est pas taxé. L'avantage ainsi consenti représente 1,6 milliard de francs en 1975, selon les évaluations du gouvernement. De même, la propriété d'une *résidence secondaire, d'une automobile,* d'un récepteur de télévision, d'un équipement ménager permet d'économiser les dépenses de vacances, de transports, de loisirs, ou d'aide ménagère. La « vignette » est, de ce point de vue, parfaitement justifiée. Les ménages choisissent en permanence entre la location d'un service et l'acquisition du bien qui permet de le rendre. La fiscalité ne doit pas fausser ce choix.

Pour un éventail ouvert des rémunérations

Les arguments sont fort bien connus. D'abord, une liquidation d'actifs pour acquitter l'impôt sur le capital est économiquement justifiée lorsque le revenu est insuffisant. La vente de terrains bâtissables non bâtis, de terres incultes, de propriétés mal entretenues, d'entreprises familiales mal gérées est saine. *Ensuite,* l'imposition sur le capital favorise le « redéploiement » économique.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la fortune française est essentiellement immobilière. Les « sages » estiment que le patrimoine immobilier et *foncier* représente plus de 60 % du patrimoine des ménages. Les « actifs *professionnels* » (entreprises individuelles, fonds de commerce, capital d'exploitation agricole autre que la terre) seulement 11 %.

Il n'est nullement nécessaire de pénaliser le patrimoine industriel et son *support* financier pour asseoir la taxation du capital sur une assiette substantielle.

L'impôt sur le capital est, enfin, un impôt juste. — Dans le rapport sur les inégalités que M. Jacques Méraud — l'un des trois « sages » — avait rédigé pour la préparation du VII[e] Plan, on montrait fort bien les limites *de la réduction* des inégalités par l'impôt sur le revenu et les transferts sociaux. La conclusion *était* qu'il fallait agir sur les revenus « primaires », c'est-à-dire dès leur distribution. Le gouvernement actuel s'est prudemment engagé *dans cette voie,* en bloquant l'augmentation des hauts revenus et en accélérant celle des revenus les plus bas. Malgré sa prudence, il trouve déjà les limites de son action dans ce sens. Le moindre paradoxe n'est pas que *les syndicats* se fassent les défenseurs de la rigidité de la grille des salaires. D'ailleurs, un éventail très ouvert des rémunérations, dès lors que disparaîtraient les rémunérations excessivement basses, est parfaitement justifié du point de vue économique. Tous les pays qui ont resserré à l'excès la *hiérarchie* des rémunérations connaissent des phénomènes de découragement ou d'exode des cerveaux. L'installation de médecins anglais dans divers pays du Commonwealth, notamment au Canada, en est un exemple. L'action sur *les revenus, avant* et après transferts sociaux, est un moyen limité de réduction des inégalités.

Les inégalités de patrimoines sont, en France, beaucoup plus importantes que les inégalités de revenus. Cette constatation est d'ordre comptable : le rapport entre *les patrimoines* des 10 % de ménages les plus riches et ceux du décile des ménages les *plus pauvres* est de 1 à 1 000 ; en matière de revenus, l'écart est de 1 à 10.

Mais cette observation est aussi d'ordre psychologique. L'inégalité entre le détenteur d'un patrimoine, mobilier ou immobilier, et celui qui ne possède rien est *infiniment* plus importante que celle entre bénéficiaires de revenus inégaux : le *patrimoine apporte un élément* de sécurité, essentiel dans ce pays craintif, économe et soupçonneux à l'égard des « situations » rapidement acquises et des consommations de prestige. C'est dans les patrimoines qu'on trouve la richesse et la pauvreté, financière et morale, en France. C'est par eux que plus d'équité *dans* les situations devrait être recherchée. L'impôt sur la fortune, de ce point de vue, se justifie.

Or le système fiscal français n'atteint guère les fortunes acquises. En revanche, il interdit *de faire fortune.* On comprend mal que la solidarité financière ne s'exerce qu'au sein de la catégorie des accédants à la fortune, et non entre ceux-ci, dont *le dynamisme doit* être encouragé, et ceux qui jouissent déjà *d'un patrimoine substantiel.* A charge, d'ailleurs, pour les fortunés de demain d'aider à leur tour les candidats à la *fortune* d'après-demain.

Les trois « sages » l'ont admis. Ils ont trouvé dans une réforme des droits de succession des avantages très légitimes : l'héritage est l'un des piliers de la rigidité sociale ; à l'occasion de la succession, le contribuable dispose par définition des moyens d'acquitter l'impôt. Dont acte.

Mais on se prend à regretter que l'égalisation des patrimoines ne se fasse qu'une fois par génération pour chaque ménage. Et surtout, que la rentabilité fiscale du dispositif imaginé — identique à celle du dispositif existant mais plus équitablement répartie — ne permette pas d'envisager *sérieusement un allégement* des charges fiscales et sociales qui pèsent, et pèseront de plus en plus, sur l'activité économique et l'ascension sociale.

Sans doute les « sages » ont-ils voulu éviter que le système fiscal ne dissuade *« tous azimuts ».* L'impôt direct dissuade de gagner de l'argent. L'impôt indirect dissuade de le dépenser. La taxation des plus-values dissuade d'investir dans les « créneaux » d'avenir. La taxation du capital dissuaderait d'investir tout court. Mais la « dissuasion » dans ce dernier cas devrait s'appeler plutôt « économie » du capital, ou recherche de son allocation optimale. Elle est préférable à toutes les autres formes de dissuasion économique, dès lors qu'il faut bien en admettre une.

Qu'on permette aux économistes en chambre, à l'abri des considérations d'opportunité, de proclamer : « L'impôt sur le capital est mort. Vive l'impôt sur le capital ! »

MICHEL CICUREL.

TABLEAU DE BORD DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

	Date de référence	Unité	EVOLUTION en un mois	EVOLUTION en douze mois
PRIX	Décembre 1978	Indice : 207,8 (base 100 : 1970)	+ 0,5 %	+ 9,7 %
COMMERCE EXTERIEUR : données brutes (entre parenthèses : chiffres corrigés de variations saisonnières)				
— Importations	Décembre 1978	31 690 millions de F (31 414)	— 0,9 % (— 8,4 %)	+ 8,1 % (+16,1 %)
— Exportations	Décembre 1978	31 093 (30 543)	— 2,7 % (— 4,1 %)	+ 8,7 % (+ 7,7 %)
PRODUCTION INDUSTRIELLE	Novembre 1978	Indice 130 (base 100 : 1970)	+ 1,6 %	+ 3,21 %
EMPLOI : FRANCE				
— Demandes d'emploi : Données observées	Décembre 1978	1 328 300	— 0,1 %	+ 15,7 %
Données corrigées	Décembre 1978	1 218 900	+ 1,7 %	+ 15,6 %
— Chômeurs secourus : Données observées	Décembre 1978	1 033 200	+ 7,5 %	+ 24,2 %
— Offres d'emploi : *Données observées*	Décembre 1978	71 200	— 10,3 %	— 17,8 %
Données corrigées	Décembre 1978	84 600	— 6,1 %	— 17,8 %
— Licenciements économiques	Novembre 1978	27 100	— 6,2 %	+ 6,3 %
— Effectifs en chômage partiel	Novembre 1978	159 000	— 9,8 %	+ 25,7 %
C. E. E — Demandes d'emploi	Décembre 1978	6 143 000	+ 1,6 %	+ 1,7 %
DUREE DU TRAVAIL :			En un trimestre	En un an
— Hebdomadaire ouvriers	Octobre 1978	41,4 h.	— 0,5 %	— 1 %
— Hebdomadaire employés	Octobre 1978	40,6 h.	— 0,25 %	— 0,5 %
EFFECTIFS OCCUPES : — Indice 100 en décembre 1977	Septembre 1978	99,8	— 0,1 %	— 1,2 %
SALAIRES :			Par rapport à la dernière major.	En un an
— SMIC	Décembre 1978	11,31 F	+ 2,2 %	+ 12,4 %
— Salaire horaire ouvrier (indice 100 janvier 1977)	Octobre 1978	122,9	+ 2,9 %	+ 12,8 %
— Gain mensuel ouvrier avant impôt	Avril 1978	2 967 F	+ 5,2 %	+ 11,1 %
— Gain mensuel cadre avant impôt	Avril 1978	8 000 F	+ 6,3 %	+ 11 %
MASSE MONETAIRE : Données brutes	Octobre 1978	1 069,87 millions de F		Variations au cours des trois derniers mois
Données corrigées			+ 0,3 %	+ 2,8 %
TAUX D'INTERET (taux moyen mensuel entre banques de l'argent au jour le jour contre effets privés)	Janvier (du 2 au 26 de ce mois)	6,7335 %	Taux de décembre 1978: 6,66935 %	Taux de janvier 1978: 8,8790

Inde : une agriculture qui bouge à des rythmes fort différents

(Suite de la page 19.)

Ces deux exemples peuvent se multiplier, comme nous l'observons depuis septembre, à travers le nord de l'Inde, l'Assam, l'Orissa et maintenant les Etats *du Sud. Ainsi, l'ouest de l'Uttar-*Pradesh s'apparente au célèbre Pendjab. Dans notre village de Khandol, les rendements du blé ont doublé en moins de dix ans (moyenne aujourd'hui : 2 500 kg/ha). Tous les champs sont irrigués par des puits à pompe ; même les très petits *propriétaires utilisent engrais et* nouvelles semences. Quant aux manœuvres agricoles, leurs salaires ont un peu augmenté, comme les possibilités d'emploi. Dans l'est de l'Uttar-Pradesh et, pis, au Bihar, la production avance lentement, les salaires ont peine à suivre le coût de la vie, et la pauvreté reste très dure, aggravée par les abus des *landlords.* A bien des reprises, dans nos discussions avec les paysans sans terre, apparaissent divers types d'oppression. Et pourtant, ces belles terres pourraient voir leurs *rendements tripler ou quadrupler,* assurant à tous un sort meilleur.

Enfin, il faut évoquer les vastes régions dotées d'un milieu physique ingrat : sols médiocres, pluies aussi faibles que capricieuses, possibilités restreintes d'irrigation.

Quelques tendances de base

De cette mosaïque se dégagent quelques tendances de base. Même dans les régions en retard, la situation a cessé d'être statique. *Au fond de l'Assam, comme* au Bihar, les innovations techniques font leur apparition.

Deuxièmement, dans les zones de forte croissance, la très grande majorité des petits propriétaires (0,5 à 1 ha) participent au mouvement, s'arrangent pour acquérir quelques sacs d'engrais et pour acheter l'eau de la pompe *d'un voisin plus fortuné. Leurs* rendements augmentent, même s'ils peuvent rester en deçà de ceux des paysans plus aisés. Il est donc absurde d'affirmer que le surplus agricole n'est dû qu'à quelques « koulaks ».

Troisième élément : contrairement au slogan « les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent », dans un processus assez marqué de croissance, les manœuvres agricoles connaissent un sort meilleur, observation que nous faisions il y a dix ou quinze ans comme aujourd'hui.

Finalement, l'on sent une *société en ferment, dans un mélange* complexe de luttes de castes et de classes. Les paysans sans terre acceptent beaucoup moins facilement les abus que par le passé, d'où, dans certains Etats (Bihar notamment), de graves et violents incidents. Par ailleurs, d'autres rivalités se creusent entre les castes moyennes et supérieures.

Dans le contexte politique très mouvant de l'Inde en ce moment, tout pronostic s'annonce périlleux. La grande question sera de voir si le processus de croissance s'amplifie et se *généralise d'une manière suffisamment* bien orientée pour résorber les tensions sociales, au reste fort variables selon les régions.

GILBERT ETIENNE.

UN BILAN DES NÉGOCIATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS EN 1978

• 350 accords nationaux ont été signés
• Le minimum salarial oscille entre 2 000 et 2 200 F

Fixé par le gouvernement, en avril dernier, comme thème essentiel des négociations entre le patronat et les syndicats, le relèvement des bas salaires a été d'autant plus âprement discuté que les interlocuteurs sociaux avaient en tête le « chiffre d'or » inscrit dans le programme commun de la gauche : 2 400 francs par mois pour tous.

On peut compter sur les doigts de la main les accords nationaux qui ont atteint ce niveau. Partout ailleurs, le minimum mensuel évolue entre 2 000 et 2 200 francs.

Ce résultat est donc modeste. Cependant, il faut retenir que les conclusions positives succèdent à une longue période de quasi-stérilité.

Le mécanisme des négociations est remis en marche et toutes les centrales y ont participé.

La signature de F.O. se trouve au bas des deux tiers des accords, et celles de la C.F.D.T. et de la C.G.C. dans plus de la moitié. Sur dix cas, la C.G.T. n'a été partie prenante qu'environ quatre fois, et la C.F.D.T. trois fois et demie, leur participation étant sensiblement plus fréquente depuis le 1er mai.

QUELQUE 350 accords nationaux ont été conclus dans le secteur privé durant l'année 1978. Répartis sur environ 150 branches professionnelles, ils ont couvert près de 9 millions de salariés (1) sur un total de 12,8 millions recensés dans l'industrie, le commerce, les services, etc.

Entre le 1er mai, date de la relance imprimée par le gouvernement, et la fin de l'exercice, environ 220 signatures ont été recueillies, soit plus des deux tiers du total de l'année. En revanche, aucun accord n'a pu aboutir — voire être discuté — dans une vingtaine de branches occupant plus de 3 millions de salariés (y compris les 375 000 salariés de l'agriculture). Parmi eux se trouvent notamment ceux du travail temporaire, du papier-carton, des matières plastiques, du caoutchouc, de la boucherie et boucherie-charcuterie, du commerce de gros, de la confiserie-chocolaterie - biscuiterie et alimentation fine. Dans ces secteurs seules sont intervenues les augmentations de salaires résultant de décisions prises par les employeurs sans négociations collectives.

Qui, du côté syndical, a donné sa signature ? F.O., la C.G.C. et la C.F.T.C. sont le plus souvent présentes. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont apporté plus fréquemment leur approbation que par le passé, l'exemple le plus marquant étant celui de l'accord-cadre de la métallurgie. D'une façon générale, elles ont acquiescé lorsqu'il s'agissait d'obtenir des primes diverser et surtout l'amelioration concernant l'aménagement du temps de travail, les congés (cinquième semaine), les congés familiaux, les primes de départ en retraite, etc. Par contre, les deux centrales se sont montrées plus hostiles devant la fixation des minima hiérarchiques ou garantis, jugée trop basse.

L'étude du ministère du travail et de la participation portant de façon détaillée sur les 283 accords acquis durant les dix premiers mois de l'année fait ressortir que F.O. a signé 201 accords (dont 126 depuis le 1er mai), la C.F.T.C. 158 accords (dont 107 depuis le 1er mai), la C.G.C. 158 accords (dont 102), la C.G.T. 106 accords (dont 72) et la C.F.D.T. 81 (dont 58).

Marqué par un lent démarrage au printemps, le rythme des accords s'est accéléré en juin et juillet, et, après la pause en août-septembre, s'est maintenu à la rentrée.

Voici, selon l'étude officielle, les principaux points acquis. Pour le plus grand nombre, les discussions ont porté sur les salaires minimaux des ouvriers et des employés. Il y en a eu 105 durant les premiers mois de l'année, couvrant 6,5 millions de travailleurs. Cependant, les accords portant sur la garantie annuelle minimale des salaires (la plupart des primes y étant incorporées) ont été difficiles à mener à bien. Le plus important reprenant cette formule a été signé en juillet entre l'U.I.M.M. et les cinq fédérations de la métallurgie pour les 2 700 000 travailleurs de cette branche. Il s'agit d'une convention-cadre, dont l'application dépend des accords conclus au niveau des chambres départementales ou régionales. Seuls, 25 accords (sur 85 à *prévoir*) ont été signés, portant sur environ 55 % des effectifs (2). Parmi eux, on estime à environ 60 000 ceux qui, en fin d'année, devaient recevoir à ce titre un complément de salaires. Les minima mensuels, pour les « métallos », vont de 2 020 francs (dans le Gard) à 2 285 francs (dans la région parisienne). (3).

D'une manière générale, le minimum mensuel établi dans les autres accords oscille autour de 2 000 francs. Il descend quelquefois à 1 750 francs, et on note 32 accords comportant un taux de départ de la grille de rémunération inférieur au SMIC. Celui-ci n'est atteint que par les classifications et le jeu de primes. Mais, très souvent, le chiffre plancher est un peu supérieur à 2 000 francs. Par exemple : 2 170 francs pour les établissements hospitaliers à but lucratif, 2 040 francs pour les commerces de gros, 2 032 francs pour la bijouterie, 2 100 francs pour l'industrie pharmaceutique, 2 032 francs dans les coopératives laitières, etc. On enregistre 2 178 francs dans l'édition, 2 288 francs dans le sucre, etc.

Les « scores » les plus intéressants sont ceux des entreprises de remorquage : 2 747 F par mois ; dans le ciment, 2 666 F ; dans les organismes de sécurité sociale, 2 625 F ; dans les caisses de chômage complémentaire, 2 570 F ; dans la banque, 2 453 F ; dans la chimie, 2 369 F (dans ces deux derniers cas, une décision unilatérale s'ajoute à l'accord), etc. Pour 350 000 salariés du textile naturel, le minimum mensuel est de 2.027 F ; pour 350 000 personnes de la réparation et de la vente automobile, il est de 1 828 F ; pour 220 000 personnes des transports routiers, de 1 828 F ; pour 100 000 personnes de l'électronique, de 2 000 F ; pour 95 000 personnes des imprimeries de labeur, de 2 100 F ; pour 60 000 personnes des industries pharmaceutiques, de 2 100 F, etc.

D'autre part, une cinquantaine d'accords ont porté sur le relèvement des salaires réels. Et, avec les décisions patronales unilatérales, 1,8 million de salariés en ont bénéficié au total.

Les classifications ont été améliorées tantôt par des attributions de 2 à 8 points supplémentaires en bas de l'échelle (habillement, conserves, chaussure), tantôt par de nouvelles classifications : chimie, textiles artificiels et synthétiques, ciment, labeur, etc.

Enfin, des clauses ont eu trait aux primes et avantages divers : congés exceptionnels, primes de vacances, de fin d'année, d'ancienneté, de départ en retraite, de panier, treizième mois, avantages en nature, cinquième semaine de congés (meunerie), etc. Treize accords ont comporté une réduction progressive de la durée du travail ou le retour effectif aux quarante heures (travailleurs « postés » des tuiles et briques). On estime, au ministère du travail, que la réduction de la durée du travail sans perte de salaire a représenté environ quatre dixièmes d'heure en 1978 (la semaine étant de 41 heures 10 pour les ouvriers, selon la moyenne des statistiques officielles).

Des conventions collectives ont été signées dans des secteurs qui en étaient jusqu'ici dépourvus : laboratoire d'analyses biologiques, esthétiques, industrie de l'ameublement et des commerces des produits du sol. D'autres ont été mises à jour : cartonnage, import-export, caisse de retraite ORAGANIC.

Des discussions se poursuivent dans bon nombre de branches et d'entreprises. Des salaires minimaux supérieurs à 2 400 F ont pu être obtenus, surtout dans des entreprises épargnées par la crise.

Promesses gouvernementales

Lorsque, le 27 avril 1978, le premier ministre avait écrit aux « partenaires sociaux » pour les presser de négocier, il déclarait, *à propos des salaires*, que *la* priorité devait être donnée à la revalorisation des plus bas et à *celle* des rémunérations des travailleurs manuels. Ces discussions devaient « *permettre d'améliorer la situation relative des travailleurs manuels, et de leur garantir un déroulement de carrière* ».

M. Barre confirmait qu'il y aurait trois hausses du pouvoir d'achat du SMIC en 1978. Et il ajoutait que, à la fin de l'année, le ministre du travail procéderait, « *avec les organisations professionnelles et syndicales, à un bilan des actions menées en faveur des rémunérations les plus faibles, et en* [tirerait] *les conséquences pour la détermination d'actions ultérieures* ».

Qu'en est-il ? Certes les services du ministère du travail n'ont pas ménagé leurs efforts pour animer les commissions paritaires. Mais au-delà, il faut bien constater que le premier ministre semble avoir laissé au fond d'un tiroir sa lettre d' « *ouverture sociale* ». En effet, le SMIC n'a reçu que deux « *coups de pouce* » pour améliorer son pouvoir d'achat. Lors de son dernier ajustement à l'évolution des prix, le 1er décembre 1978, le salaire plancher a été porté à 1 968 F par mois sur la base de quarante heures de travail par semaine, soit une augmentation de 12,4 % par rapport au 1er décembre 1977.

Pendant ce temps, l'indice des prix s'est élevé de 9,3 %. Les smicards ont donc pris un léger retard par rapport à la progression moyenne du salaire horaire, qui a été d'environ 12,8 % en 1978. Les salaires des ouvriers de basse qualification, pour leur part, ont en un an enregistré une hausse de 13,5 % (13,8 % pour les femmes).

Compte tenu des compressions d'horaire, le pouvoir d'achat mensuel des petits salaires s'est amélioré d'un peu plus de 2 %.

Sur ces résultats, semble-t-il, le gouvernement, au nom de la lutte contre l'inflation, a supprimé la troisième hausse de pouvoir d'achat qu'il avait promise aux smicards. Cependant, la hausse des prix mesurée par l'indice officiel est loin d'accuser celle du budget d'un foyer ouvrier. Et quelle est l'amélioration du pouvoir d'achat dans une famille atteinte peu ou prou par le chômage ou les réductions d'horaire ?

Quant au « *déroulement de carrière* » des travailleurs manuels, l'action menée en 1978 ne semble pas avoir donné un contenu concret à cette formule utilisée par le premier ministre.

Le rapport que le ministre du travail a adressé à l'hôtel *Matignon*, après la réunion de la Commission supérieure des conventions collectives, *doit*, dit-on, être l'un des éléments de réflexion du gouvernement concernant sa politique sociale pour l'année qui commence. Il serait temps qu'il prenne conscience que le chômage, présent ou redouté, ne sera pas toujours un frein suffisant pour bloquer les revendications de salaires, quand le SMIC est encore inférieur à 2 000 F par mois et que tant de minima salariaux partent d'un niveau aussi bas...

JOANINE ROY.

(1) Le ministre du travail et de la participation n'est pas en mesure, en ce début d'année, de préciser le nombre exact d'accords conclus, ni d'établir une comparaison avec les années précédentes.

(2) Force ouvrière a signé vingt et un de ces accords ; la C.G.C. douze, la C.F.D.T. onze, la C.F.T.C. sept et la C.G.T. aucun.

(3) Lors de la réunion paritaire tenue à l'U.I.M.M. le 16 janvier 1979, les syndicats ont vainement essayé de faire admettre une « valeur-balai » pour les régions où aucun accord n'a été possible. Toutefois, l'U.I.M.M. a déclaré qu'elle recommanderait aux chambres patronales qu'aucune réactualisation ne soit envisagée à partir d'une base inférieure à 24 250 francs pour 1978 (2 020 francs par mois).

AUJOURD'HUI

loterie nationale — Liste Officielle

PRIX D'AMERIQUE

TIRAGE DU 27 JANVIER 1979

CLASSEMENT DES SERIES D'APRES LES RESULTATS DE LA COURSE :

Classée première : la série 3 (High Echelon 1er - Fakir du Vivier 3ème)
Classée deuxième : la série 5 (Idéal du Gazeau 2ème)
Classée troisième : la série 2 (Fadet 4ème)

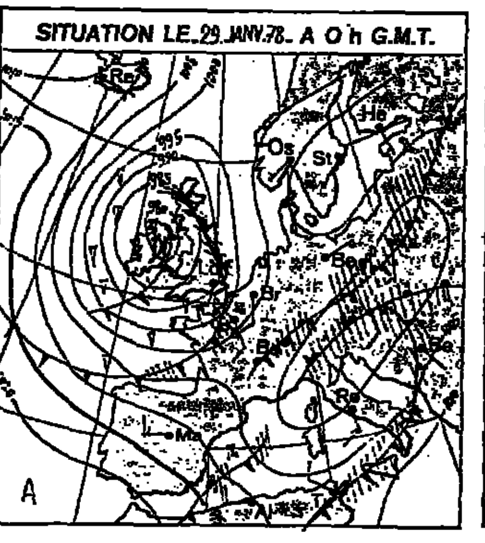
Terminaisons	FINALES et NUMEROS	SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS CUMULS COMPRIS — dans la série 3	dans la série 5	dans la série 2	dans les 5 autres séries
		F.	F.	F.	F.
1	1	250 (1)	néant	néant	néant
	77	2 000	1 000	500	250
	7 091	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 511	20 000	10 000	4 000	2 000
	9 001	20 000	10 000	4 000	2 000
2	2	250 (1)	néant	néant	néant
	212	10 000	4 000	2 000	1 000
	762	10 000	4 000	2 000	1 000
	8 042	20 000	10 000	4 000	2 000
3	3	250 (1)	néant	néant	néant
	33	2 000	1 000	500	250
4	4	250 (1)	néant	néant	néant
	34	2 000	1 000	500	250
	434	12 000	5 000	2 500	1 250
5	5	250 (1)	néant	néant	néant
	555	10 000	4 000	2 000	1 000
6	6	250 (1)	néant	néant	néant
	16	4 000	2 000	1 000	400
	0 366	20 000	10 000	4 000	2 000
	6 586	20 000	10 000	4 000	2 000
7	7	250 (1)	néant	néant	néant
	8 967	20 000	10 000	4 000	2 000
8	8	250 (1)	néant	néant	néant
	1 218	20 000	10 000	4 000	2 000
	1 788	20 000	10 000	4 000	2 000
	2 708	20 000	10 000	4 000	2 000
	8 278	20 000	10 000	4 000	2 000
	18 908	750 000	250 000	100 000	40 000
	03 178	5 000 000	750 000	250 000	70 000
9	9	250 (1)	néant	néant	néant
	99	2 000	1 000	500	250
	4 499	22 000	11 000	4 500	2 250
	01 479	200 000	100 000	70 000	20 000
0	0	250 (1)	néant	néant	néant
	20	2 000	1 000	500	250
	0 500	20 000	10 000	4 000	2 000

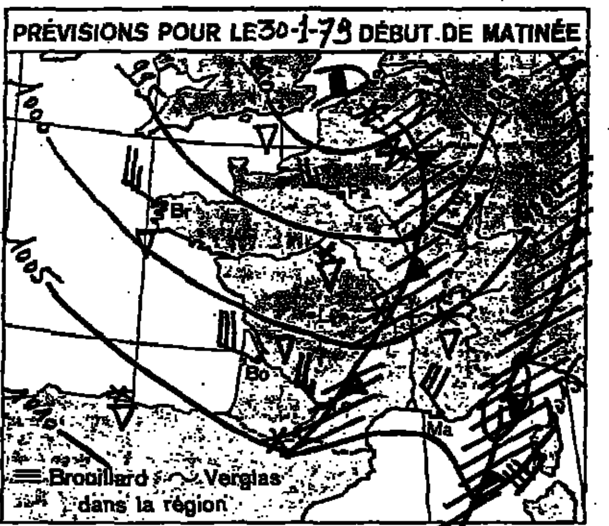
(1) Les lots de 250 F sont attribués à l'exclusion de tout cumul aux billets de la série 3 qui ne bénéficient d'aucun autre lot.

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES ORANGERS
LE 31 JANVIER 1979 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

1979 — N° 5

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 29 janvier à 0 heure et le mardi 30 janvier à 18 heures :

La profonde dépression centrée sur le nord de l'Irlande se déplacera lentement vers le sud de la mer du Nord. Elle continuera de diriger sur la France un flux d'air maritime frais et instable.

Mardi matin, une zone pluvieuse (neige en moyenne et haute montagne) achèvera d'affecter l'extrême est et sud-est de notre pays, puis le temps instable, déjà établi ailleurs, se généralisera. Il sera caractérisé par des passages nuageux accompagnés d'averses ou de giboulées, qui alterneront avec quelques éclaircies. Les versants ouest et nord-ouest des massifs montagneux verront une nébulosité en général plus forte, et les précipitations seront par moments plus continues (neige). Au contraire, des éclaircies plus belles se développeront près du golfe du Lion.

Les vents, d'ouest à nord-ouest, seront en général assez forts et forts en rafales sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée.

Il fera encore un peu frais, surtout au lever du jour, dans les lieux encore enneigés à l'abri du vent.

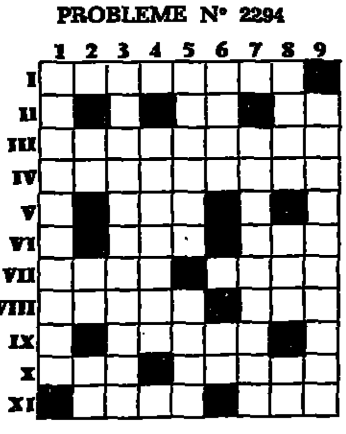
Lundi 29 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 997,1 millibars, soit 747,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 28 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 28 au 29) : Ajaccio, 18 et 9 degrés ; Biarritz, 10 et 4 ; Bordeaux, 9 et 3 ; Brest, 7 et 2 ; Caen, 3 et 0 ; Cherbourg, 5 et 1 ; Clermont-Ferrand, 2 et —4 ; Dijon, 2 et 0 ; Grenoble, 8 et 1 ; Lille, —3 et —4 ; Lyon, 3 et 0 ; Marseille, 12 et 4 ; Nancy, 2 et —2 ; Nantes, 3 et 1 ; Nice, 13 et 7 ; Paris-Le Bourget, 2 et —2 ; Pau, 8 et 3 ; Perpignan, 9 et 4 ; Rennes, et 2 ; Strasbourg, 2 et 0 ; Tours, 1 et 1 ; Toulouse, 6 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 11 degrés ; Amsterdam, —5 et —6 ; Athènes, 17 et 12 ; Berlin, 0 et —3 ; Bonn, —1 et —5 ; Bruxelles, —3 et —5 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, —1 (max.) ; Genève, 5 et —2 ; Lisbonne, 12 et 7 ; Londres, 5 et —1 ; Madrid, 8 et 1 ; Moscou, 1 et 0 ; New-York, 2 et 1 ; Palma-de-Majorque, 18 et 7 ; Rome, 17 et 15 ; Stockholm, —11 et —13.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2294



HORIZONTALEMENT

I. Ni chauds ni frois, et pas trop crus. — II. Forme de delta ; Evoque une bonne façon de parler. — III. Est plus petite que le bouc. — IV. Jeannettes, quand ils sont des poètes. — V. Pronom. — VI. Est sur le point d'être rendu ; Qu'on ne peut pas sortir n'importe où. — VII. Levas le pied ; Successeur de prophète. — VIII. Qui n'ont demandé aucun effort ; Tendre partie. — IX. Ville dont la célébrité doit beaucoup au cheval. — X. Peut fournir des scènes pittoresques ; Draine le Sillon. — XI. Ne règne plus ; Cri qui peut faire courir une meute.

VERTICALEMENT

1. Bon à détacher. — 2. Possessif ; Sans parties ; Nom qui en évoque un autre pour ceux qui connaissent la musique. — 3. Qui risquent donc d'être conduites à la morgue. — 4. Se livrer à une opération fréquente sur un canal. — 5. Bien attachée ; On allume quand il descend. — 6. Peuvent former un carré ; Fin de préavis. — 7. Qui ont donc suffisamment dégusté. — 8. Peut fournir de solides filets ; Peut être traité de capucin ; On ne risque guère de s'y noyer. — 9. Avec lesquels on pourra de nouveau marcher.

Solution du problème n° 2293

Horizontalement

I. Volières. — II. Annelée. — III. Giroflier. — IV. Li ; Su. — V. Eon. — VI. Moyenne. — VII. Ecarts ; St. — VIII. Ni ; Ras. — IX. Totem ; El. — X. Rue ; Orale. — XI. Souples.

Verticalement

1. Vaguemestre. — 2. Oc ; Ou. — 3. Larmoyantes. — 4. Ino ; Erié. — 5. Enflent ; Mou. — 6. Relions ; R.P. — 7. Eli ; Ne ; réal. — 8. Sées ; Salle. — 9. Erudits ; Es.

GUY BROUTY.

LOTO

Clôture des jeux mardi après-midi

LO 40

Enseignement

UN MOIS AUX ÉTATS-UNIS POUR LES PROFESSEURS D'ANGLAIS DE TERMINALE

Chaque année, la Fondation franco-américaine pour le développement des relations entre les Etats-Unis et la France, consacre une part des fonds publics et privés qu'elle recueille, à aider quatre-vingts professeurs d'anglais de terminale à aller personnellement visiter les Etats-Unis.

Les professeurs de terminale du public et du privé pourront envoyer directement leur candidature à la Fondation franco-américaine, 9, avenue Franklin-Roosevelt 75008 Paris, à condition qu'ils enseignent depuis trois ans, qu'ils aient moins de quarante-cinq ans, qu'ils soient en très bonne santé, et ne soient jamais allés aux Etats-Unis. Participation par professeur : 3 500 F, la Fondation prenant en charge les deux tiers des frais.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 janvier 1979 :

UN DÉCRET

● Modifiant le décret du *27 mars 1973 portant application* des articles L. 51-1 et L. 51-3 du code de la santé publique relatifs aux transports sanitaires privés.

UNE LISTE

● D'aptitude aux fonctions du personnel scientifique des musées contrôlés.

Visites, conférences

MARDI 30 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 59, avenue Foch, Mme Bachelier : « Le musée d'Ennery ».

15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Meyniel : « Souvenirs littéraires en l'hôtel de Lauzun ».

15 h., métro Bourse, sortie Vivienne, Mme Oswald : « La Bourse de Paris ».

15 h., 1, rue Louis-Boilly, Mme Saint-Girons : « Musée Marmottan » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., métro Etienne-Marcel : « Les Halles, la Cour des miracles, la tour de Jean-sans-Peur » (A travers Paris).

15 h., métro Parmentier : « Un atelier de peinture sur porcelaine » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 20 h. 30, 134, rue du Faubourg Saint-Honoré, M. Claude Riveline : « L'ingénieur et le talmudiste » (Association des ingénieurs, scientifiques et cadres amis d'Israël).

20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires : « Rome, mère des arts : la ville humaniste » (Mme Thibaut).

Stages

● *L'Institut national d'éducation populaire* organise, en mars des stages de formation s'adres-*tion populaire* organise, en mars, sant à des formateurs et à des animateurs.

En voici les thèmes : Pratique du desin et de la peinture (3-4 mars) ; Relation du son et de l'image (12-17) ; Mime (12-17) ; L'information de la société (19-24) ; Communication et relations humaines (20-23) ; Images animées (26-31) ; Pratique du dessin et de la peinture (31 mars-12 avril).

★ Renseignements et inscriptions : tél. 958-41-97, INEP, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

YOUR FUTURE WITH



Dow Chemical Europe S.A. is the European organisation of one of the leading International Chemical Companies manufacturing and selling bulk and speciality-chemicals and plastics. All over Europe, Africa and the Middle East we operate 45 sales offices and 23 manufacturing sites.

To support the rapid growth of the Polyurethane chemicals business, our European technical center in Horgen is looking for a Chemist or a Chemical Engineer who would deal with flexible slabstock. This position will be located in Terneuzen, Holland, but fonctionally report to our Technical Center in Horgen, Switzerland.



CHEMIST or CHEMICAL ENGINEER (male or female)



We require from you :
- University Degree / equivalent to a Master's Degree
- Good knowledge of English and German other languages would be an asset
- Maximum age 35
- Willingness to travel internationally
- Experience in Polyurethane industry applications

We offer successful applicants :
- Career opportunities based on your performance
- Progressive employment conditions
- Stimulating working environment in a young team

If you are interested in a challenging job, please call or write for an application form.

DOW CHEMICAL EUROPE S.A.
Miss Barbara A. Johnson
Leland I. Doanstrasse 3
8810 Horgen / Switzerland
Tel. 01/728 21 11

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

le Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle

RECRUTE:

I. — INGÉNIEURS, TECHNICIENS SUPÉRIEURS :

EN :
- Construction Mécanique
- Construction Métallique
- Electricité, Electromécanique
- Electronique, Radio, Télévision
- Chimie
- Froid, Climatisation
- Bâtiment et Travaux Publics
- Moteurs et Engins de Chantier
- Machinisme agricole
- Textile, Confection
- Arts Graphiques

II. — ENSEIGNANTS :

EN :
- Pédagogie appliquée à l'enseignement professionnel
- Pédagogie des moyens audio-visuels
- Comptabilité - Gestion
- Secrétariat

Pour enseigner : En tant que Formateurs de Formateurs — ou en tant que Formateurs.

A :

L'Institut National de la Formation Professionnelle à Alger, ou dans l'une de ses annexes situées à Alger, Médéa, Constantine, Sétif, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Oran, Annaba, Tizi-Ouzou, Relizane, pour les Formateurs de Formateurs et dans une des Écoles de formation professionnelle du Territoire national pour les Formateurs.

Conditions :

Justifier d'une expérience dans l'Enseignement professionnel et technique.

Avantages :
- Rémunération en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle ;
- Logement équipé assuré (billet d'avion ou de bateau et, le cas échéant, transport du véhicule personnel).

Pour toutes candidatures ou renseignements complémentaires s'adresser à :

**Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle
Direction des Personnels
Chemin El Bakr - El Biar. — ALGER**

Schlumberger recherche de Jeunes Ingénieurs dynamiques et ambitieux pour une vie à l'étranger

Les ingénieurs Schlumberger réalisent des mesures géophysiques dans les sondages pétroliers. Ces mesures, indispensables dans la recherche du pétrole et du gaz, font appel à des techniques avancées.
Vous êtes : jeune ingénieur diplômé d'une grande école (Centrale, Arts & Métiers, Supélec..)
Dégagé des obligations militaires.
Agé de moins de 28 ans.
Vous avez de bonnes notions d'Anglais.
Nous vous proposons de participer activement à la détermination, à l'évaluation et à la production des réservoirs naturels d'hydrocarbures. Pendant les 8 premiers mois vous recevrez, dans nos centres d'entrainement puis sur le terrain, une formation théorique et pratique intensive. Après cette formation initiale vous vous verrez confier une unité-laboratoire Schlumberger ainsi qu'une équipe. Nous vous intégrerons dans un plan de développement sur 2 ans qui débouchera sur des postes offrant de larges initiatives et des responsabilités importantes.
Vous serez appelé à exercer votre activité de l'arctique norvégien aux jungles de Bornéo, des déserts arabes à la Mer du Nord. Nous préférons, au départ, des candidats célibataires. Après les 15 premiers mois, la Société offre aux ingénieurs mariés toutes les conditions nécessaires à une vie de famille.
Nous recherchons de jeunes ingénieurs ayant une forte personnalité, le goût d'une vie active et des contacts humains.
Ils viendront s'insérer dans une société pour qui les mots promotion interne, responsabilité, équipe, efficacité ont un sens et où la rémunération et les avantages sont importants. Salaire de début entre 7.000 et 12.000FF par mois, suivant affectation géographique.

Schlumberger

Adresser demande de candidature, C.V. et photo à ST Schlumberger, Département Recrutement, 42, rue St-Dominique, 75007 Paris.

La Commission des Communautés européennes

organise des concours sur épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement de

traducteurs

d'expression allemande, anglaise, danoise, française, italienne et néerlandaise.

Il sera demandé une maîtrise parfaite d'une de ces langues et une très bonne connaissance de deux autres langues officielles des Communautés dont l'une doit nécessairement être: le français pour les sections allemande, anglaise et néerlandaise; l'allemand pour les sections française et italienne; le français ou l'anglais pour la section danoise. De plus, une épreuve particulière est réservée aux candidats ayant des très bonnes connaissances de l'espagnol, du grec et du portugais.

Les candidats devront être soit
☐ détenteur d'un diplôme universitaire de traducteur, ou en langues modernes et être en possession d'un diplôme supplémentaire dans une discipline en rapport avec les travaux de la Commission, c'est-à-dire: droit, économie, sciences, technologie, agriculture, ou avoir au moins un an d'expérience post-universitaire de traducteur
soit
☐ détenteur d'un diplôme universitaire dans un domaine autre que linguistique et avoir au moins un an d'expérience professionnelle post-universitaire nécessitant de très bonnes connaissances linguistiques.

Age maximum: 32 ans.
Lieu d'affectation: Bruxelles ou Luxembourg.
Date limite pour la réception des candidatures: 23 février 1979.

Le formulaire de candidature obligatoire peut être obtenu, en rappelant la référence COM/LA/176-178, auprès ☐ du Bureau d'Information des Communautés européennes, rue des Belles Feuilles 61, 75782 Paris-Cédex 16 ☐ de la Commission des Communautés européennes, Division "Recrutement, Nominations, Promotions", Secteur Concours, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

emplois internationaux emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

BRÉSIL

Directeur technique

SOCIETE FRANÇAISE DE CHARPENTES MECANIQUES, AUTOMATISME

recherche pour sa filiale

à SAO-PAULO

Un Ingénieur (AM - EPL - EPZ ou équiv.)
pour superviser : B.E., ateliers - sous-traitants chantiers et conseiller services commerciaux.

Envoyer C.V., photo, n° 95.809, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.



directeur filiale ESC

AFRIQUE NOIRE

Vous avez une formation supérieure commerciale ESC ou équivalent, une expérience d'au moins 3 ans dans la direction en hyper ou supermarché, vous voulez élargir vos responsabilités et faire une carrière Outre-Mer.

Un groupe International Industrie Alimentaire vous offre de prendre la direction d'une de ses filiales (production, commercialisation, gestion).

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 6357-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

ENTREPRISE MONTAGE ELECTRICITE INSTRUMENTATION

filiale groupes français très importants connaissant un fort développement dans ses activités à l'étranger

recherche pour sa filiale ARABIE SAOUDITE

UN INGENIEUR CONFIRME

5/6 ans minimum d'expérience de la profession.
Parfaitement bilingue FRANÇAIS/ANGLAIS.
Connaissance de l'arabe appréciée.
Esprit d'entreprise très développé.
Possédant un bon sens des relations commerciales, de la conduite des hommes et des chantiers.

CE POSTE DÉBOUCHE A COURT TERME SUR LA DIRECTION DE LA FILIALE

Adresser C.V. Photo et Prétentions sous la réf. Y 3 à :
R.P. 56 rue Fontaine au Roi PARIS 11e qui transmettra.

Société de Services en expansion cherche à s'adjoindre

2 jeunes délégués commerciaux

qui, basés à PARIS devront développer sa clientèle à l'étranger.
2 à 3 ans d'expérience commerciale indispensable.
Niveau BAC minimum ou équivalent.
25 ans minimum.
FIXE + % + Frais de voyage.
Possibilité carrière intéressante
Ecrire avec C.V. et photo sous référence 6086/JR
A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET

Filiale de l'un des tout premiers groupes pharmaceutiques mondiaux

recherche son

directeur de pharmacologie

Le titulaire du poste, qui reporte au Directeur du Centre de Recherche, anime une équipe d'une quinzaine de Chercheurs et Techniciens travaillant dans les domaines suivants :

Pharmacologie oculaire
Pharmacocinétique et métabolisme des médicaments
Pharmacologie biochimique

Pour réussir à ce poste, il est nécessiare de posséder une formation scientifique de haut niveau et une expérience approfondie dans la recherche pharmacologique ou biochimique.

La pratique courante de l'Anglais est indispensable.

Le Centre de Recherche dont la construction se termine est situé dans un cadre et une région agréables à RIOM dans le *Puy-de-Dôme.*

Toutes les candidatures seront examinées avec la plus grande discrétion.

MSD MERCK SHARP & DOHME

Merci d'envoyer une lettre manuscrite avec un curriculum vitae détaillé en indiquant vos prétentions à la Direction du Personnel - 200, boulevard Etienne-*Clémentel 63018 CLERMONT-FERRAND CEDEX* (France).

Pour travail Département « ETUDE »
d'un CENTRE D'ESSAI ACTIVITE SPATIALE SUD-OUEST
recherchons

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

EXPERIENCE : Débutant à quelques années.
TRAVAIL NECESSITERA CONNAISSANCES :
— METHODES PAR ELEMENTS FINIS
— ANGLAIS (INDISPENSABLE).

Adresser curriculum vitae à N° E. 9.613 - HAVAS 31002 TOULOUSE CEDEX, qui transmettra.

La C.C.I. de TOURS rech.

LE DIRECTEUR

de ses centres de gestion agréés. Agé de 26 ans min., *titulaire* au moins du DECS complet, il dirigera une équipe de 6 personnes. Expérience de 3 ans minimum en cabinet.

Adr. lettre man. + C.V. + photo et prét. sous réf. 2.740 au :

CABINET OPPERT
Conseil en recrutement,
B.P. 4, 69, bd Maréchal-Joffre, 92340 BOURG-LA-REINE.
Réponse et discrétion assurées.

LYON

Analyste Financier

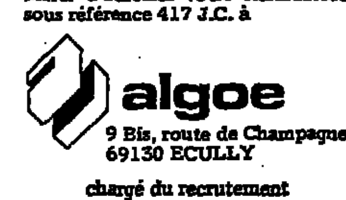
Une importante société de prestations de services désire développer son département

Audit
Analyses financières
Evaluation d'entreprises

Elle souhaite confier le développement de cette activité auprès des entreprises de la région RHONE-ALPES à un analyste financier confirmé.

Ce responsable, de formation supérieure, HEC, ESSEC, ESCP ou équivalent avec DECS aura 4 à 6 ans d'expérience financière, comptable, juridique acquise *dans* un cabinet d'audit ou une entreprise internationale.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 417 J.C. à



9 Bis, route de Champagne
69130 ECULLY

chargé du recrutement

ASSISTANT
DIRECTION INDUSTRIELLE

100.000 F

Une IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE

appartenant à un puissant groupe industriel international et spécialisé dans la fabrication et la distribution de biens de grande consommation recherche un Assistant à la Direction Industrielle pour ses 2 usines situées respectivement dans

la banlieue Sud de Paris

et à 100 km à l'Ouest de Paris.

Ce poste ne peut convenir qu'à un Ingénieur diplômé, âgé d'au moins 30 ans, de formation supérieure et surtout pouvant justifier d'une expérience humaine de plusieurs années acquise à un poste de responsabilité dans une entreprise industrielle.
La pratique courante de l'anglais est indispensable.
Cette même Société recherche également

JEUNE INGÉNIEUR diplômé débutant

60.000 F

Dans un premier temps, il aura pour tâche principale d'étudier des problèmes industriels et de rendre opérationnelles les solutions retenues dans différents domaines (organisation, *méthodes, efficience...*).
De larges possibilités d'évolution s'offrent au sein de la Direction industrielle pour un candidat dynamique.
Ce poste nécessite un goût et des compétences privilégiées pour l'analyse, associés à de réelles compétences humaines d'animation et de communication.
La pratique courante de l'anglais est indispensable.

Adresser candidature manuscrite, curr. vitae références, photo d'identité, *N° 96 065 - CONTESSE* Publicité - 20, av. de l'Opéra. PARIS (1er), qui transm.

Pour accélérer notre effort de décentralisation (gest. et scient.)
recherchons
pour région méditerranéenne
— CHEFS DE PROJET
— ANALYSTES
— ORGANISATEURS
— CHEF d'EXPLOITATION
— CHEFS DE SALLE
— PREPARATEURS,
expérimentés IBM 370 DB/DC.
Adr. C.V. et photo au journal. Discrétion rigoureuse garantie Ecr. à 8.973, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Axiome pour un Analyste:

L'informatique, c'est un outil.
Pas une finalité.

Pragmatique sans être perfectionniste.
Dynamique et diplomate.
Le contact aisé pour un travail en équipe.

Un « esprit vendeur », une bonne faculté d'adaptation.
L'ANALYSTE que nous recherchons est un homme jeune, de formation supérieure (BAC+2 ans minimum).

Une expérience professionnelle de 3 ans environ en cabinet conseil (SSCI), la pratique de la langue anglaise sont, pour ce poste, de sérieux atouts.

Il aura pour mission :
- de participer à l'élaboration du cahier des charges fonctionnel,
- d'analyser et programmer les applications *informatiques,*
- de documenter les programmes et les procédures d'exploitation,
- de tester les programmes qu'il aura élaborés,
- de participer à la formation des utilisateurs et au démarrage des applications.

La connaissance des matériels IBM sera appréciée. Le COBOL est indispensable.

Une rémunération élevée. Un poste intéressant et évolutif. A pourvoir au sein d'une société performante et dans un cadre *délégatif.*

Adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et rémunération actuelle) sous réf. INF. à



Service du Personnel B.P. n° 36
67501 HAGUENAU cedex
(Réponse et discrétion assurées)

---

emplois internationaux emplois internationaux

GTE INTERNATIONAL INCORPORATED — ALGERIE

General Telephone and Electronics, 60 filiales, 8 milliards de dollars de C.A. recherche pour son complexe électronique grand public de SIDI BEL ABBES, 100.000 m2., 6000 personnes - fabrication de T.V. couleur, N. et B., radio, chaîne stéréo, magnétophone etc ...

INGENIEUR MECANICIEN
SERVICE VIDEO *(réf. 34210)*

INGENIEUR MECANICIEN
SERVICE AUDIO *(réf. 34310)*

Ces deux postes sont situés dans le département R. et D. Les candidats devront avoir une expérience de 5 ans minimum dans *un emploi similaire* ou 10 ans en production.

CHEF DE FABRICATION
BOBINES ET TRANSFORMATEURS
(réf. C 4100)

Ce poste s'adresse à un ingénieur ayant une expérience de la fabrication des bobines et transfo pour radio et TV.

REGLEURS
PRESSES A INJECTION *(réf. F 3110)*

Ce poste s'adresse à un technicien ayant une pratique du métier d'au moins 5 ans sur différents types de moules et de produits.

Détaché de la filiale française, le personnel bénéficie de nombreux et importants avantages dont logement gratuit et l'exonération d'impôts sur le revenu.

Envoyer votre CV tapé, lettre manuscrite, photo, salaire désiré à
J. LAURAIN G.T.E. International
2, rue de la Moselle 54100 NANCY

Dans le cadre du développement de ses activités à l'ETRANGER (AFRIQUE et MOYEN-ORIENT) une importante entreprise de Travaux Publics (Canalisations, Génie Civil Hydraulique) recherche

directeur de chantier

possédant au moins 10 années d'expérience de la conduite de chantier T.P., acquise si possible à l'étranger, auprès de maîtres d'œuvre anglo-saxons. Patron du site, il aura la totale responsabilité technique, administrative, financière et humaine des affaires qui lui seront confiées. Il assurera, en outre, les rapports avec le client en étroite relation avec l'Ingénieur d'Affaires, le suivi des plannings et la coordination de l'ensemble des opérations sur les plans qualité, délais et respect des coûts.
Anglais indispensable.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions en précisant bien la référence 536 M au :

Cabinet Jean-Claude MAURICE
Conseil en Gestion du Personnel
397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

---

ingénieur chef de projet ressources humaines

AFRIQUE FRANCOPHONE

Nous sommes une société minière et nous employons près de 4500 personnes (personnel local et expatrié). Nous recherchons le Responsable qui prendra en charge l'intégration des hommes, pour un très important nouveau projet lié à cette société. Il aura à assumer dans un premier temps les responsabilités de gestion prévisionnelle de personnel dans le cadre de sa formation à la gestion spécifique de cette société. Dans la prise en charge de son poste, il aura ensuite des responsabilités d'étude, d'organisation et de coordination : définition des besoins et organisation des actions de recrutement - formation (stages) et transferts avec élaboration des séquences et des divers aspects humains du projet. Agé de plus de 30 ans, vous êtes de préférence Ingénieur (Arts et Métiers ou équivalent) avec éventuellement complément de formation en gestion (IAE ou équivalent). Vous avez d'autre part une expérience opérationnelle dans le domaine technique et une expérience de gestion ou d'animation d'équipe (formation). Enfin, les problèmes humains vous passionnent et vous considérez comme particulièrement motivant de travailler dans un milieu culturel différent.

Ecrivez sous référence 60.04-M aux Conseils du Département Recrutement d'EUREQUIP à qui nous avons confié le soin de réunir les candidatures.

EUREQUIP
DÉPARTEMENT RECRUTEMENT
B.P. 30 - 92420 Vaucresson.



THOMSON-CSF
Centre Electronique de BREST
recherche

1 CADRE DE GESTION INDUSTRIELLE

Les candidats, diplômés d'une école d'ingénieurs et, si possible, d'un institut d'administration d'entreprise, devront avoir acquis une expérience de 5 ans environ dans la gestion industrielle
Le candidat retenu se verra confier progressivement des responsabilités dans les domaines suivants :
— prise en compte des commandes et lancements ;
— suivi des délais ;
— facturation prévisionnelle.

Adresser C.V., photo et prétent. THOMSON C.S.F., Sce du Personnel. Route du Conquet, 29200 BREST.

INTERPRÈTES - STAGIAIRES
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
cherche
des interprètes stagiaires connaissant
FRANÇAIS, RUSSE et ANGLAIS
pour occuper des postes
au Siège de l'Organisation à New-York

Les candidats doivent être de langue maternelle française ou avoir le français comme langue *principale* et avoir fait des études universitaires dans cette langue.
En cas de doute il faut entendre par « langue maternelle », la langue dans laquelle le candidat se considère le mieux apte à travailler.
Outre une culture générale et un bon style en français, les candidats doivent avoir une connaissance approfondie du russe et de l'anglais et comprendre ces langues sans aucune difficulté à l'audition.
Le traitement des interprètes-stagiaires va de US $ 14.300 à US $ 22.440 brut par an, plus prestations diverses, celui d'un interprète qualifié commençant à US $ 23.910 brut par an, plus prestations.
Les candidats sont priés d'adresser de toute urgence leur demande écrite et leur C.V. au
United Nations Secretariat Recruitment Service
(Interpreters)
Room 3601 - Office of Personnel Services
New-York, N.Y 10017
Seuls les candidats qualifiés seront priés de remplir la notice personnelle de l'ONU.

GESTION 2000
103, rue La Fayette, Paris (10e)
pour chantiers étranger
ANGLAIS EXIGE

CONTREMAITRES
ELECTRICITE
MECANIQUE

MONTEURS
INSTRUMENTATION
Tél. : 246-42-01.

Société
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
recherche
pour complexe sucrier

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

Envoyer C.V. et photo sous réf. 9.378 à LTP, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 Paris Cedex 02 qui transmettra.

En Australie, Canada, Afrique, Moyen-Orient, Amérique, Asie, Europe : DES EMPLOIS vous attendent. Demandez le mensuel spécial MONDEMPLOIS (Serv. M 82), 14, r. Clauzel, Paris (9e).

OFFRES D'EMPLOIS outre-mer étranger, par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, rue Richer, Paris (9e).

SOCIETE IVOIRIENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE
(C.A. : 200 millions de F.F., filiale d'un grand groupe français)
RECHERCHE
pour son siège à ABIDJAN un

CHEF COMPTABLE

— D.E.C.S. (ou niveau) exigé
— Expérience indispensable de 4 à 5 ans minimum en comptabilité d'entreprise ou cabinet ;
— Autorisé sur toute l'activité comptable de l'affaire (15 subordonnés) ;
— Possibilité d'évolution en fonction de la réussite dans cet emploi ;
— Ce poste conviendrait particulièrement à un candidat rentrant très prochainement au pays.

Les candidatures manusc. avec C.V., photo et appointements actuels sont à envoyer à n° 96.203, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE
Direction de la Publicité
5, rue des Italiens
75009 PARIS

---

audio protec

Branche Haute Fidélité

Société Française
recrute immédiatement

RESPONSABLES DE SECTEURS

pour le développement de son réseau
Province - Région Nord et Sud-Est
• Nécessité d'une grande disponibilité

Rémunération annuelle 90.000 F + frais.
Envoyer CV avec photo à Audio-Protec:
13 rue Duc 75018 Paris.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

ORLEANS

CHEF DE PROJETS

Travaux neufs – Bâtiments industriels

Cette entreprise industrielle, leader dans sa spécialité, se développe au rythme d'une création d'une nouvelle unité de fabrication tous les 18 mois.

Le Service Etudes et Développement qui est chargé de concevoir et de réaliser ces nouvelles unités recherche un collaborateur capable de gérer, de suivre et de contrôler les nouvelles réalisations au niveau genie civil, V.R.D., gros oeuvre, services géneraux...

Nous souhaitons rencontrer un homme minimum 30 ans, de formation ETP, INSA... Il a acquis une expérience d'au moins 5 ans soit chez un constructeur, soit au sein d'une société d'engineering à un poste de responsable de projets dans le sens le plus large.

Les conditions offertes et les possibilités de carrière, sont de nature à intéresser une personnalité de valeur.

Pour recevoir information complémentaires, écrire à François Sanchez sous référence Mo 630 AI, à,

egor 5 rue Meyerbeer, 75009 Paris

---

jeune ingénieur d'affaires

Cette société réalise et conçoit des biens d'équipement lourd pour l'agro-alimentaire. Son développement en France comme à l'étranger la conduit à créer un poste d'ingénieur d'affaires.

Après la signature du contrat par le client, il est responsable de sa bonne exécution. Pour la fabrication, il coordonne les services internes de la société et les sous-traitants nécessaires. Il est également maître d'œuvre du montage sur le site : préparation, planning, suivi. Enfin, il assure la mise en route et la réception.

Nous souhaitons rencontrer un jeune ingénieur électromécanicien ou équivalent, justifiant de quelques années d'expérience.

Le lieu de travail se trouve à 100 km au Nord Ouest de Paris. La progression de cette société permet d'envisager des évolutions de carrière variées.

Merci d'envoyer CV complet, photo et prétentions sous référence M 7292 A, à

egor 5 rue Meyerbeer 75009 Paris
PROMOTION

LYON

INGENIEUR ETUDE ET EXPLOITATION

Cet établissement d'un des premiers groupes français leader dans son domaine, exploite des installations industrielles faisant appel à des techniques à base d'electromécanique, d'électronique et d'hydraulique.

L'ingénieur d'étude et d'exploitation anime une équipe de 30 techniciens et professionnels, dont une partie travaille en horaires normaux et l'autre en continu. D'autre part, il assure la fonction d'étude et de gestion de l'exploitation.

Après quelques années, il pourra devenir chef du service production.

Nous souhaitons rencontrer un jeune ingenieur débutant ou ayant jusqu'à 3 ans d'expérience, de formation Supelec, AM, IPG... et désireux de faire une carrière technique opérationnelle.

Pour obtenir informations complémentaires, écrire sous référence M 592 J, à

egor 5 rue Meyerbeer, 75009 Paris

Jouveinal Laboratoires

crée pour répondre aux besoins suscités par le développement de l'entreprise un poste de

responsable études - travaux neufs

Il assurera la conception et la réalisation des installations nouvelles dans les domaines de la Chimie de Synthèse, de la Biochimie et de la Pharmacie.

Ce poste conviendrait :

• soit à un **ingénieur génie chimique**
(ENSIC NANCY - G.C. TOULOUSE)
ayant 5 ans minimum d'expérience de Bureaux d'Etudes et/ou de réalisation de projet ;

• soit à un **ingénieur centrale ou A & M**
ayant au moins 5 ans d'expérience dans la conception et l'étude d'installations chimiques.

Résidence ANGERS.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 1655 M à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix - 75002 Paris.



INSTITUT MÉRIEUX

RECHERCHE

POUR SON DÉPARTEMENT VÉTÉRINAIRE
I.F.F.A. - MÉRIEUX - LYON

CONTROLEUR DE GESTION

LA FONCTION :

— Etablissement du budget et des prix de revient industriels avec les responsables de production.
— Etablissement du budget investissements et analyse économique.
— Traduction au niveau de l'établissement des objectifs de fonds de roulement définis au niveau de la Direction Générale.

L'HOMME :

— Formation ESSEC, Ecole Supérieure de Commerce, ou expérience équivalente.
— Expérience : 8 ans minimum dans Société industrielle.
— Autorité personnelle et qualités de négociateur indispensables.

Les candidats intéressés peuvent adresser leur C.V. + photo et prétentions à M. FOSSARD. Service du Personnel, IFFA MERIEUX. 254, rue Marcel-Mérieux. 69342 LYON CEDEX 2 (Tél. : 72-95-21).

---

cnet

recherche
pour son nouveau laboratoire de
MICRO-ELECTRONIQUE
GRENOBLE

INGENIEURS

ayant quelques années d'expérience en conception de Circuits Intégrés MOS :
– analogiques (filtrage, modulation, codage).
– logiques (filtrage numérique, séquenceurs).

Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé sous référence 8945 au :
CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS
B.P. 42 - 38240 MEYLAN

Petite entreprise de construction métallique région Nord, recherche un

ingénieur technico-commercial

Il aura pour mission :
• de developper une clientèle regionale compte tenu des produits réalisables par l'entreprise • d'etudier au niveau du devis les projets resultant de son action commerciale.

Son action sera :
• guidée par des objectifs définis dans le cadre d'une politique • jugee sur la réalisation de ces objectifs.

Le candidat devra présenter une bonne experience dans le domaine de la vente et de l'etude (devis) de bâtiments industriels et commerciaux.

Adresser lettre manuscrite, C.V. sous reférence 023-M à Degre, 11 rue la Boétie 75008 Paris (Reponse et discretion assurees).



CONSEIL EN RECRUTEMENT

IMPORTANTE SOCIETE en forte expansion recherche

Jeune Cadre Commercial

Pour animer réseau de vente aux consommateurs de plusieurs centaines de V.R.P.

Préférence sera donnée à candidat ayant déjà une premiere expérience, branche indifférente.

Rémunération élevée.

Adresser lettre manuscrite et CV sous No 96.169, Contesse et Cie 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Discrétion assurée.

Usine Province Semi-Conducteurs
GROUPE INTERNATIONAL
recherche

INGÉNIEUR CONTROLE QUALITÉ

— formation grande école ou équivalent ;
— 5 ans d'expérience minimum ;
— bonnes connaissances tests électriques et tests de fiabilité ;
— habitué aux contacts en usine avec clients ;
— une connaissance des hybrides serait également très appréciée.

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN

— formation grande école ou équivalent ;
— 2 ans d'expérience minimum sur matériel de fabrication semi-conducteurs : micro-soudage, micro-câblage, fours à passage, etc. ;
— une connaissance de l'encapsulation plastique serait très appréciée.

Env. C.V. man., prétent. et photo à n° 96.153, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opera, PARIS-1er.



THOMSON-CSF

DIVISION DES ACTIVITES SOUS-MARINES
CENTRE DE CAGNES-SUR-MER (06)

• **INGENIEUR**
— Electronicien pour laboratoires d'études, traitement du signal, sonars, specialistes circuits numériques rapides.
— Formation : ENST, ESE...
— Débutant ou quelques années d'expérience.

• **INGENIEUR**
— Pour études et réalisations de circuits hyperfréquence à base de composants acoustiques pour traitement du signal.
— Formation : GRANDE ECOLE, bonne connaissance en traitement du signal, hyperfréquence et/ou physique du solide.

• **INGENIEUR**
— Pour études et réalisations de technologies acoustiques et mécaniques nouvelles dans le domaine des sonars.
— Formation : ECP, ESPCI, AM...
— Ayant plusieurs années d'expérience.

• **AGENTS TECHNIQUES**
— Pour laboratoires d'études dans les domaines des composants acoustiques et de l'acoustique des sonars.
— Formation : DUT Mesures Physiques ou Electronique.
— Connaissances impératives dans les deux domaines.

Adresser C.V. détaillé THOMSON CSF Service du Personnel, B.P. 53 - 06802 CAGNES-SUR-MER.

Transformation Matières Plastiques

RESPONSABLE TECHNIQUE

Entreprise : PME - Bretagne Sud

Marchés : Parfumerie, Cosmétologie, Pharmacie.

Poste : Dans un premier temps, assistance au directeur d'usine pour la production.

L'homme : 30 ans minimum - niveau ingénieur mécanicien - connaissance transformation Matières Plastiques - ex périence industrielle.

Adresser lettre manuscrite + curriculum vitae à
H. DUFOUR,
3, rue Rigaud, 92200 Neuilly.

RIVOIRE ET CARRET
recherche
pour sa DIRECTION MARKETING
A MARSEILLE

UN CONTROLEUR COMMERCIAL

SUP de CO - ESSEC (finances, comptabilité) DECS ou DUT/BTS comptabilité gestion.

Une expérience de 4 à 5 années de contrôle de gestion dans une entreprise de produits alimentaires ou de grande consommation est indispensable

Si vous êtes intéressés, envoyer C.V. complet et prét. à RIVOIRE ET CARRET, Relations du Travail B.P. 518, 13219 MARSEILLE CEDEX 1. DISCRETION ASSUREE.

IMPORTANTE SOCIETE FRANCAISE
(8000 personnes)
• leader dans sa branche d'activité en France,
• auteur d'innovations fondamentales dans son domaine technologique (retentissement mondial)
• développant une politique sociale avancée,
recherche pour région agréable située dans l'EST DE LA FRANCE

PHYSICIEN

l'offre concerne un physicien confirmé, intéressé par des travaux de *Recherche Appliquée* sur des projets à moyen terme, dans des domaines de physico-chimie de pointe.

Nous vous remercions d'écrire à no 95273 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opera 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CHEF DES VENTES FRANCE

LOIRE ATLANTIQUE

La Société (70 p., 11 M de CA) fabrique et distribue des échafaudages roulants destinés aux entreprises de second oeuvre, de nettoyage et d'entretien.
Le cadre recherché aura pour tâche l'animation des représentants (75% du temps sur le terrain), le recrutement des représentants, la tenue des statistiques commerciales. Il sera aidé par une assistante assurant la permanence commerciale.
Le poste convient à un cadre commercial de plus de 30 ans, possédant l'expérience d'animation d'un réseau et de la vente par revendeurs.
Base de travail : en Loire Atlantique.
Résidence possible à NANTES.
Ne pas envoyer de C.V.



22 rue St. Augustin 75002 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Réf. 9002 M.

Votre orientation professionnelle c'est naturellement portée vers la BANQUE.
Votre formation et votre expérience d'

Actuaire

vous ont familiarisé avec la gestion de titres à revenu fixe. Votre métier vous plaît et vous y réussissez, mais, soucieux d'évoluer, vous voulez aujourd'hui intégrer un contexte vous offrant de plus larges responsabilités et des perspectives de carrière à la fois sûres et motivantes.

Etablissement financier de solide notoriété, nous pensons détenir l'opportunité que vous recherchez en dégageant un poste, très évolutif à pourvoir dans une grande ville universitaire.

Les possibilités de rémunération sont évidemment à la mesure des compétences acquises.

Votre dossier, expédié sous REF. 44/A à notre conseil sera traité confidentiellement avec la discrétion souhaitée.

40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG

managing

Société implantée TOURAINE
spécialisée produits de confiserie
recrute

CHEF DES VENTES - FRANCE

— Age minimum 30 ans environ ;
— Déplacements très fréquents ;
— Connaissance marché confiserie souhaitee ;
— Rémuneration 5.000 F × 13 + intéressement.

Adresser curriculum vitae à N° T 10790 M REGIE PRESSE - 85 bis, rue Reaumur, PARIS (2e).

L'AGENCE D'URBANISME
DE LA RÉGION GRENOBLOISE
recrute
POUR SA CELLULE D'ÉTUDES DE TRANSPORTS:

UN ÉCONOMISTE ou UN INGÉNIEUR

ayant une expérience socio-économique, diplômé de l'enseignement supérieur, libérable rapidement, ayant travaillé au moins 2 ans dans le domaine de l'organisation des transports de personnes en milieu urbain, de préférence en liaison avec les problèmes d'urbanisme. Des connaissances en statistiques et socio-économie des transports urbains seraient appréciées.

Salaire suivant qualification, entre 67.000 F et 90.000 F bruts annuel.

Envoyer C.V. detaillé et prétentions à :
M. ALEXANDRE, Directeur-Adjoint,
A U R G - LES CASEMATES
2, place Saint-Laurent - 38000 GRENOBLE
avant le 15 février 1979.

IMPORTANTE CABLERIE Nord-Est
recherche

INGÉNIEUR DE FABRICATION

pour assumer la responsabilité d'un atelier de série fonctionnant en 3x8

Le candidat, INGENIEUR DIPLOME, justifiera d'une expérience minimum de 5 ans en milieu industriel de production. Une expérience en câblerie serait appréciée. Il devra présenter des qualités réelles de commandement, ce dernier critère étant déterminant.

Adresser C.V. et prétentions sous n° 96.212 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, q. tr.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,88
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN MARKETING

— basée à Londres avec des bureaux à Paris, *New-York et Chicago* ;
— opérant depuis 3 ans en France dans les domaines médicaux et industriels, voudrait développer les activités de sa filiale française sur des bases commerciales solides,

et recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PARTENAIRE

- connaissant bien la recherche commerciale, mais pas nécessairement chercheur lui-même ;
- désireux de collaborer avec nous pour construire à moyen terme une clientèle pour des études collectives spécialisées ;
- il serait bon qu'il ait une expérience préalable de responsabilités dans une *société de recherche* en Marketing ;
- mais la qualité principale que nous recherchons est l'esprit d'entreprise.

Ecrire à STANLEY ORWELL, *Chairman of MIL Research Limited* c/o MIL FRANCE, 17, quai de Grenelle, 75115 PARIS.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

---

directeur général

PARIS — 300.000 F

Vous êtes parfaitement BILINGUE - ANGLAIS et âgé de 40 ans minimum. Après un diplôme de type MBA, INSEAD ou ISA, vous avez fait vos preuves d'abord comme Directeur Commercial et vous êtes actuellement D.G. d'une Société rattachée à un groupe international. Nous vous proposons de prendre la Direction Générale et rapidement la Présidence de notre filiale française *(C.A. de 80 M.F.). Il est requis l'expérience de la commercialisation de petits équipements ou de fournitures industrielles du type outillage à main.*

Adressez un dossier détaillant vos formation, expériences, motivations et salaire sous référence 42 M à notre *Conseil en Recherche de Cadres*
HERVE LE BAUT
8, rue Aristide Briand - 92300 LEVALLOIS
qui vous en remercie et vous garantit une totale discrétion.

HB

Important Groupe Industriel Français recherche pour une de ses filiales située banlieue NORD (150 personnes - C.A. 70 millions)

UN DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Sous l'autorité du Directeur Général, il coiffera les services comptabilité, contrôle de gestion, comptabilité analytique et personnel.

Le candidat, âgé de 35 ans environ, diplômé D.E.C.S. ou Ecole Supérieure de Commerce, devra avoir acquis une expérience de quelques années dans un poste similaire.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions, n° 95.853, CONTESSE Publicité - 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

M.P.I. Société de services en informatique recherche URGENT

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

GRANDES ECOLES

ayant 1 à 6 ans d'expérience pour travaux de logiciel de base sur matériel MITRA, INTEL, P.D.P., H.B. 66.

Envoyer C.V. et prétentions à M. PARIENTE, 83, boulevard Suchet, 75016 PARIS.
Réponse immédiate

CABINET INTERNATIONAL DE CONSEIL

Dans le cadre de notre Division «Organisation et Systèmes», notre nouveau Centre Européen (basé à Paris) de

CONSEILS EN INFORMATIQUE, GRANDS SYSTEMES

recherche :

jeunes ingénieurs grandes écoles

Débutants, ou jusqu'à 2 ans d'expérience professionnelle informatique.
Connaissances appréciées :
- Assembleur I.B.M. 370
- V.S. et I.M.S. ou C.I.C.S.
- mini-ordinateurs

Ils participeront, en équipe, à la promotion, à la conception et à la réalisation de projets informatiques en clientèle, et au développement de nouveaux logiciels.
- Pratique courante de l'anglais parlé indispensable (formation permanente assurée aux Etats-Unis).
- Promotion rapide pour les candidats ayant démontré leur aptitude à prendre des responsabilités.

Adresser C.V. manuscrit détaillé avec photo sous référence 2169 à:
INTER P.A. B.P. 508, 75066 Paris Cédex 02 qui transmettra
Il sera répondu à toutes les candidatures.

PARIS
SOCIETE SECTEUR AUDIOVISUEL
recherche un

Assistant du Directeur Administratif et Financier

ESSEC, ESCP, débutant ou quelques années expérience, anglais courant, DECS apprécié, pour prendre progressivement en charge des applications financières et administratives et en particulier coordonner l'ensemble des développements informatiques du point de vue de l'utilisateur gestionnaire.

Adresser C.V., photo et prétentions sous no 95844 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

---

ingénieur système OS-MVS

Un grand établissement financier (Paris Est) équipé, entre autres, d'un 3031, vous propose de venir renforcer son équipe système. *Vous participez activement à la migration de VS1 vers MVS et* réalisez l'extension du réseau de terminaux financiers supporté par VTAM. **Vous avez une formation supérieure, cinq ans d'expérience dans la fonction système acquise sous OS et avez développé, si possible, un réseau sous SNA. La connaissance de CICS et/ou DL/I ne gâte rien, mais l'idéal est que vous soyez familiarisé avec le 3850.**

Ecrire à J. THILY, Carrières de l'Informatique, réf. 3520 LM

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

SOCIÉTÉ ALLEMANDE DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE
recherche
pour sa filiale française (en création)
RÉGION PARISIENNE

DIRECTEUR DES VENTES

BILINGUE ALLEMAND

Création de l'organisation commerciale, prospection de la clientèle « négoce » et « industrie », coordination entre le marché français et la société mère.
BON VENDEUR
expérience branche ou similaire souhaitée

C.V. + photo
Deutsch-französische Unternehmensberatung
Klaus W. Herterich

Réf. 1903
44, r. La Boétie
75008 PARIS
563-49-24

interconseil

Vous êtes

- **ingénieur informaticien,** (Réf. 10209/M)
- **analyste,** (Réf. 10210/M)
- **analyste-programmeur,** (Réf. 10211/M)

Vous avez de 1 à 6 ans d'expérience dans les techniques et sur les matériels : IBM - IMS/DL1, CICS, Ass. Cobol ou PL1 HB66 - DM4, IDS/TDS, Ass. et Cobol

sema informatique

l'une des divisions de SEMA, société de conseil, d'études et d'ingénierie, vous propose un poste vous permettant :
- de vous tenir au courant des évolutions techniques,
- de construire une carrière en fonction de vos résultats,
- de changer de cadre de travail tous les 2 ans environ (Paris, Province, Étranger).

Adresser votre CV, avec une courte lettre manuscrite, à J. Hajage, Sema-Sélection :
92126 MONTROUGE - Centre Metra, 16-18, rue Barbès.

sema — *Conseil, Études, Ingénierie* INFORMATIQUE, MARKETING ORGANISATION, FORMATION

---

emplois régionaux

EURE

INGENIEUR ASSISTANCE CLIENTELE

Cette société est un des premiers producteurs français de matières plastiques.

L'équipe d'assistance clientèle désire intégrer un nouveau collaborateur, dont la fonction sera d'aider les transformateurs dans le moulage de résines techniques, en France et à l'étranger.

Nous souhaitons rencontrer des ingénieurs mécaniciens ou chimistes, ayant acquis chez un producteur ou chez un transformateur 2 ou 3 ans d'expérience de l'injection de thermoplastiques, si possible techniques.

Il est prêt à voyager 40 à 50 % de son temps, pour des déplacements fréquents, mais de courte durée.

La connaissance de l'anglais est indispensable.

Pour obtenir informations complémentaires, écrire sous réf. M 5103 BD, à

egor *5 rue Meyerbeer* 75009 Paris

Recherchons

JEUNE INGÉNIEUR

DESTINE A PRENDRE UN POSTE DE RESPONSABILITE

dans notre secteur assemblage
— *Formation mécanique ou électro-mécanique.*
— *Sens du commandement.*
— Débutant ou ayt quelques années d'expérience.
— *Possibilité de logement.*

Ecrire ou téléphoner à
SOCIETE INDUSTRIELLE DES BOUGIES D'ALLUMAGE DE LA LOIRE
rue Joanny-Désage, 42140 CHAZELLES-SUR-LYON,
tél. : (77) 54-21-34.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CONSFIL
RHONE-ALPES
recherche

INGÉNIEURS EN CHEF EN ORGANISATION

D'ENTREPRISE
(Confirmé trois ans *de fonction*)
pour alimenter et diriger équipe pluri-disciplinaire.

INGÉNIEURS EN ORGANISATION DE PRODUCTION

(formation méthodes souhaitée).
Déplacements limités *à la région.*
Envoyer C.V. manuscrit + photo + prét. à P. LICHAU, 18, quai Jean-Moulin, LYON-2e sous *référence* 2.049.

Rech. pour village vacances en *montag.* (300 lits) DIRECTEUR EXP., 35 ans min. Env. C.C + photo à A.L.P. 123, 15, rue Voltaire, 02100 SAINT-QUENTIN.

Le Centre Hospitalier de Mulhouse recherche pour son Centre Informatique
UN ANALYSTE
Niveau maîtrise ou équivalent ayant 2 à 3 ans d'expérience sur mini-ordinateur.
Une bonne connaissance du télétraitement est appréciée
UN ANALYSTE PROGRAMMEUR
Niveau I.U.T. ou équivalent
Matériel Mitra et Série 1 (I.M.B.)
Envoyer C V + photo à : M. le Directeur du Centre Hospitalier - 87, av. d'Altkirch 68051 MULHOUSE

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

SOCIETE RECHERCHE

ATTACHÉ COMMERCIAL

pour promotion produits de l'industrie chimique sur le marché français. *Allemand* obligatoire.

Expér. souhaitée, mais exam. toutes candidatures sortant écoles de chimie.

Emploi stable, possib. promot. à personne ambit. et dynamiq. Envoyer C.V à 4.111 à O.P.F., 2, rue de Sèze, 75009 PARIS.

ÉDITEUR

recherche
DOCTEUR SC. ECO.
pour démarchage à haut niveau *ouvrages d'économie (durée 1 an)* Fixe + % + voiture *assurée* Tél. matin 267-05-43.

Sté de négoce international de Matières Premières (céréales), recherche

UN CHEF DE SERVICE EXÉCUTION

de préférence diplômé de l'enseignement supérieur et ayant plusieurs années d'expérience dans société d'activité similaire. Adr. C.V. et photo à n° 10 584 M
REGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SOCIETE FRANÇAISE
recherche

INGÉNIEUR D'AFFAIRES EXPORT

— Formation Arts et Métiers ou équivalent.
— Langue anglais courant.
— Age minimum 35 ans.
— Expér. min. 5 ans technico-*commercial* Export - Biens d'équipement ou ingénierie.
— Rémunération 120 à 150.000 F par an selon expérience.
— Lieu PARIS.
Env. C.V. détaillé et photo sous référ. 1 653 à Sweerts, B.P 269, 75424 PARIS CEDEX 09 qui tr.

SOCIETE MUTLTINATIONALE
recherche

INGÉNIEUR-CHIMISTE

— Formation ingénieur chimiste diplômé.
— *Anglais courant.*
— Age minimum 25 ans.
— Expér. 2 à 5 ans usine en laboratoire contrôle.
— Rémunération 70 à 90.000 F *par an selon expérience.*
— Lieu Gde Banlieue de Paris.
Env. C.V. détaillé et photo ss réf 1.656 à SWEERTS, BP 269, 75424 PARIS CEDEX 09, qui tr.

CHEF DE PRODUIT

La filiale française du leader européen du marché des articles d'hygiène en ouate de cellulose à usage sanitaire et domestique propose à un professionnel du marketing de participer à son développement.

A l'intérieur du service marketing, il sera responsable de deux lignes de produits représentant une part très importante du chiffre d'affaires de la société. Nous recherchons un chef de produit qui soit un véritable chef d'orchestre, capable d'intervenir à tous les niveaux, de la conception des produits jusqu'à leur lancement et leur promotion.

De formation supérieure, il a au moins 3 ans d'expérience dans un groupe diffusant des produits de grande consommation, de préférence *leader.*
Une bonne pratique de l'anglais et si possible de l'allemand est souhaitée.
Merci d'adresser un dossier complet de candidature en écrivant sous *référence* M 1216 A1, à

egor 5 rue Meyerbeer 75009 Paris

Une très importante société d'études et de fabrication de biens d'équipement pour l'industrie, mondialement connue, siège à Paris, recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL EXPORT

Le candidat devra justifier d'une expérience de quelques années dans la négociation à niveau élevé.
Bilingue Anglais et/ou Allemand

Ecrire avec C.V manuscrit, photo et prétentions à n° 6.984 « LE MONDE », 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

offres d'emploi

SECRÉTARIAT AUX POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIRECTION DU PERSONNEL

RECRUTEMENT D'INFORMATICIENS PAR CONCOURS

60 ANALYSTES
35 PROGRAMMEURS DE SYSTÈME

Études supérieures (moins de 30 ans)
Inscriptions jusqu'au 21 février 1979

70 PROGRAMMEURS
35 PUPITREURS

Études secondaires (moins de 45 ans)
Inscriptions jusqu'au 22 février 1979

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

PARIS
DIRECTION DES POSTES DE PARIS
140, Bd du Montparnasse - 75675 PARIS CEDEX 14

PROVINCE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES POSTES
du chef-lieu du département

CABINET INTERNATIONAL DE CONSEIL

Notre Division «Conseils en Organisation» recherche :

jeunes ingénieurs informaticiens

Formation grandes écoles, INSA, MIAGE, IUT ...

2 à 3 ans d'informatique,

Connaissances recherchées :
- mini-ordinateurs
- Assembleur I.B.M. 370, COBOL
- V.S., et I.M.S. ou C.I.C.S.

Ils participeront, en équipe, à la promotion, à la conception et à la réalisation de projets informatiques et/ou logiciels en clientèle.

- Pratique courante de l'anglais parlé indispensable (formation permanente assurée aux Etats-Unis).
- Promotion rapide pour les candidats ayant démontré leur aptitude à prendre des responsabilités.

Adresser C.V. manuscrit détaillé avec photo sous référence 2199 à :

INTER P.A. B.P. 508, 75066 Paris Cédex 02 qui transmettra
Il sera répondu à toutes les candidatures.

Société de Mécanique

Fabricant de produits de haute technicité pour l'industrie,
Leader sur son marché, en expansion rapide,
Siège PARIS – 2 usines en province – 400 personnes

FILIALE D'UN GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS
crée, dans le cadre de son plan de développement
un poste d'

ingénieur marketing

Directement rattaché au Directeur Commercial, il sera chargé de :
- *détecter et évaluer de nouveaux créneaux ;*
- *participer à l'élaboration des produits nouveaux et conduire leur lancement;*
- *optimiser l'exploitation des marchés existants (méthodes de vente, promotion).*

Ce poste conviendrait à un

JEUNE INGÉNIEUR A & M, ENSI,...

intéressé par les problèmes de marketing industriel et ayant confirmé ce goût par des stages ou, de préférence, par une première expérience chez un Conseil en Marketing ou dans une entreprise.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 1656 M à préciser sur l'enveloppe seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix - 75002 Paris

---

answare

Importante Société de Services et de Conseils, dans le cadre de son expansion
recherche

informaticiens

- INGENIEURS, grandes écoles ou équivalent, ayant acquis quelques années d'expérience
- pour les associer à des opérations variées et de haut niveau : **Conseil, audit, organisation, études techniques, conduite de projets**
- il est nécessaire, pour réussir dans ces fonctions d'être créatif et autonome, d'avoir le sens des responsabilités et une bonne aptitude à la communication
- les postes offerts sont situés principalement en région Parisienne - Plusieurs opportunités existent en Province et à l'Etranger (Afrique du Nord).

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence GI/02.01 à

answare SERVICE DU RECRUTEMENT
135, rue de la Pompe - 75016 Paris.

EKATO

VERFAHRENSTECHNISCHE ANLAGEN

Wir sind ein betont marktorientiert geführtes Unternehmen mit der Hauptverwaltung in Süddeutschland. Mit massgeschneiderten Problemlösungen, die wir unseren Kunden bieten, wurden wir der führende Spezialist in unserer Fachrichtung.

Durch den weiteren Ausbau suchen wir für unser selbständiges Tochterunternehmen EKATO S.A.R.L., Versailles/France, den

TECHNISCHEN VERKAUFSINGENIEUR

Zu seinen Aufgaben gehören u.a. :
— Technische Beratung unserer Kunden in Frankreich,
— Erarbeitung von Problemlösungen, u.a. in Zusammenarbeit mit der Muttergesellschaft,
— Führen von Auftragsverhandlungen,
— Weiterer Ausbau unseres Kundenstammes in Frankreich.

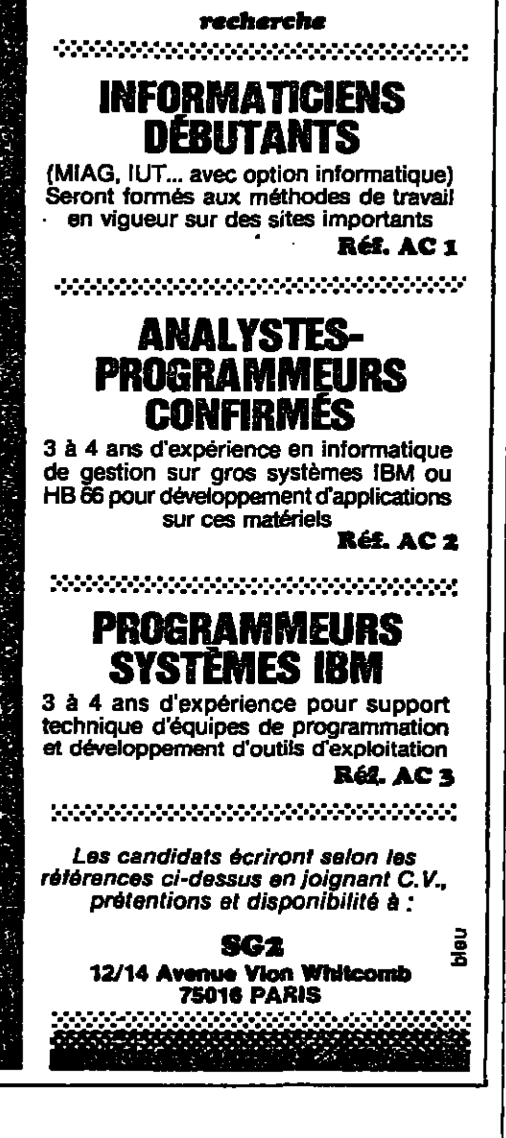
Wenn Sie etwa 30 Jahre alt sind, eine gute technische Ausbildung (Fachrichtung Maschinenbau, Verfahrenstechnik, Chemie), sowie Erfahrungen durch eine kundenorientierte Tätigkeit (Beratung/techn. Verkauf) haben, können Sie unser neuer erfolgreicher Mitarbeiter in Frankreich sein.

Gute Deutsch- und Französisch-Kenntnisse sind erforderlich.

Bitte, richten Sie Ihre Bewerbung in deutscher Sprache an unser Stammhaus.

EKATO RUHR-UND MISCHTECHNIK GMBH
Postfach 1110/20 - Personalabteilung - D 7860 Schopfheim

EKATO



IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE
Banlieue Sud de Paris

recherche pour son

CENTRE ADMINISTRATIF DE MORANGIS

L'ADJOINT AU RESPONSABLE

de son Département INFORMATIQUE
(âge minimum 30 ans)

Formation, connaissances et aptitudes recherchées :
- **Etudes supérieures** (Ingénieurs/Maîtrise Informatique ou équivalent),
- **Langage de programmation évolué,**
- **Expérience** en télé-traitement et système de gestion de base des données dans le domaine bancaire,
- **Dispositions pour** les relations humaines et l'encadrement de plusieurs groupes de travail,
- **Capacité d'appréhender** les moyens nécessaires à la réalisation d'objectifs à moyen terme.

Ecrire avec Curriculum Vitae :
BICS Direction du Personnel
55, Av. A. Briand, 92120 Montrouge

bleu

Notre Département MAISON DE LA REDOUTE (Ameublement) renforce ses structures et propose deux réelles opportunités à

DIPLOMES ESC

DEBUTANTS ou 1-2 ans d'expérience

Pour son Magasin de BELLE EPINE (Sud de Paris) un Responsable

GESTION des SERVICES
(Réf. 9.71.08)

Sa responsabilité concerne la gestion administrative du Personnel - les caisses - le suivi du planning de charge de l'ordinateur - le crédit - etc. Il aura une vingtaine de personnes sous ses ordres.

Ce poste est prévu pour permettre à un homme de qualité d'évoluer à terme vers la responsabilité complète d'un magasin.

Pour son siège à ROUBAIX, un Responsable

PROMOTION des VENTES
(Réf. 9.81.08)

Il sera chargé de trouver les moyens de fidéliser la clientèle (actions promotionnelles - documents publicitaires ...) à partir de l'étude de nos produits et du marché. Ce poste qui doit évoluer vers des responsabilités plus importantes conviendra à un homme de tempérament opérationnel, ayant le goût du marketing mais aussi un sens artistique prononcé.

Envoyez C.V., photo et prétentions en précisant la référence du poste qui vous intéresse à la Direction du Personnel - Division Cadres.

La Redoute
57, rue de Blanchemaille 59100 ROUBAIX

Ingénieur Informaticien Paris

Notre société diffuse des systèmes de gestion de bases de données et de télétraitement. Le développement de notre implantation nous conduit à renforcer nos équipes et à recruter deux nouveaux collaborateurs :

UN INGENIEUR ANALYSTE Réf. 809292 M
dont le rôle sera de former et de conseiller nos clients dans la mise en oeuvre et l'exploitation de nos systemes.

UN INGENIEUR DE PROJET Réf. 809293 M
dont la mission sera de conseiller les entreprises dans leurs projets d'informatisation : études de besoins, de procédures administratives, de circuits d'information.

Pour chacun de ces postes nous souhaitons recruter des ingénieurs informaticiens de formation supérieure (Centrale, Sup-elec, maîtrise informatique...) connaissant très bien les materiels et logiciels IBM grâce à 4 ou 5 ans d'expérience acquise chez un utilisateur ou une Société de service. La croissance importante et constante de notre société est une garantie d'évolution pour des candidats de valeur.

Envoyer C.V., photo récente et rémuneration actuelle sous la référence choisie (à mentionner sur l'enveloppe) à Monique NERVET.

Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

UN CABINET DE CONSEILS EN BREVETS D'INVENTION ET MARQUES, à Paris, ayant établi une solide notoriété auprès d'entreprises dynamiques et exigeantes, cherche un(e)

ingénieur spécialisé(e)
en propriété industrielle,

ayant le sens élevé des responsabilités et des obligations attachées à l'exercice de l'activité de conseil, pour une collaboration selon une formule souple liée aux prestations, avec des perspectives à moyen terme.

Ecrire à Mme M.C. TESSIER, réf. 3517 LM

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

BANQUE PRIVÉE
recherche
pour l'une de ses agences parisiennes, un

CADRE CONFIRMÉ CLASSE V
Responsable de la clientèle privée

Sa mission :
- gérer la clientèle existante ;
- développer le fonds de commerce actuel par des actions de prospection appropriées.

Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure, ayant une expérience professionnelle de 3 ans minimum ainsi qu'une connaissance approfondie des marchés boursiers et de la gestion de portefeuilles-titres.

Adresser c.v., lettre manuscrite, photo et prétentions, sous réf. 3750, à PLAIN CHAMPS - 5, rue du Helder, 75009 Paris.

Plain Champs

IMPORTANT GROUPE METALLURGIQUE
recherche pour un de ses Etablissements de Production (4000 personnes)

Un Psychologue du Travail
DIPLOME

(maîtrise diplôme de psycho-prat. ou d'un institut de psycho AVEC IMPERATIVEMENT certificat ou option : psychologie du travail).

Un expérience professionnelle de 3 à 5 ans en milieu industriel est souhaitée.

Le titulaire devra s'adapter aux exigences des relations de travail en usine.

LIEU DE TRAVAIL : PARIS-OUEST.

La rémunération de départ ne sera pas inférieure à 70.000 F./an.

Adresser C.V., photo et prétentions à No 95564, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 q.tr.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

SOCIETE DE GESTION DU FORUM DE COMMERCES ET DE LOISIRS DES HALLES DE PARIS
recherche pour seconder un Directeur

RESPONSABLE ADMINISTRATIF (VE) ET COMPTABLE

Responsabilités :
- assumer la responsabilité administrative et comptable de cette Société en étroite liaison avec les services centraux de la société mère—comptabilité, gestion et suivi des budgets de la Société, gestion du personnel (paie et gestion administrative)—

Profil :
- forte personnalité
- 30 ans minimum
- solide formation comptable
- BTS ou niveau DECS
- 4 ans minimum d'expérience professionnelle vécue dans ensemble complexe
- bons contacts humains
- bonne présentation
- grande disponibilité.

Une expérience financière serait un atout *supplémentaire.*

SECRETAIRE DE DIRECTION

- 25 ans minimum
- très organisée, rapide, ambitieuse
- travail varié convenant à candidate aimant responsabilités, initiatives, efficacité
- excellente présentation
- aisance dans les contacts
- expérience secrétariat haut niveau 3 à 4 ans minimum

Envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à SOGEFOR - Direction du Personnel 63, rue La Boétie - 75008 PARIS

13ème mois - avantages sociaux - Lieu de travail : Forum des Halles Paris 1er

---

IMPORTANT GROUPE FRANCAIS

• C.A. consolidé 2 milliards - effectif 6.000 personnes - 35 filiales • dont les activités s'exercent essentiellement dans la distribution de biens d'équipement
crée un poste :

d'INGENIEUR en ORGANISATION

FORMATION GRANDES ECOLES,
DIPLOME UNIVERSITAIRE SUPERIEUR OU I.E.S.T.O.

Il sera chargé des problèmes d'organisation, tant pour le compte du Siège que des filiales françaises et étrangères.
Il sera directement rattaché au responsable du Service «Organisation et *Informatiques*».
Ses fonctions seront diversifiées, allant du diagnostic à la mise en place de procédures nouvelles pour des projets à long terme ou des problèmes ponctuels.

Une expérience similaire au sein d'une grande entreprise ou en Cabinet est nécessaire.

Age minimum 30 ans
Déplacements Outre-Mer fréquents et *parfois prolongés*

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. sous no 95.682 au
cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

La Direction informatique d'une importante
Société de Distribution
recherche un COLLABORATEUR DE FORMATION SUPERIEURE pour lui confier le poste de

RESPONSABLE DE SES CENTRES D'EXPLOITATION INFORMATIQUE

(8 Centres à Paris et en Province).
La connaissance des systèmes fonctionnant sous OS/VS est indispensable. L'expérience de VM/CMS ainsi que du télétraitement serait appréciée compte tenu de l'importance du réseau en cours d'installation.
La rémunération de ce collaborateur sera fixée en rapport avec sa réelle expérience de la gestion de Centres d'Exploitation : susceptible d'évolution, elle ne sera pas inférieure à 150.000 F la 1ère année.
Les intéressés voudront bien adresser leur candidature sous référence 2860M à Jean PORRACCHIA



CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL
recherche

CONSEIL SPÉCIALISÉ EN DROIT DES SOCIÉTÉS

- Préférence à Juriste de cabinet ou à Juriste de banque ou d'entreprise ayant déjà deux ou *trois ans d'expérience professionnelle.*
- Il faut formation universitaire et si possible, une bonne culture financière.

Envoyer C.V. manuscrit sous réf. 3.955 à SPERAR, 12, r. Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX, qui transm.



Responsable de la Promotion

Une organisation recherche un collaborateur capable d'élaborer et de coordonner une politique promotionnelle. *Il aura pour mission de gérer un important budget, de diriger un service* intégré comportant 10 personnes, de choisir les agences et de contrôler le suivi et la qualité des opérations réalisées.
Le poste conviendrait à un homme possédant une solide culture, une formation supérieure de type HEC, ESSEC ou équivalent, et une expérience d'environ 5 ans dans le domaine de la promotion.
Envoyez C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 1076 M (à mentionner *sur l'enveloppe*).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BKC
BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

UNILEVER FRANCE SERVICES

recherche pour une de ses sociétés spécialisée dans les produits d'hygiène et d'entretien

responsable industries alimentaires

Formation : Ingénieur AGRO/AGRI, Chimie, Bactériologie.
Aura acquis 3 à 5 ans d'expérience en production ou laboratoire de contrôle dans l'industrie alimentaire (lait, boissons, viandes).
Anglais parlé indispensable.

Fonction : recherchera l'efficacité dans la commercialisation des marques en assurant la recherche commerciale, le développement et la promotion des produits de son groupe. Apportera son aide commerciale ou technique *aux chefs de ventes. Collaborera avec le directeur* technique et le chef de laboratoire aux plans de développement.

Ecrire avec C.V. et prétentions (Référence II/79)
Département Central du Personnel
UNILEVER FRANCE SERVICES
8, av. Delcassé 75384 Paris Cedex 08.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
rech. pour son service INFORMATIQUE

I. - L'ADJOINT DU RESPONSABLE
de la SECTION ORGANISATION

— POSITION CADRE.
— FONCTION : la section organisation est appelée à créer les structures d'accueil nécessaires à la mise en œuvre des systèmes informatiques. Cette mission consiste à analyser les besoins en *information des utilisateurs, définir les circuits* et les fonctions, élaborer les procédures et documents, assister les utilisateurs lors de la mise en œuvre, suivre les systèmes mis en *place.*
— ENVIRONNEMENT : travail en équipe (service informatique et utilisateurs) contacts permanents avec utilisateurs de tous niveaux.
— FORMATION GDE ECOLE + 2 ans expér.

II. - UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

— FORMATION GDE ECOLE + 2 ans expér. pour participer à la conception, réalisation et mise en place d'importants projets temps réels, avec bases de données. Connaissance du matériel C.I.I.-H.B. (série 66) souhaitable.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions SOUS REFERENCE I ou II

à REGIE PRESSE, Service petites annonces n° 787.766 M, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e qui transmettra

---

Un des premiers groupes industriels français, recherche pour une de ses branches produits d'équipements lourds en plein développement

ingénieurs grandes écoles
(X, Mines, Centrale,...)

35 ans minimum, possédant un fort potentiel et une expérience dans les secteurs sidérurgie, transformation, mécanique générale.
Les postes visés se situent à des niveaux directionnels comportant l'animation d'équipes importantes et supposent des promotions très évolutives dans le cadre du groupe.
Lieu de travail : Paris et province.
Adresser lettre de candidature à n° 1301
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS
Les dossiers seront étudiés en toute discrétion.

GM **GENERAL MOTORS FRANCE**

recherche

1 ingénieur technico-commercial
de formation supérieure

et ayant plusieurs années d'expérience dans des activités d'achat ou de vente de produits de grande série liés à l'industrie automobile.

Doit posséder :
- les qualités humaines requises pour négociations au plus haut niveau avec industriels.
- les qualifications techniques pour réaliser études et projets.

Pratique courante en langue anglaise indispensable et en langue allemande souhaitable.

Adresser lettre manuscrite avec photo et prétentions - Service Personnel YM -
5, bld Galliéni 92231 GENNEVILLIERS.

SERETE AMÉNAGEMENT
SOCIETE DE PROMOTION DE CENTRES COMMERCIAUX
recherche

JEUNE INGENIEUR
ETP ou formation équivalente
2 ans d'expérience environ

Missions :
- *étude des contraintes techniques de différents types de commerces (grandes, moyennes et petites surfaces)*
- *liaison avec architectes et BET responsable de l'opération*
- coordination technique et suivi d'exécution.

- Expérience bâtiment exigée
- connaissance générale TCE
- goût des contacts humains
- sens de la négociation.

Contrat à durée déterminée supérieure à 6 mois *éventuellement renouvelable.*

Disponible très rapidement (immédiatement si possible).

Adresser C.V., photo, prétentions à SERETE-AMENAGEMENT - Direction du Personnel - 63, rue La Boétie - 75008 PARIS.

SODEXHO
Secteur tertiaire
Services aux collectivités
BOIS D'ARCY (78)
recherche

un Réviseur Comptable

DECS complet exigé + licence en droit souhaitée
Une expérience de 2 ans en cabinet d'expertise ou en PME serait très appréciée.
Déplacements en province à prévoir.
Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions 3, avenue Newton «Service Comptabilité France» 78390 Bois d'Arcy.

BANQUE PRIVÉE (8e)
recherche collaboratrice pour

GESTION DU PERSONNEL

Cette fonction requiert de bonnes connaissances de la convention collective, de la paie, du régime des retraites et des différentes obligations fiscales et administratives.
Ce poste conviendrait à une secrétaire confirmée dans la fonction «Personnel». Effectif à gérer : une quarantaine de personnes.

Ecrire sous le numéro 8.995, «le Monde» Publ., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9e).

Importante Société SEMICONDUCTEURS
Banlieue Ouest Paris

JEUNE INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

Homme ou femme
— 2 à 3 années expérience circuits linéaires.
— Très bonne connaissance anglais écrit et parlé.
— Intéressé par *rédactions techniques.*

Serait responsable du suivi d'un bulletin d'informations technico-commerciales, interne à la société. *Assisterait le Chef de Service pour* la préparation des actions publicitaires : communiqués de presse, expositions...

Ecr. av. *C.V.* man., photo, à no 95.955, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er, qui transm.

FISCALISTE
diplômé E.N.I.
recherché par
IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
(18.000 personnes 3 milliards de C.A.)

Le candidat aura pour charge l'étude et la résolution de tous les problèmes fiscaux se posant dans le cadre du groupe.
Il aura pratiqué pendant une durée de 5 à 6 ans la vérification des comptabilités.
Poste basé à PARIS OUEST.
La rémunération annuelle ne sera pas inférieure à 100.000F.

Envoyer CV, photo et prétentions sous No 7085 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

GROUPE MÉCANIQUE
proche banlieue est parisien, recherche :

CONTREMAITRE D'ENTRETIEN
Titulaire du B.T. ou B.T.S. ou équivalent

Disposant de plusieurs années d'expérience industrielle et d'entretien ainsi que de bonnes notions sur les corps d'état du second œuvre.
La nature du poste implique une bonne *disponibilité.*
De très bonnes connaissances en installations électriques industrielles et du bâtiment sont nécessaires.

Avantages sociaux. Restaurant entreprise. Horaire souple.

Adr. C.V. dét., photo et prét. à n° *95.953* CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui transm.

1re SOCIETE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DE L'ENREGISTREMENT DE LABORATOIRE

Nous sommes 100
Nous recherchons 10 collaborateurs en 1979
Nous proposons aujourd'hui 2 postes

TECHNICO-COMMERCIAUX

A) Export
— Anglais/Allemand.
— Nos agents vendent, le candidat devra leur apporter un soutien technique et sa connaissance du marché.
— Expérience indispensable.

B) France
(ITEC ou équivalent apprécié)
— Débutant ou non, le candidat doit être vendeur avec de bonnes connaissances techniques.
— Suivi et prospection clientèle région parisienne.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions en spécifiant la référence à :

SEFRAM
94, rue de la Fédération, 75015 PARIS

INGENIEUR CHEF DE LIGNE DE PRODUITS

Une société française, filiale d'un important groupe *international très diversifié, recherche pour sa* Division Dispenser-pulvérisation, implantée en banlieue Sud-Est, un ingénieur destiné à prendre en main l'une des plus importantes lignes de production. Sous la dépendance directe du Directe de l'unité de production, il sera responsable dans les domaines suivants : • réalisation des programmes de fabrication des produits de sa ligne, en quantité, délais, qualité, coût, assisté et animant les services d'ordonnancement, planning, approvisionnement, magasins, contrôle de conformité qui en dépendent • gestion et animation de *son personnel* • liaison étroite et permanente avec les services de maintenance et de contrôle qualité.
Le candidat, âgé de 32 ans minimum, sera diplômé de grande école (Arts et Métiers par exemple) ou autodidacte de niveau correspondant. *Proportionnellement* à sa formation de base, il devra posséder plusieurs années d'expérience dans des fonctions de fabrication et d'organisation du travail. Une expérience dans le montage industriel de grande série ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais sont souhaitées. Avoir la trempe d'un chef et d'un homme de contact est indispensable.
Adresser C.V., photo et prétent. ss réf. 6118/JR à A.M.P. - 40, rue Olivier-de-Serres - 75015 PARIS

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM.-CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

GRAPHIC SYSTEMS FRANCE

GS FRANCE

ARTS GRAPHIQUES, COMPOSITION INFORMATISEE TRAITEMENT DE TEXTES.

Pour faire face à sa croissance exceptionnelle (30 % en 1978) recherche

2 ingénieurs logiciels

MISSION :
- Réalisation des logiciels à partir de cahiers de charges et installations en clientèle.

PROFIL :
- Expérimentés sur mini ordinateur, lisant l'anglais technique, ils seront capables de s'intégrer rapidement dans une équipe dynamique, très motivée par l'expansion de l'entreprise.

La connaissance du PDP 11 et MACRO 11 sous système RSX 11/M, sera particulièrement appréciée.

Postes à pourvoir proche banlieue Est.

Ecrire avec CV, photo et prétentions à SOPRA sous référence 2566, 90 rue de Flandre, 75019 PARIS.

MEDIA SYSTEM

Importante Société Engineering
BANLIEUE NORD-OUEST PARIS
recherche

TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Contrôle et régulation

5 ans expérience minimum, industrie nucléaire de préférence par élaboration schémas et notes de fonctionnement procédé, définition boucles de contrôle, définition et spécification appareils de contrôle, comparaison d'offres, suivi technique. Possibilité déplacements sur chantier.

TECHNICIEN

confirmé de préférence dans le domaine nucléaire pour étude technologique (élaboration des spécifications, comparaison, offres) de matériel génie chimique (chaudronnerie, agitation, pompes).

Contrats à durée déterminée.
Anglais lu et parlé souhaité.

Envoyer curriculum-vitae, photo et prétentions à n° 96.215, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS (1er), qui transmettra.

La Section Ile-de-France d'un fonds d'assurance formation recherche

SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La mission :
- — assurer relations avec fonds national, autres sections, pouvoirs publics, organisations signataires et entreprises adhérentes ;
- — faciliter le fonctionnement des instances paritaires ;
- — assurer la gestion des fonds de formation et organiser celle-ci ;
- — assurer le fonctionnement administratif et la Direction du personnel.

L'homme :
- — connaissance comptable ;
- — expérience F.P.C. indispensable ;
- — connaissance secteur paritaire souhaitée.

Env. C.V. + photo en précisant rémun. souhaitée et disponibilité à AGEFOS - P.M.E., 6, rue de la Rosière - 75015 PARIS.

SOCIETE FRANCAISE FILIALE DU LEADER MONDIAL DANS LE DOMAINE DES ADDITIFS POUR LUBRIFIANTS cherche un

Ingénieur Technico Commercial

il aura pour mission chez les clients qui lui seront confiés :
- de négocier à tous les niveaux de décision
- d'analyser leurs besoins en lubrifiants
- d'établir les programmes à réaliser et de concrétiser la vente

Pour réussir dans ce poste, il est nécessaire d'avoir au minimum 35 ans, une formation d'ingénieur (chimique ou mécanique), une bonne connaissance du graissage et de la lubrification, l'expérience confirmée de la vente et un anglais courant.

Ce poste basé à Paris demande une grande disponibilité.

Adres. dossier de candidature prétent. s/réf. 555 à Michel GHAZAL qui garantit la plus grande discrétion 18 rue du Fg du Temple 75011 PARIS

ORGATEC

PUBLICITES REUNIES

SOCIÉTÉ PROCHE BANLIEUE SUD-OUEST
recherche

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

3 ans ou plus expérience automatismes industriels à base électronique.

Il sera chargé de la recherche de nouveaux clients et de la vente de systèmes variés.

Adresser curriculum vitae et prétentions à : Mme LAMY - Réf. 1300 THIVILLIER DARRAS, 168, av. Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY, qui tr.

SFENA-DSI

DIVISION SYSTEMES INFORMATIQUES

RECHERCHE

dans le cadre de son expansion

1) INGENIEURS COMMERCIAUX

possédant expérience de 3 ou 4 ans dans la vente de terminaux et/ou de mini-ordinateurs

Formation : Ingénieur, HEC, ESSEC ou équivalent - Anglais souhaité.

2) INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

chargés de l'étude des cahiers des charges des utilisateurs et de la coordination du développement de grands projets.

Formation : Ingénieur Grande École ou diplome universitaire équivalent, Connaissance des Systèmes, des Langages de programmation, du Télétraitement et des Réseaux.

Expérience souhaitée : 2 à 3 ans d'expérience sur mini-ordinateurs.

Envoyer C.V. et photo à :
S.F.E.N.A.
B.P. 59 - 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
S/s Réf. C.101 - C.102

GROUPE DU CRÉDIT COOPÉRATIF

quartier Etoile
recherche

1 INSPECTEUR

pour le service distribution

Formation : licence sciences ECO ou I.A.E. ou formation bancaire supérieure I.T.B.

Expérience : 5 ans minimum en établissement financier ou bancaire.
Une expérience de Société de Caution Mutuelle ou de S.D.R. serait souhaitée.

Nature du poste : études financières ; type de clientèle : coopération commerciale, coopératives de consommateurs et de transporteurs.

Relations avec les emprunteurs (déplacements de courte durée en province).

Assistance au réseau.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 4.618, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

LA BANQUE FRANCAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

recherche pour son DEPARTEMENT ORGANISATION INFORMATIQUE

ANALYSTES

Les candidats retenus seront chargés des études fonctionnelles liées au développement des projets nouveaux et à l'amélioration des applications actuelles.

Les éléments les plus dynamiques sont susceptibles d'accéder à terme à des responsabilités de

CHEF DE PROJETS

Les postes à pourvoir intéressent des candidats diplômés de l'enseignement supérieur pouvant justifier au moins de 2 années d'expérience professionnelle.

Envoyer CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous Référence 79642 à STRUCTURES 31, avenue de l'Opéra 75001 PARIS.

LEADER MONDIAL DE L'EQUIPEMENT D'ELEVAGE, RECHERCHE POUR SON ACTIVITE VENTE

ANIMATEUR DU GROUPE D'INTERVENTION

Formation agricole et/ou commerciale Connaissance du milieu agricole. Ce poste conviendrait à un jeune débutant.

Evolution possible vers un poste d'inspecteur de vente. Nous offrons une formation complète rémunérée. Nous demandons : sens de l'organisation et de la diplomatie. Bonne présentation - Déplacements fréquents. Voiture fournie. Adresser C.V. + photo + prét. s/réf. E.09.

ALFA-LAVAL ÉLEVAGE

Monsieur LÉGER, Chef du Personnel - Boîte Postale 15, 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS.

INGENIEUR COMMERCIAL EXPORT

Le département «poudres fines» d'un des premiers producteurs français de matières plastiques fabrique et commercialise ses produits dans le monde entier pour des utilisations anti-corrosion et anti-usure.

Il propose le poste d'ingénieur commercial export à un candidat de formation supérieure technique ou commerciale, ayant déjà acquis une expérience de vente de produits techniques à l'exportation.

La connaissance de l'anglais et d'une autre langue est impérative.

Il faut être prêt à voyager 50 % de son temps.

Pour obtenir informations complémentaires, écrire sous référence M 5103 BB, à

egor 5 rue Meyerbeer 75009 Paris

MEDIA SYSTEM

EDITEUR SCOLAIRE pour son service diffusion à l'étranger recherche

assistant promotion

Il sera chargé de la promotion de tous les ouvrages scolaires et plus particulièrement des manuels d'enseignement du Français, dans les pays étrangers à majorité non francophones.

Ce poste, en partie itinérant (30 % du temps à l'étranger) exige une grande disponibilité et conviendrait à un diplomé d'enseignement supérieur parlant couramment anglais et ayant une expérience commerciale du livre.

Envoyer CV et prétentions sous référence 2532 à Media System 104 rue Réaumur 75002 Paris

---

SVP
recherche pour son service FISCAL

cadre fiscaliste

28 ans minimum

Formation Écoles des Impôts ou ayant des compétences équivalentes avec une expérience professionnelle de plusieurs années en Impôts Directs.

Il aura pour mission de répondre aux questions les plus diverses sur la théorie et la pratique du Droit Fiscal.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du Lundi au Vendredi aux heures de bureau, par Information Carrière SVP 11-11



Information Carrière qui organisera immédiatement nos contacts avec les candidats concernés.

Réf. 572

On peut aussi adresser son dossier à SVP RESSOURCES HUMAINES 65 avenue de Wagram 75017 Paris.

Cetelem DIRECT Postes à Paris et Région Parisienne

JEUNE ATTACHÉ COMMERCIAL

attiré par le domaine économique et commercial et s'y étant déjà préparé, soit par son expérience, soit par sa formation.

Il prendra progressivement en charge une activité variée couvrant tous les aspects du Crédit à la consommation et de la vente de produits d'Epargne, en privilégiant l'efficacité des relations avec la clientèle.

Ce poste, formateur et motivant, permet d'acquérir rapidement des compétences et peut déboucher sur de plus larges responsabilités dans nos agences.

Envoyer votre CV, avec photo, sous réf. 311 à : COMPAGNIE BANCAIRE, Service Orientation Recrutement, 5, Avenue Kléber 75116 PARIS.

HAVAS CONTACT

---

informaticiens

- Nous sommes une Société d'ingéniérie de conseil et d'études informatique, parmi les plus importante de la profession.
- Nous recherchons des collaborateurs compétents pour satisfaire une clientèle de renom exigeante sur la qualité du service rendu.

VOUS ETES :
- diplomés (grandes écoles, INSA, MIAGE, IUT...)
- en début de carrière ou avec une solide expérience notamment sur des projets avec télétraitement (CICS, IMS, TDS...)

SOPRA

vous propose d'enrichir votre formation et votre expérience sur des projets de haut niveau (minis, teletraitement, bases de données) au sein d'une équipe dynamique à :

PARIS, LYON, GRENOBLE ou à l'ETRANGER.

Adresser lettre manuscrite avec CV, et photo sous réf. 1920 à SOPRA Recrutement 90 rue de Flandres - 75019 PARIS.

MEDIA SYSTEM

OLYMPIA FRANCE S.A.
MINI-ORDINATEURS DE GESTION

recherche dans le cadre de ses nouvelles structures, le

Responsable National de son Département Logiciel

Homme de tempérament et d'action, il doit aussi être capable de création et de réflexion afin de concevoir et mettre en œuvre une méthodologie d'études, de réalisations et de diffusion des produits logiciels destinés à notre gamme d'ordinateurs de bureau.
Il est bien sûr capable de gérer l'ensemble des hommes et des moyens mis à sa disposition.

- — Expérience impérative de l'encadrement ;
- — Connaissance approfondie des applications gestion P. M. E., programmation en langage machine-assembleur.

Lieu de travail : CLAMART.

Envoyer curriculum vitae détaillé avec photo et rémunération actuelle à M. ARMAING, OLYMPIA FRANCE S.A., 10, avenue Réaumur, 92142 CLAMART CEDEX.

GROUPE DU CRÉDIT COOPÉRATIF

quartier Etoile

recrute pour son département organisation informatique (60 personnes)

CHEFS DE PROJETS

Formation : Grandes Ecoles

Expérience : 5 ans min. en établissement bancaire ou financier ou secteur tertiaire (assurances).

Fonction : conception, mise en place de projets de décentralisation des crédits utilisant des mini-ordinateurs.

Adr. C.V., photo et prétent., sous numéro 4.617, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire - 75011 PARIS, qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE FINANCIER ET DE SERVICES (Pont de Neuilly)
recherche pour son SERVICE INFORMATION
une jeune licenciée en Droit

REDACTRICE

La candidate sera plus particulièrement chargée de la rédaction de documents et de synthèse concernant les activités retraite et prévoyance, expérience souhaitée.

Adresser CV + lettre manuscrite + photo sous N° 7080 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

IMPORTANT CABINET DE CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX
recherche

UN FISCALISTE expérimenté ET UN JURISTE EN DROIT DES SOCIÉTÉS expérimenté

Pour régions
CHAMPAGNE et FRANCHE-COMTÉ

Adresser curr. vitae détaillé et photo à N° 95.798, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

offres d'emploi

LE LOGEMENT FRANCAIS
Société Anonyme d'H.L.M.
- 25 000 logements en Ile de France et gestionnaire de ces logements -

Nous vous proposons le poste de

CHEF du BUREAU Contentieux Locataires

dépendant de la Direction de la gestion.
Vous aurez la responsabilité complète de ce service (procèdure, suivi des dossiers, position des comptes).

Le candidat doit avoir :
- 35 ans minimum
- une formation juridique supérieure (Ecole Nationale de Procèdure)
- une connaissance des problèmes immobiliers est nécessaire

Un sens développé de l'organisation, une autorité naturelle sont les conditions essentielles pour réussir dans ce poste.

Adresser C.V. et prétentions LE LOGEMENT FRANCAIS 12 r. Paul Baudry 75008 Paris

CONTROLEUR DE GESTION - PARIS

Société d'ingénierie en systèmes d'information recherche
UN CONTROLEUR DE GESTION

Rattaché au Directeur Général :
— il assiste celui-ci pour l'établissement des budgets prévisionnels et le suivi des réalisations ;
— il assure le contrôle financier des grands projets et le suivi des investissements.

Le poste conviendrait à un professionnel de l'informatique de formation supérieure, bon gestionnaire et attiré par une évolution de carrière vers le contrôle de gestion.

La rémunération sera fonction de l'expérience. Lieu de travail : PARIS avec déplacements.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à nº 95.725, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

PERKIN-ELMER
Leader en Mini-Informatique
(Mégamini 32 bits)
recherche pour son Service Commercial

1) DES INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Expérience indispensable de la vente d'ordinateurs milieu et haut de gamme en gestion.

2) DES INGÉNIEURS SUPPORT-VENTE

de formation technique supérieure
Bonne expérience des applications de gestion.

Ces postes conviendraient à des ingénieurs système ayant le gout des contacts.

Perspectives d'évolution de carrière à l'intérieur du Groupe.

Anglais souhaité.

Envoyer curriculum vitae à PERKIN-ELMER, 83-85, avenue Aristide-Briand - 94110 Arcueil.

FILIALE GROUPE MULTINATIONAL AMÉRICAIN
Secteur tertiaire Paris
recherche

JEUNE CADRE COMMERCIAL

Anglais courant, *même débutant à former pour* participer au lancement et au développement de nouveaux créneaux dans branche en pleine expansion.

Ecrire avec curriculum vitae, prétentions et photo sous nº 57.292 B à BLEU *Publicité*, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

CENTRE DE RECHERCHES
Banlieue Sud Paris
cherche

DOCUMENTALISTE

expérimenté (ée)

— Chimie organique ;
— Niveau licence. Ingénieur ;
— anglais exigé ;
— allemand souhaité.

Ecrire avec C.V. sous nº 44.635, HAVAS CONTACT, 156, boul. Haussmann, 75008 PARIS.

PREMIERE SOCIETE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DE L'ENREGISTREMENT DE LABORATOIRE

Nous sommes 100
Nous recherchons 10 collaborateurs en 1979
Nous proposons aujourd'hui 2 postes

INGÉNIEURS

(E.S.E., I.S.E.P., I.S.E.N., I.N.S.A. ou équivalent)

I) ● Spécialiste techniques digitales ;
● Bonnes connaissances micro-processeurs ;
● Notions analogiques souhaitées.

II) ● Spécialiste électronique analogique basse fréquence et servo-mécanismes ;
● Connaissances digitales souhaitées.

(L'un des postes pourra être attribué à un débutant, formation assurée par la société)

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions en spécifiant la référence à

SEFRAM
74, rue de la Fédération - 75015 PARIS.

LMT des techniques de pointe en commutation téléphonique
recherche pour sa DIRECTION DE L'INFORMATIQUE

1 INGÉNIEUR INFORMATICIEN

MISSION :
Assistance aux groupes de réalisation des logiciels de télétraitement : il définira leurs méthodes d'analyse et de programmation, leur dispensera la formation nécessaire et leur fournira l'assistance technique quotidienne.

PROFIL :
● expérience nécessaire de 2 à 5 ans dans le système ou les applications télétraitement sous CICS/VS ;
● connaissance souhaitée de HLPI et OS/VS1 ;
● une première expérience de formateur serait appréciée.

Envoyer C.V. et courrier manuscrit sous référence CF 3 à LMT, Direction du Personnel, 46, q. Alphonse-Le-Gallo, 92103 Boulogne-sur-Seine

O.C.P. RÉPARTITION

(4.800 personnes - C.A. 5 milliards de francs)
recherche pour son Service
Etudes Informatiques

5 JEUNES INGÉNIEURS

Grandes Ecoles
(Télécomm. - Mines - ESE - ENSIMAG...)
1 à 2 ans d'expérience.

Ils auront à prendre rapidement des responsabilités au sein d'une équipe jeune et compétente travaillant sur un parc ordinateur important :
● 2 IBM 370/148, 70 écrans ;
● 60 IBM 37/90, 500 écrans ;
● 7 BURROUGHS 1860, etc.

Lieu de travail : PARIS.

Env. curriculum vitae et prétentions à Direction des Affaires Sociales, Service Recrutement, 24, rue des Ardennes, 75940 PARIS Cedex 19

Importante Société d'Edition
recherche pour son Département
« *Information générale* »
(plaquettes de notoriété, brochures, livrets d'accueil, etc. à l'exclusion de toutes annonces publicitaires) :

RÉDACTEUR (TRICE)

confirmé (ée) et ayant le goût du contact.

Adresser candidature avec C.V. et photographie sous le numéro 8.972, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

Il sera répondu à chaque lettre.

IMPORTANTE SOCIETE SPECIALISEE EN *ELECTRONIQUE DE POINTE*
recrute pour son centre d'études situé à 30 mn du centre de Paris par RER

INGENIEUR INFORMATICIEN

FORMATION GRANDE ECOLE
pour CONCEPTION LOGICIEL TEMPS REEL

Larges possibilités d'évolution pour candidats de valeur.

Transport assuré par cars gratuits. Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à No 95831 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

SOCIETE ELECTRONIQUE
Banlieue Sud Ouest de Paris
recherche des

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

même débutants
pour l'étude de systèmes logiques à base de microprocesseurs.

Adresser C.V. détaillé à C.G.P., nº 684, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.

DECAUVILLE S.A.
91102 CORBEIL
recherche

INSPECTEURS des VENTES

de premier ordre, bien introduits dans département matériels Travaux Publics et routiers, bennes, grues, semi-remorques, BOM, hayons élévateurs.

Envoyer C.V. et prétent. au Service du Personnel, DECAUVILLE S.A. - B.P. 38 - 91102 CORBEIL.

SOCIETE DE NEGOCE INTERNATIONAL
recherche pour son département de courtage en matières premières agricoles

JEUNE COLLABORATEUR COMMERCIAL

Capable de s'intégrer dans une équipe

FORMATION ASSUREE
ANGLAIS INDISPENSABLE
Lieu de travail : PARIS

Envoyer C.V., lettre manuscrite et prétentions à : Nº 95.637 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

TRÈS IMPORTANT LABORATOIRE COSMÉTIQUE
recherche

UN (e) DÉLÉGUÉ (e) MÉDICALE (e)

30 ans environ

Ayant une expérience de la visite médicale.
Résidence souhaitée : Région parisienne.
Secteur à pourvoir : Banlieue parisienne et départements limitrophes

Adressez très rapidement candidature, curriculum vitae et photo récente à : I.M.S.P., 9, rue Brunel, PARIS-17e.

PROMOTION LITTERAIRE cherche TRADUCTEURS Français, Italien parfaits. Tél. : 500-42-10.

P. M. E. Hauts-de-Seine
UN ADJOINT AFFAIRES SOCIALES
35 ans minimum, dynamique, formation nécessaire maîtrise droit du travail, licence psychologie appréciée. Expérience concrète 5 années du poste nécessaire. Bonnes connaissances informatique (problèmes paye et gestion du personnel). Adr. C.V. détaillé manuscrit avec *photo et prét. no 4.607*, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

Sté diffusion revêtements murx et sols rech. chef magasinier H. 35 a. min. Gest. magasin, stocks relations av. Transporteurs, gestion personnel de l'entrepôt et dépendra du Directeur général. Connaiss. informatiq. souhaitée. Env. C.V.+photo+lettre manuscrite + tél. + M. Bénavoun, Sté IFRES, 24-26, r. de la Pépinière, PARIS (8e), réf. 78.183.

URGENT
Libre de suite
Agence de Publicité, quartier Saint-Lazare, recherche ADJOINTE ADMINISTRATIVE aide-comptable et sténodactylo, sérieuse, méthodique : préférence à personne connaissant publicité. Ecrire avec réf. et prétentions ICLA, 38, rue des Mathurins, *PARIS-8e, qui transmettra.*

SOCIÉTÉ FLOBIO S.A.
31, r. Lambrechts, 92-Courbevoie, recherche
TECHNICO-COMMERCIAL
pour vente produit et matériel recherche médical, hôpitaux et industrie pharmaceutique, formation biologique et anglais souhaité. Déplacement province. Tél. : 333-49-99.

Organisme Comptab. et Conseil SECTEUR AGRICOLE, rech. pr Région NORD PARIS
UN FISCALISTE
30 ans minim., formation compt., niv. DECS, expérience fiscale. Ecr. à 8.979, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Société Conseil en recrutement recherche
PSYCHOLOGUE EXPÉR.
(2-3 ans expér.), format. supérieure (psycho-industrielle, sup de CO), aimer travailler en équipe disponible, bien connaître *recrutement* représentants. Env. C.V.+photo+lettre manusc. +tél. à M. Béanyoun, Sté IFRES 24-26, r. de la Pépinière, 75008.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE (25 personnes), *située à PARIS* recherche
CADRE-COMPTABLE
Pour surveillance e révision de dossiers P.M.E. à Paris et en Province.
Le poste conviendrait à un candidat âgé d'au moins 30 ans. DECS ayant acquis en cabinet une expérience similaire.
Ecrire à no 96 223 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

SOCIETE MULTINATIONALE recherche
RESPONSABLE COMPTAB. INDUSTRIELLE
— Formation DESC ou équivalent.
— Age minimum 30 ans.
— *Expér. min.* 5 ans comptab. industrielle usine et siège
— Rémunération 80 à 110 000 F. par an selon expérience.
— Lieu région parisienne.
Envoyer C.V. détaillé et photo s/réf. 1.655 à SWEERTS BP 269, 75424 Paris cedex 09, qui tr.

Pour 94 B.E.T. entreprise électrique recherche
INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
anglais courant impératif, exp. 15 a. min. dans installations *industrielles* postes HT, THT, centrales électriques moyenne puissance.
Libre rapidement.
Ecr. à 26 017 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

Consultants immobiliers internationaux offrent rémunération exceptionnelle à JEUNE FEMME dynamique, douée pour la prospection intensive et les relations professionnelles. Formation et salaire de base assurés, courrier et photo à : KFR, 16, pl. Vendôme, Paris-1er

Importante Société de *Transport et de Transit* recherche
RESPONSABLE COMPTABILITE GÉNÉRALE
pour sa division internationale située à GARONOR.
Formation : DECS, BTS ou IUT gestion.
Le ou la candidat (e) de 25 a. minimum devra avoir une expérience de 2 à 3 ans *si* possible en cabinet, avoir de sérieuses connaissances fiscales et être ouvert à l'informatique. Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions Nº T 010807 *M.* REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris

Entreprise TELECOMMUNICATIONS recherche
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
Diplômés grandes Ecoles, débutants ou avec 1re expér.
Susceptibles :
— De réaliser des études en laboratoire.
— D'effectuer des travaux sur antennes et hyperfréquences.
Adresser C.V. détaillé et *photo à THOMSON C.S.F., DPH* Service Recrutement, 53, rue Greffulhe, 92300 Levallois

DIRECTEUR ADMINISTRATIF D'UN SERVICE DE MÉDECINE DU TRAVAIL
A POISSY (78)
à mi-temps, après-midi, conviendrait à retraité.
Salaire apr 1 mois essai 4.000 F. Poste à prendre au 1er mars. Ecrire lettre manuscrite + C.V. + photo, à M. ROUYER, 37, bd Devaux, 78300 POISSY

AGENCE PUBLICITE EDITION recherche
UN (E) CONTACTMAN
dynamique et ambitieux pour développer sa clientèle. Expérience des travaux d'édition souhaitée. Ecrire avec C.V., photo, prêt. *à 3 J, 69, rue de Rome,* 75008 PARIS, réf. BX.

Ecole centre Paris recherche professeur qualifié en BACTERIOLOGIE. Ecr. UBI, 38, r. des Mathurins, *Paris-8e*, qui transmettra.

SOCIETE DE DISTRIBUTION VIESSMANN
57380 FAULQUEMONT
du groupe Viessmann, 1er constructeur mondial de chaudières en acier.
recherche :
1 AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
pour renforcer son organisation de ventes dans la région parisienne. Une sérieuse expérience techniq. de la branche chauffage central est requise.
Pour ouverture prochaine de notre dépôt-vente de Neuilly-sur-Marne,
UN MAGASINIER
possédant une bonne expérience ds la branche chauffage centr., *avec permis poids lourds* si possible.
UN CHAUFFEUR-LIVREUR POIDS LOURDS
pour tournées quotidiennes et régionales.
Ces emplois sont disponibles de suite.
La demande d'emploi avec C.V. photo et prétentions est à adresser à :
SOCIETE DE DISTRIBUTION *VIESSMANN*, zone industrielle 57380 FAULQUEMONT.

Société performante d'électronique professionnelle recrute
JEUNES INGENIEURS
grandes écoles.
Un an d'expérience en électronique pour développement de systèmes à microprocesseurs (*matériel* et logiciel).
Lieu de travail : CLAMART, Adr. C.V. dét. à C.G.P., nº 680, 25, rue Cavendish, 75019 Paris, qui transmettra.

DIRECTEUR INSTITUT FORMATION PERMANENTE recherche
SON ASSISTANT (TE)
Minimum 30 ans. Bonne culture générale. Sens du contact et de l'organisation.
Son rôle :
— Premiers contacts avec les entreprises candidates à la formation.
— Conception des stages et assistance.
— Suivi des actions auprès des entreprises (séminaires, etc.).
Envoyer C.V. et prétentions à IPSA, 71, Fg-St-Honoré, Paris-8e ou téléphoner pour rendez-vous au 266-66-82

ETABLISSEMENT TECHNIQUE recherche
ANIMATRICES
— Secrétariat (BTS).
— Législ. Soc. et Sécurité sociale.
pour STAGE 4 semaines mars-avril 1979 à PARIS.
ECF M. VERDEZ, 51, bd de la Marne, 76000 ROUEN. *Tél. (35) 70-44-21.*

SOCIÉTÉ KARCHER recherche
UN COMPTABLE
diplômé DECS de haut niveau, pour assurer la responsabilité de la comptabilité analytique de ses agences.
Connaissances en informatique vivement souhaitées.
Ce cadre doit pouvoir être polyvalent et assister le chef comptable *sur l'ensemble des opérations.*
T. le mardi 30 janvier après-midi au 957-61-92, p. 38 ou adressez C.V. manuscrit à KARCHER VAPORAPID, 12, av. de Sylvie, 77500 CHELLES.

Cie de prospection géophysique française rech.
1 HYDROGÉOLOGUE EN CHEF
Pour diriger son département recherche d'eau, ayant 10 à 15 ans d'expérience en France et en Afrique, double activité, *technique et commerciale.*
1 HYDROGÉOLOGUE DÉBUTANT
Ayant quelques années d'expérience. Après un an de formation à RUEIL ; il pourra être nommé en province.
Env. lettre manuscrite av. C.V., à : C.P.G.F. 77, avenue Victor-Hugo, 92500 RUEIL-MALMAISON

Importante Sté internationale recherche
INGÉNIEUR D'UNE GRANDE ÉCOLE
Ayant si possible, expérience dans l'industrie, soit technique, soit commerciale et le sens des affaires, pour assurer au siège une fonction technico-commerciale.
Bon anglais indispensable.
Age minimum 30 ans.
Ecr. avec C.V. et prétentions : BUREAU VERITAS 31, rue Henri-Rochefort, 75017 PARIS

Important groupe de bâtiment Paris recherche
CHEF DU PERSONNEL
30 ans mini. expérience 5 ans exigée dans service du personnel, de préférence dans le bâtiment.
Bonne connaissance en *législation sociale.*
Il aura la responsabilité sous l'autorité du Directeur du personnel
— De l'accomplissement de toutes les formalités légales
— De la gestion administrative d'un effectif de 900 personnes
— De l'organisation de la paie
— De l'application de la législation sociale.
Env C.V. photo et prétent., à nº 54 964 B. BLEU Publicité, 17 rue Lebel 94300 Vincennes

SOGIF
PROGRAMMEURS
COBOL, P.L. 1, GAP 2, ASS
TEL. : 246-79-82.

Importante Société Presse technique recherche pour son service rédaction droit des sociétés et droit des affaires
JURISTE
D.E.S. ou D.E.A. droit privé minimum, 1re expérience rédactionnelle ou *pédagogique (niveau assistant)* indispensable.
Adr. C.V. manuscrit et prét. à SEPFI (référ. 2000), Service recrutement : 54, rue de Chabrol, PARIS (10e).

MITSUI & Cie EUROPE S.A.
Société japonaise de commerce international recherche :
pour son département chimique J.-H., bilingue français-anglais, diplômé I.U.T. - chimie - fine. Envoyer C.V. et prétentions, à M. Roulin, 37, avenue Pierre-1er-de-Serbie, Paris 8e

Cabinet d'expertise comptable 91700 Ste-Geneviève-des-Bois *recherche* ASSISTANT
pr travaux juridiques et comptables. Expérience Cabinet et possédant voiture
TEL. : 770-38-81 et 82

IMPORTANTE SOCIETE BANLIEUE SUD DE PARIS recherche
TECHNICIENS SUPÉRIEURS ÉLECTRONICIENS
Pour maintenance de machines à commandes numériques.
Diplôme B.T.S. ou I.U.T. Expérience quelques années souhaitée.
Env. C.V. et prét., sous nº 7.073, PARFRANCE, 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris, qui transmettra

Association loi 1901 à caractère *social ayant une importante* activité d'édition cherche :
INGÉNIEUR
ENSIAA, INA, ENSBANA ou formation équivalente, chargé *de concevoir et de réaliser des* études sur les produits alimentaires et de gde consommation.
● Première expérience professionnelle souhaitée
● Anglais indispensable
● Bon rédacteur.
Envoyer C.V. avec lettre manuscrite et prétentions, au nº 8.996, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE (25 personnes) *située à PARIS* recherche
CHEF de MISSION
Pour effectuer missions de révision comptable légale et contractuelle à Paris et en province.
Le poste conviendrait à un candidat âgé d'au moins 28 ans, niveau certificat supérieur de révision comptable, ayant acquis en cabinet une expérience similaire.
Ecrire nº 96.221, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris 1er, qui transmettra.

P. C. recherche
● INGÉNIEURS
● ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Pour applications T.R. développement de logiciel de base sur minis (type MITRA, PDP 11, NOVA, etc.) Applications scientifiques I.B.M. 370.
TÉL. pour rendez-vous : 058-24-75 ou envoyer C.V. 2, square Arago, 78330 FONTENAY-LE-FLEURY

Société de distribution de matière plastique recherche
ATTACHÉ COMMERCIAL
Connaissant industrie emballage souple ou industrie de l'impression.
Le postulant doit être âgé de 30 ans minimum. Bonne connaissance de l'anglais. Voyages fréquents. Voiture fournie. Adresser C.V. sous référence nº T 010.840 M. REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

Société d'Etudes de Marchés recherche
CHARGÉ D'ÉTUDES
H.E.C. - ESSEC ou équivalent 1 à 2 ans d'expérience
Envoyer C.V., à ESOP, 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris

T.I.T.N.
Société de systèmes et services en informatique recherche pour le développement de ses activités systèmes temps réel sur mini et micro-ordinateurs
INGÉNIEURS
Grande école, débutants (option informatique) et confirmés
ANALYSTES-PROGRAMMEURS
U.I.T. pour TRAVAUX LOGICIELS temps réel
Expérience MITRA appréciée. Envoyer C.V., photo, prét., à : T.I.T.N., 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS

secrétaires

secrétaire de direction

Organisme à but non lucratif secteur Logement recherche une SECRETAIRE DE DIRECTION pour son Directeur Financier.

Capable d'initiatives et d'autonomie, une expérience dans une Direction Financière et/ou des bases juridiques seront appréciées.

Cela lui permettra de suivre les affaires en cours et de s'intégrer au sein d'une équipe pour l'élaboration des budgets et comptes rendus financiers.

Une certaine disponibilité en fera une collaboratrice efficace.

Ecrire avec lettre manuscrite et C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 8416-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 PARIS

STÉNODACTYLO DÉBUTANTE
Bilingue anglais-français. Connaissance sténo anglaise appréciée. Tél. : 371-12-65.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE proche banlieue Sud (prox. autoroute du Sud) recherche
SECRÉTAIRE
pr DIRECTION MARKETING excellente sténodactylo, vocabulaire médical et anglais souhaités.
SECRÉTAIRE MÉDICALE
Adr. C.V. et prét. à SIPSY, 7, allée des Jachères, 94260 FRESNES.

A la recherche d'une SECRETAIRE BILINGUE G.K. Conseils - 225-63-84.

premier emploi

MERCEDES BENZ FRANCE
Dans le cadre de son expansion *recherche*
JEUNES DIPLOMÉS
ESSEC ou SUP de CO à *la recherche de* leur premier emploi.
— Formation de plusieurs mois assurée au siège social (disponibilité géographique *nécessaire par la suite).*
— Postes évolutifs.
— Conditions intéressantes.
— Si possible langue allemande.
Env. C.V., photo et prét. à MERCEDES BENZ France Direction Centrale du Personnel, B.P. Nº 100, 78150 LE CHESNAY.

capitaux ou proposit. com.

1 Gestion + 1 vente + capitaux cherchent part. ou projet création. Ecr. Havas Le Mans 9605.

Envie de créer votre P.M.E. ? Formez l'équipe qui réussira là ou vous hésitez seul. Demandez renseignements. Ecr. HAVAS LE MANS nº 9.586.

Recherche particulier pour investissement - M. HEBERT - 149, r. Saint-Honoré, 75001 Paris.

Créez votre propre affaire commerciale en adhérant à une chaine nationale de magasins de produits naturels, alimentation saine, beauté. Téléphoner au 784-49-55.

Société de location et de vente matériel T.P. et industrie région marseillaise ; affaire en expansion ; P.-D.G. veut céder son affaire cherche collaborat. pouvant acquérir ses actions, modalités financières à discuter avec garanti. Ecrire référence nº *87.400*, *REGIE-PRESSE*, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

information divers

POUR
TROUVER
UN
EMPLOI

Le CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
● Les 3 types de C.V. : rédact., exemples, erreurs à éviter.
● La graphologie et ses pièges.
● 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
● Réussir entretiens, interviews.
● Les bnes réponses aux tests.
● Emplois les plus demandés.
Pour informations, écr. CIDEM, 6 sq. Monsigny, 78 Le Chesnay.

L'immobilier



appartements vente

2e arrdt.

HALLES SUPERBE 120 m2 Prix 625.000 F gd séjour, 2 chbres, tt confort, imm. rénové, caractère, calme. Affaire à visiter - Tél. 233-62-46

3e arrdt.

Paris, Marais, rue de Poitou : 1 P., cuis., cft, rénové, chff. ind., 3e étg., sans asc. Libre. Tél., SOMEGIM : (87) 69-97-20.

BASTILLE DUPLEX Living + chbre, cuis. équip., tél., Propr. 215.000 F - 322-06-89.

4e arrdt.

MARAIS, 3 PIECES, IMPECC., TT CONFT, CALME, SOLEIL. 425.000 F. Téléphone : 280-39-97.

5e arrdt.

128, RUE MOUFFETARD, DU 2 PIECES AU 5 PIECES. Sur place les mardis et jeudis, de 14 à 18 h. 30. T. : 755-98-57.

6e arrdt.

ST-PLACIDE VRAI 4 P. au soleil, état rare. - 320-73-37.

7e arrdt.

BRETEUIL Au dernier étage d'un somptueux hôtel particulier, tt conft, grand standing. Je vends direct. très bel appt, gd living double + 3 chbres, 2 bains, 120 m2 + extraordinaire terrasse 45 m2 de plain-pied. Plein soleil. Prix : 1.300.000 F. Agence rigoureusement s'abstenir. Téléph. : 222-44-35

PROXIM. Ste-Clotilde - Calme. 2-3 P. + JARDIN RENOVAT. LUXE. ODE. 42-70.

RUE AUGEREAU (près Ecole-Militaire), grand living + deux chambres sur balcon, dans un immeuble neuf, cuisine, S. de B. EUROPA : 705-24-10.

135, RUE ST-DOMINIQUE 2 pièces, gde cuis. Px 240.000 F. Lundi-mardi, 14 h à 18 h 30.

9e arrdt.

CADET-MAUBEUGE 2/3 P. 53 m2 + grand balcon, cuisine, bains. Refait neuf. Tél. Soleil. Calme. Vue dégagée. 280.000 F - 265-87-16 (Poste 12), ou : 285-87-07 (le soir).

10e arrdt.

HALLES. 5 minutes, imm. anc., rénové, beau STUDIO, tt conft, avec loggia, S. de B., cuisine équipée, 125.000 F. - Mardi et mercredi, de 13 à 18 heures, au 44, RUE DU FG-SAINT-DENIS.

Particulier vend dans immeuble rav. 3 P., 50 m2, cuis., wc, S. d'eau, poss. bains, débar., pend., cave, chff. gaz, tr. clair, soleil, ref. à nf. DARDERES, 38, passage du Désir-10e, Mo Château-d'Eau, 1er étage face, de 12 à 16 h., ts les jours et dimanche.

GONCOURT 7 pièces sur rue et jardin, 690.000 F, impeccable - 280-28-23.

12e arrdt.

CHARME - CALME - STANDING une grande variété d'appartements du STUDIO au 5 PIECES. Ce jour, de 14 à 19 heures, au 75, RUE DE WATTIGNIES.

PRES PLACE NATION P. de T., récent, grand 3 Pièces, cuisine, wc, S. de B., balcon, ascenseur, 425.000. 345-82-72.

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons. Appartements. Propriétés. Terrains. Bureaux. Commerces. etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
FNAIM Cimi
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

14e arrdt.

DENFERT-ROCHEREAU 8, rue du Saint-Gothard

3 PIECES avec terrasse à partir de 417.800 F.

Renseignements sur place tous les jours, de 11 h. à 18 h. 30, sauf mercredi et dimanche.

15e arrdt.

15e ARRONDISSEMENT 52, RUE MADEMOISELLE

STUDIOS et 2 PCES DUPLEX AVEC JARDINS PRIVATIFS

Renseignements sur place tous les jours, de 11 h. à 18 h. 30.

CIME - 538-52-52

FRONT DE SEINE beau 4 Pièces, 112 m2, vue, cuisine équipée, parking, 6.400 F le m2. 548-05-88, CORI ORPI.

81, RUE DESNOUETTES PORTE DE VERSAILLES Imm. neuf. 5 P. S/pl. tous les jrs sauf lundi et mercredi, de 14 à 19 h. - 359-63-68, 532-86-38

16e arrdt.

A RENOVER et DIVISIBLE 7-8 pces, imm. standing, calme, soleil, étage élevé. Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15 h. 30 à 19 heures, 35, rue de la FAISANDERIE, ou 551-68-39 le matin.

17e arrdt.

44, AV. GRANDE-ARMÉE Très bel immeuble 1920 Restauration de qualité APPARTEMENTS 5 PIECES 160 m2 environ entièrement équipés IMPORTANTE RECEPTION, 2 chambres, 2 bains, soleil. Visites les mercredis de 14 h. à 18 h 30, ou tél. 755-98-57

PORTE CHAMPERRET 2 p., bains, 50 m2, 5e étage, tt confort. 350.000 F. Calme. Soleil. MICHEL & REYL - 265-90-05

18e arrdt.

RUE DU MONT-CENIS Imm. NEUF, STUDIOS et 2 P., prix intéressants - 288-23-25.

19e arrdt.

Studio 26 m2. Très bel imm. 8e ét. sur QUAI LOIRE 155.000 F + Park. 563-93-62.

20e arrdt.

4 P. 8e étage, CALME VUE DEGAGEE 84 m2 + balcon, 5.200 F le m2 (Frais de notaire inclus). Immeuble 1976. 723-72-00.

3 P., 70 m2 + balcon, s/jardin, parkg et frais notaire compris, 356.000 F - Nouveau prêt conventionné - 723-72-00.

78 - Yvelines

ST-GERMAIN - Prox. R.E.R., immeub. 17e restauré, beau 2 p. 41 m2, remise en état déductible. Excellent placement locatif 170.000 F - 227-22-62.

LA CELLE-SAINT-CLOUD Appt 4 p., 76m2, agr., espaces verts, pr. gare SNCF, 280.000 F. T. 969-74-91, apr. 19 h. et w.-e.

91 - Essonne

91-Quincy-Sénart, vd pav. Mondial Pratic 1970, 86 m2, ss-sol tot. gar. 2 voit. dém., entr., séj. dble, 36 m2, 2 ch., cuis., s. bs, wc, ch. air pulsé, terrasse plain-pied, jdin clos 550m2, prox. gare, comm., écoles. Prix 350.000 F. Tél. : 900-69-47.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY PRES BOIS PLEIN SUD 6 p., 2 bains, 240 m2, 3e étage, gd standing, calme, 2 ch. serv. MICHEL & REYL - 265-90-05

95 - Val-d'Oise

IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE RECENT près ENGHIEN. 2 P. en duplex tout confort, PLEIN SUD. 270.000 F. - Tél. 989-31-74.

ST-GRATIEN PRES ENGHIEN VILLA de caractère, séjour 40 m2 + 2 pièces, cuis., 1er ét., 3 chbres, bains, remise 45 m2, gar., jard. 850 m2. 750.000 F. - 989-31-74.

ST-GRATIEN PRES GARE CALME Séj. 35 m2+4 chbres av. portes-fenêtres sur balc., s. de bains, s. douche, park., sous-sol, cave. Prix 325.000 F. - Tél. 989-31-74.

Province

ANTIBES plein centre Part. à part. Vds appt résident. 4 pièces, cuis., 1 s. bains. Tél. Téléph. : 929-39-75

BORDEAUX Pptaire vend 10 appartements (dont 8 libres à la vente). Téléph. : 483-86-81

A vendre appart. DEAUVILLE dans immeuble para-Hôtelier (les Planches), bord de mer, à côté port de plaisance STUDIO 3e étage 24 m2 + balc.

Petite maison à rénover 8 KM DE PERPIGNAN Pr ts rens. tél. (16) 67-58-58-32

SKI A CHATEL (Haute-Savoie), studios 4 personnes, 2/3 Pièces. Avec 31.000 F comptant + crédit. Gestion assurée. ERIGE, 84, route de Genève, 74240 Gaillard. Tél. (50) 38-52-89.

appartements occupés

LEVALLOIS. Réelle affaire ds immeuble entier. ref. à neuf : 2 P., entrée, cuisine, débarras, occupé loi 1948, personne seule, 87 ans, 58.000 F. Tél. 755-82-30.

appartem. achat

Département Immobilier de Banque recherche pour sa clientèle APPARTEMENTS 3-4 PIECES, exclusivement bien situés, dans PARIS intra-muros. Ag. s'abst. Tél. 266-20-30, P. 28-84 et 28-82.

Rech. appts 1 à 3 Pces, PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire. Tél. : 873-23-55.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

Sté recherche appts même à rénov., secteurs 11e, 12e, 19e, 20e. Pour R.-V., GIERI : 373-05-81.

constructions neuves

LE RÉGENT Construction de premier ordre dans le NEUILLY VIVANT pr. commerces, communications. Grande variété de plans 5, r. Rigaud (124, Ch.-de-Gaulle) 14 h.-19 h. ou 723-72-00

locations non meublées Demande

Paris

J. F., bonne situation, cherche studio, Paris, proximité Porte Maillot, Dauphine. Prix modéré, avec téléphone. Tél. 252-02-19.

Région parisienne

Pour Sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

forêts

REG. DIJON, 150 ha résineux, plantat. 15 ans TEL. 16 (4) 441-54-91.

Immobilier (information)

Acheter un appartement en région parisienne le pouvez-vous ?

INFORMATION LOGEMENT 525.25.25

Information logement dispose de renseignements sur 40 000 logements neufs dans une large gamme de prix. Service gratuit.
49, avenue Kléber, 75116 Paris
Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'État, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leur concours.
Publiscope

locations meublées Demande

Paris

POUR DIPLOMATE, appart. de réception, 7e, 16e, Nord ou 8e. Résidence Service : 742-62-65.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. - Tél. 285-11-06.

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PIECES pour cadres étrangers, garantis par BANQUE ou AMBASSADE. Téléphone : 555-84-23.

immeubles

BOULOGNE 3 ET 3 BIS, RUE DAMIENS Immeuble récent 1965, P. de T., 13 appts gd conft + 13 park. Prix 1.600.000 F. Tél. : 588-54-08.

AUBERVILLIERS IMMEUBLE DE RAPPORT 11 logements de 2 pièces 1 logement de 3 pièces 1 logement de 1 pièce + loge de concierge Chauffage central A VENDRE Prix intéressant Off. s/281 Havas STRASBOURG

fonds de commerce

A vdre : MOTEL, construction neuve, pas encore ouvert, dans le sud de l'Espagne (Costa Blanca) bien situé entre route principale et la Méditerranée, 103 appartements avec garage, piscine, tennis, possibilité d'aménagement en centre de vacances, prix très intéressant. Vendons aussi hôtels de luxe et bungalows. Pr tt renseignem. s'adresser à S.B. Postfach 261, D-7800 Freiburg.

A VENDRE pas-de-porte, tous commerces, 96 m2 dont 8 m. de vitrine. Centre commercial MORSANG. TEL. : 904-39-06.

HOTEL MARSEILLE ** 20 chambres, pl. centre. Conft. 240.000 F, cause santé. Pancrazi, 3, rue Robert, 13007.

Boutiques

URGENT (92) part. vd très belle boutique bien agencée. CADEAUX luxe, GADGETS. Px justifié. Crédit poss. à débat. 645-08-69.

bureaux

75 m2 Duplex. Très bon état. 4 tél. Park. Imm. 1963. 525.000 F. Tél. : 563-40-92.

1 à 20 BURX ts quartiers. Locations sans pas-de-porte. MAILLOT ST-LAZARE 293-45-55.

Plein centre de POITIERS. Entrée rue piétonne dans bel immeuble de prestige. 3 étages de 230 m2 divisibles. Touraine et Poitou (49) 21-09-65.

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. — Rédaction d'Actes, Statuts. Informations juridiques, Secrét., Tél., Télex, Bur. — A partir de 100 F/mois Paris 10e - 11e - 15e - 17e. TÉL. : 355-70-88 et 229-18-84.

locaux commerciaux

Vend au plus offrant local commercial 90 m2 porte de Gentilly. TEL. : 657-12-04.

125 F LE M2 PARIS-11e. Imm. ccial 2.500 m2. A louer. Bon état. Ecr. no 75255, I.P.F. - 12, rue de l'Isly (8e).

gérances libres

HOTELLERIE PAVILLONNAIRE Formule CLUB, Pension complète 250 à 300 personnes. EN GERANCE LIBRE pour 9 ANS à particulier ou organisation. Référ. : Direction gestion village vacances. TEL. : 16-1 874-44-90.

pavillons

62, rue Henri-Dunant, 91360 EPINAY-SUR-ORGE. Pavill. à vdre, type F5, jardin. Tél. : 924-30-72. Visite le soir après 18 heures. Px 308.000 F.

SARCELLES-CENTRE Pavillon à vendre près gare et commerces. 600 m2 terrain. Tél. 990-66-94 de 13 à 15 h et après 17 h 30.

propriétés

13 Barbentane ABBAYE-de-FRIGOLET mas à rénover, cadre de qualité, 600.000 F. Robert de Greling, 2, rue de l'Olivier, AVIGNON. TEL. : (90) 86-59-73.

30 COLLIAS berge du Gardon. maison de 3 pièces et terrain de 3.000 m2. Prix : 350.000 F. Robert de Greling, 2, rue de l'Olivier, Avignon, (90) 86-59-73.

LYS-CHANTILLY Magnifique propriété sur 7.500 m2 de parc Réception double, 4 chambres, 4 bains. A.I.D. 964-59-92

VIENNE Propriété de caractère Construction début XIXe en parfait état d'entretien. Corps de bâtiment principal entre deux tours carrées compr. 8 pièces principales plus divers services, galerie, terras., 4 sal. de bains, plusieurs cheminées dont une belle polychrome Renaissance, caves, gar. 2 voit., 2 celliers, chaufferie, deux tours av. grenier, maison de gardien av. s. de bains. Sur 2 ha dont 4.000 m2 de parc clos en bord de rivière. 5 km de POITIERS, 3 h de Paris. Prix 950.000 F. Possibilité crédit.

S.I.T.E. 55, place du Général-de-Gaulle, 86000 POITIERS Tél. 16-49-88-86-38 Tous renseign. Bureau de Paris 59, rue La Boétie, 75008 PARIS Tél. 563-55-66

maisons de campagne

PÉRIGORD Maison ancienne proximité hameau Très beaux ombrages, terrain 50 ares, prairies, eau, électricité, 210.000 F. Doc. s/dem. PROPINTER S.A. B.P. 33 - 24103 Bergerac Cedex Tél. (53) 57-53-75

A VENDRE DANS L'YONNE 100 km de Paris Maison de campagne, tt confort. Granges, cellier, cave voûtée, jardin 250 m2. Prix : 200.000 F. Cab. RENARD. Pont-sur-Yonne. Tél. : (86) 67-02-78.

viagers

Société spécialiste Viagers F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00. Px indexation et garanties. Etude gratuite discrète.

Viager libre 16e, Eglise d'Auteuil, 3-4 p., 92 m2, bel imm. calme, soleil, une tête 70 ans, bouquet 225.000 + rente de 3.450 F. Notaire 501-54-30 le matin.

Mandelieu, vue splendide mer : villa 6 Pièces, gar., jard. 850 m2, 71/76 ans, 190.000 F + 1.500 F rente, occupation limitée 9 ans. LODEL - Téléphone : 700-00-99.

Vendez rapidement, conseil expertise indexation gratuit, discrétion. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. Tél. : 355-61-58.

fermettes

INDRE Sur 12.670 m2 en partie boisés, très calme, à proximité d'un bourg. Fermette à flanc de colline comprenant 2 pièces rustiques de 5 X 4. Une grange attenante de 15 X 9. Grenier aménageable de 9 X 5. Cave. Petite maison séparée composée d'une grande pièce 5 X 4 avec poutres apparentes et cheminée. Prix 130.000 F, possib. crédit.

S.I.T.E. 38, rue Grande, 36000 CHATEAUROUX Tél. 16-54-22-03-56 Tous renseign. Bureau de Paris 59, rue La Boétie, 75008 PARIS Tél. 563-55-66

domaines

PROPRIÉTÉ VITICOLE DANS LE GARD En pleine expansion, avec tout matériel de culture, vinification, embouteillage. Appellation « Côtes du Rhône » et supérieure. Caves modernes. Bâtim. d'hab. et logement du personnel. Très bons rapports. Prix : 3.950.000 F DROME AGENCE 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

châteaux

MILLY-LA-FORET, près de la forêt de FONTAINEBLEAU. Petit CHATEAU 12 p. tt cft. Belle récept., dépend. parc de 70.000 m2 clos mur. RAYNAUD 14, r. Lincoln, 8e. T. 359-97-50.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE sur saisie immobilière au Tribunal de Grande Instance à VERSAILLES, 3, place A.-Mignot, le mercredi 14 février 1979, à 10 h.
EN UN LOT
MAISON D'HABITATION à MANTES-LA-VILLE (78)
8, rue de Chambord
Lieudit « le Vert-Village », Domaine de la Vallée
M. à P. : 120.000 F S'adresser pour renseignem. à Me COYDON, avocat à VERSAILLES, 65, boulevard de la Reine, tél. 951-21-93 et 953-45-60 ; au greffe du Tribunal de Grande Instance à VERSAILLES ; et sur les lieux pour visiter.

Commune de WESTHOFFEN (67310)
ADJUDICATION en la Salle de la Mairie, Mardi 20 mars 1979, à partir de 15 h., de la CHASSE COMMUNALE
pour la période du 2 FEVRIER 1979 au 1er FEVRIER 1988

Lot 1 : 285 HA de Terres	MISE À PRIX : 8.000 F
Lot 2 : 248 HA dont 150 HA de forêt	MISE À PRIX : 27.000 F
Lot 3 : 370 HA uniquement forêt	MISE À PRIX : 60.000 F
Lot 4 : 327 HA uniquement forêt	MISE À PRIX : 53.000 F
Lot 5 : 737 HA dont 265 HA de forêt	MISE À PRIX : 57.000 F

Application du premier texte des art. 12 et 27 du cahier des charges ; pacage des moutons n'est pas toléré. Plans des lots et renseignements à demander à la Mairie. Tél. : 50-38-21. Candidatures à déposer à la Mairie jusqu'au 5 FEVRIER 1979. — Le Maire : Frédéric SITZ.

VENTE sur saisie immobilière au Palais de Justice à VERSAILLES, 3, place A.-Mignot, le MERCREDI 14 FEVRIER 1979, à 10 heures
EN UN LOT
UNE PROPRIÉTÉ à MAREIL-LE-GUYON (78)
3, chemin de Lettrée
M. à P. : 180.000 F S'adresser pour renseignem. à Me COYDON, avocat à VERSAILLES, 65, boulevard de la Reine, tél. 951-21-93 et 953-45-60 ; au greffe du Tribunal de Grande Instance à VERSAILLES ; et sur les lieux pour visiter.

Vente sur licitation au Palais de Justice à Paris, lundi 5 février 1979, 14 h.
1) APPARTEMENT PARIS-9e, 3, rue de MILAN
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION 1er étage : 7 pièces principales, antichambre, galerie, cabinet de toilette, salle de bains, cuisine, office, desserte, 2 W.-C., chambre de service, débarras - CAVE
2) IMMEUBLE PARIS-17e, 105, Av. de CLICHY
Contenance : 267 m2 environ
MISE A PRIX 1) 600.000 F 2) 400.000 F - S'ad. Me W. DRIGUEZ avocat, Paris (8e), 6, rue St-Philippe-du-Roule, 225-13-20
Me P. APAK, avocat à Paris (10e), 103, boulevard de Magenta.

Vente sur surench. du 1/10 au Pal. Just. à Paris, jeudi 15 févr. 1979, 14 h.
LOCAL A USAGE DE LIBRAIRIE rez-de-chauss. et les parties communes correspondantes
PARIS (18e), 2, RUE COUSTOU, et 64, bd de Clichy
MISE A PRIX : 165.022 FRANCS - S'ad. Me Ghislaine PRADO avocat surenchérisseur à PARIS (16e), 36, rue Michel-Ange, tél. 651-80-30 ; Me TH. BURG, avocat poursuivant à PARIS (17e), 1, rue G.-Berger, dépos. d'une copie du cahier des charges, tél. 924-23-31 et 766-21-03 ; Me D. SPRIET, syndic adm. jud. au Trib. Commerce LILLE, demeur. 38, r. de Thionville ; à ts avoc. pr. T.G.I. Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre ; sur lieux pour vis.

VENTE Palais de Justice à Paris, lundi 12 février 1979, 14 heures. UN LOT :
APPARTEMENT, PARIS (19e), 118-128, av. J.-JAURÈS, 18e étage
43, rue PETIT, 18-26, rue de LORRAINE et 9 à 23 rue ANDRE-DAUJON. 4 P. pr. Bât. B. cave 2e s/sol, empl. PARKING 4e s/sol et part. comm. corresp.
M. à P. : 150.000 F - S'ad. Me F. MOREAU, avoc. à Paris-17e, 1, rue G.-Berger, dépos. d'une copie du cah. des charges (tél. 766-46-64, 766-46-66) ; Me PAVEC, syndic à Paris-3e, 100, rue Quincampoix ; Me J. SCHMIDT, avocat à Paris-17e, 17, rue Faraday (tél. 227-71-10) ; à tous avocats pr. Trib. Gde Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre ; Greffe Criées Trib. Gr. Inst. Paris, au Pal. Just. à Paris, où le cah. des charges est déposé ; sur place pour visiter. PRET poss. du CREDIT FONCIER de FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE.

Vente après faillite au Palais de Justice à Paris, lundi 5 février 1979, 14 h.
EN UN SEUL LOT
Dans un imm. sis à PARIS (17e), 5, rue de la Condamine
UNE CHAMBRE dans le Bât. A, au sixième étage, avec droit aux wc comm. avec les lots 109, 110, 111, 112, 113, form. le lot 108 du règlem. de copropriété et les part. comm. y affér. - LOUEE UN APPARTEMENT dans Bât. B, au 1er étage à droite, compr. : entrée, salle à mang., 2 chamb., cuisine, s. de bains, wc, couloir, penderie formant le lot 203 du règlem. de copropr. et les part. comm. y affér. - LOUEE UNE CAVE au sous-sol du même Bât. form. le lot 218 du règlem. de copropr. - UN APPARTEMENT dans le Bât. B au 1er étage face, compr. : entrée, s. à mang., 3 chamb., cuisine, s. de bains, wc, dégagem., pend., form. le lot 204 du règlem. de copropr. et les part. comm. y affér. - LIBRE UNE CAVE au ss-sol du même Bât. form. le lot 217 du règlem. de copropr.
Mise à prix : 259.000 francs
S'adr. Me Jacques LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli à Paris (1er), 260-20-49 ; Me LABRELY, syndic., 41, rue Dauphine, Paris (6e) ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, boulevard du Palais, où le cah. d. charg. est dép. ; sur les lx pr vis. - PRET poss. du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE

Vente sur publ. judic au Pal. Just. Créteil (94), jeudi 8 févr. 79, 9 h. 30
APPART. à ST-MAUR-DES-FOSSÉS (94) 21, RUE DE LA VARENNE
au 8e étage, escalier B à gauche en sortant de l'ascenseur, hall, cuisine, séchoir, salle de séj., 3 chambres, s de bains, wc, linger., balc., cave, gar.
Mise à prix : 210.000 francs
Consignation pour enchérir - S'adresser pour tous renseignements à **Me DU CHALARD**, avocat au barreau d'Evry (91), immeuble « le Mazière », rue des Mazières, tél. 077-15-57 ; et à Me NOUEL, avocat à Paris (7e), 26, boulevard Raspail, tél. 544-10-33.

Vente au Palais de Justice à Paris, lundi 5 février 1979, 14 h., après faillite
EN UN SEUL LOT
UN PAVILLON sis à VITRY-SUR-SEINE
(Val-de-Marne)
59 bis, rue Donizetti
élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée divisé en entrée, bureau, salon, salle à manger, cuisine, escalier en bois conduisant au premier étage, trois chambres, salle de bains et wc ; jardin devant et derrière ; chauff. central au mazout : le tout édifié sur un terrain d'une conten. superf. de 333 m2
OCCUPE PAR LE LIQUIDÉ DE BIENS OU SA FAMILLE
MISE A PRIX : 200.000 F
S'ad. à Me J. LYONNET DU MOUTIER, avoc., 182, r. de Rivoli, Paris (1er), 260-63-21 ; Me Claude LABRELY, synd., 41, rue Dauphine, Paris (6e) ; au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, bd du Palais, où le cahier des charges est déposé ; sur les lieux pour vis. PRET poss. du CREDIT FONCIER DE FRANCE et de la BANQUE GRINDLAY OTTOMANE

Cne de HINDISHEIM (Bas-Rhin), 20 km STRASBOURG
CHASSE TRÈS GIBOYEUSE EN ALSACE
(Lièvres, faisans, perdrix, chevreuils, cerfs, sangliers, etc.)
L'ADJUDICATION aura lieu LUNDI 19 MARS 1979, à 10 h. 30 dans la Salle de la Mairie.
Lot 1 - 340 HA dont 60 de forêts - MISE A PRIX : 45.000 FRANCS
Lot 3 - 320 HA dont 60 de forêts - MISE A PRIX : 45.000 FRANCS
Renseignements à prendre à la Mairie les jours ouvrables, de 9 h. à 12 h. et de 15 à 19 h., sauf samedi. - Tél. : 64-26-22.
Date limite de déclaration de candidature : 6 FEVRIER 1979.
Le Maire : NOTHISEN.

Vente au Palais de Justice à EVRY (91), le mardi 20 février 1979, à 14 h.
PROPRIÉTÉ à GIF-SUR-YVETTE (91)
17, AVENUE DU PLATEAU et 46, AVENUE CENTRALE
Mise à prix : 150.000 francs
S'ad. S.C.P. ELLUL-GRIMAL, avocats à EVRY (91) - T. 077-96-10
3, RUE DU VILLAGE ; et sur place pour visiter.

Commune de BLAESHEIM (Bas-Rhin)
L'ADJUDICATION de la CHASSE COMMUNALE aura lieu, Salle de la Mairie, le JEUDI 15 MARS 1979, à 10 heures
BELLE CHASSE DE 970 HA
Lot 1. — 445 HA. CHAMPS, PRÉS, FORÊT - M. à P. : 50.000 F
Lot 2. — 310 HA. VIGNES, FRICHES, CHAMPS - M. à P. : 38.000 F
Lot 3. — 215 HA. CHAMPS, PRÉS, FORÊT - M. à P. : 25.000 F
Il n'y a pas de préemption ni de remembrement.

ADJUDIC. au TRIB. de COMMERCE de PARIS, le 6 février, à 13 h. 45. FONDS
BAR-RESTAURANT « LE QUERCY »
avec BAIL des LOCAUX COMMERCIAUX et GDE LICENCE de 4e catégorie,
à PARIS (20e), 81, rue Pelleport
MISE A PRIX : 150.000 F (pouvant être baissée). Consignation : 50.000 F. S'adresser à Me DURAND et JOUVION, notaires, 10, rue Danielle-Casanova.

CARNET

Naissances

— Dominique et Michel MARGAIRAZ ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne,

le 12 janvier 1979.
45, rue Croulebarbe,
75013 Paris.

— M. Albert WAINTROP et Mme, née Andrée Dadoun, partagent avec Bertrand, Thomas et Benjamin la joie d'annoncer la naissance de leur petite sœur

Camille,

née le 6 janvier 1979.
37, rue de Seine,
75006 Paris.

Décès

FRANÇOIS OLLIVE

— M. et Mme Robert Ollive et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Ollive,
M. et Mme Emmanuel Ollive et leur fils,
M. et Mme Bertrand Paquet et leurs enfants,
Mme Paulette Cornu,
Ses frères, sœur, beau-frère, belles-sœurs, neveux, nièces et fidèle gouvernante,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Marseille, le 22 janvier 1979, de

François OLLIVE,
maître des Requêtes honoraire au Conseil d'Etat,
croix de guerre 1939-1945,
Medal of Freedom.

Ses obsèques religieuses se sont déroulées dans la plus stricte intimité le 24 janvier 1979.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 24 mai 1913 à Toulon, François Ollive était licencié en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques.
Auditeur au Conseil d'Etat, il fut nommé secrétaire général de la Ville de Marseille, à la suite du décret-loi du 20 mars 1939 qui avait transformé le régime municipal de la cité : l'incendie des Nouvelles Galeries, qui avait fait soixante-treize victimes et qui s'était déroulé sous les regards d'Edouard Herriot et des congressistes du parti radical, avait mis en relief les insuffisances des services municipaux, et les pouvoirs du maire, Henri Tasso, devenu président du conseil municipal de Marseille, avaient été confiées à un administrateur qui avait pour secrétaire général, François Ollive.
Directeur, en 1940, du cabinet du ministre de l'agriculture, il fut à Vichy, en 1942, directeur au ministère de la production industrielle et, en 1944, commissaire à l'approvisionnement de la région parisienne.
Nommé en 1945, maître des Requêtes honoraire au Conseil d'Etat, il devient, la même année, président de la Compagnie française d'éditions et administrateur de la Société d'expositions et de propagande industrielles et commerciales (SEPIC) ; directeur général depuis 1948, puis président, de 1960 à 1962, de la société Bendix Home Appliances - France, il devint P.-D. G. des Laboratoires d'études et publications scientifiques de 1965 à 1967. Il fut professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, de 1947 à 1957.]

— M. et Mme Bernard Danset,
M. et Mme Renaud Danset,
M. Eric Danset,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul BECKMANS,
officier de la Légion d'honneur à titre militaire,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
présidente de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur du 16e arrondissement,

survenu le 27 janvier 1979, en son domicile, 2, avenue de Camoëns, Paris-16e.
Le service religieux sera célébré en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, le mercredi 31 janvier, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès de
Me Pierre BUCAILLE,
survenu le 27 janvier.

[Né en 1906 dans l'Eure, docteur en droit, M. Bucaille fut avoué à Rouen de 1931 à 1972. De 1968 à 1971 il fut vice-président, puis président de la Chambre nationale des avoués de grande instance. Depuis 1972 il était avocat au barreau de Rouen. Il était membre du bureau de la conférence des bâtonniers.]

— Les familles Audry, Laurendeau, Le Roy, Greiersen,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, le
docteur GIRAUD MICHEL.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église Notre-Dame de La Ciotat.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Nous apprenons le décès de
M. Pierre POUILHE,
maire de Bains,
conseiller général de Solignac-sur-Loire (Haute-Loire),
à la suite d'un accident de la route.

[Né en 1923, Pierre Pouilhe, entrepreneur de maçonnerie, était président du Syndicat des artisans du bâtiment et vice-président de la chambre des métiers de la Haute-Loire. Il représentait l'artisanat au Comité économique et social de la région Auvergne.
Maire de Bains en 1971, réélu en 1977, Pierre Pouilhe (R.P.R.) avait été élu conseiller général de Solignac-sur-Loire en 1973. Son mandat était renouvelable en mars prochain.]

— Le médecin-général et Mme Ch. Renon et leurs enfants et petits-enfants,
Le colonel et Mme J. Renon et leurs enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Maurice RENON,
née Germaine Guivy,
survenu à l'âge de quatre-vingt-treize ans, le 22 janvier 1979.
Les obsèques se sont déroulées dans l'intimité le 24 janvier 1979.
201, rue de Vaugirard,
75015 Paris.
720, avenue Ortolan,
83100 Toulon.

— Mme Gérard Trocmé,
M. Christian Trocmé,
M. et Mme Gilbert Trocmé,
M. et Mme Jean Trocmé,
Mme Fred Dubois,
M. et Mme Etienne Saurel,
Le docteur Albert Bezançon,
Les familles Trocmé, Bezançon et Cauderay et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard TROCMÉ,

rappelé à Dieu, le 26 janvier 1979.
Les obsèques seront célébrées le mercredi 31 janvier, à 8 h. 30, au temple de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Varengeville-sur-Mer (76).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
31, rue de la Faisanderie,
75016 Paris.

— Mme Fanny Garrigues,
Benjamin et Alexandra,
M. et Mme M.-N. Garrigues,
M. et Mme L. Silberstein,
Mme N. Garrigues,
Mme P. Jolly,
M. et Mme R. Cresswell et leurs enfants,
M. et Mme R. Tchenio,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Xavier GARRIGUES,

et prient d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée à sa mémoire le mercredi 31 janvier, à 18 heures, en l'église Saint-Eustache, 4, impasse Saint-Eustache, Paris-1er.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité de la famille au cimetière de Flin (Meurthe-et-Moselle), le mardi 30 janvier, à 15 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.
85, boulevard de Port-Royal,
75013 Paris.
4, rue Charles-Saint, 83400 Hyères.
57, rue du Docteur-Blanche,
75016 Paris.

Remerciements

— Mme Daudé,
Ses enfants, petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
profondément touchés par les très nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès de

M. André DAUDÉ,
facteur de pianos,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur très grande douleur.
9, place des Ternes,
75017 Paris.

Anniversaires

— A ceux qui ont connu et aimé
le général André ROUYER
une prière ou une pensée plus particulière est demandée en ce jour, quatrième anniversaire de son décès.

Communications diverses

— « Autour d'un Piano », concert exceptionnel de Bach à Gershwin. Aldo Ciccolini, Jack Dieval et son trio, Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, le 6 février 1979, à 20 h. 30. Réservation au Théâtre. Places de 20 F à 60 F.

MODE

COLLECTION DE PRINTEMPS

Parisiennes 79

La Parisienne de PIERRE BALMAIN, façon 1979, porte une redingote en forme d'amphore, appuyée au corps, sur une robe imprimée de mini-pois dans des teintes ivoire, et se pare, dès le crépuscule, de fourreaux spectaculaires, aux décolletés savamment drapés sur des bustiers baleinés.

Chez NINA RICCI, Gérard Pipart a voulu donner de l'ampleur à sa nouvelle silhouette en ailes de papillon, à base de jupes, de blouses et de paletots en soies mouvantes aux coloris éclatants.

ANDRÉ COURRÈGES retourne aux sources avec un style net et dépouillé qui enchantera ses adeptes. Ses couleurs claquent ; robes bicolores, au genou, vestes à taille rehaussée, blousons et pantalons ou robes du soir princesse à collerette de clown.

Les jeux d'écharpes de SERGE LEPAGE - SCHIAPARELLI s'enroulent autour du corps en corsages ou en pans de jupes dans une ligne jeune et sportive puisque ces jupes s'ouvrent sur des shorts. Wimbledon, place Vendôme...

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de MARCQ.)

BALMAIN : redingote appuyée au corps en gabardine de laine ivoire de Pétillault, avec effet de poches dans le dos.
RICCI : ensemble rouge géranium à ampleur profilée en natté de laine de Fournier, jupe en crêpe de Moreau à plis en évantail et blouse en crêpe de Chine de Châtillon-Mouly-Roussel.
COURREGES : veste à taille haute et manches courtes en satin de coton blanc sur un pantalon rayé bleu vif et blanc, faluche, cravate et ceinture bleu roi et chaussures bicolores à petits talons.
SCHIAPARELLI-LEPAGE : robe au corsage drapé en écharpe de crêpe satin de soie abricot à pastilles de Bucol et jupe portefeuille, sous un caban en gros shetland chameau de Pétillault.

demandes d'emploi

DIRECTEUR DE DIVISION DANS GRAND GROUPE INTERNATIONAL

Ingénieur, 48 ans
2 ans Cabinet organisation. Depuis 20 ans dans le même groupe. Expérience confirmée en : Direction filiales, gestion réseaux, vente, export, lancement produits nouveaux.
Actuellement responsable C.A. 500 millions de F et 1.600 personnes (sur six pays d'Afrique et Océan Indien).
Bilingue allemand et anglais courant.
RECHERCHE
DIRECTION GENERALE ENTREPRISE TAILLE HUMAINE OU DIRECTION DEPARTEMENT / DIVISION DANS GROUPE.
Ecrire sous référence n° 95.071, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

DIRECTEUR COMMERCIAL + EXPORT

38 ans H.E.C. + Stages U.S.A. - Bilingue anglais
MARKETING - VENTES - PUBLICITÉ
- 12 ans expérience vente, organisation commerciale et réalités publicitaires ;
- excellent négociateur, solide pratique export ;
- dynamique, créateur, efficace et homme de terrain ;
- connaissant parfaitement les rouages de la distribution et sachant les utiliser ;
- cherche poste responsabilités haut niveau.

Libre 1er mars.
Ecrire sous le numéro 569, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

CADRE SUPÉRIEUR, 46 ans

CLERC DE NOTAIRE
— Grande expérience Bancaire avec pratique immobilière importante.
— Formation ISSEC en cours.
— Recherche fonction éventuellement hors secteur bancaire.
— Disponible rapidement.
Ecrire sous le numéro 619, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS - CEDEX 09.

GRAPHOLOGUE

Diplômée de la S.G. et du G.G.C.F.
Possédant une très bonne connaissance de la sélection professionnelle, entraînée à travailler et à rédiger vite.
Souhaite apporter sa collaboration efficace à une équipe de Conseils ou au service du personnel d'une entreprise.
Ecrire sous le numéro 623, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

TRADUCTRICE DIPLOMEE
Nat. allem., 25 a., Franc.-Esp.-anglais, cherche emploi.
Offres à : G. THIEL, Zeiss-STR. 12 A, D 8520 ERLANGEN.

Japonais 25 a., licence Japon, U.S.A., langue anglaise, maîtrise France Sociologie industrielle, ch. emploi dans société française. Expérience en exécution de projet. Etudierai toutes propositions, Ecr. n° 8994, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. H., 19 a., bonne présentation ch. place club ou bar de nuit Paris ou banlieue. Tél. : 259-66-97.

J.H. 25 a., licencié Sciences Po, anglais, allemand, expérience journalistique 2 ans, recherche poste à responsabilités et contacts. - Libre de suite. Téléph. : 250-16-85

J.F. 25 a., excell. présentat., bilingue anglais, mannequin, ch. contrat préfér. étranger pour présentation collection ou représentation, couture, prêt-à-porter ou autre (contacts commercx). Tél. : 607-90-58 ou 259-50-18, soir.

H. 38 ans. National. française. Marié sans enf. Form. univers. Commerc. sup. Spécialis. comm. internat. 5 langues parlées et écrites. 4 ans expér. marketing. 9 ans export. Ayant travaillé sur plus. continents. Etudier. toutes propositions export. dynamiques. - Base France ou étranger. Libre de suite. Ecr. n° 620, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. H., 25 ans, cherche POSTE ASSISTANT PUBLICITÉ ou RELATIONS PUBLIQUES
2 ans expér., lib. immédiatem. Téléphone : 577-35-17.

Belge licencié en CHINOIS classique et moderne, mandarin Université de Londres, promotion 79, B.A. chinese, bilingue français, anglais + indonésien, néerlandais, demande empoi : secteur public ou privé. Accepterait une formation spécialisée.
Téléphone, H. BLONDEL, Londres, 485-09-45, après 20 h.30, 1170 BRUXELLES, 41, rue du Loriot.

HOMME, 33 ans, célibataire, CHEF COMPTABLE (B.T.S.) recherche emploi simil. ou adjoint direct. administr. et financ. ou poste secrétaire particul., déplacem. acceptés, même étranger. Ecr., n° T 010.816 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Produit consommation et fournitures industrielles, 38 ans, gde expérience EXPORTATION ayant créé et dirigé filiales en EUROPE (5 ans) et EXTREME-ORIENT (4 ans) pour groupe anglo-saxon et français. Anglais courant, bonne connaissance de l'espagnol, recherche un poste DIRECTION EXPORTATION OU DIRECTION FILIALE DELEG. REGION. à l'étranger. Ecr. n° T 010.778 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE CADRE DIRIGEANT

italien, résidant à Milan
Expérience dans l'organisation des ventes à l'étranger, quadrilingue (françai, allemand, anglais, italien), examinerait toutes propositions de carrière.
Ecrire n° 631, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

CRÉATIF

36 ans, spécialiste de la communication imprimée et audio-visuelle, bilingue Français-Anglais, expérience Nord-Américaine, cherche poste responsabilité, Outre-Mer, Etranger, France.
Ecrire n° 8965 "Le Monde" Publicité
5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09

Cadre 40 ans. Transit, Douane, Transport. 18 a. exp. Afrique, 5 a. directeur agence, ch. empl. simil. France. Ecr. Hennequin, 11, pl. A.-Chérioux, 75015 Paris.

Hollandaise 25 ans, ch. emploi Secrét./adm./réception à Alger. Langues : français, anglais, allemand, espagnol. - Ecrire : Mlle M. Möller, Bredaseweg 110, 5038 NJ TILBURG (Pays-Bas).

INGÉNIEUR CONSEIL
ENTREPRISE, 36 ans, maîtrise américaine. Anglais - indonésien courant. Ecr. n° T 10857 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

HOMME, 25 ANS, MAITRISE HISTOIRE
Angl., espagnol courant, expér. librairie, enseignement, bibliothèque, dég. O.M., étudie ttes proposit. Ecr. PELLE, 35, r. des Fratellini, 94170 Le Perreux. Tél. 872-89-40.

ANALYSTE INFORMATICIEN
30 a., 6 ans d'expér. connaiss. parfait. matériel Matra, datapointe, cobol, assembleur I.B.M., ch. pl. stable dans sté en expansion rég. Paris prétér. Ec. n° T 010758 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE AUTODIDACTE ACTIF 33 a., expér., recherche poste ADJOINT DE DIRECTION ou RESPONSABLE
Branche Revêtement sol existante ou à créer au sein entreprise générale ou carrelage ou peinture Paris, banlieue. Tél. : 254-61-81.

ELECTRONICIEN A.T.
J.H., 26 a., en activité, 3 a. exp. DUT électronique, termine act. 2e cycle CNAM automatiq. ind., rech. proche rég. paris. Sud ou Est emploi AT niv. V automatique ou électroniq. labo études. Ecr. à 87.412 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

QUE PROPOSEZ-VOUS ?
Dame, 58 a., comptable 2e éch., dynamique, bonne expérience commerce, vente, rech. emploi stable PARIS ou PROVINCE. URGENT - Tél. : 252-02-19.

JNE FME 35 ans maîtrise de physique, bonne connaiss. de l'angl., expérience laborat., 5 a. de référ. en serv. achat cherche Poste à responsabilités. Région Grenoble à compter du 1er juillet 1979, suite à mutation du conjoint dans cette région. Ecr. n° 609, « le Monde » Publ. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ARCHITECTE URBANISTE
doctorat études urbaines ch. urgt études, missions, collab. B.E. entreprises, Sté. collect. locales, Paris, province. Etudie toute proposition. Ecrire WNUK 37, r. de Bézannes, 51100 Reims.

35 a., pers. affirmée, tril. angl., arabe, 12 a. expér. diversifiée, gest. fin., lancem. filiales, dév. export., rompu aux dépla. M.-O., USA, ch. sit. préf. base France. Ecr. n° 625, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

EX-P.-D.G. SECONDERAIT CHEF ENTREPRISE.
Ecr. n° 87.190 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. Femme, 26 ans, bac G 2, expér. comptab. gle, ch. empl. sur Chantilly, Creil. - Ecrire à A. Turbat, 22, rue de la Treille, 60460 PRÉCY-SUR-OISE.

URBANISTE I.U.P. + S.F.U.
Français, anglais, italien
- 10 ans expér. professionnelle aménagement du territoire.
- Conseil de collectivités locales et D.D.E.
- Gde pratique P.O.S., S.D.A.U. ctre ville, équip. coll. public.
- Compétence et rigueur dans exécution des missions, habitude de négociation contrats.

Ch. poste à responsabilité DS ORGANISME PUBLIC OU PRIVE, COLLECTIV. LOCALE Paris. Province. Etranger. Ecr. n° T 10858 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

AGENT DE MAITRISE, 30 a., 10 a. d'expér. librairie et distribution, étud. toutes proposit. Ec. à T 010.806 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H., 32 a., sér., tne prés., ch. emploi de CHAUFFEUR V.L., sér. références - Tél. 735-08-45.

Assistante direction expérimentée vente/achat cherche poste prêt-à-porter. - Ecrire sous le n° 87.277 M, Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jne H., 23 a., maîtrise de gest. (Dauphine), dég. O.M., ch. 1er empl., souh. poste st. 782-58-71.

Médecin généraliste, expér. médecine générale, C.E.S. médec. légale et diplôme réparation juridique du dommage corporel, ch. place sous contrat étranger, DOM-TOM ou France. Ecr. à no T 010.847 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H. sérieux, 26 ans, serait désireux trouver emploi chez particulier pour assister personne malade ou handicapé (compétence para-médicale). Ecrire à no 87.402 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JURISTE H., 33 a., maîtrise droit privé, 4 a. expér. établ. public national, cherche poste à RESPONSABILITES
Ec. à T 010.779 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

H.E.C., 32 ans, anglais parfait, 4 ans expér. négociat. gestion projets ONU Asie et Afrique (Finances, Personnel), 4 a. études économ. et marketg France (relat. banque, P.M.I.), concret, entreprenant, bon contacts, étudie ttes propos. France. Ec. à T 010.805 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

GRADE cl. 4, banque nation., 27 ans, 7 ans de banque, CHEF D'AGENCE depuis 1976, étudie ttes proposit. organisme financ. ou banque même étranger, offrant sér. possib. évolut. Ec. à T 010.777 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 29 a., maîtrise de gestion, 4 ans exp. entreprise, ch. empl. à responsabilité dans ambiance sympathique, Paris-Ouest préf. Ecr. à T 010.850 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

AGREGE PHILOSOPHIE
ch. travx à la vacation, presse, édition, publicité. Ecrire au no 010.775 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., 25 a., JURISTE, maîtrise droit des affaires, DESS Fiscalité capa., cherche situat. stable et d'avenir service juridique, avocat ou conseil jur. Ecr. C. Cauët, 10, rue Carnot, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Cadre, 35 ans, droit + I.A.E., 7 a. exp. promotion imm., rech. RESPONSABILITES de PROGR. Ecr. à T 010.776 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE EXPORT
28 a., dipl. ens. sup. droit ESC, commerce international, allem., anglais, étud. propos. sérieuses. Prospection marchés EUROPE, AFRIQ. (contacts personnels). Ecr. n° 630, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

J.F., 30 a., attachée de direct., études universitaires, 7 a. expér. de l'indust., très intéressée par la construct. de l'Europe, étud. ttes propos. de collaboration ds cette voie. Ecrire référence au no T 010.720 M, REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANIMATRICE DE FORMATION
35 ans, 7 ans d'expérience : relat. hum., travail en groupe, pédagogie, organisation du trav. accept. tte propos. d'intervention au travail recherche en équipe. Ecr. à T 010.723 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

A QUI PROFITERAIT SA DÉMISSION ?

LES PREMIERS SUR NOTRE MARCHE (C.A. 1,4 milliard) avec une progression encore exceptionnelle de notre profil (+ 18 %). Nous prouvons notre dynamisme commercial et notre rigueur financière.
Notre 1er ingénieur TECHNICO-COMMERCIAL a gagné 210.767,34 F et quelques avantages.
Nous saurions sans doute encore utiliser ses compétences si notre croissance rapide nous permettait de nous appesantir sur nos ressources humaines.
Mais, hélas ! il n'admet guère qu'on s'appauvrisse, serait-ce sur le plan des relations sociales.
Pour lui faire entendre raison, écrivez-lui au journal n° T 10.828 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Conseils en Carrières

Pour connaître les emplois stables, bien rémunérés offerts par l'Etat à ttes et ts avec ou sans diplômes, dem. une doc. grat. sur la revue France-Carrières (C9), B.P. 402-09 PARIS.

travail à domicile

Demande

Professeur taperait et corrigerait tous manuscrits pour écrivain. Téléph. soir au 296-00-43.

DESSINATEUR, 22 ans, cherche petits travaux à domicile. Ecrire à M. BERNARDO, 5, avenue Rodin, 75016 PARIS.

Trad. exp., agrég. angl., spéc. angl. jurid./économ., effect. ts travaux traduction, interprétat. Téléphone : 543-05-12.

Cherche à dactylographier thèse, mémoire, rapport, manuscrit. Forfait possible. Tél. : 885-67-25.

propositions diverses

VOUS AVEZ UNE IDEE des difficultés POUR LA REALISER
Vous pouvez me consulter. 368-47-36.

cours et leçons

J. H. Marocain licencié d'arabe don. cours arabe littéral et dialectal ferait égalem. traduction. Tél. : 887-55-72, le matin.

Séjour linguistique, SUD DE l'ANGLETERE 2 s. 2.000 F TT compr. sérieux gar. Mrs Arms PEMBROKE house, ASHFIELD Road CHELSTON TORQUAY.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

URGENT. 1300 Lancia, berline 4 portes, 1977, parf. état, bleu marine. 38 000 km.. 25 000 F. Tél. 770-21-66.

8 à 11 C.V.

ALFETTA 1976, 1,8 l. Bleu marine, 40.000 km. 2 haut-parleur. Climatisation excellente. Parfait état. 23.000 F à débattre. Tél. : 387-24-56, toute la journée jusqu'à 19 heures.

+ de 16 C.V.

Part. à part. Vends JAGUAR Type E, 4,2 l. Décapotable. Mod. 1962. Etat exceptionnel. 50.000 F. Tél. ap. 19 h : 329-78-67

box parking

A VENDRE
2e TRANCHE PARKINGS
en ÉTAGES
Grand garage CARDINET, 114, rue Cardinet, PARIS-17e. - Sur place mardi-jeudi 16 h. à 19 h.

Le Monde

régions

EN ILE-DE-FRANCE

UN JOUR AVEC...

Une péniche et ses baladins

A l'angle du quai de Valmy et de la rue du Terrage (dans le dixième arrondissement), « la péniche », corsetée par la glace du canal Saint-Martin, étire sa longue silhouette verte. Sur le pont, une affiche signale que « la péniche » n'est pas un bateau comme les autres mais aussi un théâtre où l'on joue ces jours-ci *Naïves hirondelles*. Dans le cocon de bois verni de la cabine, les grandes marmites sont déjà sur la cuisinière, car le soir les spectateurs sont invités à déguster un bol de soupe et des parts de gâteau.

« *Nous avons ouvert la péniche en octobre 1975*, explique Mireille Larroche, metteur en scène, qui, avec Jean-Paul Farré, a créé le théâtre. *Nous voulions monter des spectacles à Paris mais aussi faire des tournées. Nous avons donc décidé d'élire domicile dans un bateau avec lequel nous pourrions nous déplacer.* »

Mais la péniche n'est pas seulement un théâtre du dixième arrondissement où les Parisiens viennent voir des spectacles. Amarrée dans le canal Saint-Martin, elle est aussi solidement ancrée dans le quartier. « *Tout a commencé*, raconte Mireille Larroche, *lorsque nous sommes allés chez les commerçants acheter les gâteaux pour le soir et les légumes de notre soupe. Et puis les habitants du quartier nous voient circuler sur le pont et autour du bateau ; même s'ils ne viennent pas au théâtre, ils s'intéressent à la péniche : ils en voient depuis des années circuler sur le canal sans pouvoir y monter. Ici, ils viennent visiter, veulent tout voir, y compris le moteur.* »

Peu à peu, ces contacts « *sentimentaux* » ont pris forme : au mois de juin, un festival de théâtre amateur lié à une exposition sur le quartier a été organisé dans le dixième. Tandis que des troupes se produisaient dans les squares qui flanquent le canal, une vaste tente accueillit les visiteurs de l'exposition. « *Nous n'avons pas voulu prendre en charge cette animation*, explique Mireille Larroche, *mais seulement stimuler les habitants. Ils avaient réuni eux-mêmes les documents photographiques qu'ils avaient réalisés au cours des années passées : le canal vide, gelé, les différents aspects de la vie du quartier. Il y avait même des poèmes. L'exposition a connu un tel succès que même les Parisiens qui ne logent pas dans le dixième venaient la visiter.* »

Dernière trouvaille de l'équipe de la péniche : le journal du quartier réalisé par les habitants paraîtra en février tiré à cinq mille exemplaires. Un seul échec cependant : les spectacles pour enfants ont pris fin faute de subventions, « *car on ne peut payer des comédiens avec des places à 3,50 F* ».

Mais déjà, sur la péniche, on pense à l'avenir : au cours du mois de juin, un nouveau festival de théâtre amateur animera le quartier et sera jumelé avec un festival de musique dans les squares qui entourent les écluses et les kiosques du secteur.

Quant au théâtre, il affiche presque complet avec *Naïves hirondelles*. « *Les Parisiens sont contents de venir s'encanailler ici*, souligne un membre de la troupe, *mais, en même temps, ils ne comprennent pas toujours pourquoi il n'y a pas parmi nos cent cinquante places des « orchestres ». Et puis la péniche est un peu comme un cirque. Il y a le bruit de l'extérieur, elle bouge quand les bateaux passent à proximité.* »

« *Nous avons atteint tous les objectifs que nous nous étions fixés*, affirme Mireille Larroche, *mais nous ne savons pas pendant combien de temps nous pourrons tenir. Nous sommes douze comédiens mais seulement deux personnes travaillent en permanence ici : l'une pour la technique, l'autre pour l'administration. Si nous gagnons de l'argent en tournée, car nos spectacles sont vendus à l'avance, nous en perdons à Paris, et notre survie dépend des subventions des pouvoirs publics : Ville de Paris, ministère de la culture, ministère de la jeunesse et des sports et des loisirs. Nous avons toujours l'impression que, dans trois mois, tout va s'arrêter.* » En attendant, le soir, les portes du théâtre ouvrent, et la péniche va quitter dans quelques semaines les eaux du canal Saint-Martin, seule troupe à partir en tournée... avec sa salle.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

POINT DE VUE

Parisiens, à vos kiosques !

par ANDRÉ PARINAUD (*)

LES Parisiens verront enfin disparaître les verrues métalliques que sont les kiosques actuels et qui enlaidissent leurs rues. La commission du mobilier urbain de la Ville de Paris a repoussé à l'unanimité le projet du concessionnaire — Administration, affichage et publicité (A.A.P.) — dont le contrat cesse au 30 décembre de cette année. Il s'agit d'un marché de deux cent soixante-quinze kiosques pour un total de 24 750 000 francs.

Les kiosques sont des éléments essentiels de l'animation des rues, par le mouvement qu'ils établissent, les couleurs bariolées qu'ils étalent, le service public qu'ils rendent comme cellule vivante de la liberté d'expression. Depuis 1934, ils occupent chacun théoriquement 5 mètres carrés au sol.

On peut aisément se rendre compte qu'en vertu d'une tendance ordinaire propre à la nature humaine, les règlements qui les régissent n'ont été que des points de départ de leur expansion. L'affichage sauvage dont ils sont le centre triple leur surface au sol et gagne sur les arbres qui les entourent, voire sur les panneaux qui encombrent les trottoirs, devenant même banderoles accrochées sur des fils. L'étalage des journaux et les protecteurs en plastique constituent souvent les ailes d'un énorme albatros qui obligent les passants à un véritable détour. Quant au marchand lui-même, artisan de la presse, il devient facilement un commerçant vendeur de chewing-gum et de livres.

L'Académie nationale des arts de la rue (1) ne pouvait sur cette affaire n'émettre qu'un vœu : la fin de la concession de l'A.A.P. est une admirable occasion pour la Ville de Paris de faire prendre conscience aux Parisiens de la qualité de l'espace urbain dont la réalité dépend justement d'une vision concertée et commune.

Cellule vivante de la rue

L'esthétisme — la forme du kiosque — en l'occurrence est inséparable du contexte : non seulement par exemple de la présence d'un monument historique qui ne peut tolérer trois niveaux de panneaux publicitaires, mais aussi bien de la circulation piétonne. La commission ne peut se dessaisir du problème de l'implantation générale. Pourquoi une accumulation gênante sur les boulevards, héritage du dix-neuvième siècle, alors que des quartiers nouveaux en sont dépourvus ? Il faut régulariser l'affichage et faire appliquer les textes en pénalisant les concessionnaires abusifs. On ne peut accepter que le kiosque devienne un magasin. Et son lieu d'implantation doit être fixé non seulement par des règlements de police mais selon une analyse de l'espace urbain dominée par la notion de qualité de la vie. Maurice Druon a souligné au cours de la discussion que l'on pouvait utilement profiter de l'occasion pour faire cesser l'impérialisme de l'angle droit menaçant le regard et qui pourrait être remplacé par le cercle, invite naturelle à tourner autour. Psychologie simple mais le bon sens en cette matière est une vertu.

Il nous semble que les kiosques ne devraient pas dépasser au sol les 7,20 mètres carrés (3 × 2,40 m) — seule valeur positive d'un des modèles présentés par l'A.A.P. — et que cette augmentation de 2,20 mètres carrés (par rapport au modèle de 1934) représente un progrès en faveur de la communication et le maximum admissible dans l'équilibre des fonctions de la rue (l'A.A.P. proposait 10 mètres carrés, 12 mètres carrés et 18 mètres carrés). On peut accepter une modulation des surfaces des kiosques selon les lieux — une place par exemple peut devenir un centre de presse plus important — mais il s'agit chaque fois de discussions à engager cas par cas en tenant compte de plusieurs paramètres.

Ni une palissade à affichage ni un comptoir de grande surface, respectant les arbres, la largeur des trottoirs, élément dynamique du regard, expression du service public, le kiosque est une cellule vivante de la rue.

La commission a demandé à l'administration de dresser l'inventaire de tous les types de kiosques existant dans le monde et des solutions apportées dans ce domaine. Elle lance, d'autre part, un appel d'idées aux designers, aux créateurs et aux Parisiens. Le délai est court : six semaines. L'Académie nationale des arts de la rue a proposé d'être l'organisatrice de ce véritable test. On peut lui adresser tout projet dont les meilleurs seront présentés à la commission et feront l'objet si leur nombre et leur qualité sont suffisants d'une exposition publique.

Il est temps que la Ville définisse et fixe le caractère de son mobilier urbain et se l'approprie... avec fierté.

(*) Président de l'Académie nationale des arts de la rue.

(1) Siège social, 106, rue de Richelieu, 75002 Paris.

ÉQUIPEMENTS A L'ENCAN

• Boussy (Essonne)

Le promoteur, la commune et le malheur des temps

Un promoteur peut-il attendre d'une municipalité qu'elle prenne en charge un équipement compris dans un programme immobilier et pour lequel elle n'a rien décidé ? C'est la question posée à Boussy-Saint-Antoine, dans l'Essonne, où un conflit est engagé entre l'aménageur de fait de la « ville nouvelle avant l'heure » (la CIRP, Compagnie immobilière de la région parisienne, filiale de la Caisse des dépôts et consignations) et la municipalité d'union de la gauche élue en 1977.

Lorsqu'ils ont en 1962 entrepris l'opération du Val-d'Yerres — dix mille logements prévus sur 314 hectares répartis sur trois communes, Epinay, Boussy et Quincy — les responsables de la CIRP ont affiché quelques principes louables.

Dans ce site vallonné et encore préservé par plusieurs massifs forestiers voisins, ils veilleraient à la diversité des constructions, individuelles et collectives, en petites unités d'une densité raisonnable. Et puis, quelque peu en avance sur leur temps, ils n'oublieraient pas les équipements collectifs garants d'une certaine qualité de vie. C'est ainsi qu'à Boussy un vaste corps de ferme rénové devint, en 1969, « la ferme », un ensemble socio-culturel largement ouvert aux associations de l'agglomération.

Pourtant, la crise économique aidant, vinrent dès 1973 pour le Val-d'Yerres, comme pour nombre d'autres programmes immobiliers du même genre, les affres de la mévente. En fait, on n'y a pas construit à ce jour plus de six mille logements. « *Nous n'avons plus de marché réel*, reconnaît M. Adrien Beausoleil, directeur général de la CIRP, *puisque depuis deux ou trois ans on ne construit plus.* » Les perspectives de l'aménageur ? « *Aux termes d'une convention signée en 1976*, poursuit M. Beausoleil, *il a été convenu que la municipalité de Boussy s'engageait à prévoir dans son plan d'occupation des sols la possibilité de laisser construire sur les terrains que nous avons acquis mille six cent vingt logements supplémentaires. J'attends donc que le POS soit adopté et que, en tant que propriétaire, je sois consulté. Actuellement, dans ce secteur, je ne bouscule rien. Il n'y a pas de crise du logement. Mais comme « la ferme » est une charge considérable qu'il nous paraît anormal d'assumer, nous avons proposé à la commune de la lui rétrocéder selon l'évaluation des Domaines, 5 millions de francs, en la faisant bénéficier de conditions de paiement largement facilitées. Il est dans notre esprit de prévoir l'animation pour amener la clientèle. Mais, le jour où tout sera vendu, nous faudra-t-il continuer ?* »

La municipalité de Boussy n'est nullement prête à accepter de telles propositions. « *C'est au promoteur de payer*, s'exclame le maire, Mme Renée Espinasse (P.S.), *et non aux habitants, qui ont déjà des charges assez lourdes avec leurs logements, ni à la municipalité qui n'a, jusqu'alors, rien décidé de cette opération.* »

Les élus réclament donc « *la rétrocession de « la ferme » pour 1 franc symbolique* » et refusent « *de lier ce problème à la poursuite de l'opération* », à l'égard de laquelle ils se montrent très réservés. Premier antagonisme : le 1er janvier, la CIRP a licencié l'équipe jusqu'alors chargée de l'animation de « la ferme », qui a été fermée. Une quarantaine d'associations sont pratiquement dans l'impossibilité de continuer leurs activités.

« *Nous avons, au maximum, cherché la conciliation* », plaide M. Beausoleil, qui a tout de même décidé que le bâtiment sera surveillé par la police. Le conseil municipal, qui a organisé sa dernière séance publique sur place, encourage l'administration de tutelle « *à faire pression* » pour que soient ouvertes de nouvelles négociations.

« *Je ne vois pas d'autre solution que la discussion* », estime M. Guizard, secrétaire général de la préfecture. « *La ferme restera à Boussy* », affirme une banderole à l'entrée de la ville. Il reste tout de même à en fixer le prix et à trouver un payeur...

STÉPHANE BUGAT.

• Beynes (Yvelines)

Qui paiera le cantonnier ?

De graves malfaçons et un sous-sol de médiocre qualité ont entraîné des dégâts considérables dans le réseau routier du Val-des-Quatre-Pignons, à Beynes, dans les Yvelines. La chaussée s'est, à certains endroits, affaissée sur une longueur de 50 mètres. Par mesure de sécurité, plusieurs rues ont dû être interdites à la circulation. Les travaux à effectuer pour remettre le réseau en état sont estimés à huit millions de francs au moins.

« *La seule question importante est de savoir qui va payer et quand les travaux vont pouvoir commencer* », s'interrogent les propriétaires des mille trente pavillons de la ZAC du Val-des-Quatre-Pignons. Ce lotissement, où chacun s'est beaucoup endetté pour construire sa maison individuelle, a été créé en 1972. Dès l'année suivante, les routes commençaient à s'effondrer et les canalisations d'eau se rompaient les unes après les autres. « *Durant les deux premières années, plus de quatre-vingts ruptures de canalisations ont été dénombrées. Aujourd'hui, le chiffre a doublé et nous sommes passés près de la catastrophe en 1975 quand une grosse conduite d'eau a éclaté au niveau du gazoduc national* », explique M. Breheret, porte-parole de l'association de défense constituée par les habitants de Beynes.

En raison de la dégradation des chaussées, la préfecture a refusé le classement du lotissement dans le domaine communal, ainsi que cela était prévu dans le contrat de la ZAC. Aujourd'hui, ni les lotisseurs, ni la commune, ni, bien sûr, les copropriétaires du Val-des-Quatre-Pignons ne veulent payer l'addition. La nouvelle municipalité et les habitants se sont montrés solidaires pour engager une action auprès du tribunal administratif de Versailles, mais la justice, saisie depuis deux ans, est restée muette. Pendant ce temps, les expertises se succèdent et les rues, devenues trop dangereuses, sont fermées une à une.

DAMIEN RÉGIS.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

La hausse des tarifs « voyageurs » de la S.N.C.F.

UN RELÈVEMENT MOYEN estime la direction

Les tarifs « voyageurs » de la S.N.C.F. se situent actuellement dans la moyenne basse des tarifs appliqués dans les pays européens, vient de déclarer M. Louis Lacoste, directeur général adjoint de la S.N.C.F.

Après l'augmentation de 7,5 % applicable le jeudi 1er février prochain, un parcours de 300 kilomètres en seconde classe coûtera 71 F en France, autant en Autriche, moins en Italie (31 F), en Espagne (38 F) et en Finlande (39 F), plus aux Pays-Bas (72 F), au Danemark (74 F), en Belgique (80 F) et en Allemagne (86 F) et beaucoup plus en Suisse (93 F), en Norvège (105 F) et en Suède (113 F).

« Depuis dix ans, a dit M. Lacoste, *les tarifications « voyageurs » et « marchandises » de la S.N.C.F. ont pris un retard considérable et n'ont suivi que de loin l'évolution du coût de la vie et des hausses de salaires. Le gain de productivité et l'extension du trafic « voyageurs » (30 % de plus en huit ans) ont seuls permis de modérer le retard accumulé. »*

Le trafic « voyageurs » représente actuellement près de 50 % des recettes totales de la S.N.C.F. En décembre dernier, le conseil d'administration de la S.N.C.F. considérait que la situation financière serait rétablie par une première augmentation de 15 % des tarifs en 1979 suivie d'une autre de 5 % en 1980. L'Etat n'a accordé que 7,5 % pour le moment.

« Au stade actuel de la discussion du contrat d'entreprise, la libéralisation des tarifs « marchandises » ne pourra intervenir — et en plusieurs étapes — que si la S.N.C.F. satisfait aux sévères obligations financières du contrat », a révélé M. Lacoste.

LA ROUTE COUTE DE PLUS EN PLUS CHER EN ÉNERGIE

Dans une lettre qu'il a récemment adressée au premier ministre, M. Antoine Veil, président de la commission des transports et des communications du VIIe Plan, s'interroge sur *« l'ampleur, probablement insuffisante, de l'effort d'économie réellement effectué dans le domaine des transports »*, en dépit d'un certain ralentissement du rythme de la croissance de la consommation d'énergie observée depuis 1973.

« La commission de l'énergie du VIIe Plan avait retenu, pour 1985, un objectif de 44 millions de tonnes d'équivalent pétrole (M.T.E.P.), correspondant à une économie souhaitée de 7 millions de tonnes d'équivalent pétrole », indique M. Veil. *« Or la consommation a suivi, après la chute de 1974, un rythme de croissance qui, s'il se confirmait, pourrait conduire à dépasser de plusieurs millions de tonnes l'objectif de consommation rappelé ci-dessus. »*

A son avis, *« la croissance de la consommation annuelle totale de carburants blancs (essence et supercarburant) conduirait, au rythme actuel (3,4 % l'an), à dépasser d'environ 3 millions de tonnes l'objectif correspondant (19,3 millions de tonnes »)*. S'ajoute à cela *« l'effet, sur la consommation de gasoil, de la dieselisation du parc automobile »*.

Selon le rapporteur, pour ce qui concerne le transport des marchandises, *« les prévisions du VIIe Plan supposaient une inflexion en faveur du rail, la part relative de la route, exprimée en tonnes-kilomètres, devant être, en 1985, de l'ordre de 53,5 %. Or l'évolution réelle, si elle demeurait conforme à la tendance observée depuis 1975, aboutirait en 1985 à une part de la route de l'ordre de 60 %. Ainsi le partage du trafic continue d'évoluer vers le transport le moins économe en énergie et le plus dépendant du pétrole »*.

ENVIRONNEMENT

Manifestation à Paris contre les expérimentations sur les animaux

Environ trois mille cinq cents personnes ont manifesté le samedi 27 janvier, à Paris, contre la vivisection et toutes les formes d'expérimentations sur les animaux. Les associations de protection des animaux avaient donné rendez-vous à leurs membres et sympathisants à 14 h. 30 devant l'UNESCO. Les mouvements qui luttent contre la torture humaine s'étaient joints à la manifestation.

Les manifestants ont défilé, sans incident, de la place de Fontenoy à l'esplanade des Invalides, en scandant des slogans tels que *« Vivisecteurs, assassins ! »*, *« Oui, à la science, non, au sadisme ! »*. Au-dessus du cortège, en tête duquel on remarquait notamment le professeur Théodore Monod, de l'Institut, flottaient des banderoles dénonçant les expérimentations en laboratoire.

Une délégation devait se rendre à l'Assemblée nationale, où elle a été reçue par M. Joël Le Tac, député R.P.R. de Paris, président du groupe d'études parlementaires pour la protection des animaux, qui a assuré qu'il donnerait suite à la motion déposée par les associations. Cette motion demande la *« création d'une commission d'enquête de parlementaires et de représentants des associations de défense, qui ait libre accès à tous les laboratoires dans lesquels on procède à des expériences sur les animaux. » « Les faits qui y seront constatés devront faire l'objet d'un rapport circonstancié qui sera adressé aux membres du gouvernement et porté à la connaissance du grand public »*, précise le texte. La motion recommande aussi la promulgation, dans les plus brefs délais, d'une loi condamnant la vivisection, ainsi que toutes les autres formes d'expérimentation sur les animaux.

[L'expérimentation animale a pris, ces dernières années, une ampleur démesurée : on a pu chiffrer à 400 millions le nombre d'animaux sacrifiés chaque année dans le monde pour des expériences scientifiques et médicales, mais aussi pour la mise au point de médicaments, de cosmétiques, d'armes et d'innombrables autres tests.]

L'avenir des monuments historiques

UNE LETTRE DE M. J.-P. LECAT

Après l'article « Nouvelle chance pour les monuments » publié dans le Monde du 24 janvier, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, nous a adressé la lettre que nous publions ci-dessous.

Le ministre confirme que les difficultés d'organisation administrative née du partage des monuments historiques entre deux ministères vont être prochainement réglées par l'installation d'un comité interministériel du patrimoine. Celui-ci pourra examiner au fond notamment le dossier de l'utilisation des monuments.

∴

« Conformément aux décisions du conseil des ministres du 9 août dernier, une direction du patrimoine a été créée au ministère de la culture. Elle groupe le service des monuments historiques ainsi que ceux des fouilles et de l'inventaire. C'est donc au sein d'une véritable direction que sont traitées les questions relatives aux monuments historiques relevant de ma compétence.

Le décret portant création du comité interministériel du patrimoine, dont le principe a été arrêté par le conseil des ministres du 9 août, sera prochainement publié. Le premier dossier dont ce comité sera saisi est celui de la réutilisation des monuments historiques. Il s'agit là d'une affaire intéressant plusieurs départements ministériels, et les six derniers mois, considérés par certains comme une période « où rien n'aurait été véritablement lancé », ont été en réalité consacrés à une *série* de travaux préparatoires qui permettront à ce dossier d'être examiné, dans le détail des mesures préconisées, au niveau interministériel. »

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES PERSPECTIVES DE L'AN 2000 DANS LA RÉGION RHONE-ALPES

Un nécessaire effort de lucidité

La Grèce antique tua des porteurs de mauvaises nouvelles. Ce procédé barbare n'est plus de mise, mais les Cassandre modernes, qui lancent des appels à la lucidité, ne sont souvent guère mieux reçu. C'est pourquoi il faut se féliciter qu'au colloque « Rhône-Alpes An 2000 », dont on vient de tirer les conclusions à Lyon, plusieurs des participants n'aient pas renoncé à mener bataille contre le conformisme ambiant (*le Monde* daté 28-29 janvier).

Plusieurs des « secteurs porteurs » d'activité — comme on dit maintenant — de cette région connaissent aujourd'hui de graves difficultés : l'industrie des poids lourds (R.V. Industrie), la construction mécanique lourde (Creusot-Loire), le matériel de travaux publics (touché par la crise du bâtiment et des grands travaux), l'industrie agro-alimentaire (dont la mutation piétine), sans que, pour autant, les secteurs menacés soient tirés d'affaire ou même voient poindre un horizon souriant : textiles, tanneries, verre, mécanique diversifiée (Manufrance en particulier)...

La nouvelle distribution des cartes dans le monde conduit simultanément les grands groupes français et étrangers à privilégier les zones à bas salaires ou à large marché de consommation proche, au détriment de la région lyonnaise, comme de plusieurs autres zones françaises. Même le secteur nucléaire, longtemps considéré comme pilote, apparaît fragile, pour peu que les aléas internationaux fassent perdre quelques marchés (comme en Iran) ou étalent dans le temps des programmes mirifiques devenus trop chers ou difficiles à mettre en œuvre devant les réserves de l'opinion.

Au total, il n'est pas excessif de penser qu'un quart seulement des emplois actuels dans la région sont assurés d'avenir. Le reste doit être considéré comme en partie menacé. Donc appelant d'énergiques initiatives visant à leur consolidation ou à leur remplacement. Le péril ne serait pas trop grand si le contexte économique national et mondial était à l'euphorie. On sait qu'il n'en est rien : 1979 risque fort d'être pour la France une troisième année consécutive de « vaches maigres », la croissance pouvant ne pas dépasser 2,5 %, ce qui provoquerait une nouvelle aggravation du chômage de quelque cent cinquante mille à deux cent mille personnes.

Ce rappel à la réalité a heureusement été entendu à Lyon. Y compris par les milieux les plus éclairés du patronat, en dépit des réserves environnantes. Reste à savoir si les conseils donnés par M. Barre et les recommandations formulées par MM. Boix-Vives (skis Rossignol) et Dominjon (président de l'Union professionnelle de la région Rhône-Alpes) suffiront. Ce n'est pas sûr. Certes le tissu de P.M.I. se développe rapidement dans le secteur. Mais le nombre des emplois qu'il crée risque fort d'être pendant longtemps encore inférieur à celui des postes supprimés par les grandes entreprises. Les industries électroniques, électriques, informatiques, ont de réelles chances, ainsi que les secteurs de la santé et la branche phyto-parmaceutique. Et, bien sûr, l'industrie de la neige. Mais il faut probablement chercher ailleurs aussi.

La construction de matériel de travaux publics gagnerait à une relance du bâtiment, souhaitable pour ses salariés autant que pour les mal-logés. La mécanique profiterait d'une recherche systématique de « créneaux » à haute valeur ajoutée. La chimie fine pourrait être développée. Une nouvelle utilisation de la forêt française pourrait relancer — au moins en partie — l'industrie du papier carton. Diverses branches tertiaires seraient susceptibles d'un essor régional, en liaison avec des activités industrielles bien implantées : l'ingenierie nucléaire notamment. Enfin, une organisation plus rationnelle de la sous-traitance mécanique ou électrique pourrait conserver des emplois, peut-être même en créer.

Cela ne permettrait pas, évidemment, à la région Rhône-Alpes d'être à perpétuité *« un îlot de prospérité dans une France déprimée »*. Mais cela garantirait une certaine maintenance immédiate, tout en préparant un avenir moins exposé aux rudes vents de la concurrence internationale. L'histoire enseigne que les grandes mutations techniques nécessitent — *ou en tout cas entraînent* — un changement d'état d'esprit. Celui-ci est indispensable à la région Rhône-Alpes si elle veut éviter de connaître un jour les malheurs qui ravagent aujourd'hui des régions naguère fort prospères elles aussi, comme le Nord et la Lorraine.

GILBERT MATHIEU.

TOURISME

LES AGENTS DE VOYAGES TROUVENT INSUFFISANTE LA COMMISSION QUE LEUR VERSE AIR FRANCE POUR SES « VOLS VACANCES »

Quelle commission Air France versera-t-elle aux agents de voyages pour ses *« vols vacances »* : 5 % ou 8 % ?

Dans un avis technique aux agents agréés, la compagnie nationale avait indiqué qu'elle s'en tiendrait à une commission *« normale »*, sauf pour les Antilles, où celle-ci serait limitée à 5 % (*le Monde* du 27 janvier).

Les professionnels du tourisme s'étaient félicités, dans un communiqué, que, sur la quasi-totalité de ses *« vols vacances »*, Air France ait consenti à leur verser la commission habituelle de 8 %.

Malentendu. La compagnie nationale a publié un rectificatif pour préciser que, dans son esprit, et comme ses dirigeants l'avaient indiqué au cours de la conférence de presse présentant ce nouveau produit, commission « normale » voulait dire commission « raisonnable », et qu'en conséquence le taux de 5 % serait appliqué à l'ensemble des *« vols vacances »*. Pour les responsables du Syndicat national des agents de voyages (SNAV), *« la rédaction de l'avis technique d'Air France ne faisait place à aucun doute (...) »*.

Aussi les dirigeants du SNAV viennent-ils d'écrire à M. Pierre Giraudet, président d'Air France, pour lui faire part de leur désaccord. A leur avis, *« en agissant ainsi, la compagnie nationale dénonce unilatéralement le contrat d'agent agréé IATA, auquel elle a souscrit comme toutes les compagnies régulières, et qui fixe à 8 % la commission des agents de voyages »*.





Le Monde

économie

SOCIAL

Des choix du gouvernement en accusation dans la majorité

M. Servan-Schreiber dénonce les erreurs de la stratégie économique

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, était dimanche 28 janvier l'hôte du « Club de la presse » d'Europe 1. Evoquant la situation économique et le sort de la sidérurgie, il a notamment affirmé : *« Les Japonais m'ont dit :* « La » rentabilité en France est de » douze heures par tonne, elle » peut descendre comme chez » nous à six ou sept (...), mais » sachez que nous sommes en » train de faire quitter le Japon » à nos usines sidérurgiques pour » les installer aux Philippines où » les salaires sont dix fois moins » élevés. » *Voilà la course. (...) Je crois sincèrement que, dans dix ans, l'acier ne sera plus l'un des produits européens.* » A propos de la Lorraine, il a ajouté : « *Ne nous trompons pas et ne mentons pas : il n'est pas question de sauver Longwy avec l'usine Ford parce que Longwy n'a pas de routes praticables et modernes pour parcourir les quarante kilomètres vers Thionville, le Luxembourg et l'Allemagne.* »

Le président du parti radical a rappelé sa position en ces termes : « *Je dénonce depuis des années deux erreurs stratégiques du point de vue du développement industriel de toutes nos régions. La première est d'avoir, depuis quinze ans, de budget en budget, sacrifié les équipements. (...) La deuxième est plus récente. Elle date du gouvernement Barre : Avant de demander des efforts d'austérité, il y a un préalable. Ce préalable, c'est celui des réformes vers l'égalité, vers la justice, vers la participation-décision et vers la confiance. (...)*

» *En ce qui concerne M. Giscard d'Estaing, vous dites que je suis très critique : je ne suis pas critique seulement de lui, je suis critique de toute une politique, de toute une structure et que je résume d'un mot : la centralisation qui stérilise, qui paralyse ce pays et qui freine tous nos efforts. Alors il faudra en sortir.* »

M. Chirac : il faut mener une autre politique

M. Jacques Chirac, président du R.P.R., qui était, le samedi 27 janvier, le « rédacteur en chef » du Journal inattendu de R.T.L., a déclaré :

« *Je trouve que l'on traite dans la structure systématiquement libérale et orthodoxe qui est la nôtre actuellement le problème de l'emploi avec une certaine légèreté. Aujourd'hui l'emploi doit être considéré comme une priorité absolue. Les perspectives sont sombres qu'il s'agisse de la production industrielle, de la consommation et de l'investissement.* » Il ajoute : « *On ne peut pas escompter une amélioration de l'emploi si on ne prend pas de mesures nouvelles. Ceci est dramatique (...) Il ne s'agit pas de subventionner, mais de mener une autre politique, une politique de croissance plus forte alors que le gouvernement actuel — et ceci es conforme à ce qu'avait défini le président de la République dans son livre sur la* Démocratie française *— est beaucoup plus modérée, beaucoup plus molle.* »

Il poursuit : « *En 1975 et en 1976 l'inflation a été au-dessous de 10 %, mais la grande différence* (avec la situation actuelle) *c'est que pendant le dernier trimestre de 1975 et les trois premiers trimestres de 1976, l'inflation a baissé régulièrement de 0,5 % par trimestre. Il a fallu attendre le début de 1977 pour qu'elle reparte. Ceci est une vérité statistique. En réalité dans ce domaine de 1975 à 1978 nous n'avons connu aucun résultat positif. Mais si l'on ajoute que pendant cette période la production intérieure brute s'est tassée, que l'emploi s'est considérablement dégradé, que le déficit budgétaire s'est considérablement augmenté, que par rapport à nos partenaires les performances de la France ont été tout spécialement médiocres, il y a lieu d'être très préoccupé des résultats de cette politique économique.* »

● *La C.G.T. : 1 770 792 chômeurs.* — Contestant une fois de plus les statistiques officielles, la C.G.T. avance le chiffre de un million sept cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-douze chômeurs pour le mois de décembre dernier.

La crise de la sidérurgie en Lorraine

La commission tripartite étudie l'étalement des licenciements

Metz. — Une première réunion tripartite — pouvoirs publics, syndicats et représentants patronaux — s'est tenue samedi 27 janvier à la préfecture de Metz, à l'initiative de M. Brenas, préfet de la région de Lorraine. Les problèmes que posent les suppressions d'emplois dans la sidérurgie lorraine ont été évoqués par les délégués syndicaux C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C., et les représentants de l'Union patronale interprofessionnelle de Moselle (UPIM) et de l'Association des mines de fer et de la sidérurgie lorraine (Assimilor). « *Je constate*, a déclaré M. Jean Brenas à l'issue de la réunion, *qu'un premier accord est à noter : la consultation est préférable à l'affrontement.* »

Personne n'a contesté le besoin de moderniser la sidérurgie lorraine. Un inventaire a été établi des points en litige, notamment l'étalement des licenciements, jusqu'à ce que des décisions concrètes de reclassement interviennent. Un accord est intervenu avec les représentants d'Assimilor pour que soit réexaminée, au cours d'une prochaine réunion patronat-syndicats, la situation des retraités des mines de fer. Il existe en effet un déséquilibre des régimes de retrait en raison des nombreux départs enregistrés dans les mines de fer et de la suppression des embauches.

Dans une déclaration commune, les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. et C.G.C. ont affirmé que « *cette réunion d'information du préfet de la région de Lorraine était le fruit de la lutte des travailleurs tant à Usinor qu'à Sacilor* ». M. Brenas s'est borné à enregistrer nos déclarations, ont-ils poursuivi, « *mais nous n'avons obtenu aucune réponse concrète de la part des représentants de l'Assimilor qui, selon eux, n'étaient pas mandatés pour parler au nom des industriels* ». « *L'idée principale des pouvoirs publics*, a conclu le porte-parole des syndicats, *était de ramener la paix sociale en Lorraine, mais nous disons, nous que cela est impossible.* »

Interrogé sur la revendication prioritaire de l'ensemble des organisations syndicales pour l'ouverture de négociations tripartites portant globalement sur le problème social et le processus d'industrialisation, M. Giraud, ministre de l'industrie, a répondu dans les colonnes du *Républicain lorrain* du 28 janvier : « *Si vous voulez dire que ces deux opérations ne doivent pas se dérouler l'une après l'autre, je dirai oui. Si vous voulez que cela se fasse dans la même pièce, je ne suis pas d'accord. La négociation sociale est une affaire concernant les employeurs et les salariés, l'Etat pouvant apporter éventuellement ses bons offices et rapprocher les points de vue. Par contre, en ce qui concerne la reconversion industrielle, l'Etat considère qu'il est de son devoir d'apporter des incitations, des moyens, des mécanismes et, éventuellement, ses idées pour permettre le redéploiement industriel de la région.* »

18 % DE DEMANDEURS D'EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES EN UN AN

Metz. — La situation de l'emploi en Lorraine continue de se dégrader. En décembre, le nombre de demandeurs d'emploi non satisfaits (en données brutes) a atteint 53 311 contre 45 026 en décembre 1977 (+ 18,4 %). C'est le département de la Moselle qui est le plus touché (21 908), suivi par la Meurthe-et-Moselle (18 072), les Vosges (9 064) et la Meuse (4 267), où cependant la progression du nombre de demandeurs d'emploi est la plus forte.

Les offres non satisfaites sont en chute, passant de 4 176 en novembre à 3 585 en décembre, contre 4 291 en décembre 1977. — Corresp.)

LA PRODUCTION FRANÇAISE D'ACIER A AUGMENTÉ DE 3,4 % EN 1978

En 1978, la production d'acier brut en France (22,8 millions de tonnes) a augmenté de 3,4 % par rapport à 1977, la production de fonte brute (18,5 millions de tonnes) de 1,3 % et celle d'aciers fins et spéciaux (3,5 millions de tonnes) de 4,3 %. Selon les premières indications de la Chambre syndicale de la sidérurgie, les exportations auraient dépassé 9 millions de tonnes, ce qui constitue un « *record absolu* ». La profession a dégagé, de ce fait, un solde positif des échanges de plus de 1,5 million de tonnes.

La Chambre syndicale insiste également sur les « *gains de productivité* » obtenus en 1978 (11 % contre 8 % en 1977). Elle espère que 1979 verra la sidérurgie française et européenne s'engager dans la voie du redressement, à condition, bien sûr, que ne se relâchent pas la volonté des institutions de Bruxelles et la discipline des producteurs européens.

La production de l'ensemble de la Communauté européenne s'est accrue de 5 % par rapport à 1977, atteignant 132,4 millions de tonnes d'acier (dont 41,2 millions pour la R.F.A., 24,2 pour l'Italie, 20,3 pour la Grande-Bretagne, 12,6 pour la Belgique, 5,6 pour les Pays-Bas, 4,8 pour le Luxembourg et 0,9 pour le Danemark). La production a progressé dans tous les pays membres, à l'exception du Royaume-Uni qui a enregistré une diminution de son activité sidérurgique de 0,5 %.

● *Accord d'unité d'action syndicale dans le Rhône.* — Les unions départementales C.G.T., C.F.D.T. et FEN du Rhône ont signé un accord d'unité d'action et tiendront, le 7 février, des « états généraux » de l'emploi.

Déjà, voici quelques jours, les unions C.G.T. et C.F.D.T. de l'Isère avaient signé un accord syndical du même type ; mais à Lyon l'entente s'étend à la FEN.

● *Chez Renault-Billancourt, la C.G.T. reste largement majoritaire* aux élections des délégués du personnel ouvrier (premier collège). On note d'autre part un fort pourcentage d'abstentions et de bulletins blancs ou nuls (34,40 %). Les résultats sont les suivants : C.G.T., 8 284 suffrages (contre 9 188 en 1978), soit 67,36 % des suffrages exprimés (67,24 % en 1978) ; C.F.D.T., 1 180 suffrages (2 052), soit 15,29 % (15,02 %) ; F.O., 1 407 suffrages (1 408), soit 11,44 % (10,30 %) ; C.F.T.C., 385 suffrages (437), soit 3,13 % (3,20 %) ; C.S.L.-S.I.R., 342 suffrages (579), soit 2,78 % (4,24 %).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −	
$ E.-U. ..	4,2685	4,2715	— 140	— 125	— 305	— 260	— 930	— 850
$ can. ...	3,5760	3,5810	— 150	— 105	— 280	— 230	— 770	— 690
Yen (100)	2,1275	2,1315	+ 85	+ 130	+ 145	+ 195	+ 425	+ 500
DM	2,2890	2,2935	+ 40	+ 75	+ 90	+ 130	+ 290	+ 355
Florin	2,1230	2,1270	— 30	— 5	— 55	— 15	— 80	— 15
F B. (100)	14,5200	14,5425	— 255	— 135	— 520	— 340	—1425	—1000
F. S	2,5195	2,5245	+ 110	+ 145	+ 260	+ 280	+ 775	+ 855
L. (1 000)	5,0775	5,0845	— 420	— 320	— 720	— 610	—1890	—1660
£	8,4980	8,5060	— 450	— 380	— 930	— 835	—2785	—2625

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	1 1/2	2	3 1/4	3 5/8	3 3/8	3 3/4	3 13/16	4 3/16
$ E.-U. ..	9 15/16	10 5/16	10 3/16	10 9/16	10 5/8	11	11 1/16	11 7/16
Florin	7 3/8	7 4/8	7 3/8	7 4/8	6 7/8	7 13/16	7 1/8	7 5/8
F B. (100)	7 1/4	8 3/4	8 1/8	8 7/8	8	9	8 3/8	9 1/8
F S.	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 7/16
L. (1 000).	16 3/8	27 1/4	15 1/4	16 3/4	14 3/4	16 1/2	13 1/2	15
£	11	11 3/4	12 5/8	13 1/2	12 15/16	13 11/16	13 9/16	14 5/16
Fr. franc..	6 1/4	6 3/4	7 1/2	8	7 3/4	8 3/8	8 5/8	9 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le comité de l'emploi du Plan s'inquiète des insuffisances de la politique gouvernementale

« *L'incertitude en matière économique demeure et, dans un tel contexte, l'absence de projets en matière de restructuration du système productif entretient les inquiétudes de tous et limite singulièrement la propension à investir des entreprises.* » C'est un véritable cri d'alarme qu'a lancé, fin décembre, M. Delmon, président du comité de l'emploi et du travail, dans une lettre confidentielle à M. Michel Albert, commissaire général au Plan.

« *Faute d'un cadrage à moyen terme appuyé sur une politique aux objectifs clairement définis* [les entreprises] *sont conduites à adopter des attitudes de prudence préjudiciables à l'emploi mais aussi au potentiel économique du pays.* » « *Ces craintes*, ajoute M. Delmon, *sont d'autant plus renforcées que le renouveau de la politique contractuelle souhaité par les plus hautes instances du pays n'a guère apporté de résultats encourageants.* »

Le président du comité rappelle que celui-ci avait préconisé, en 1976, « *un effort considérable de transformation des conditions d'emploi et de travail, permettant à la fois de réduire les coûts sociaux, d'améliorer la productivité des entreprises* ». Ce « *message* » M. P. Delmon note qu'il n'a pas été entendu : « *La mobilisation* [en faveur d'une politique d'amélioration des conditions de travail liée à l'emploi] *n'a pas eu lieu et le risque est grand de voir le système productif, et par conséquent le monde du travail, éclater entre des entreprises où des transformations profondes sont engagées, en association avec les salariés, et des entreprises figées sur des structures archaïques et peu performantes.* »

L'auteur de la lettre demande au commissaire général au Plan de « *se faire l'avocat acharné de l'intégration de l'amélioration des conditions de travail et de l'emploi dans les décisions de politique économique* ».

Le travail féminin

UNE LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE SÉES

Nous avons reçu de Mgr Henri Derouet, évêque de Sées, membre de la commission nationale de l'épiscopat :

Dans la déclaration du conseil permanent de l'épiscopat, cinq suggestions concrètes ont retenu particulièrement l'attention. Elles n'ont d'ailleurs pas toujours été fidèlement présentées. Ainsi, s'agissant de celle qui a attiré le plus de commentaires, votre numéro du *Monde* du 13 janvier rapporte que nous suggérons de « *renoncer à un salaire quand les deux conjoints travaillent* ». Proposition irrecevable si elle avait été formulée de cette façon. Comment deux conjoints, payés l'un et l'autre au SMIC, pourraient-ils renoncer à l'une des deux payes ? Il faut vivre.

Le texte, plus nuancé et plus réaliste, précise : « *Est-il impensable que là où deux salaires ne sont pas necessaires pour l'équilibre de la vie d'une famille, on puisse renoncer à l'un d'eux ?* »

Contrairement à ce que concluent certains commentateurs, ce n'est pas nécessairement le travail de la femme qui est visé. Par cette interrogation, les évêques, éclairés par les réflexions de nombreuses personnes et l'évolution des mentalités, ont voulu provoquer la recherche. Ils sont bien conscients qu'il faut respecter les goûts et les désirs de chacun. Pourquoi la femme n'aurait-elle pas, comme l'homme, le droit de choisir ? On sait, d'autre part, que certaines professions sont plus adaptées aux femmes. Enfin, il est tout simplement légitime que des femmes soient présentes et qualifiées pour participer aux décisions qui influent sur la vie politique, sociale, syndicale, religieuse, culturelle du pays et qui donc concernent leur propre sort.

Les évêques ont formulé des questions que nombre d'hommes et de femmes posaient déjà. Est-il impensable, au prix, éventuellement, d'une réduction de leur revenu et de leur train de vie, que les ménages qui le peuvent, réduisent leur temps de travail à l'extérieur pour permettre à un jeune d'accéder au travail ou à un chômeur de retrouver un emploi ? La renonciation à l'équivalent d'un salaire peut s'obtenir à partir de la réduction partielle du temps de travail des conjoints. Est-il impensable que l'on sorte schémas habituels qui envoient l'homme à l'extérieur et laissent la femme à la maison, alors que des temps de présence au foyer sont aussi nécessaires aux époux pour la vie du couple que pour leurs responsabilités de parents ? Il est des secteurs entiers dans les grandes villes où l'on vit d'ennui, sinon dans la peur ; est-il impensable que des hommes se consacrent à leur animation, qu'on développe la vie associative, qu'on investisse du temps dans un mieux-vivre-ensemble auquel aspirent tant de nos concitoyens ?

Toutes ces suggestions, il faut le redire, ne constituent pas l'essentiel du texte. Le rôle des évêques n'est pas de fournir des recettes pour sortir de la crise. Leur mission n'est pas de se substituer à leurs concitoyens ; elle est de rappeler que, selon la bonne nouvelle de Jésus-Christ, la vie ne consiste pas dans une frénésie de consommation ni dans la volonté de domination des pays ou des firmes les uns sur les autres. Si l'on saisit qu'il faut, au nom d'un amour qui a sa source en Dieu, faire aussi une place aux autres, on a quelque chance de découvrir les causes de cette crise profonde et de trouver la vraie voie qui nous permettra d'en sortir.

● *La C.F.D.T. et la réduction du temps de travail.* — Selon M. Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., l'année 1979 « *doit être marquée par une avance dans le domaine de la réduction du temps de travail, notamment par une cinquième équipe* » en ce qui concerne le travail posté. « *Nous voulons être prêts pour Pâques, pour lancer la grève dans les services continus*, a précisé récemment M. Edmond Maire à Antenne 2, *afin d'obtenir l'ouverture de négociations sur cette revendication.* »

AFFAIRES

C.d.F.-Chimie va se transformer en holding

La société d'Etat C.d.F.-Chimie, filiale des Charbonnages de France, va changer de physionomie pour se transformer en holding. Trois grandes filiales industrielles viennent déjà d'être créées pour atteindre ce but : la société des engrais de Mazingarbe, qui regroupe les unités de production d'ammoniac, d'acide phosphorique et d'engrais, installées à Mazingarbe et à Douvrin dans le Pas-de-Calais, dont le capital sera entièrement détenu par Azote et Produits chimiques (A.P.C.), filiale à part entière de C.d.F.-Chimie ; la Société de l'ammoniac Sarro-lorrain, gérante des unités d'ammoniac de Carling (Moselle), dont le capital sera réparti entre l'A.P.C. (39 %), Norsolor (22 %), autre filiale de C.d.F.-Chimie, et la Chemische Werke Saarlothringen (39 %) ; enfin la Société toulousaine de synthèse, qui reprend toutes les activités hors engrais d'A.P.C. à Toulouse (colle, mélamine, formol, etc.).

La filialisation des autres activités de C.d.F.-Chimie (grands intermédiaires pétrochimiques, thermoplastiques, résines thermodurcissables) interviendrait d'ici à la fin du premier semestre, de même que le rassemblement au sein de C.d.F.-Chimie International de toutes les participations étrangères du groupe.

Cette restructuration a un triple objectif : rationaliser les productions jusqu'à présent très dispersées du groupe, pour parvenir à une meilleure gestion industrielle ; créer à l'intérieur du groupe un pôle « engrais » parfaitement homogène (rôle définitivement dévolu à l'A.P.C., maintenant débarrassé de ses autres activités) ; favoriser enfin — c'est là sans doute le point le plus important — l'entrée éventuelle dans le groupe, à divers niveaux, de nouveaux partenaires financiers.

Pour ne pas crouler sous le poids de ses dettes, C.d.F.-Chimie doit en effet impérativement trouver 1 milliard de francs (*le Monde* du 1er novembre 1978). L'Etat n'étant manifestement pas disposé à lui apporter son concours, force lui sera de s'adresser ailleurs pour trouver les appuis qui lui manquent. A cet égard on parle toujours avec insistance d'une prise de participation de la Qatar General Petroleum Company. Le partenaire qatari n'est pas un inconnu pour le numéro deux français de la chimie, déjà associé à lui par l'intermédiaire de la Qatar Petrochemical Co., dans le Vaporaqueur de Dunkerque et différentes participations sur le site pétrochimique d'Umm Saïd au Qatar. — A. D.

SOCIAL

BILLET

SÉCURITÉ SOCIALE : le danger des doubles langages

Haro sur la Sécurité sociale ! A l'appel de la C.G.C., une partie des cadres français manifeste ce lundi son opposition aux décisions du gouvernement, qui a majoré les cotisations de la Sécurité sociale pour éviter sa faillite. Tous les syndicats, ainsi que le patronat, auront ainsi exprimé leur mécontentement, chacun s'estimant plus lésé que le voisin. Les critiques et propositions que ont déferlé, depuis plusieurs semaines, ont-elles pour autant clarifié le débat ? Du C.N.P.F. à la C.G.C., en passant par les cadres C.F.D.T., on a en fait beaucoup usé d'un double langage.

Lors de l'assemblée générale du patronat, M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a vivement dénoncé la « monstrueuse » *institution qui fait ployer les entreprises sous les charges indues. Certes, le patronat peut à juste titre souligner la part très élevée qu'il supporte dans le financement de la Sécurité sociale, si on compare la situation faite aux firmes françaises à celle qui règne dans d'autres pays européens. Certes, le C.N.P.F. peut réclamer — non sans raison — une prise en charge plus importante des dépenses sociales par le budget de l'Etat et plaider, comme d'autres, en faveur de taxations nouvelles sur l'alcool et le tabac. Le patronat peut-il pour autant affirmer qu'il n'entend pas démanteler la Sécurité sociale, ni toucher aux prestations sociales, ce qu'a affirmé M. Chotard à France-Inter le 16 janvier, quelques heures après sa vigoureuse intervention à l'assemblée du C.N.P.F. ?*

Ce soir-là, le dirigeant patronal a plaidé la générosité. « La Sécurité sociale est sacrée, *a-t-il indiqué aux auditeurs.* Comme tous les Français, nous sommes attachés à ce système de protection sociale qui est aussi celui de la solidarité. (...) On ne peut pas revenir en arrière. Nous n'avons en aucune façon proposé de modifier les prestations. » *Mais que fallait-il comprendre du discours prononcé le matin par le même M. Chotard ?* « Nous nous devons de poser le problème à la fois du maintien et de l'évolution de notre système de protection sociale », *avait-il alors déclaré. En proposant d'accroître les retraites en fonction des prix et non plus des salaires — qui vont plus vite, — le patronat ne suggérait-il pas, en fait, une décélération des prestations ?*

En demandant, en outre, le retour à l'autonomie des caisses — prévue par l'ordonnance de 1967, — les employeurs jouent sans doute la carte de la clarté ; mais ils s'arrêtent en chemin. Car si les excédents de la caisse d'allocations familiales (3 à 4 milliards de francs prévus en 1979) ne servent pas à éponger les déficits des caisses maladie et vieillesse, comment ce déficit sera-t-il épongé ? Par une nouvelle augmentation de cotisations ? Par une diminution des prestations ? Le C.N.P.F. n'a pas donné de réponse.

Enfin, quand l'organisation patronale suggère que l'amélioration du niveau de vie devrait permettre d'envisager la restauration des responsabilités individuelles et de la notion d'assurance, en conjuguant les techniques de capitalisation et répartition, du moins pour certaines retraites de niveau élevé, elle ne peut guère s'étonner que des syndicats craignent que cet appel en faveur d'un retour partiel à l'assurance et à la capitalisation amorce une campagne pour des réformes plus profondes. S'il est possible d'envisager une participation plus grande des assurés au financement de la Sécurité sociale — par cotisation ou par impôt, — il ne faut pas oublier que, dans les pays où cette formule est partiellement appliquée, les rémunérations sont beaucoup plus élevées. Le C.N.P.F. est-il prêt, pour transformer les comportements, à porter les salaires français au niveau de ceux pratiqués en Allemagne ?

Pour éviter le double langage, des réponses aussi claires que possible seraient nécessaires. Encore faudrait-il que les syndicats de cadres recourent à la même pratique. A la C.F.D.T., par exemple, l'union des cadres a rappelé récemment son accord pour un « déplafonnement progressif et négocié » *des cotisations ; mais elle ne semble nullement gênée, au moment où le gouvernement la prend au mot, de réclamer une compensation salariale ! Ne s'agit-il pas là d'une attitude pour le moins ambiguë, voire hypocrite ?*

Quant à la C.G.C., qui invite ses militants à défiler dans les rues pour protester contre la majoration des cotisations, elle entérine, sans protester, l'augmentation d'autres cotisations : celles du régime de retraites complémentaires, majorées de 3 % sans entraîner de droit correspondant à retraite. Protestation quand il s'agit de créer une solidarité entre les différentes catégories de salariés, silence quand la solidarité accrue intéresse les seuls cadres.

Ces doubles langages illustrent les dangers d'un retour à un système d'assurance qui laisserait aux Français la responsabilité de se couvrir contre les risques en fonction de leurs besoins et de leurs revenus. Une telle réforme sonnerait l'heure de la renaissance des institutions autonomes, liées aux égoïsmes catégoriels, c'est-à-dire la fin de l'essai de solidarité entrepris dans le cadre de la Sécurité sociale.

JEAN-PIERRE DUMONT.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

LES DISCUSSIONS SUR LE NOUVEAU « CONTRAT SOCIAL » S'OUVRENT DANS UN CLIMAT MOINS TENDU

(De notre correspondant.)

Londres. — Les discussions entre le gouvernement et les dirigeants de la confédération intersyndicale du TUC, en vue de mettre au point un nouveau « contrat social », s'ouvrent ce lundi 29 janvier dans un climat social amélioré : les négociations ont repris pour régler le conflit des chemins de fer, et la grève des camionneurs paraît approcher de sa fin. L'accord se fait sur un plan régional entre les transporteurs et leurs employés. Après leurs camarades écossais, les camionneurs du sud-est du pays ont accepté l'arbitrage et sont prêts à retourner immédiatement au travail. Dans le reste du pays, les employeurs négocient directement avec leurs salariés, mais les deux parties font preuve d'une grande discrétion.

Généralement, il semble que les camionneurs obtiennent des augmentations de salaires voisines des 22 et 23 % qu'ils demandaient. L'issue du conflit était prévisible dès l'instant où le gouvernement levait le principal obstacle à la négociation : en autorisant les entreprises à répercuter sur leurs clients leurs nouvelles charges salariales.

« Persuasion démocratique »

La reprise partielle du travail est accueillie avec soulagement dans les milieux officiels. Si elle se généralise, M. Callaghan ne manquera pas de souligner que son attitude prudente et conciliatrice, la « *persuasion démocratique* », pour reprendre l'expression de M. Michael Foot, le leader des Communes, a épargné au pays un affrontement majeur qu risquait de dégénérer en grève générale.

Le mécontentement populaire, exacerbé par les articles systématiquement alarmistes de nombreux journaux, risquait, à la longue, de contraindre M. Callaghan à prendre les mesures coercitives demandées avec insistance par les conservateurs contre les syndicats. D'autre part, la reprise du travail évitera de mettre à l'épreuve la jurisprudence créée vendredi dernier par la décision d'un tribunal de Londres de condamner les piquets de grève « secondaires » (ceux qui affectent les entreprises non impliquées dans le conflit des camionneurs) et de permettre éventuellement aux patrons de demander des dommages et intérêts aux syndicats.

La situation reste cependant tendue dans le secteur public où les syndicats vont renforcer leur action par une série de grèves tournantes qui affecteront particulièrement les hôpitaux, les écoles, les services de voirie et les pompes funèbres. Déjà la grève des fossoyeurs et des employés des crématoires crée des problèmes dans plusieurs grandes villes, dont les morgues sont bondées.

Devant la montée de la vague de revendications, le cabinet est divisé. De préférence aux rigoureuses mesures « monétaristes » (augmentation des impôts, réduction substantielle des dépenses publiques) recommandées par M. Healey, le chancelier de l'Echiquier, et le gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Rodgers, le ministre des transports, appuyé par les éléments modérés du gouvernement, suggère un blocage des prix et des salaires à défaut d'un accord sur une politique des revenus. Mais, la majorité du cabinet considère qu'une proposition de blocage échouerait inévitablement aux Communes devant la coalition des conservateurs et de la gauche travailliste. D'autre part, parler de blocage des salaires dans le climat social actuel pourrait être considéré comme une provocation par les syndicats avec lesquels le gouvernement espère toujours, dans la perspective d'élections prochaines, arriver à s'entendre sur une formule de « concordat ».

HENRI PIERRE.

FINLANDE

● *La balance commerciale de la Finlande*, qui avait connu un déficit de près de 7,8 milliards de marks en 1975, s'est redressée plus vite que prévu. L'excédent, qui a atteint 2 887 millions de marks, est le meilleur résultat obtenu depuis 1951. L'augmentation de 7 % en volume des exportations est due principalement aux bons résultats du secteur de la papeterie, sur les marchés traditionnels, surtout en Grande-Bretagne. Ce secteur, qui représente 30 % des exportations a accru ses ventes à l'étranger de 14 % en volume constitue, comme l'an-baisse des importations de 5 % en volume constitue comme l'année dernière, l'envers du décor. Malgré certains signes de reprise, l'économie continue en effet à « vivoter » comme le prouve la paralysie des investissements et la faible demande intérieure. — *(Corresp.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

FUSION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE HENKEL AUX U.S.A.

C'est désormais sous le nom de Henkel Corporation que sont réunies les deux filiales du groupe allemand Henkel aux Etats-Unis : Henkel Inc. Teaneck/New-Jersey (5 unités industrielles) et General Mills Chemicals Inc. Minneapolis/Minnesota (1 centre de recherche et 4 unités industrielles. *Cette fusion a pris effet au 1er janvier 1979.*

Le chiffre d'affaires total de Henkel Corporation s'élève à près de 500 millions de DM, son effectif comprend plus de 2 300 personnes parmi lesquelles 200 sont employées à la recherche. Parmi ses productions figurent des résines synthétiques, des dérivés azotés, des polymères solubles extraits de graines de caroube et de millepertuis, des compléments alimentaires des vitamines naturelles, des produits chimiques pour l'extraction minière, des agents auxiliaires pour l'industrie textile et le cuir, des colles et des produits de base pour l'industrie cosmétique et pharmaceutique.

Le projet d'investissement le plus *important de Henkel Corporation* porte sur la construction d'une fabrique de gluten à Keokuk (Iowa). Cette installation de 23 millions de dollars sera la plus grande de ce genre dans le monde. Le gluten, composant principal du blanc d'œuf, est extrait du grain de blé et sert de complément alimentaire notamment dans le pain et la biscuiterie. Cette usine est prévue pour entrer en fonctionnement à la fin de cette année.

FINANCIÈRE PRIVÉE

SICAV

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 25 janvier 1979 sous la présidence de M. Raymond Mori..., afin d'approuver les résultats du septième exercice de la société.

Au cours de cette assemblée, le président a prononcé l'allocution suivante :

« Vous avez remarqué, je pense, que la composition de notre portefeuille a fait l'objet d'une inflexion très sensible au cours de l'exercice ; de façon plus précise, cette politique s'est traduite par le renforcement de notre ligne d'emprunt d'Etat 7 % 1973 et des ventes partielles d'obligations étrangères, un renforcement très substantiel des actions françaises et japonaises, une réduction notable de nos investissements nord-américains, une contraction de nos liquidités.

Depuis la fin de l'exercice clos le 30 septembre 1978, malgré certains arbitrages, il ne nous a pas paru souhaitable de modifier de façon significative la répartition de nos actifs ; au 24 janvier 1979, cette dernière se présentait de la façon suivante :

— Obligations françaises ..	28,92 %
— Obligations étrangères ..	6,22 %
— Actions françaises	36,01 %
— Actions étrangères	21,66 %
— Liquidités	7,19 %

Votre conseil espère que vous aurez noté avec satisfaction l'évolution récente de la valeur de part de Financière privée. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler que depuis l'ouverture au public en mars 1972, alors que l'indice C.A.C. est monté de 12,09 %, le Dow Jones a reculé de 10,54 %, et le dollar a cédé 13,50 la valeur de la part de Financière privée — coupons exclus — a progressé dans le même temps de 55,69 %.

Le conseil d'administration, qui a suivi l'assemblée, a décidé la mise en paiement, à partir du 12 février 1979, d'un dividende de 19,53 F par action, assorti d'un crédit d'impôt de 2,24 F, voté par l'assemblée.

Ce dividende sera représenté par deux coupons :

— le coupon numéro 14, représentant le revenu des obligations françaises non indexées, d'un montant de 8,03 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,58 F ;

— le coupon numéro 15, représentant les autres revenus, d'un montant de 11,50 F, assorti d'un crédit d'impôt de 1,66 F.

Les actionnaires auront la faculté de souscrire à des actions nouvelles en réemploi de leur dividende, sans droit d'entrée, jusqu'au 31 mai 1979 ».





ÉTRANGER

• ALGÉRIE : la coopération étrangère permettrait de bâtir cent mille logements par an

De notre correspondant

Alger. — La mission du ministère français de l'environnement et du cadre de vie, venue s'informer sur les programmes algériens d'habitat et de logement, et les possibilités de coopération en ce domaine, et qui a regagné Paris, a été reçue par M. Aouchiche, ministre de la construction. Une réunion de travail avait eu lieu auparavant au siège de ce ministère avec la participation de représentants des ministères des finances et du commerce et de plusieurs sociétés nationales.

Pour les dirigeants, le logement constitue un problème national de première importance : les retards accumulés constituent un frein au développement industriel et engendrent de graves tensions sociales. En attendant l'entrée en vigueur, sans doute l'an prochain, du nouveau plan qui prévoit la construction de cent mille logements par an, les autorités ont décidé de lancer un programme intérimaire de quelque 180 000 logements, dont 45 000 doivent couvrir les besoins immédiats du secteur industriel.

Les entreprises algériennes n'ayant pas les moyens de réaliser un tel programme, les dirigeants conçoivent d'une double façon la coopération avec les entreprises étrangères. Ils attendent d'elles non seulement la construction d'une partie des logements dont ils ont besoin, mais aussi le renforcement à terme de leur propre dispositif de construction pour permettre la réalisation d'un million de logements en dix ans, accompagné d'un transfert de technologies.

Les Algériens refusent donc les classiques opérations « clés en main » d'autant plus que, dans le passé, certaines se sont mal terminées pour eux, les chantiers ayant été abandonnés du jour au lendemain par des sociétés en faillite ou en liquidation judiciaire. Ils veulent insérer les contrats passés avec les entreprises dans une véritable coopération d'Etat à Etat. L'affaire ne fait pas de difficultés avec les pays de l'Est, et des discussions sont en cours, notamment avec l'U.R.S.S., la Hongrie et la Yougoslavie.

Plusieurs pays occidentaux, en dépit de leurs structures « libérales », ont également accepté de « *jouer le jeu* ». C'est le cas de la Belgique, des Pays-Bas, des pays scandinaves. Paris semblait jusqu'ici plus réticent (*le Monde* des 1er avril et 3 octobre 1978), bien que le marché algérien offre au secteur français du bâtiment et des travaux publics, qui traverse actuellement une crise grave, de très importantes perspectives à court et à long terme. Les Algériens proposent que les entreprises françaises (1) s'associent à des sociétés d'Etat algériennes pour former des « *groupements solidaires et conjoints* » qui réaliseraient ensemble des programmes « *intégrés* » de logements et d'équipements collectifs. Cette conception faciliterait le transfert de technologies, la formation d'ouvriers et de techniciens algériens et favoriserait la réinsertion de travailleurs émigrés en France, nombreux dans le bâtiment. Les contrats ainsi signés ne constitueraient qu'un volet d'un vaste programme de coopération revêtant différents aspects : aménagement du territoire, urbanisme, formation de cadres, gestion immobilière, etc.

Des besoins urgents

Après une année de réflexion et d'hésitations, Paris semble venir peu à peu à cette idée (2). Les résultats de la mission qui vient de s'achever sont à cet égard encourageants. Les fonctionnaires français ont annoncé que — fait nouveau — les contrats portant sur la construction de logements pourraient faire l'objet de crédits commerciaux garantis par la COFACE. Un groupe de travail franco-algérien doit être constitué pour étudier notamment les problèmes financiers, juridiques et techniques et, enfin, selon les paroles d'un responsable français, « *de créer un environnement favorable à l'intervention des entreprises* ». Il faut espérer que ces travaux progresseront rapidement, les besoins algériens étant urgents, et que des modalités d'accord pourront être mises au point concernant un projet qui, par son ampleur et ses retombées, peut être comparé à la construction, toujours ajournée, de l'usine de voitures d'Oran. — D. J.

(1) Une quinzaine de sociétés et de groupes français sont en pourparlers avec les entreprises algériennes et le ministère de l'habitat. Le groupement des entreprises de la région Rhône-Alpes (GRECAL) semble le plus avancé, ses premiers contacts remontant au mois de mars 1978. Il s'est vu proposer un projet de deux mille cinq cents logements à Bordj-El-Kiffan, à l'est d'Alger.

(2) Un premier accord gouvernemental particulier a été signé le 4 décembre prévoyant pendant cinq ans l'apport de la coopération française au centre inter-entreprises de Rouiba, chargé de former et de recycler des ingénieurs et des techniciens supérieurs pour le secteur du bâtiment. De même un premier programme de formation-réinsertion intéressant le secteur est en cours de réalisation en France.

• BRÉSIL : une nouvelle équipe met en place un retour à la privatisation

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Mini-récession et privatisation : ces deux recettes ne sont guère nouvelles, en Amérique latine, lorsqu'un pays affronte une conjoncture difficile. Ce sont en tout cas celles qui seront administrées maintenant au Brésil. La composition de l'équipe économique du général Figueiredo, qui prendra ses fonctions de chef de l'Etat le 15 mars, est maintenant connue. Et ses orientations apparaissent déjà de manière claire, tout au moins pour les deux premières années du mandat du futur président.

Apparemment, la relève est placée sous le signe de la continuité : l'actuel ministre des finances, M. Mario Henrique Simonsen, ne devient-il pas ministre du plan ? Et l'actuel président de la Banque du Brésil ne passe-t-il pas lui-même au ministère des finances ? Mais cette continuité n'est qu'apparente : en fait les rôles sont totalement changés. Abandonnant le ministère des finances avec un taux d'inflation de 41 % (selon les chiffres officiels, que beaucoup estiment inférieurs à la réalité), M. Simonsen affirme aujourd'hui qu'il s'agit là du problème numéro un du pays, et que le « refroidissement » de la machine économique est maintenant devenu la priorité, bien avant les objectifs de croissance.

M. Simonsen n'aurait-il pas pu agir auparavant ? Pour justifier la forte montée de l'inflation enregistrée durant son ministère, il affirme avoir été victime des luttes de tendances qui ont divisé l'équipe économique du président Geisel. Il est vrai que les divergences entre M. Simonsen et son collègue du plan, M. Reis Velloso, partisan du soutien à un secteur étatique dans lequel il voyait un facteur de relance, étaient devenues notoires. Ce n'est qu'à partir de mai 1977 que le président Geisel avait commencé à trancher, accordant des pouvoirs croissants à son ministre des finances.

M. Reis Velloso quittera, le 15 mars, le gouvernement. Avec lui, ceux qui s'opposaient à une réduction drastique des investissements publics disparaîtront de la scène. Tout comme ceux qui, regroupés derrière M. Marcos Vianna, l'actuel président de la Banque nationale de développement économique, prônaient un modèle économique plus orienté vers le marché intérieur. Aujourd'hui, seul maître à bord, M. Simonsen pourra appliquer sans entraves ses préceptes.

Les premières déclarations des responsables de la future équipe économique, tous choisis en coordination avec M. Simonsen, indiquent clairement quelles seront les options. Pour le nouveau ministre des mines et de l'énergie, M. César Cals, l'objectif principal sera maintenant le passage au secteur privé de « *toutes les concessions du gouvernement qui ne concernent pas les minerais essentiels ou stratégiques* ». La principale entreprise minière de l'Etat, la Companhia Vale do Rio Doce, devrait être la première touchée. Dans le secteur du pétrole, M. Cals est en faveur de la multiplication des « contrats de risque » avec le capital privé, national et étranger.

Priorité à l'agriculture

Quant au nouveau ministre de l'industrie et du commerce, M. Joao Camilo Pena, ses déclarations vont aussi dans le sens d'un retour à l'orthodoxie capitaliste. Il s'est prononcé contre le système de réserve du marché au profit de l'industrie nationale (appliqué surtout depuis 1974, avec la mise en œuvre d'une politique de substitution des importations). Il semble aussi décidé à encourager l'investissement étranger dans les régions peu industrialisées du pays.

Tandis que ses collaborateurs préparent leurs plans sectoriels de privatisation, M. Simonsen lui-même orchestre déjà la lutte contre l'inflation au niveau global. Comme prévu, ce sera le secteur étatique qui sera le premier touché. L'objectif serait de réduire le taux d'inflation de 41 à 35 % environ en 1979, notamment en stérilisant de 35 à 40 milliards de cruzeiros (20 cruzeiros égalent un dollar) du budget du gouvernement. L'insistance avec laquelle M. Simonsen a demandé à contrôler dorénavant l'ensemble des budgets confirme que les méthodes monétaristes constitueront un élément clef de sa lutte contre l'inflation.

Cette politique signifie un virtuel blocage des budgets des différents ministères et une draconienne réduction du rôle de l'Etat comme investisseur. C'est là une option qui est évidemment encouragée dans les milieux d'affaires, à Sao-Paulo notamment, et dans la grande presse, qui leur est liée. Mais sans doute est-ce là une vue quelque peu à court terme : dans un pays où l'Etat reste un des grands clients du secteur privé, une politique de récession imposée au premier ne tardera sans doute guère à faire sentir ses effets pour le second.

Quels seront les secteurs les plus affectés ? Le général Figueiredo a affirmé, à plusieurs reprises, que l'agriculture bénéficierait de la priorité sous son gouvernement. S'appuyant sur cette promesse, le futur ministre de l'agriculture, M. Delfim Netto (ministre des finances du président Medici et alors principal artisan du « *modèle* » économique) est décidé à ne pas faire les frais de la politique de coupes dans les budgets qui sera mise en œuvre. D'autant que ce poste constitue surtout pour lui un tremplin politique, et qu'il s'agit d'inverser le sentiment d'hostilité à son égard des milieux agricoles, qui se considèrent, non sans raison, comme les oubliés du « *miracle* » économique d'hier.

Dans ces conditions, l'industrie fera principalement les frais de la politique de « *refroidissement* », et notamment celle des biens de consommation durables, qui avait considérablement crû en 1978 Mais ce secteur représente au Brésil un des grands pourvoyeurs d'emplois, et les conséquences sociales de cette politique risquent d'être sérieuses. Sans doute, est-ce pour en prévenir les effets que M. Simonsen semble opposé à toute libéralisation de la législation anti-grève, et à la modification de la législation de type corporatiste, directement inspirée de l'Italie mussolinienne, qui limite l'autonomie du mouvement syndical.

Mais sera-t-il à nouveau possible, dans l'actuel contexte d'ouverture politique, de faire supporter par les salariés l'essentiel du poids de la lutte contre l'inflation ? Le futur ministre du plan, tout comme ses prédécesseurs, affecte de considérer les salaires comme l'un des grands facteurs de la poussée inflationniste. L'argument ne convainc guère grand monde : le contrôle des salaires enregistré ces quatre dernières années n'a pas empêché M. Simonsen de quitter le ministère des finances avec un taux d'inflation plus de deux fois supérieur à celui dont il avait hérité.

Les responsables de l'économie sont beaucoup plus discrets sur l'influence des mécanismes de correction monétaire sur la spirale inflationniste. Tout comme sur la responsabilité, dans ce domaine, des opérations de spéculation du capital financier, qui n'ont cessé de croître ces dernières années. Le développement sans précédent de l'*open market* a amené progressivement les entreprises à délaisser l'investissement productif au profit des placements d'ordre financier. Ce qui explique que, suivant le quotidien spécialisé de Sao-Paulo *Gazeta Mercantil*, des quatre cents plus grandes usines du pays une sur trois présente un bénéfice « non opérationnel » supérieur au bénéfice provenant de ses opérations commerciales proprement dites.

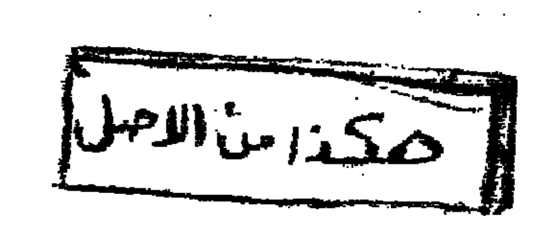
La croissance anarchique de ce secteur non productif a certainement, elle aussi, une influence fondamentale sur l'inflation. Mais c'est là un phénomène que le futur ministre du plan, qui fut il n'y a guère vice-président de la banque Bozzano-Simonsen, n'a guère paru disposé à contrôler. Il est vrai qu'un réexamen du rôle du secteur financier dans la structure économique actuelle du Brésil est bien plus délicat à réaliser qu'un contrôle des salaires, et qu'il impliquerait sans doute une remise en cause de certains aspects du « modèle ». Et tel n'est pas, de toute évidence, l'objectif des responsables de la future équipe économique.

THIERRY MALINIAK.

• COTE-D'IVOIRE : récolte record de coton.

Abidjan (*A.F.P.*). — Pour la première fois, la production ivoirienne de coton a dépassé 100 000 tonnes, lors de la campagne 1977-1978. Selon les milieux spécialisés d'Abidjan, elle a atteint 103 000 tonnes de coton-graines, soit 37 % de plus qu'en 1976-1977 (75 000 tonnes).

Une grande partie de la récolte de coton est traitée par la société Trituraf, dont l'usine de Bouaké a broyé, en 1977-1978, 50 000 tonnes de graines de coton. 70 000 tonnes doivent être traitées en 1978-1979 qui permettront la production de 10 500 tonnes d'huile de table destinées en totalité au marché ivoirien et 28 000 tonnes de tourteaux dont la plus grande partie sera exportée, notamment vers le Japon. Trituraf, contrôlée à plus de 98 % par des intérêts publics ivoiriens, a réalisé à ce jour 2,3 milliards de francs C.F.A. d'investissements. Son chiffre d'affaires est estimé à 4 milliards de francs C.F.A. pour 1978-1979 contre 3,3 milliards en 1977-1978.



LES MARCHÉS FINANCIERS

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

FINANCIÈRE DE BRETAGNE. — Bénéfice provisoire pour 1978 : 2,07 millions de F contre 2,29 millions. Dividende global de 7,50 F contre 6,84 F (dont 0,24 F) reportés de l'exercice précédent.

DEGREMONT. — Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1978 se soldent par une perte de 4,23 millions de francs compte tenu d'une provision de 10 millions pour risques sur les chantiers à l'exportation. En 1977, la société avait dégagé un bénéfice de 13,6 millions de francs et distribué un dividende global de 16,50 F.

DE DIETRICH. — Les résultats d'exploitation du groupe pour 1978 ont augmenté d'environ 22 % comme *le chiffre d'affaires (1 145 millions de francs)* et devrait permettre la majoration du dividende global (32,70 F pour 1977).

EUROPE No. 1. — Bénéfice provisoire pour l'exercice clos le 30 septembre 1978 : 39,40 millions de francs contre 40,07 millions. Le bénéfice disponible atteint 48,4 millions de francs contre 46,8 millions.

Ets PORCHER. — Le bénéfice pour 1978 sera nettement supérieur à celui de l'exercice précédent et permettra de couvrir la distribution d'un dividende global de 18,90 F (inchangé).

DOCKS LYONNAIS. — Le résultat net pour 1978 serait supérieur à celui de l'exercice précédent (0,77 million de francs). Aucun dividende n'a été distribué depuis 1973.

Bourse de Tokyo

LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS PRÉFÈRENT LES OBLIGATIONS AUX ACTIONS

La *préférence des investisseurs* étrangers pour les obligations japonaises est manifeste. Selon les chiffres fournis par le ministère nippon des finances, en décembre dernier, les achats étrangers de valeurs à revenu fixe ont atteint 991,3 millions de dollars alors que les ventes des mêmes investisseurs se sont élevées à 679,69 *millions* de dollars. Le phénomène inverse a été observé sur les valeurs à revenu variable dont les ventes pour compte étranger (530,13 millions de dollars) ont été très supérieures aux achats (412,22 millions de dollars).

LONDRES

Soutenu

L'espoir d'un règlement du conflit des transports routiers soutient le marché, et les cours progressent légèrement. L'indice des industrielles gagne 0,5 point, à 465,5. Les pétroles, cependant, varient peu et les fonds d'État *sont stables. Irrégularité* des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 234 85 contre 235 45

VALEURS	CLÔTURE 26 I	COURS 29 I
Beecham	605 ...	608 ...
British Petroleum	896 ...	896 ...
Courtaulds	110 ...	111 ...
De Beers	432 ...	434 ...
Imperial Chemical	353 ...	355 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	258 ...	262 ...
Shell	562 ...	563 ...
Vickers	185 ...	185 ...
War Loan 3 1/2 %	29 7/8	29 ...
*West Driefontein	30 1 2	30 3/4
*Western Holding	26 5 16	26 11/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

B. A. L. O.

Le numéro du 29 janvier publie l'insertion suivante :

Banque régionale d'escompte et de dépôts (BRED). — Émission au pair de 1 million de parts sociales de 50 F (1 pour 2) et répartition ultérieure de 1 million de parts sociales gratuites (1 pour 2 anciennes) en représentation de l'augmentation de capital de 100 à 200 millions de francs.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	25 janv.	26 janv.
Valeurs françaises	104	104,4
Valeurs étrangères	107,2	107,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	89,2	88,5

Taux du marché monétoire

Effets privés .... 6 3 8 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	23 janv.	26 janv.
Indice général	113,3	112,3
Assurances	179,8	180,8
Banq. et sociétés financ.	101	99,7
Sociétés foncières	99,3	99,8
Sociétés investiss. portef.	122,7	125,3
Agriculture	101,5	104,9
Aliment., brasseries, distill.	110,8	111,3
Autom., cycles et l. équip.	134,1	122,4
Bâtim., matér. constr., T.P.	132,8	130,3
Caoutchouc (ind. et comm.)	73,1	69,7
Carrières salines, charbon.	103,2	103,2
Constr. mécan. et navales	101,8	103
Hôtels, casinos, thermal.	142,7	142,7
Imprimeries, pap., cartons	83,7	82,1
Magas., compt. d'exportat.	101,6	101,2
Matériel électrique	140,8	136,9
Métall. con. des pr. métal	39,6	40,2
Mines métalliques	93,8	93,1
Pétroles et carburants	85,1	88,6
Prod. chimiq. et di.-mét.	157,0	156
Services publics et transp.	106,5	104,2
Textiles	123,8	124
Divers	136	132,2
Valeurs étrangères	105,9	107,5
Valeurs à rev. fixe ou ind.	140,1	140,3
Rentes perpétuelles	54,4	49,4
Rentes amortis., fonds gar.	218,2	228,1
Secteur industriel publ. à rev. fixe	99,4	99,7
Secteur industriel publ. à rev. ind.	314,2	304,2
Secteur libre	110,3	110,5
INDICES GÉNÉRAUX DE BASE 100 EN 1949		
Valeurs à rev. fixe ou ind.	245,5	245,8
Val. franç. à rev. variable	785,2	778,2
Valeurs étrangères	782,7	793,3

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	90,4	88,8
Produits de base	54	53,2
Construction	128,1	125
Biens d'équipement	92,1	90,9
Biens de consom. durables	126,5	120
Biens de cons. non durabl.	93,9	92,2
Biens de consom. aliment.	100	99,8
Services	144,8	142
Sociétés financières	105,2	103,6
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	205,3	204,2
Valeurs industrielles	79	77,4

BOURSES RÉGIONALES
Base 100 : 29 décembre 1972

Indice général	109,7	109,7

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26 I	29 I
1 dollar (en yens)	199 15	199 80

BOURSE DE PARIS - 26 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 ..	0 900
5 %	.. ..	4 982
5 % 1920-1980		4 932
3 % amort. 45-54	71	1 471
4 1/4 % 1963	99 60	1 536
Emp. N. Eq. 5½ 65	111 —	1 567
Emp. N. Eq. 6 % 66	112 ..	1 940
Emp. N. Eq. 6 % 67	107 80	3 945
Emp. 7 % 1973	3850	
Emp. 8,80 % 77	108 25	6 983
Emp. 9,80 % 1978	105 20	5 216
E.D.F. 6½ 1950	125 60	4 488
— 6 % 1960	... ..	4 726

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	550 .	... .
E.D.F. parts 1959	541 ..	... ..
Ch. France 3 %	163	162
A.G.F. (Sté Cent.)	428	417 50
Ass. Gr. Paris-Vie	1830	1850
Concorde	364 ..	364
Epargne France	274 ..	274 ..
Financ. Victoire	287 ..	... ..
France I.A.R.D.	218	... .
GAN (Sté) Centr.	654	654
S.P.E.G.	192 ..	191 ..
Protectrice A.I.R.	251 ..	250 ..
U.A.P.	570 .	568
Alsacien. Banque	337	337
Banque Hervet	199 50	199 .
Bque Hypot. Eur.	260	260 ..
Bque Nat. Paris	313 .	317
(Li) B. Scalb. Dup	111 .	112
Banque Worms	207 ..	205 ..
C.G.I.B.	68 ..	68 10
Cofica	90	
C.A.M.E.	97 ..	96 50
Créditel	157	157
Créd. Gén. Indust	280 20	289
Cr. Ind. Als.-Lor.	201 .	200
Crédit Lyonnais	318 .	318 10
Electro-Banque	172	170
Eurobail	180 ..	160 60
Financière Sofal.	387 ..	387 .
Foncia-Crédit	380 .	380 ..
Fr. Cr. et B. (Cie)	92 ..	92 .
France-Bail	322	323 .
Hydro-Energie	18 10	.. ..
Immobail B.T.P.	220	220 .
Immobanque	316	315 .
Immofice	252 50	259 .
Interbail	277 .	275 .
— (obl. conv.)	261	245
Laffitte-Bail	174 .	169
Locabail Immob.	322	319 50
Loca-Expansion	138 90	138 80
Locafinancière	183 10	182
(Ly) Lyon. Dép. Cr.	137 ..	137 ..
Marseil. Crédit	235 -	236 -
Paris-Réescompt.	280	280
Sequanaise Banq.	284 .	284 .
SLIMINCO	345	332
Sté Cent. Banq.	68 30	68 30
Sté Générale	235 50	233 50
SOFICOMI	265	260
Sovabail	390 .	383
UCIP-Bail	172 ..	171
Unibail	287 ..	282 .
Un. Ind. Crédit	281	293
Cie Foncière	114 ..	114
C.G.V.	224	226
Fonc. Chât.-d'Eau	605	
(M) S.O.F.I.P.	76 50	76 50
Fonc. Lyonnaise	579	...
Immob. Marseille	1249	1260
Louvre	233	233
SINVIM	125	128 .
Cogifi	148 10	149 ..
Foncina	117 80	117 80
Cr. Fin. Constr.	145	149 50
Immindo	151	151
Imminvest	102	102 .
Cie Lyon. Imm.	117	117 50
UFIMEG	98 20	98
U.G.I.M.O.	130 .	126 50
Union Habit.	120 ..	135
Un. Imm. France	163	163
Acier Investiss.	106	106 ..
Gestion Sélect.	305	.
Sofragi	235 ..	235 .
Abeille (Cie Ind.)	287	292
Applic. Hydraul.	835	849
Artois	117 ..	112 30
Centen. Blanzy	340	343
(NY) Centrest	140	138
(NY) Champex	o135	135
Charg. Réun. (p.)	3239	3400
Comindus	420	419 .
(Li) Dév. R. Nord	157 .	157
Electro-Financ.	298 50	297 50
(M) Et. Particip.	76 50	76 50
Fin. Bretagne	66 50	69 .
Fin. Ind. Gaz Eaux	583	584
Fin. et Mar. Part.	84 50	84 70
France (La)	587	584
La Mure	62 10	.. 50
Lebon et Cie	247	249 .
(NY) Lordex	134	...
Cie Marocaine	33 50	33 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
OPB Paribas	112 .	111
Paris-Orléans	93 ..	93
Paternelle (La)	d174	174
Placem. Inter.	112 50	112 50
Providence S.A.	266	272
Revillon	578	581
Rosario (Fin.)	127 30	102 ..
Santa-Fé	80 .	83
Saffo	d141	o144
Sefimeg	256	250
Cambodge	55	56
Clause	443	435
Indo-Hévéas	170	...
Madag. Agr. Ind.	21 50	21 60
(M.) Mimot	15 70	.. ..
Padang	131	136
Salins du Midi	255 ..	257 ..
Aliment Essentiel	283 ..	285
Allobroge	335	340
Banania	216 10	221 50
Fromagerie Bel	148	145 .
Cédis	730	725
(M.) Chambourcy	335	335
Compt. Modernes	291	292
Docks France	578	572
Economats Centr.	575	570
Epargne	556	558
Euromarché	458 ..	450
From. P.-Renard	d438	d438
Général Aliment.	125	120
Genvrain	215	...
Goulet-Turpin	c217	225
Lesieur (Cie fin.)	440	438
Gr. Moul. Corbeil	180	
Gr. Moul. Paris	261	253
Nicolas	465	465
Piper-Heidsieck	239 80	231
Potin	671	671
Rochefortaise	190 .	190
Roquefort	297	298
Sup. Marché Doc.	275 ..	273
Taittinger	316	315
Unipol	187	...
Bénédictine	1670	1660
Bras. et Glac. Ind.	307	301
Dist. Indochine	475	410
Ricqlès-Zan	76 50	73 80
Saint-Raphaël	130	130
Sogepal	380	380
Union Brasseries	44 ..	43
Slaman	188	188
Sucr. Bouchon	119 90	120
Sucr. Soissonnais	190	190
Chausson (US)	78 70	68 .
Equip. Véhicules	65	65
Motobécane	52 .	54
Bois Dér. Océan	5 45	5 40
Borie	267	267
Camp. Bernard	171	166 20
C.E.C.	56	56
Cerabati	78 .	78
Ciments Vicat	228 50	237 .
Cochery	52	52
Drag. Trav. Pub.	280	270
Fougerolle	138 .	135
Française d'entr.	..	...
G. Trav. de l'Est	45	..
Herlicq	180	180
Iéna Industries	23	23
Lambert Frères	67	66 70
Leroy (Ets G.)	37 20	38 .
Origny-Desvroise	90	90
Porcher	195 10	203
Rougier	108 80	108 90
Routière Colas	372	357
Sablières Seine	153	158
S.A.C.E.R.	32 50	32 50
Sainrapt et Brice	230	227
Savoisienne	78	77 50
Schwartz-Hautmt.		..
SMAC Acieroid	58 60	58 30
Spie Batignolles	57	56 50
Dunlop	20 50	20 60
Hutchinson-Mapa	70	72 80
Safic-Alcan	280	285 30
Comiphos	109	110 .
Gaumont	665	640
Pathé-Cinéma	72	71
Pathé-Marconi	87	87
Tour Eiffel	148 ..	148
Air-Industrie	d 67 80	68
Applic. Mécan.	35 30	33 90
Arbel	169 50	169 50
Av. Dass.-Breguet	415	425
Bernard-Moteurs	50	.
B.S.L.	161	163
C.M.P.	315 .	315
De Dietrich	494	495
Duc-Lamothe	380	380
E.L.M.-Leblanc	510	508
Ernault-Somua	55	55
Facom	509	485
Forges Strasbourg	79 50	78 30
(Li) F.B.M. ch. fer	101	101
Frankel	560	
Haard-U.C.F.		.
Jaeger	175	175
Jaz	133	134

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Luchaire	429	417
Manurhin	506	506
Métal Déployé	285 .	280 .
Nadella	58 50	58 .
Nodet-Gougis	208	216
Peugeot-(ac. out.)	192 50	191
Ratier-For. G.S.P.	25 .	26 10
Ressorts Ind.	138	...
Ruffa	.	
S.A.F.A.A. Ap. Aut	89	92
Saturn	63 50	65
Sicli	17 30	17
Souture Autog.	171 60	170
S.P.E.I.C.H.I.M.	285	290
Stokvis	81 50	81 50
Trailor	325	315
Virax	90 50	90 80
At. Ch. Loire	16 10	16 10
Est. Gares Frig.	119	118
Indus. Maritime	284	285
Mag. gén. Paris	156 50	155
Cercle de Monaco	70	68
Eaux de Vichy	482	480
Sofitel		
Vichy (Fermière)	513	513
Vittel	265	265
Aussedat-Rey	49 70	49 50
Darblay S.A.	41	40 40
Didot-Bottin	295 .	d295
Imp. G. Lang		5 70
La Risle	35 10	35 10
Rochette-Cenpa	37	37
A. Thiéry-Sigrand	133	130
Bon Marché	131	126 50
Damart-Servip	425	435
Mars. Madagasc.	78 90	78 10
Maurel et Prom.	109	109
Optorg	175	174
Palais Nouveauté	302	309
Uniprix	58 60	58 60
Crouzet	218 20	218 50
Europ Accumul.	279	277
Ind. P. (CIPEL)	145 10	145 50
Lampes	131 60	134 90
M.E.C.I.	11 95	11 90
Merlin-Gerin	334 50	322
Mors	45 30	46 .
Piles Wonder	229	221
Radiologie	118	115 40
SAFT Acc. fixes	860	860
SEB S.A.	228	232
S.I.N.T.R.A.	576	552
Unidel	177 .	171 20
Carnaud S.A.	78 80	78 50
Davum	72 10	73 50
Escaut-Meuse	165	167
Fonderie préc.	19 20	19 20
Gueugnon (F. de)	43 10	43
Profilés Tubes Es	25	26
Senelle-Maub.	66 10	62
Tissmétal	39 50	41 10
Vincey-Bourget	o 27	21
Huaron		151
Kinta	311 ..	315
Mokta	285	270
Amrep G.	660	650
Elf-Antargaz	162	163
Hydroc.-St-Denis	143 80	143 70
Lille-Bonnières-C.	253 50	255 .
Shell Française	.	
Carbone-Lorraine	70	70
Delalande S.A.	293 50	290 50
Finalens	67 50	67 50
FIPP		
(Ly) Garland	280	280
Gévelot	o148 ..	136
Grande-Paroisse	162 70	160
Huiles G. et dér.	39	40 60
Parcor	1937	1937
Quartz et Silice		58 40
Ripolin-Georget	60	61 90
Rousselot S.A.	542	542
Soufre Réunies	215 .	215
Synthelabo	195	193
Thann et Mulh.	26 70	28 30
Ufiner S.M.D.	117 50	117 50
Agache-Willot	578	580
Filés-Fourmies	24	23 80
Lainière-Roubaix	38 50	39 50
Rondière	324 50	324
Saint-Frères	96 70	101
M. Chambon	...	...
Gén. Maritime	o 58 50	55
Delmas-Vieljeux	230	223 .
Nat. Navigation		77 .
Navale Worms	98 80	100 .
Saga	25 .	25
S.C.A.C.	130	134
Stemi	275	255 50
Tr. C.I.T.R.A.M.	o150	150
Trans. et Indust.	111 20	113 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
(Li) Baignol-Farj.	23 90	23
Bis S.A.	415	415
Blanzy-Ouest	211	...
La Brosse		...
Degremont	200 .	192
Dong-Trieu	o192	182
Duquesne-Purina		406
Essilor	980	
Ferrailles C.F.F.	196 .	195
Havas	370	355
Locatel	275 .	285 .
Lyon-Alemand	134 50	138
G. Magnant		
(Ly) Majorette	608	620
M.I.C.	..	198 90
O.F.P.-Om.F.Paris	386	380
Publicis	337	339
Sellier-Leblanc	156 50	159
Waterman S.A.	255	255
Brass. du Maroc	253	
Brass. Ouest-Afr.	78	77 50
(B) Min. et Métal.	o210	210
A.E.G.	173 .	..
Akzo	62	60
Alcan Alum.	166	160 50
Algemene Bank	808	
American Express	135	135 50
Am. Petrofina	185	184
Arbed	...	...
Asturienne Mines	.. ..	..
Bco Pop. Español	61	61 50
Barlow-Rand	14 50	15
Bell Canada	... ..	229 ..
Blyvoor	..	28
B.N. Mexique	49 20	50 10
Bowater	14 55	14 50
Bowring C.I.	9 50	9 50
B. Régl. Inter.	19480	19050
British Petroleum	74 ..	75 ..
Br. Lambert (GBL)	...	...
Canadian-Pacif.	88 10	89 50
Cockerill-Ougrée	.	58
Cominco	127 ..	... ..
Commerzbank	...	...
Courtaulds	. ..	.. ..
Dart. Industries	...	... ..
De Beers (port.)	25 ..	
Dow Chemical	119 ..	118 70
Dresdner Bank	538	...
E.M.I.	12 20	12 10
Est-Asiatique	.. ..	..
Femmes d'Auj.	.. ..	.. ..
Finextremer	...	134
Finsider		0 85
Foseco	13 40	13 40
Gén. Belgique	276 10	298 .
General Mining		107
Gevaert	192 .	193 60
Glaxo	41 50	41 60
Goodyear	79 ..	77 50
Grace and Co.	112 70	114 50
Gulf Oil Canada	132 50	132 50
Hartebeest	84 50	82 ..
Honeywell Inc.	305 .	... ..
Hoogovens	.	.
I.R.C.	33 65	32 80
Johannesburg	98 50	96 .
Kubota	5 80	5 80
Latonia	105 90	106 20
Lyons (J.)	..	
Mannesmann	...	415
Marks-Spencer	7	6 95
Matsushita	14 90	15 20
Mineral-Resourc.	11 10	11 ..
Nat. Nederlanden	... ..	244 50
Noranda	144 ..	144 20
Olivetti	6 10	6 30
Pakhoed Holding	95	95 .
Petrofina Canada		508
Pfizer Inc.	141 ..	... ..
Phoenix Assuranc.	..	21 .
Pirelli	4 80	5 05
President Steyn	46 ..	..
Procter Gamble	373 .	378
Robeco	351 10	355 ..
Rolinco	273 40	278
Shell fr. (port.)	48 80	47 30
S.K.F. Aktiebolag	64 10	62 20
Sperry Rand	281 90	282 ..
Steel Cy of Can.	.	101
Stilfontein	22 .	21 ..
Suéd. Allumettes	..	71 ..
Tenneco	... ..	132
Thorn Electrical		30
Thyss c. 1 000	247	250
United Technolog.	164 50	165
Vaal Reefs	95	94
Vieille Montagne	288	239 90
Wagons-Lits	105	100 10
West Rand	7 40	7 45
C.E.C.A. 5 1/2 %	..	228 90
Emprunt Young	...	284

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	...	...
Banq. Fin Bar.	.	..
Cellulose Pin		
Coparex	270	279
Ecco	900	...
Eurotrap	430	430
Intertechnique	417	420
Métall. Minière	66 25	..
Océanic	85	85
Promotia	...	...
Sab. Mor. Corv.	...	
Total C.F.N.	.. ..	98 30
S.P.R.	...	..
Ufinex	...	
Voyer S.A.	.	d 8 30
Oce v. Grinten		
Rorento NV	263 90	259 70

SICAV

Plac. Instit.	16514 44	14892 70
1re catégorie	11230 51	11018 30

29 I	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	137 36	131 13
Actions Sélec.	172 79	164 95
Audificandi	211 61	202 01
Agfimo	239 35	228 50
A.L.T.O.	182 63	174 35
America-Valor	297 77	284 27
Assurances Plac.	143 48	136 97
Bourse-Invest.	167 97	160 36
C.I.P.	350 74	334 85
Convertibles	140 68	134 30
Convertimmo	144 96	138 39
Drouot Invest.	228 96	218 98
Elysées-Valeurs	191 34	182 66
Epargne-Croiss.	598 10	570 98
Epargne-Industr.	261 56	249 70
Epargne-Inter.	281 84	269 01
Epargne-Mobil.	196 92	187 99
Epargne-Oblig.	153 14	146 20
Epargne Revenu	330 60	315 70
Epargne-Unie	357 89	340 99
Epargne Valeur	202 28	193 11
Foncier Investiss.	367 76	351 98
France-Epargne	197 80	188 83
France-Garantie	263 64	248 67
France-Invest.	172 60	164 77
Fr.-Obl. (nouv.)	333 46	318 34
France Placement	228 84	210 83
Francic	143 38	136 88
Gestion Rendem.	301 66	287 9.
Gest. Sél. France	203 25	194 03
I.M.S.I.	196 78	187 85
Indo-Valeurs	230 10	219 67
Intercroissance	143 02	138 03
Intersélect. Fr.	173 95	166 05
Livret portef.	238 08	227 28
Laffitte-France	124 88	118 45
Laffitte-Rend.	118 85	113 42
Laffitte-Tokyo	278 15	266 54
Natio-Valeurs	297 44	283 85
Oblig. ttes catég.	1298 44	1257 63
Paribas Gestion	202 47	193 28
Pierre Investiss.	237 54	226 77
Rothschild-Exp.	318 58	304 09
Sécur Mobilière	311 54	297 41
Sélec Croissance	168 93	161 27
Sélect. Mondiale	132 34	126 34
Sélection-Rend.	147 88	141 28
Sélection val. fr.	145 58	138 99
S.F.I. FR et ETR.	200 20	191 13
S.I.G.	297 06	282 70
Silvafrance	204 92	195 63
Silvam	138 76	132 37
Silvarente	169 96	162 25
Silvinter	150 55	143 72
Sogepargne	306 91	292 99
Sogevar	409 22	390 68
Soleil-Investiss.	224 73	214 54
U.A.P.-Investiss.	165 69	158 18
Unifoncier	394 68	376 78
Unifrance	148 47	141 74
Uni-Hoche (Vern.)	255 94	244 33
Unijapon	268 76	254 78
Uni-Obl. (Vernes)	1703 45	1637 93
Uniprem. (Vernes)	1743 74	1676 67
Unirente	1184 29	1155 02
Unisic (Vernes)	201 40	192 27
Worms Investiss.	276 38	263 85
29/1		
Crediter	158 09	131 88
Croissance-Imm.	181 67	173 48
Euro-Croissance	172 61	164 79
Financière Privée	428 36	408 94
France-Entrepr.	266 76	254 66
Fructifrance	283 85	270 98
Fructidor	182 31	168 68
Gestion Mobilière	135 50	224 82
Mondiale Invest.	205 03	195 73
Oblisem	234 91	128 22
Optimavalor	201 17	192 05
Planinter	316 13	300 84
Sicavimmo	277 89	265 29
S. I. Est	500 50	477 88
Sogiuce	142 38	135 92
Soginter	446 14	425 91
Valorem	192 15	183 44

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
725 ..	4,5 % 1973	729 80	729 50	727 ..	723 ..
2728 ..	C.N.E. 3 %	2728	2728	2720 ..	2724 ..
400 ..	Afrique Occ.	336 ..	385	384 ..	377 30
415 ..	Air Liquide	410	405	485 ..	415 ..
89 ..	Als. Part. ind	89 50	89 10	89 10	89 10
280 ..	Als. Superm.	277	276 50	276 50	275 10
62 ..	Alsthom-Atl.	61 90	62 80	63 ..	62 20
145 ..	Applic. gaz	144 90	142	142 ..	140 ..
525 ..	Aquitaine	525	522 ..	523 ..	522 ..
96 ..	— certif.	98	98	97 ..	96 40
152 ..	Arjom. Prioux	151 50	154 80	154 ..	154 80
405 ..	Aux. Entrepr.	401 50	400 10	400 10	400 10
140 ..	Babc. Fives	136	136	135 90	137 50
255 ..	Bail-Equip.	250	245 .	248 ..	242 ..
255 ..	— (obl.)	254 ..	253	253 ..	253 ..
350 ..	Bail-Invest.	345	347	347 ..	347 ..
135 ..	B.C.T.	135 60	135 60	135 60	135 60
160 ..	Bazar H.-V.	162 50	162 50	162 50	162 50
141 ..	Béghin-Say	133 80	137 10	138	134 80
605 ..	Bic	610	600	605 ..	595 ..
810 ..	Bouygues	821	917	913 ..	917 ..
560 ..	B.S.N.-G.D.	580	526	559 ..	528 ..
900 ..	— (obl.)	890	895 50	895 50	897 ..
1950 ..	Carrefour	1980 ..	1981	1900 ..	1900 ..
330 ..	— (obl.)	325 .	323 .	323 ..	320 ..
1590 ..	Casino	1600	1518	1518 ..	1500 ..
53 ..	CEM	52 50	56 10	58 ..	55 ..
285 ..	Cetelem	285 ..	287	287 ..	284 ..
220 ..	Charg. Réun.	224	231	231 ..	230 ..
18 ..	Chiers-Chât.	17 35	17 30	17 30	17 ..
140 ..	Chim. Rout.	140	140 ..	141 ..	140 ..
148 ..	— (obl.)	148 90	149	149	149
143 ..	Cim. Franç.	136	137 50	140	137 50
136 ..	— (obl.)	138 50	136	137 50	136 ..
1020 ..	C.I.I. Alcatel	1040	1050 ..	[illegible]	1050 ..
510 ..	Club Méditer	508	505	505 ..	505 ..
310 ..	C.M. Industr.	319 ..	318 ..	313 ..	312 ..
385 ..	— (obl.)	348	345	345 ..	339 ..
155 ..	Codetel	155 80	156 10	156 10	157 10
124 ..	Cofimeg	123 80	125 ..	126 ..	126 ..
580 ..	Cofradel	610	581	581	581 ..
450 ..	Cie Bancaire	445 20	446 10	446 10	442 10
415 ..	C.G.E.	417 ..	413	410 ..	409 ..
425 ..	— (obl.)	425	420	420	[illegible]
133 ..	C. Entrepr.	133 80	135	134 80	133 ..
115 ..	Cat. Foucher	115	115 ..	115	113 90
133 ..	Créd. Com. F.	135 20	134 80	135 80	135 ..
198 ..	— (obl.)	196	194	194 ..	194 ..
470 ..	Créd. Fonc.	470	468	468 ..	460 10
153 ..	C.F. Imm.	152 10	150 50	150 50	150 50
128 ..	Créd. Indust.	125	124 50	124 50	123 50
400 ..	Créd. Nat.	401	402	402 ..	399
56 ..	Créd. Nord	57 50	57 50	57 50	56 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
385 ..	E.I. Lefebvre	388	381	391 .	384 80
88 ..	Esso S.A.F.	82 .	83 30	84 85	84 ..
320 ..	Eurafrance	319 ..	318 50	320 ..	.. ..
910 ..	Europe no 1	885 ..	900	903 .	917 ..
460 ..	Ferodo	440 ..	430 ..	435	438 ..
470 ..	— obl. conv.	485 ..	468	468	468 .
63 .	Fin. Dév. Ent	63 ..	63	63	62 .
220 ..	Fin. Paris PB	216 80	215 50	215 50	216 ..
235 ..	— obl. conv.	237 ..	239 ..	239	239 90
210 ..	Finextel	203	208 ..	208	207 10
62 ..	Fraissinet	62 ..	61 80	61 80	61 ..
142 ..	Fr. Pétroles	143 ..	142 10	142 .	141 10
34 ..	— (certific.)	34 50	33 80	33 80	34 40
120 ..	Galeries Laf.	118	121 50	122 .	120 .
192	Gle d'Entr.	192	190	190 ..	180 .
210	Gle Fonderie	207 80	208 10	220 ..	215 .
123	Gle Ind. Par.	125 .	124 50	124 50	124 50
250	Générale Occ	252 ..	252 .	252	247 ..
425	Gr. Tr. Mars.	424 ..	418	418 ..	[illegible]
460	Guyenne-Gas.	440	438 50	437 50	438 50
250	Hachette	252	248 ..	248	245
62	Imétal	61 ..	60 80	62 80	60 .
465	Inst. Mérieux	475 50	469	469	468
117	J. Borel Int.	121	120 80	120 80	118 40
144	Jeumont Ind.	148	140	140 50	137 20
86	Kali Ste Th.	86 50	85 50	85 50	86 75
84	Kléber-Col.	58 30	57 80	60 10	56 80
326	Lab. Bellon	331	331	332	325 10
260	Lafarge	267	261	261 50	251 ..
310	— (obl.)	310	309 ..	308	307 .
230	*La Hénin*	231	283	283	277 50
1930	Legrand	1870	1845	1847	1850
2410	— (obl.)	2380	2385	2385	2345
205	Locabail	202 50	206	206	202 50
250	Locafrance	248	243	248	240 10
440	Locindus	445	446	446	443
785	l'Oréal	775	775	770	[illegible]
3600	— obl. conv	3600	3550	3550	3550
500	Lyonn. Eaux	497	494	492	491
50	Mach. Bull	61 05	61 40	61 20	60 20
585	Mais. Phénix	571	555	556	556
39	*Mar. Wendel*	38 90	38 80	38 80	38 20
55	Mar. Ch. Réu	54	53 50	53 50	53
475	Martell	485 50	486	486	485 ..
500	— (obl.)	496	496	496	496
1070	*Mat. Téléph.*	1072	1052	1052	1032
6400	Matra	5270	5310	5330	5320
40	Mét. Nav. N.	37 90	38 ..	38	37 80
1113	Michelin B	1087	1019	1081	1089
600	— (obl.)	595	595 ..	595 .	.. .
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
119	Nouvel. Gal.	122 50	121	121 10	120 ..
184	Olida-Caby	190	187 50	187 50	185 10
108	Opfi-Paribas	108 ..	107 ..	107	107
118	Paris-France	118	118	117	118 ..
109	Pechelbronn	110 50	110	110	110 ..
76	P.U.K.	78 20	76 80	76 80	75 40
128	— (obl.)	125	124 50	124 50	122 80
44	Penarroya	43 80	43 ..	43	44 ..
280	Penhoët	260 50	259	259 ..	261 50
325	Pernod-Ric.	325 20	327	327 .	324
290	Perrier	285 ..	292	292 .	288
56	Pétroles B.P.	57 80	57 80	57 80	56 70
450	Peugeot-Cit.	420	413	412 .	413 10
540	— (obl.)	508	497	497	490
107	Pierre-Auby	105	105 20	105 20	103 10
75	P.L.M.	74	72 50	72 50	76 50
200	Poclain	202	203	203 50	200
165	Poliet	165	163 ..	163	160
67	Pompey	68	68	68 ..	67
135	P.M. Labinal	136 50	136 50	128 10	137 50
37	Prénatal	35 10	35 05	38 10	34
335	Presses-Cité	325	324 80	324	323 80
505	Prétabail Si.	500	497	497	491 .
195	Priceal	201 ..	202	201 80	198 .
146	Primagaz	147 20	149 80	149 80	148
134	Printemps	136 ..	134	137 90	137 50
480	Radar S.A.	490	488	488	502
535	— (obl.)	536	537	537	538
455	Radiotech.	462 50	454	455	457
76	Raffin. (Fse)	82 90	82 10	83 10	82 90
113	Raffin. St-L.	118	120 ..	118 90	120 .
555	Redoute	545	545	546 .	545 ..
115	Rhône-Poul.	117 50	116 10	116 80	115 10
385	Roussel-Uclaf	404	388 50	383	384 50
430	Ruche-Pic.	438	438	438	438
520	Rue Imp.	518	518	518	503
17	Sacilor	18 20	18 75	18 75	18 35
162	Sade	161	161	161 ..	161 ..
340	Sagem	867 ..	879	872	879
150	Saint-Gobain	149	149	149	148 10
575	S.A.T.	588	579	579	575
38	Saulnes	37	38 80	38 70	38
183	Saunier-Duv.	172	183	181	183
184	Sauniquet	188	188	188	198 .
158	Schneider	161 90	163	163 50	161 .
76	S.C.O.A.	75 60	75 95	75 05	75 05
105	— (obl.)	104 90	102 10	102 10	102 10
132	Sefimeg	134 50	136 .	136 90	133 50
245	S.I.A.S.	255	255	255	250
385	Sign. E. El.	320	323	322	322 80
260	S.I.L.I.C.	266	256	256	258
170	[illegible]	178	178	178	173 40
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
375	Tél. Ericsson	387	394	394 ..	387 ..
240	Thomson-Br.	229	238 ..	233	235 10
290	— (obl.)	281	278	[illegible]	280 ..
370	U.I.S.	372	376	370	370 ..
250	U.C.B.	245 10	245	245	245 ..
320	Un. F. Banques	310	313	313	315 ..
225	U.T.A.	219	218 ..	218 30	216 10
11 50	Usinor	11 80	12	12	12 ..
124	— (obl.)	124 30	125 80	125 80	124 ..
91	Vallourec	98 10	98 80	96 80	97 80
770	V. Clicquot-P	760	765	760	760
410	Viniprix	405	401	401	399 ..
600	Elf-Gabon	538	543	544	543 ..
205	Amax	212 50	213 90	213 50	210
265	Amer Tel.	267 90	272 60	272 50	271 50
19 50	Ang. Am. C.	20 10	20	20 ..	20 30
101	Angold	186 50	182	184 10	180 .
350	B. Ottomane	387	387	387	387
305	BASF (Akt.)	300	310	310	315 .
305	Bayer	300	309	310	309
54	Buffelsfont.	55 60	55	55 55	54 55
11 50	Charter	11 65	11 60	11 60	11 50
135	Chase Manh.	136 .	137 30	137 30	135
92	Cie Petr. Imp	93 50	93 20	92 80	91 40
485	C.F. F.-Can.	438	448	448	430 10
24	De Beers (S.)	25 20	25 15	25 ..	24 80
695	Deuts Bank	678	677	677	680
335	Dome Mines	348 80	353	350 ..	347 .
585	Du Pont Nem	582	585	585	581
265	East Kodak	284 ..	269	275 50	269
16 50	East Rand	18 10	17 75	18 ..	17 40
130	Ericsson	134 70	134 70	134 70	134 70
210	Exxon Corp.	212 .	215 50	215 50	215
170	Ford Motor	178 80	177	177 .	177 ..
89	Free State	99 ..	98	96 ..	97
210	Gen. Electric	213 ..	215	215 ..	215 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
245 ..	Gén. Motors	246	258 30	253 30	249
16 ..	Goldfields	16 50	15 85	16 10	15 90
20 ..	Harmony	21 55	20 90	21 55	20 50
6 ..	Hitachi	6	6 85	6 10	6 05
300	Hoechst Akt.	303 80	303 80	304 10	309
30	Imp. Chem.	29 65	29 75	29 75	30
76	Inco Limited	77 80	77 50	77 50	76 40
1320	I.B.M.	1315	1324	1324	1312
128	I.T.T.	126 30	128 10	126 50	123 60
280	Merck	283	285	285	296
265	Minnesota M.	270 80	270 80	270 80	272
295	Mobil Corp.	295	295 30	300 50	294
8320	Nestlé	8950	8060	8760	[illegible]
168	Norsk Hydro	180 50	179 50	178 .	179 90
485	Petrofina	490	482	485 ..	484 ..
300	Philip Morris	295 10	290	288	290 .
52	Philips	52 ..	52	51 15	51
54	Prés. Brand.	55 20	53 80	53 80	52 80
300	Quilmès	288 .	305	305	300
200	Randfontein	200	160 50	190 50	187 20
270	Royal Dutch	272	270 90	271 10	... ..
22 ..	Rio Tinto Zin	22 30	22 20	22 ..	21 85
49	ST-Helena Co	50 80	50 70	50 90	49 50
420	Schlumberg.	417 ..	421	422 50	420 ..
47	Shell Tr. (S)	48 80	47 20	47 20	46 70
635	Siemens A.G.	625	626	628	625
37	Sony	37	36 60	38 70	38 70
265	Unilever	295	281	281	...
17 50	Union Corp.	18 30	18 40	18 40	18 15
109	U. Min. 1/10	107 50	108 80	108 80	108
140	West-Deep	140 50	140	139 80	139 90
51	West Brief	53 65	52 15	51 90	51 50
108	West Hold.	114 80	113 ..	112	110 80
250	Xerox Corp.	248	253 80	253 80	250
9 77	Zambia Corp	8 82	8 81	8 81	8 80

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29 I	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 255	4 251	4 26
Allemagne (100 DM)	229 230	229 700	229
Belgique (100 F)	14 548	14 557	14 15
Pays-Bas (100 fl.)	212 350	212 900	210 50
Danemark (100 krd)	82 730	82 900	81 60
Norvège (100 k)	83 400	83 500	83 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 489	8 474	8 50
Italie (1 000 lires)	5 095	5 077	5 10
Suisse (100 fr.)	251 760	252 650	251
Suède (100 krs)	97 450	97 510	96 75
Autriche (100 sch.)	31 290	31 365	31 25
Espagne (100 pes.)	6 109	6 101	5 90
Portugal (100 esc.)	9 070	9 065	9
Canada ($ can 1)	3 578	3 561	3 505
Japon (100 yens)	2 132	2 134	2 11

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29 I
Or fin (kilo en barre)	31635	31730
Or fin (en lingot)	31750	31750
Pièce française (20 fr.)	288 20	289
Pièce française (10 fr.)	215	216
Pièce suisse (20 fr.)	258 20	269 20
Union latine (20 fr.)	239 50	238 80
Souverain	279 10	281 60
Pièce de 20 dollars	1266	1264 40
Pièce de 10 dollars	705	707
Pièce de 5 dollars	435	
Pièce de 50 pesos	1240	1232
Pièce de 10 florins	241	244

Le Monde

ÙN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— ŒCUMÉNISME : « Le poids des martyrs », par Mgr Mélétios ; « Les chrétiens et les autres », par Jacques Rolland de Renéville.

3. ETRANGER
— La crise iranienne.

4. AFRIQUE

4-5. LE VOYAGE DE JEAN PAUL II EN AMÉRIQUE LATINE

6. EUROPE

6-7. DIPLOMATIE

7. ASIE

8 à 10. POLITIQUE
LA PRÉPARATION DU SCRUTIN DU 10 JUIN :
— Les centristes posent des conditions à leurs alliés, mais semblent renoncer à l'idée d'une liste autonome ;
— M. Chirac accentue ses critiques dans tous les domaines.
— La situation au sein du P.S.
— Le congrès de la L.C.R.

11. OUTRE-MER

12. SOCIÉTÉ

13-14. JUSTICE

15-16. CULTURE
— MUSIQUE : les Diables de Loudun à Genève.
— DANSE : Dominique Bagouet à Montpellier.

18. SPORTS

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE
PAGES 19 A 22
Les projets de réforme de la fiscalité :
— Faut-il tuer les taxes locales ?
— « De Profundis » pour l'impôt sur le capital ;
— L'abattement de 20 % pour les commerçants.
Un bilan des négociations sur les rémunérations en 1978.
Inde : une agriculture qui bouge à des rythmes fort différents.

33. MODE

34. RÉGIONS
— ILE-DE-FRANCE : « Parisiens, à vos kiosques ! », point de vue d'André Parinaud.

35. ÉQUIPEMENT
— AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : les perspectives de l'an 2000 dans la région Rhône-Alpes.

36 à 38. ÉCONOMIE
— EN ALGÉRIE : la coopération étrangère permettrait de bâtir cent mille logements par an.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (17)
Annonces classées (24 à 32) ; Aujourd'hui (23) ; Carnet (33) ; Météorologie (23) ; Mots croisés (23) ; Bourse (39).

Le numéro du « Monde » daté 28-29 janvier 1979 a été tiré à 555 054 exemplaires.

LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE

L'échec de la « navette » de M. Atherton accroît la désillusion du Caire

Venant du Caire, l'ambassadeur itinérant des Etats-Unis, M. Alfred Atherton, a fait une brève escale à Jérusalem, dimanche 28 janvier, avant de regagner Washington, sans avoir obtenu de résultats tangibles, bien que les objectifs de sa « navette » aient été très modestes : clarifier quelques questions juridiques afin de préparer une véritable relance de la négociation. Déjà la semaine dernière, les négociateurs américain et israélien n'avaient pu s'entendre sur tous les termes en discussion et les seuls points d'accord auxquels ils étaient parvenus ont été ensuite rejetés par les dirigeants égyptiens. C'est du moins, nous indique notre correspondant à Jérusalem, le constat qui a été fait dimanche par le conseil des ministres.

M. Begin, à la sortie de cette réunion, a toutefois déclaré : « Les négociations reprendront, car Israël et l'Egypte le veulent. » Le premier ministre égyptien, M. Mustapha Khalil, a tenu sensiblement les mêmes propos. On parle à Jérusalem comme au Caire de « pourparlers à un niveau plus élevé ». De son côté, M. Dayan, avant de se rendre à Paris, avait assuré que le gouvernement de Washington ferait dorénavant preuve de plus de circonspection avant de prendre une nouvelle initiative. Le ministre des affaires étrangères israélien estime que « les négociations seront affectées par les événements qui se produisent autour de nous et cela ne rendra pas les choses plus simples ni plus faciles ».

De notre correspondant

Le Caire. — M. Alfred Atherton, a terminé, samedi, sa mission au Caire sans avoir rencontré le raïs. Les longs entretiens qu'il a eus avec MM. Mustapha Khalil et Boutros Boutros-Ghali, respectivement président du conseil et ministre d'Etat aux affaires étrangères, n'ont pas permis de faire redémarrer le dialogue direct israélo-égyptien. M. Boutros-Ghali nous a déclaré à ce propos : « *Il y a un blocage. Chacun reste sur ses positions. Il faut essayer de nouvelles méthodes d'approche. Aucun rendez-vous n'a été pris.* »

« *Il existe toujours un fossé entre les points de vue égyptien et israélien* », avait affirmé M. Atherton. Seul un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères égyptien avait raccompagné, à l'aéroport d'Héliopolis, l'envoyé de la Maison Blanche. Cependant, il est clair que Le Caire continue de tabler sur les seuls Américains pour obtenir un assouplissement des thèses israéliennes. « *Aux Etats-Unis de rechercher un nouveau moyen pour sortir de l'impasse* », écrit un commentateur de la presse cairote.

Au cours des conversations qu'il avait eues, tant en Israël qu'en Egypte, M. Atherton n'avait pourtant abordé que les « *divergences secondaires* » existant entre MM. Sadate et Begin, celles relatives aux articles 4 (révision de l'éventuel traité égypto-israélien) et 6 (suprématie de l'éventuel traité sur le pacte de défense mutuelle interarabe) du projet d'accord de paix. L'épineuse question du lien chronologique à établir entre l'évacuation du Sinaï et l'instauration de l'autonomie administrative en Cisjordanie et à Gaza, question qui compromit la signature du traité, en décembre dernier, n'était pas, cette fois, du ressort de M. Atherton.

Jamais, depuis les mois de marasme diplomatique qui précédèrent (et provoquèrent en partie) le voyage du raïs à Jérusalem en novembre 1977, les Egyptiens n'ont tant eu le sentiment que la paix, qu'ils avaient cru pratiquement atteinte tout au long de 1978, s'est éloignée d'eux. La désillusion s'installe peu à peu dans une opinion publique qui, dans son ensemble, continue d'appuyer la politique étrangère du raïs, mais qui, au fond d'elle-même, commence à douter de la possibilité de parvenir à s'entendre avec les Israéliens.

Du côté officiel on fait montre de sérénité, indiquant qu'il faudra patienter jusqu'à ce que « *se modifie la psychologie israélienne de peur de la paix* ». Les troubles d'Iran, constate-on au Caire, devraient inciter les Etats pro-occidentaux de la région à régler leurs litiges afin de s'organiser entre eux contre toute tentative de subversion.

Mais, en même temps, on convient ici que l'impuissance américaine à aider le chah d'Iran peut faire craindre à Israël que des événements similaires ne se déroulent un jour dans le ou les pays arabes avec lesquels il aurait conclu la paix.

« Avec l'aide de Dieu... »

Autre sujet de réflexion pour les gouvernants égyptiens : comment se fait-il que l'éclipse du chah n'ait pas incité les émirs saoudites à se rapprocher du raïs ? Tout au contraire, le projet de rencontre entre ce dernier et le roi Khaled d'Arabie, élaboré le mois passé, a capoté à la veille de sa réalisation. Tout se passe comme si la diplomatie saoudienne prenait de plus en plus ses distances de l'allié américain, dont l'Egypte pour sa part est de plus en plus proche.

La paix avec Israël demeure en tout cas l'objectif prioritaire du Caire, dont les positions ont été rappelées à M. Atherton : l'Egypte accepterait les articles 4 et 6 du projet de traité dans leur version « *américaine* » actuelle, d'ailleurs avalisée par Israël, à condition que des « *notes interprétatives* » soient annexées à ces articles. Les Etats-Unis ont admis le bien-fondé de cette demande, mais non point Israël. Quant aux Palestiniens, le raïs « *n'acceptera jamais qu'en cas de paix ils soient défavorisés par rapport aux Egyptiens* ». L'esprit de Jérusalem et de Camp David n'est plus qu'un souvenir, mais le président Sadate serait convaincu que rien n'est perdu et que, « *avec l'aide de Dieu* », cet esprit pourra être « ranimé ». En attendant, l'Egypte s'est réinstallé une fois de plus dans l'attente morose de la paix.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

A Moscou

UN ARMÉNIEN EST CONDAMNÉ A MORT POUR UN « ATTENTAT A LA BOMBE »

Un dissident arménien, M. Stepan Zadikian, a été condamné à mort par la Cour suprême de l'U.R.S.S., a annoncé lundi 29 janvier à Moscou l'académicien André Sakharov. Ce verdict a été notifié [Sitôt après l'attentat qui eut lieu 26 janvier.

M. Zadikian était accusé d'avoir commis un attentat à la bombe qui aurait fait de nombreuses victimes, le 8 janvier 1977 à Moscou. Les proches du condamné affirment qu'il ne se trouvait pas à Moscou au moment de l'attentat, a ajouté M. Sakharov. — *(A.F.P.)*

[Sitôt après l'attentat qui eut lieu le 8 janvier dans le métro de Moscou, certaines personnes préposées à l'« information » des journalistes occidentaux s'empressaient curieusement à affirmer qu'il s'agissait de l'action de « milieux dissidents » et affirmaient que d'autres explosions *avaient eu lieu le même jour à Moscou*, dont une à proximité du siège du K.G.B. et une autre rue du 25-Octobre. Il y a quelques mois, différents détenus arméniens avaient été entendus à Moscou, des nationalistes aux défenseurs des droits de l'homme, entre lesquels les autorités voulaient, semble-t-il, faire un amalgame.]

A Toulouse

Un homme de quarante-huit ans condamné à trois ans de prison pour relations sexuelles avec une adolescente

De notre correspondant régional

Toulouse. — *Pour avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de quatorze ans et neuf mois, un artiste peintre de quarante-huit ans, M. Robert Lopez, dit « Raymond », vient d'être condamné par le tribunal de grande instance de Toulouse à trois ans de prison ferme. M. Lopez, qui avait été déjà condamné autrefois à deux reprises pour vol, était cette fois poursuivi pour* « trafic de stupéfiants, voies de fait et violences sur mineure de moins de quinze ans » (1).

L'appartement de M. Lopez, situé dans un vieux quartie de *Touplouse, sur* le quai de Tounis, bordant la Garonne, réunissait depuis le début de décembre 1977, quelques toutes jeunes filles venues goûter au haschisch. L'une d'elles, Elisabeth, était tombée amoureuse de lui. Dans son journal intime, la jeune fille notait à son sujet : « *Je rêvais de ses yeux, de ses cheveux... c'est ce que l'on fait de mieux comme homme.* » Le lendemain de Noël 1977, elle se rend seule chez Raymond et a, pour la première fois, des relations sexuelles. « *Ce fut*, écrivit-lelle dans son journal, *le plus beau jour de ma vie.* »

Hélas, ce journal tombe entre les mains des parents de la jeune fille. Des camarades sont interrogés par les policiers de la brigade des stupéfiants et un mandat d'amener est lancé contre M. Robert Lopez, qui a quitté provisoirement Toulouse. Il ne sera arrêté que le 28 septembre 1978 à son retour de voyage.

Lors du procès, les défenseurs, Mes Marie-Christine et Christion Etelin, se sont attachés à ramener cette « *affaire de mœurs et de drogue* » à ses justes proportions, même si le président les a interrompus pour demander : « *Réagiriez-vous de la même manière si vous étiez la mère de la jeune fille initiée ?* »

Elisabeth, à trois mois près, n'avait pas quinze ans. L'âge au-dessous duquel les relations sexuelles avec un adulte sont *sanctionnées par la loi. Quant* à l'initiation à la drogue, elle se résume à deux cigarettes de haschisch. La peine prononcée est deux fois plus forte que celle de dix-huit mois demandée par le procureur dans son réquisitoire.

LÉO PALACIO.

L'article 331 du code pénal fixe à quinze ans l'âge au-dessous duquel « tout attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant » est puni de la réclusion criminelle de cinq à dix ans. Cet âge avait été fixé à onze ans en 1932 puis relevé à treize ans en 1963 et à quinze ans en 1945.

(1) L'auteur d'un attentat à la pudeur commis sans violence sur un mineur de quinze ans est passible de la cour d'assises. La qualification du délit par le parquet de Toulouse comme « violences sur mineure de moins de quinze ans » (sans qu'il soit question d'attentat à la pureur), explique que M. Lopez ai* comparu devant un tribunal* correctionnel.

LA JOURNÉE D'ACTION DE LA C.G.C. A COMMENCÉ PAR LE BLOCAGE D'UNE AUTOROUTE

La Confédération générale des cadres (C. G. C.) organise ce lundi 29 janvier une série de manifestations à Paris et en province contre l'augmentation des cotisations de sécurité sociale, l'érosion du pouvoir d'achat et le chômage. Dès le matin, plusieurs actions ont eu lieu en province, notamment dans le Nord.

Vers 7 h. 30, un cortège d'une trentaine d'automobiles conduites par des membres de la C. G. C. s'est formé sur l'autoroute A-25 dans le sens Dunkerque-Lille, provoquant un « bouchon » sur plusieurs kilomètres pendant près d'une heure. A Paris, les cadres C. G. C. devaient se rassembler à 16 heures place de la République pour se diriger ensuite vers l'Opéra. La police avait toutefois interdit aux manifestants de dépasser le boulevard des Italiens, et la dispersion était prévue à hauteur de la rue de Gramont, siège de la Confédération, où M. Yvan Charpentié, président de la C.G.C., devait prendre la parole.

M. ALFRED MAX nouveau P.-D. G. de l'IFOP

Le conseil d'administration de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), réuni le vendredi 26 janvier, a désigné M. Alfred Max comme nouveau président-directeur général, en remplacement de Mme Hélène Riffault.

Cofondateur de l'IFOP, M. Alfred Max a été, aux Etats-Unis, le collaborateur de George Gallup.

[Interrogé par nos soins sur les raisons de ce changement à la tête du conseil d'administration de l'IFOP, M. Alfred Max affirme que sa nomination est motivée par « un problème de gestion interne qui se pose depuis plusieurs mois à l'entreprise ». Il s'agit, ajoute-t-il, d'assurer « la rentabilité de l'outil » et de retrouver « des marges normales ». Le nouveau P.-D. G. déclare que sa nomition « n'a aucun rapport avec les articles de presse ayant pu paraître ces derniers temps à propos de l'IFOP » et répète que l'éventualité d'un changement à la tête de l'Institut de sondages était envisagé depuis *plusieurs* mois. Dans ses numéros des 3 janvier (« le Monde » du 4 janvier) et 24 janvier, « le Canard enchaîné » avait affirmé que deux sondages de l'IFOP, portant sur la présence en France des travailleurs immigrés et sur l'Europe, avaient été « bricolés » par cet Institut. Pour ce qui concerne le premier sondage, M. Jean-Marc Lech, directeur général de l'IFOP, avait reconnu qu'il en avait « corrigé les résultats ».]